
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137027 8

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME TRENTE-NEUVIÈME

QUATRIÈME SÉRIE, TOME IX

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME NEUVIÈME



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13

M DCCC LXXVIII

NOTICE

SUR UN

SCEAU DE LANDFRIEDE

DU XIVe SIÈCLE

Par M. Aug. Prost, membre résidant.

Lue dans les séances du 12 juin et du 20 novembre 1878.

I. Description du sceau, son caractère et sa date. — II. Les Landfriedes du xive siècle. — III. Les marches d'estault. — Appendice. Chanson de la Landfriede.

I.

La bibliothèque impériale de Vienne possède un manuscrit du xve siècle, dont la plus grande partie est occupée par un armorial général que sa date et le caractère de son exécution placent très près du curieux recueil du héraut Berry, Gilles Le Bouvier, ouvrage signalé par M. Vallet de Viriville comme le plus ancien livre de ce genre[1], et con-

1. Il est permis de faire quelques réserves sur ce que l'assertion de M. Vallet de Viriville a de trop absolu, notam-

servé dans la réserve des manuscrits de la bibliothèque nationale à Paris. Le manuscrit de Vienne porte au verso de son premier feuillet un grand écusson armorié avec la date de 1473, et l'inscription suivante tracée au haut de la page : « Ce « sont les armes de mesire André de Ryneck chlr « et est ce liue ycy à ly. »

Messire André de Ryneck est un chevalier messin qui vivait à la fin du xve siècle et au commencement du xvie [1]. L'armorial en question lui appartenait et avait été vraisemblablement composé

ment pour un armorial bien connu, du xive siècle, que possède le musée de Bruxelles, et que M. Victor Bouton a publié récemment en fac-similé, sous le titre de *Gelre, héraut d'armes,* — 1334-1370, — *Wapenboeck,* contenant les noms et armes de tous les princes de l'Europe et surtout de l'Empire, au milieu du xive siècle.

1. André de Ryneck, chevalier, deux fois maître-échevin de Metz, en 1469 et en 1495, vivait encore en 1524, et mourut chargé d'années à une date voisine de celle-ci, sans laisser d'héritier de son nom. Il était fils de Goetz voué de Ryneck, originaire de la Franconie, qui était venu vers le milieu du xve siècle se fixer à Metz, où il avait épousé une fille de paraige, Mahoult de Waldrevange. Leur fils, en raison de la condition de sa mère, était de droit membre du patriciat messin, et entra en paraige suivant les usages de la Cité. André de Ryneck avait des livres, chose rare à l'époque où il vivait. Outre celui de la bibliothèque impériale de Vienne, nous pouvons signaler encore, comme lui ayant appartenu, un recueil manuscrit portant également son nom et ses armes, connu sous le titre assez peu exact, du reste, de *Journal d'André de Ryneck* et que possède aujourd'hui la bibliothèque de Metz, mss. fonds hist. n° 84.

+ S DELAICORT FAIS CONTRECIALZ QVE A JOVR
Z A DROIT NE VOLROIĒT VENIR.



SCEAU
D'UNE LANDFRIEDE
entre
L'ÉVÊQUE DE METZ, LA DUCHESSE DE LORRAINE, L'ÉVÊQUE DE VERDUN
ET LA CITÉ DE METZ
1346 - 1347

Aug. P. del. Imp. Dumas Vorzet L. Dardel sc.

pour lui, sinon par lui-même. On ne doit donc pas s'étonner d'y trouver, avec les armoiries de princes et de seigneurs des diverses contrées de l'Europe, une suite de 131 écussons de familles et de personnages du patriciat messin, précédés de ceux des six paraiges de la cité de Metz. En tête de cette série est dessinée une image d'un caractère un peu différent; c'est celle d'un grand sceau assez singulièrement placé dans cet endroit, et dont l'étude fera l'objet de la présente notice.

Le sceau représenté dans l'armorial d'André de Ryneck est de très grandes dimensions; il a neuf centimètres de diamètre. Le champ de ce sceau est divisé en plusieurs compartiments occupés par diverses figures et armoiries. Sa légende est ainsi conçue :

† S. DE LAICORT FAIS CONTRE CIALZ QVE A IOVR ET A DROIT NE VOLROIENT VENIR.

Nous nous arrêterons d'abord à cette légende, pour apprécier le caractère propre du monument. Nous étudierons ensuite les figures qui le décorent, pour déterminer sa signification particulière, la date et les circonstances de son exécution.

La première question qui se pose est de savoir ce que c'est que « l'aicort fais contre cialz que à « jour et à droit ne volroient venir ». C'est un accord dont l'objet est de contraindre les gens tombés en différend à vider leur querelle par les

voies de droit et non par le recours à la force, c'est-à-dire par la guerre. On trouve des associations, ligues ou confédérations formées à cet effet en des lieux divers, au milieu des désordres du moyen âge ; et ces associations se présentent comme un cas particulier, dans le développement des institutions de paix qui ont si puissamment contribué à enfanter dans l'Europe occidentale l'ordre public et la civilisation.

Les institutions de paix avaient pour fondement les principes recommandés notamment par les conciles, depuis le xe siècle et pendant toute la durée du XIe et du XIIe, pour refréner d'abord, pour supprimer ensuite, autant que possible, les excès et les maux causés par les violences individuelles et par les guerres privées. De là les trêves et la paix de Dieu. Ces institutions salutaires empruntaient originairement leur sanction à l'autorité de l'Église et à la puissance des souverains ; elles la trouvèrent ensuite, quand ces forces perdirent de leur ressort, dans une force nouvelle, dans celle de l'association ; régime encouragé par l'Église elle-même à la fin du xe siècle, et dont le développement engendre, à partir de ce moment, des institutions d'ordres divers dont la destinée a varié suivant les lieux. Ainsi se produisent les confréries, les conjurations, les communes, les ligues pour la paix publique.

Ces ligues pour la paix publique prennent à la longue le caractère de véritables traités d'alliance

entre États voisins, *fœdera ;* elles modifient les tendances originaires de ces associations de paix qui, dans le principe, visaient surtout à l'ordre civil dans la société, et leur donnent finalement pour objet l'ordre et la paix politiques entre les États, entre des puissances plus ou moins indépendantes, qui ordinairement ne savent régler leurs différends que par la guerre. Les ligues pour la paix sont de simples accords passés entre des seigneuries voisines, pour obliger leurs sujets et pour s'obliger elles-mêmes à régler pacifiquement, et suivant le jugement d'arbitres désignés par elles, les difficultés qui pouvaient se produire dans le débat des intérêts de tout genre, publics ou privés; prévenant ainsi les actes de violence que les mœurs et les usages en vigueur autorisaient en pareilles circonstances. Ce n'est pas qu'on soit toujours parvenu à supprimer par ce moyen les conflits armés et les désordres de la guerre; mais on faisait au moins en cela un effort pour les écarter, et en y réussissant quelquefois on montrait aux peuples une voie dans laquelle, malgré tous les progrès de la civilisation, ils ne semblent pas encore aujourd'hui près de s'engager définitivement. Comme toutes les autres institutions relatives à cet objet, les ligues pour la paix publique, que nous voulons seules considérer ici, ont eu des destinées diverses suivant les lieux.

En France, où il semble qu'elles soient nées, ces ligues, ou plutôt les associations qui en sont le

premier mode de réalisation, voient le mouvement qui les a engendrées et qui préside à leur développement, arrêté au XIIIe siècle par la prépondérance et par l'action du pouvoir royal, assez fort dès cette époque pour se faire lui-même et pour devenir de plus en plus le gardien unique de la paix publique.

En Italie, les associations de paix avortent complètement, par suite des tendances particulières des villes devenues de bonne heure toutes-puissantes, et chez lesquelles les ligues prennent bientôt le caractère non d'institutions de paix, mais de confédérations pour l'attaque et la défense, pour la guerre en un mot soit des Cités contre le souverain de l'Empire et les Allemands, soit de ces villes elles-mêmes entre elles.

En Espagne, le mouvement en faveur des associations de paix est contenu par l'importance que prennent de bonne heure dans ce pays les Cortès vis-à-vis des rois et de l'Église elle-même; il reçoit en outre du développement spécial de certains ordres de chevalerie une direction toute particulière. La paix publique, c'est-à-dire l'ordre intérieur et l'union de tous, sont d'ailleurs puissamment recommandés chez les peuples chrétiens de cette contrée par les nécessités d'une lutte à peu près permanente contre les Maures, qui ne sont expulsés de la péninsule qu'au XVe siècle.

En Angleterre, malgré de nombreuses dispositions qui leur sont favorables dans les lois

anglo-saxonnes, le développement ultérieur des associations de paix trouve un obstacle dans la compression de la féodalité normande fortement constituée dès la fin du XIe siècle, et qui dès lors prépare, dans les termes d'une suzeraineté générale, la prédominance de l'autorité royale, tempérée et limitée au XIIIe siècle par la grande charte et par les lois et les usages qui en découlent.

C'est en Germanie et dans les autres pays de l'Empire que les associations de paix prennent surtout de notables développements et une importance de premier ordre, parmi les divers organes du mécanisme social et politique. Dans l'impossibilité d'y substituer comme en France son action, le souverain, l'empereur, prend au XIIIe siècle le parti d'en diriger le mouvement. La Landfriede ou paix publique est, dans l'Empire, l'objet d'associations nombreuses entre les villes, les seigneurs, les États de toute sorte, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. Le pouvoir impérial qui serait impuissant à les supprimer tend à les dominer au moins, à les régulariser, à les réduire graduellement en nombre et à les faire rentrer finalement dans le cadre de la grande Landfriede qui devient la loi supérieure de l'Empire tout entier, vers la fin du XVe siècle.

L'Empire, composé surtout de pays de langue allemande, étant, comme nous venons de le dire, le principal champ de développement des ligues ou associations de paix, cette particularité explique

et justifie l'emploi du mot d'origine allemande qui sert généralement pour désigner ces institutions. Non seulement l'expression *Landfriede*, paix du pays, est entrée dans le vocabulaire des contrées de langue française qui faisaient partie de l'Empire, dans celui notamment de la Lorraine et de Metz en particulier[1] ; mais cette forme de langage avait passé dans l'usage général, et nous la trouvons, un peu déformée il est vrai, dans l'œuvre d'un écrivain du XIVe siècle qui vivait très loin, très séparé de l'Allemagne, et qui ne connaissait que le français, dans les Chroniques de Froissart. « En celle propre année (1369?), y est-il dit, « messire Charles de Boesme, qui pour ce temps « régnoit et estoit roy d'Allemaigne et empereur « de Rome, institua son nepveu le duc Vincelant « de Boesme, et fist souverain regard de une ins- « titution et ordonnance que l'on dist en Alle- « maigne la *Langue-Fride*, c'est à dire tenir les « chemins ouvers et seurs, et que toutes manières « de bonnes gens peussent aler, venir et che- « vauchier de ville à autre seurement. Et luy « bailla encoires ledit empereur une grant parti « de la terre et pays d'Ausay delà et deçà le Rin « pour le garder et deffendre dedens, et contre « les Linfars : ce sont une manière de gens les

1. En passant d'une langue dans l'autre le mot a changé de genre. Il est masculin en allemand et féminin en français.

« quels sont mallement périlleus robeurs ; car « ils n'ont de nulle riens pitié[1]. »

On voit par cette citation qu'au XIVe siècle la Landfriede était dans l'empire une institution couramment en vigueur. Elle devait, en se répandant et en s'uniformisant, y prendre de plus en plus un caractère de généralité qui en fait à la longue le code politique par excellence de ce grand gouvernement, à partir du XIVe siècle et au XVe surtout. Auparavant, le nom de Landfriede s'applique dans les mêmes contrées à des institutions, à des actes particuliers très nombreux et très variés, ayant tous pour objet de créer, sur des points divers et dans des conditions de toutes sortes, une force capable d'assurer autant que possible l'ordre et la paix publique.

Dans l'extrême variété des associations de paix au sein de l'Empire, on en distingue, à côté des Landfriedes, d'autres encore qui ne doivent pas être confondues avec elles. Telles sont par exemple les associations jurées, *conjurationes*, dans l'intérieur des villes, où elles engendrent un régime qui devient la loi même des communautés urbaines, malgré les interdictions renouvelées notamment par Frédéric Ier au XIIe siècle, par Frédéric II au XIIIe, et même par l'Église dans certains conciles au XIVe ; telles sont aussi les associations de che-

1. Froissart, *Chroniques*. Edition du baron Kerwyn de Lettenhove. Bruxelles, 1871, t. XIII, p. 17.

valiers, *societates equestriæ*, qui commencent en Allemagne vers la fin du XIVe siècle, et qui fleurissent surtout au XVe. Les Landfriedes proprement dites sont des ligues entre les villes et les nobles ou seigneurs aux XIIe et XIIIe siècles, des confédérations de villes et de princes par provinces ou contrées, aux XIIIe et XIVe siècles surtout.

Nous citerons comme exemples les ligues ou Landfriedes de Strasbourg et de Spire en 1227; des princes et villes du Rhin vers 1254; de Thuringe en 1281 et 1295, de Souabe en 1293, d'Alsace en 1301, de Souabe en 1307, de Thuringe en 1312; des villes du Rhin en 1319, en 1325, en 1327; des villes de Souabe en 1331; des villes du Rhin en 1332, de Vétéravie en 1333, d'Alsace en 1334, de Thuringe en 1334 et en 1338, du Rhin en 1338, de Vétéravie en 1340, d'Alsace en 1341 et 1343, de Trèves et de Luxembourg en 1343, de Bavière et de Franconie en 1345, d'Alsace en 1345, de Souabe en 1346, de Vétéravie en 1349, du Rhin en 1350, de Lorraine et de Bar en 1352, de Lorraine vers 1354, de Trèves et de Lorraine en 1356, 1357, 1358, de Lorraine et pays voisins en 1361, de Luxembourg et de Bar en 1387 et 1399, de Lorraine en 1435 et 1441; toutes Landfriedes particulières; indépendamment des Landfriedes générales pour tout l'Empire, dès le XIVe siècle, en 1332, en 1347, en 1353, en 1354, en 1389, en 1398; et au XVe siècle, celles datées de Nuremberg en 1431, d'Égra en 1437, de

Nuremberg en 1438, de Cologne en 1439, de Mayence en 1440, de Worms en 1495, d'Augsbourg en 1500, et ultérieurement encore, promulguées sous les titres de « *Pax perpetualis imperii* » et de « *Regimentum imperii* », lesquelles sont devenues en quelque sorte le pacte constitutif de l'Empire jusqu'aux temps modernes[1].

C'est dans le cadre de ces institutions de paix et parmi les Landfriedes particulières que se place « l'aicort fais contre cialz que à jour et à droit ne volroient venir ». Les parties contractantes qui participent à cet accord sont celles dont les armoiries ou les emblèmes figurent sur le sceau, dans quatre compartiments dont trois sont formés par des rayons qui en divisent le champ, et un quatrième par un médaillon circulaire brochant sur le tout, au centre de la composition. Ce médaillon ne contient pas d'armoiries proprement dites, mais la représentation du martyre de saint Etienne, tel qu'il figure sur le grand sceau de la cité de Metz, dont on connaît divers exemplaires depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au milieu du XVIe[2]. Cette particularité permet de considérer la cité de Metz comme un des États intervenus dans

1. Les données qui précèdent sont empruntées à un travail sur les *Institutions de paix*, en cours d'exécution.

2. Nous avons donné ailleurs les dessins du grand sceau de la cité de Metz, dans une étude sur le patriciat messin, insérée au tome XXXIV des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* année 1873.

l'accord mentionné par la légende. Les trois autres États associés sont la Lorraine, l'évêché de Metz et celui de Verdun, représentés par les armoiries qui occupent sur le sceau les trois compartiments formés par les rayons qui le divisent. Le premier, à la droite du sceau, présente un champ de gueules à trois croix fleuronnées d'or, accompagnées d'une crosse épiscopale également d'or en pal; ce sont les armes d'Adhémar de Monteil, évêque de Metz de 1327 à 1361[1]. Le second compartiment, à la gauche du sceau, est parti de Lorraine et de Chatillon : Lorraine, au champ d'or sur lequel une bande de gueules chargée de trois alérions d'argent; Chatillon, de gueules à trois pals de vair, au chef d'or; ce sont les armes de Marie de Blois, fille de Gui de Chatillon, comte de Blois et de Dunois, veuve du duc Raoul, duchesse et régente de Lorraine pendant la minorité de son fils Jean Ier, de 1346 à 1354[2]. Le troisième compartiment, à la partie inférieure du sceau, contient un écusson de gueules à la croix d'argent, chargé d'une merlette également d'argent sur le canton dextre, armoiries

1. Les armoiries de l'évêque Adhémar de Monteil sont parfaitement connues, d'après un grand nombre de documents.

2. Les armoiries que nous attribuons à Marie de Blois figurent, avec quelques variantes de peu d'importance, sur un sceau de cette princesse où on lit, en exergue, « (Sigill.) Marie de Blesis, ducisse Loth... » (le reste brisé), lequel est gravé dans l'histoire de Lorraine de D. Calmet (1re édition, t. III; 2e édition, t. II, planche III, figure 18).

d'Henri d'Apremont, évêque de Verdun, de 1312 à 1349 (1350 n. s.)[1]. La place d'honneur donnée ici à l'écusson de Metz brochant sur les autres, au centre du sceau, ne saurait indiquer une supériorité quelconque accordée à la Cité par ses trois confédérés, dans une association où tous devaient figurer sur un pied d'égalité et où nous verrons même que Metz, en un certain point, le nombre des commissaires de la Landfriede, était traité moins largement que les autres. La disposition des figures sur le sceau était vraisemblablement due au caractère religieux de la scène qui décorait l'écusson municipal; particularité qui suffit, croyons-nous, pour expliquer la place honorable qui lui est donnée dans la composition[2].

1. Les armoiries de l'évêque Henri d'Apremont n'ont été données nulle part jusqu'à présent. Ce qui permet de lui attribuer celles-ci, c'est qu'elles reproduisent l'écusson bien connu de la maison d'Apremont, de gueules à la croix d'argent, et que la merlette du canton dextre rappelle les figures analogues qui, de diverses manières, servent en certains cas de signe spécial ou de brisure, aux armes de cette famille (voir l'armorial de G. Le Bouvier, publié par Vallet de Viriville).

2. La réunion que l'on observe ici de plusieurs armoiries dans le champ d'un même sceau n'est pas un fait très rare. Sans parler de la composition des écus écartelés qui ne sont pas ici en question, nous pouvons citer d'après les planches de sceaux publiées par dom Calmet (Hist. de Lorraine, 2e éd., t. II), un sceau de René d'Anjou dans le champ duquel sont gravés quatre écussons aux armes de Hongrie, de Jérusalem, d'Aragon et de Bar (no XXIV), et un sceau de Maximilien, roi des Romains, qui en contient cinq (no LXXII).

Dans les indications qui précèdent, nous donnons les émaux des armoiries qu'elles concernent avec une précision que généralement on ne peut guère se permettre en décrivant un sceau du XIVe siècle; car les hachures conventionnelles qui servent aujourd'hui à rendre les couleurs héraldiques par la gravure ne datent que d'une époque relativement moderne et ne remontent pas plus haut que la première moitié du XVIIe siècle. Nous rappellerons que le monument qui est le sujet du présent travail est, non pas un sceau réel, mais son image, peinte dans un armorial du XVe siècle. L'armorial a-t-il été exécuté d'après un exemplaire du sceau lui-même ou d'après un dessin emprunté ailleurs? C'est ce que nous ne saurions dire. En tout cas l'image qu'il nous fournit, quelle

Notre confrère à la Société des Antiquaires, M. Demay, à qui des études spéciales donnent une compétence toute particulière sur les questions de sigillographie, nous signale également plusieurs exemples de dispositions analogues sur divers sceaux : celui où sont accolées les armes des deux maréchaux de France pendant la guerre de Cent-Ans; le sceau des lieutenants de la maréchaussée à la même époque; le sceau des quatre membres du comté de Flandres en 1543, sur lequel l'écu de Flandres est accompagné de ceux de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc de Bruges; les trois sceaux des États de Hainaut en 1578, l'un pour le clergé, l'autre pour la noblesse, le troisième pour les villes, chacun d'eux portant l'écu au Lion entouré de quatorze écussons particuliers, soit des églises, soit des seigneurs, soit des villes; en 1635 le sceau du bailli des quatre hauts justiciers de la châtellenie de Lille, chargé des écus des seigneurs de Phalempin, de Cysoing, de Wavrin, de Comines ; etc.

que soit son origine, doit inspirer confiance par l'exactitude avec laquelle y sont représentées les armoiries de l'évêque de Metz et celles de la duchesse de Lorraine, d'accord avec ce qu'on en connaît par d'autres témoignages. On a donc toute raison de la croire également fidèle, en ce qui concerne les armoiries de l'évêque de Verdun, sur lesquelles nous n'avons pas d'autres renseignements. L'auteur du dessin conservé dans l'armorial y a représenté au naturel la scène centrale empruntée au grand sceau de Metz, laquelle n'est pas un blason et n'a par conséquent pas d'émaux. Ajoutons, pour donner une idée complète de son œuvre, qu'il a peint en rouge les lettres de la légende qui entoure le sceau.

Le rapprochement des dates qui se rattachent aux trois personnages dont nous venons de signaler les armoiries sur le sceau, Adhémar de Monteil, évêque de Metz de 1327 à 1361, Marie de Blois, duchesse et régente de Lorraine, de 1346 à 1354, et Henri d'Apremont, évêque de Verdun, de 1312 à 1349 (1350 n. s.), permet d'affirmer que l'époque à laquelle se rapportent, et le sceau lui-même, et l'accord par conséquent qu'il mentionne, est comprise entre 1346 et 1350, ou, pour parler avec plus de précision, entre le 26 août 1346, date de la mort du duc Raoul, où commence la régence de Marie de Blois, et le 5 janvier 1349 (1350 n. s.), date de la mort de l'évêque de Verdun, Henri d'Apremont.

« enfreindre ne quesseir la commune paix de Lor-« raine » ; en 1357 un accord pour quatre années entre la cité de Metz et les gouverneurs de Lorraine pendant la minorité du duc Jean Ier, pour se prêter mutuel secours en cas que la commune paix de Lorraine voulût, comme il est dit, grever l'un ou l'autre ; puis divers accords de Landfriede de la Cité avec le duc de Lorraine pour dix années en 1380, avec son évêque et les ducs de Lorraine et de Bar pour six années en 1391 (1392 n. s.), avec le comte de Salm en 1404, avec son évêque et le duc de Lorraine en 1405, avec le duc de Luxembourg en 1407, avec son évêque, le duc de Lorraine et le duc de Bar, pour six années en 1408; avec son évêque, le duc de Lorraine, le duc de Bar et le marquis du Pont, pour six années en 1411. Nous ne connaissons plus après cela de traité de Landfriede où soit intervenue la Cité, que celui de 1532 stipulé entre elle et la Lorraine, et auquel son évêque, Jean, cardinal de Lorraine, adhère en 1533.

Parmi ces indications il en est une qui pourrait se rapporter à l'accord mentionné dans la légende du sceau qui nous occupe. Cet accord, ayant subsisté comme nous l'avons montré entre les dates extrêmes de 1346 et de 1350, pourrait bien être celui de la Landfriede ou « commune true » dont on signale la prolongation vers 1347 pour dix ans, à partir de 1348. Nous ne possédons malheureusement ni le texte de ce traité de Landfriede, ni celui

de l'accord conclu pour sa prolongation; et nous ne connaissons jusqu'à présent ces deux documents que d'une manière indirecte et fort incomplète, par une pièce d'une tout autre nature, par un atour, ou loi de la Cité, qui porte la date du 11 janvier 1346 (1347 n. s.)[1].

L'atour a pour objet de régler le mode de nomination des deux délégués qui devaient figurer pour la ville de Metz parmi les onze commissaires chargés d'exercer, au nom des confédérés, la justice et la police de la Landfriede pendant les dix années de prolongation convenues pour celle-ci, à partir de la Saint-Martin, 11 novembre, de l'année suivante 1348. De la Landfriede même et de sa prolongation il n'est que fort peu question dans l'atour, où ne sont notamment pas nommés ceux de ses voisins avec lesquels la Cité avait passé les deux conventions. Tout ce que nous savons, c'est que la première avait pour terme la Saint-Martin ou 11 novembre 1348, et qu'à partir de cette date la seconde devait durer dix ans. Ajoutons que l'atour où il est parlé de la prolongation de la Landfriede, à partir de 1348, nous fournit la preuve que le traité relatif à cette prolongation était antérieur au 11 janvier 1346 (1347 n. s.), date de cet atour. N'ayant aucune raison pour faire remonter ce traité beaucoup plus haut, nous pouvons lui assigner avec toute vraisemblance une

1. *Histoire de Metz*, preuves, t. IV, p. 112.

date voisine de celle-là, dans les premiers jours peut-être de 1347, à compter comme on le fait aujourd'hui.

Voilà ce que nous apprend l'atour du 11 janvier 1346 (1347 n. s.) sur la Landfriede et sur sa prolongation à partir du 11 novembre 1348. Il nous laisse ignorer les noms de ceux qui participèrent à l'accord. La connaissance de ceux-ci nous est révélée par le sceau que nous croyons pouvoir rapporter à cette Landfriede.

Si notre supposition est fondée à cet égard, les parties contractantes étaient, d'après les armoiries de ce sceau, la cité de Metz, son évêque Adhémar de Monteil, la duchesse régente de Lorraine, Marie de Blois, veuve du duc Raoul, et enfin l'évêque de Verdun Henri d'Apremont. Nous sommes d'ailleurs certains, par le témoignage du sceau, qu'un accord conclu par eux a existé, comme nous l'avons démontré, entre 1346 et 1350. Leur histoire pendant cette période démontre que cet accord ne peut être que celui qui a eu pour objet la Landfriede prolongée pour dix ans à partir de 1348.

Nous rappellerons d'abord que, pour ce qui concerne l'évêché de Verdun, il a très bien pu exister alors entre lui, la Lorraine, l'évêché et la cité de Metz, des relations comme celles qu'implique un traité de Landfriede; car on le voit en paix avec ces pays pendant tout l'épiscopat d'Henri d'Apremont, de 1312 à 1350; les difficultés rencontrées

à cette époque par ce prélat venant toutes des bourgeois de sa ville épiscopale et de leurs tentatives pour échapper à sa juridiction, aussi bien que des rois de France et des comtes de Bar, mêlés à ces querelles. Ces faits ne fournissent naturellement aucun indice sur la date initiale du traité de Landfriede qui a dû exister entre l'évêque de Verdun et ceux de ses voisins que nous avons énumérés ; traité que nous voyons prolonger à partir du 11 novembre 1348, par un accord passé vraisemblablement, ainsi qu'il a été dit, dans les premiers jours de 1347. Ce n'est donc pas là que nous pouvons trouver la preuve que ce dernier accord est nécessairement celui auquel se rapporte le sceau que nous étudions.

Il n'en est pas de même des faits dont on relève la mention dans l'histoire des trois autres confédérés de 1347. Remontons pour leur examen à quelques années en arrière.

A la fin de 1338 le duc de Lorraine, Raoul, se préparait à aller combattre en Espagne contre les Maures, pour Alphonse, roi d'Aragon ; projet qu'il réalisa en 1340 seulement, après s'être porté à l'aide du roi Philippe de Valois contre Edouard, roi d'Angleterre, et avoir contribué à la paix conclue entre eux le 20 septembre 1340. A la date de 1338 le duc de Lorraine, en paix avec ses voisins, notamment avec la cité de Metz et avec son évêque, Adhémar de Monteil, aurait pu certainement conclure avec eux poux dix

années un accord de Landfriede comme celui dont nous cherchons la trace et qui est renouvelé pour dix années encore à partir de 1348 ; mais trois ou quatre ans plus tard, en 1341, en 1342 et jusqu'en 1345, nous voyons le duc de Lorraine et l'évêque de Metz en guerre l'un contre l'autre. Tout accord antérieur aurait alors été rompu entre eux, bien loin d'avoir pu durer jusqu'en 1348. C'est donc postérieurement à ces hostilités que se place nécessairement la conclusion de l'accord signalé comme ayant dû se prolonger jusqu'à cette dernière date. On ne saurait notamment appliquer à ce traité une indication, assez vague du reste, l'une de celles que nous avons relevées précédemment, et qui est donnée par Paul Ferry dans ses *Observations séculaires*, en ces termes : « 1342, à la Saint-Luc en hyver commença la « Landfriede de ceux de Metz et de plusieurs « seigneurs, pour trois ans, prolongée l'an 1344 « pour trois autres années[1]. »

L'état de guerre entre le duc de Lorraine et l'évêque de Metz ne prend fin qu'en 1345, par un traité portant la date du 25 juin de cette année et inaugurant une période de paix qui n'est plus interrompue entre eux jusqu'à la mort du duc. Alors peut bien être intervenu un accord de Landfriede auquel l'un et l'autre auraient adhéré avec la cité

1. Paul Ferry, *Obs. sécul.*, XIV, 315. Bibl. de Metz, mss. fonds hist. nº 107.

de Metz et l'évêque de Verdun, et dont les effets auraient commencé le 11 novembre 1345, pour finir, ainsi que beaucoup d'engagements de ce genre, au bout de trois ans, le 11 novembre 1348, à la date signalée par l'atour du 11 janvier 1346 (1347 n. s.) comme marquant le terme extrême de la Landfriede originaire, et le point initial de sa continuation.

Dans l'intervalle compris entre les deux dates du 11 novembre 1345 et du 11 novembre 1348, le duc ayant la paix chez lui, mais toujours prêt à guerroyer, était venu de nouveau se ranger sous la bannière du roi de France et avait été tué à la bataille de Crécy, le 26 août 1346, laissant son duché à un enfant mineur, le duc Jean I[er], sous la tutelle de sa mère, Marie de Blois. En prenant à ce moment la tutelle de son fils, la veuve du duc Raoul trouvait subsistantes la paix conclue le 25 juin 1345 avec l'évêque Adhémar, et la Landfriede qui avait dû commencer, pour une durée de trois ans, quelques mois plus tard, le 11 novembre de la même année, et à laquelle avaient souscrit avec le duc Raoul, l'évêque de Verdun, l'évêque et la cité de Metz. Cet état de paix, qui existait au mois d'août 1346 entre la duchesse de Lorraine et l'évêque Adhémar, durait encore au 12 juillet 1347, date des reprises que fait alors la duchesse de tous les fiefs tenus des évêques de Metz par les ducs de Lorraine. Dans le courant de cette année, cette paix est consolidée par un

traité que mentionnent à cette date nos chroniques[1], sans dire à quel moment précis il a été conclu, entre la duchesse et l'évêque, pour écarter des difficultés pendantes au sujet de Château-Salins. Mais à la fin de la même année (1347), la guerre éclate entre la Lorraine et l'évêché à l'occasion de ces difficultés, et la paix n'est rétablie définitivement, après quelques courts instants de trêves et de pacification accidentelle à diverses reprises, qu'au mois d'août 1351 seulement[2].

Dans la période de paix qui, du 26 août 1346, va jusque vers la fin de 1347, entre la duchesse de Lorraine et l'évêque de Metz, se place nécessairement le traité mentionné par l'atour du 11 janvier 1346 (1347 n. s.), touchant la prolongation pendant dix ans de la Landfriede vraisemblablement instituée en 1345 pour commencer au 11 novembre de cette année et durer pendant trois ans, jusqu'au 11 novembre 1348. Nous avons précédemment reconnu que ce traité de prolongation pouvait être des premiers jours de 1347 (n. s.). Il n'est guère possible d'admettre qu'un second traité du même genre ait encore été conclu entre les mêmes intéressés ultérieurement, c'est-à-dire pendant le reste de cette même année

1. Chronique de Praillon, an. 1347, dans Huguenin, *Les Chroniques de la ville de Metz,* p. 86.

2. Nous suivons pour la suite de ces événements le récit qui en est fait par D. Calmet dans son *Histoire de Lorraine,* 1re édition, t. III, p. 518-534.

1347, ou plus tard pendant les courts instants de paix entremêlés de fréquentes reprises d'hostilités qui occupent la période comprise entre la fin de 1347 et le commencement de 1350, date de la mort de l'évêque de Verdun Henri d'Apremont, l'un des participants à l'accord mentionné dans la légende du sceau.

Ainsi se trouve justifiée l'identité entre cet accord « fais contre cialz que à jour et à droit ne « volroient venir » et le traité de Landfriede dont il est question dans l'atour du 11 janvier 1346 (1347 n. s.), et dont l'effet avait dû commencer au 11 novembre 1345 pour trois ans, puis avait été, dans les premiers jours probablement de 1347, prolongé de dix autres années, lesquelles devaient courir à dater de son échéance du 11 novembre 1348. On a quelque raison de penser, d'après ce qui vient d'être dit, que cette prolongation ne fut pas réalisée, et que le traité originaire ne dura même pas jusqu'au terme du 11 novembre 1348 stipulé pour lui, la paix ayant été rompue dès la fin de 1347 entre deux des confédérés, la duchesse de Lorraine et l'évêque de Metz. L'état de guerre devait se prolonger entre ces derniers d'une manière à peu près continue jusqu'en 1351, à une date où avait cessé d'exister l'évêque de Verdun, Henri d'Apremont, l'une des parties intervenues au double traité de la Landfriede et de sa prolongation, dont il ne pouvait plus être question dans les mêmes termes après sa disparition.

Pour ce qui est du sceau dont nous avons l'image sous les yeux, et qui porte les armes de Marie de Blois, duchesse et régente de Lorraine depuis la mort du duc Raoul, son époux, au mois d'août 1346, il a pu servir à sceller les actes relatifs à la Landfriede de 1345, depuis la mort du duc jusqu'au moment où la paix fut rompue entre la duchesse de Lorraine et l'évêque de Metz, vers la fin de l'année 1347. Il pourrait même se faire qu'il n'eût été fabriqué et introduit qu'au commencement de cette année seulement, à la suite du traité passé alors pour la prolongation de la Landfriede; traité dans lequel la duchesse avait pour la première fois occasion de stipuler en son propre nom avec ses confédérés, à la place de son époux. Dans l'une et l'autre hypothèse le sceau n'aurait été en usage que pendant quelques mois seulement. Nous avons annoncé précédemment, et l'on verra tout à l'heure par des renseignements empruntés à d'autres documents, qu'il servait à sceller les actes des commissaires ou juges de la Landfriede, dans les causes où ils étaient appelés à prononcer.

II.

Après ce qui vient d'être dit du sceau qui nous occupe, de son caractère et de sa date, il convient de compléter l'étude, à laquelle il nous invite, de « l'aicort fais contre cialz que à jour et à droit

« ne volroient venir », en fournissant quelques indications sur les dispositions propres de cet accord, conclu pour la prorogation d'un traité antérieur qui remontait vraisemblablement à 1345. Nous savons par les armoiries dessinées sur le sceau quelles étaient les parties contractantes intervenues dans l'accord, la cité de Metz, son évêque, la duchesse de Lorraine et l'évêque de Verdun. Nous savons également à quelle date appartient cet accord. Nous avons vu que cette date est comprise entre celle de la mort du duc Raoul, 26 août 1346, et la fin de l'année 1347. Nous avons dit que peut-être même il ne remontait pas plus haut que le commencement de cette année 1347, et qu'en tout cas l'usage du sceau avait dû se réduire à quelques mois seulement. C'est à l'atour du 11 janvier 1346 (1347 n. s.), rapproché de certaines données historiques précédemment exposées, que nous devons ces dernières informations. Ce même atour peut nous procurer maintenant, sur les termes de l'accord et par conséquent sur ceux du traité originaire qu'il proroge, quelques renseignements auxquels viendront s'en joindre d'autres encore, que nous emprunterons à divers documents qu'il nous reste à examiner.

L'atour du 11 janvier 1346 (1347 n. s.) avait pour objet, on se le rappelle, le mode de nomination des deux délégués de la ville de Metz dans la commission de onze membres chargée d'exercer la justice et la police de la Landfriede, au nom

des confédérés. Dans l'esprit des institutions messines, ces deux délégués devaient appartenir au patriciat. L'atour décide que les cinq paraiges et le commun[1] s'en partageront l'élection, moyennant que deux par deux ces six corps nommeront successivement et chaque fois pour trois ans et dix-sept semaines, ou plus exactement les deux premières fois pour trois ans et dix-sept semaines, la troisième fois pour trois ans dix-neuf semaines plus quelques jours, les deux commissaires messins, fournis ainsi par trois élections également espacées pendant les dix années de prolongation que devait durer encore la Landfriede. L'atour n'ayant en vue que ces mesures de police tout intérieure ne contient presque rien, comme nous l'avons dit, sur la Landfriede elle-même; pas plus sur le traité de son institution originaire en 1345, que sur celui de 1347 pour sa prolongation à partir de 1348. Il y est dit seulement qu'on s'est « accor-« deit sor lou railoignement et la remise avant de « la Lantefride qui railoignié est... à x ans »; qu'on élira les plus suffisants « por estre..... des onzes « de la commune true, por tenir siège et por ju-« gieir avuec les autres, selont ceu que à li com-« mune true affiert et appartient..... liqueil dui « qui pris et esleus seront, averont pooir et poi-

1. Le Commun prenait définitivement, à cette époque, le caractère de sixième paraige. — *Le patriciat dans la cité de Metz*, § 47, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XXXIV, 1873.

« xanse de jugier et de siège tenir avuec les « autres onze... tout lou termine des x aneies de « celuy railoignement durant... »[1].

Voilà ce que nous voyons par la teneur de l'atour du 11 janvier 1346 (1347 n. s.). D'autres documents, comme nous l'avons annoncé, peuvent heureusement nous fournir encore par analogie quelques notions de plus sur les termes de l'accord que nous voulons connaître. Ces documents sont des traités passés par la cité de Metz avec ses voisins, pendant le cours du XIVe siècle et au commencement du XVe. Ces traités se rapportent à quelques-unes des Landfriedes dont nous avons précédemment emprunté l'énumération à nos annales, et parmi lesquelles nous avons trouvé celle dont nous avons cru pouvoir rapprocher les indications fournies par le sceau que nous étudions. A dix de ces Landfriedes seulement correspondent des documents parvenus jusqu'à nous, qui établissent les conditions de ces accords. Ce sont ces documents que nous allons examiner maintenant, pour en extraire quelques traits particuliers, propres à compléter le peu que nous savons de « l'aicort fais contre cialz que à jour et à « droit ne volroient venir ». Ces documents portent les dates de 1327, 1331, 1353, 1357, 1380, 1391 (1392 n. s.), 1404, 1407, 1408 et 1411 (1412 n. s.).

1. *Histoire de Metz*, preuves, t. IV, p. 112.

L'accord de 1327 (17 août)[1] est conclu entre Edouard, comte de Bar, et la cité de Metz « pour « le grant proffit, la salveteit et la paix de la con- « tei de Bar, de la citei de Metz et de tous le « paiix », et pour la durée de la vie du comte. Les dispositions relatives à la paix publique n'en forment qu'une portion; elles portent que, pour apaiser tous discords qui dorénavant pourraient survenir entre elles ou entre leurs sujets respectifs, les deux parties nommeront chacune deux « amiables apaisentours »; le comte deux chevaliers, la ville deux citains, tenus en cas de besoin de se rendre à Gorze, dans le délai de 15 jours, à la requête d'une quelconque des parties tombées en discord. « Et ne s'en deveront partir, par lour « sarment, est-il dit, jusques à tant que l'acort en « soit fait par traictier ou par consentement des « parties... » Le comte et la Cité ajoutent qu'ils tiendront et feront tenir par leurs justiciables « tout ceu que li quatre apaisentours acorderont « par traictier, ou par consentement des parties, « ou raporteront par droit ». Le même traité mentionne les « estatz (estalz, ou marchés d'es- « tault) qui ont esté establis et tenus ancienne- « ment », entre le comte de Bar et la cité, « à Wai- « zages et au Parières à Wallinprés et autres « part, où on les a tenus anciennement ». Il y est de plus stipulé que l'évêque de Metz porra en-

1. *Ibid.*, t. IV, 46.

trer, s'il le juge à propos, dans l'accord. Nous reviendrons plus loin sur ces estalz ou marches d'estault.

Nous possédons, sous la date du 10 février 1327 (1328 n. s.)[1], une pièce qui nous montre la mise en pratique des dispositions contenues dans l'accord du 17 août 1327, dont nous venons de parler, entre le comte de Bar et la cité de Metz. C'est un acte relatif à un différend survenu entre des sujets de Bar et de Metz, le sire Gérairt de Haracourt, chevalier, d'une part, et les frères Pierresson et Colin d'Ancerville d'autre part, à l'occasion de la sénéchaussée de l'évêché de Metz et de la forte maison d'Ancerville qu'ils se disputaient. Le Barrisien Gérairt de Haracourt avait saisi et retenait prisonnier Pierresson, l'un des deux frères, et un sien neveu, Thiebault fils de Colin. L'arrangement intervenu entre les parties dit que les deux prisonniers seront relaxés, et que, pour ce qui est des dépens faits par eux en leur prison, il en sera décidé « selonc ceu qu'ils seroit rewer-« deiz per les quaitres qui sont nommeis pour « metre à escord les descors qui poroient choir « entre lai conteit de Bar et la citeit de Mes. » Quant au fond de la querelle, il est dit que ces deux frères Pierresson et Colin peuvent, quand ils le voudront, « faire ajourneir loudit signour Gé-« rairt en l'osteit l'avesque de Mes, pour deman-

1. *Ibid.*, t. IV, p. 52.

« der lou droit qu'ils clament en ladite sénéchal-« cie, en ladite mason d'Ancerville..... et ens « apertinences de laidite mason, » et que le sire Gérairt devra s'y rendre dans les trois semaines qu'il en sera requis de la part de l'évêque de Metz « de cui lesdites choses muevent ». Le comte de Bar et la cité de Metz s'engagent de plus, par l'acte du 10 février 1327 (1328 n. s.), à faire tenir ce qui sera jugé de la querelle, chacun à l'égard des ressortissants à sa juridiction ; le comte à l'égard du sire de Haracourt; la Cité à l'égard des frères Pierresson et Colin d'Ancerville. On voit par cette pièce que la police de Landfriede instituée par l'accord du 17 août 1327 concernait surtout certains actes de fait; qu'elle laissait subsister les juridictions ordinaires et leur compétence sur les questions de droit ; et qu'un de ses principaux objets était de contraindre les parties à s'y soumettre, et à en exécuter ensuite les arrêts ou décisions.

Le traité de 1331 (28 août) [1], conclu entre l'évêque de Metz, la duchesse de Lorraine, tutrice de son fils Raoul, le comte de Bar et la cité de Metz, vise encore moins que l'accord de 1327 à établir une juridiction nouvelle et spéciale pour la paix publique. Les parties contractantes y conviennent simplement de contraindre leurs sujets respectifs à se poursuivre, en cas de différend, les

1. *Ibid.*, t. IV, p. 67.

uns les autres devant leurs juges ordinaires, avant de recourir à la force. « Que nul nobles ou non « nobles, y est-il dit, ne praingnent riens, pan- « nye, corps, ne chaistelz, ny autres biens, « jusques ad ce qu'il averoit souffisament requis « et sommeiz par sa justice celluy cuy il volroit « pannyr de son corps et de ses biens. Et cil « qui le pannyroit, par autre manière qu'il « ne l'eust sommeiz souffisament par sa justice, « on l'en tenroit à meffait comme de robour. » La convention était faite pour toute la vie de l'évêque, du comte et du jeune duc, et devait durer tant que vivrait l'un des trois contractants.

L'accord pour la paix publique, ou Landfriede, qui existait en 1353, et dès l'an 1352 peut-être[1], entre les pays dépendant de l'archevêché de Trèves, des évêchés de Metz et de Toul, du duché de Luxembourg, du comté de Bar et des cités de Metz et de Toul, ne nous est connu que par un traité dans lequel, à la date du 24 mars 1353[2], Charles, roi des Romains, et les parties contractantes disent que « pour osteir et pour « exclure toute matière et occasion de venir contre « la commune paix et transquilité traictiée » par eux pour leurs pays, « il est de nécessité que le « duc de Loherainne et son pays y soient com-

1. Paul Ferry, *Obs. sécul.,* XIV, 285. Bibl. de Metz, mss. fonds hist. nº 107.

2. *Histoire de Metz,* preuves, t. IV, 142.

« pris, et soient de icelle commune paix ». Il est ajouté que, le duc étant mineur et incapable pour cette raison de s'engager, il convient de le mettre en la main dudit roi des Romains, qui lui donnera de bons gouverneurs et conseillers pour jurer et sceller en son nom les lettres de cette paix. « Et, « disent encore les confédérés, devons être et « serons d'une aide, d'un comfort et d'un con- « seil, pour contraindre à force d'armes et par « œuvre de fait, de tous nos pooirs tantost et sans « délai tous ceuz qui contraire et rebelle ou refu- « sant seront à nous ou à aucuns de nous, en fait « des choses dessus dittes. » Le traité du 24 mars 1353, mentionnant simplement la Landfriede qu'il veut étendre à la Lorraine, ne dit pas pour combien de temps elle était instituée.

Le traité de 1357 (11 septembre)[1] est conclu avec la ville de Metz par Evrard, comte de Wurtemberg, et Borkart de Fénestrange, gouverneurs et lieutenants au gouvernement du duché de Lorraine, pendant la minorité du duc Jean. « Consi- « dérant, disent-ils, le bien de la paix, de nous, « de nos terres et de nos pays.... pour osteir à « noz boins poyoirs toz empeschemens et nuise- « mens qui laditte paix poroient troubler et em- « peschier,... par commun accord... avons... es- « tabli... que nous... ne poons ne devons estre

1. *Ibid.*, t. IV, p. 169. — Cf. Huguenin, *Les Chroniques de la ville de Metz*, p. 102.

« li uns contre les autres. » Cet accord est stipulé pour le temps à courir jusqu'à Pâques prochain, et pour quatre ans ensuite jusqu'à Pâques 1362. La cité de Metz, ses citains, ses sujets et leur pays, seront aidés et secourus par le duché « on « cas que li commune paix de Loheraine vorroit « gréveir, presseir ou porteir damaige à la citeit... « az citains... à lor subgis et à lor pays, por faire « plux avant que les lettres de la commune paix « ne s'estendent... » Le duché de Lorraine, ses sujets et pays seront de même secourus par la Cité, « s'il avenoit que li dite commune paix velcist « gréveir, presseir ou porteir damaige à ladite « duchiet.., à lor subgis et à lor pays..., on cas où « cilz de ladite duchiet vorroient venir à droit et « à jor et faire raison, voysins à altres ay estalz « et à mairches, et subgis à altres devant lor juges « acoustumeiz ». Ce traité de 1357 semble un accord entre le duché et la Cité pour se défendre réciproquement contre l'association elle-même dite de la commune paix de Lorraine. Il signale le mécanisme des institutions alors en vigueur, lesquelles consistaient dans la juridiction des juges ordinaires pour les différends qui s'élevaient entre sujets d'une même seigneurie, et dans celle des juges de marches d'estault pour les difficultés entre voisins appartenant à des seigneuries différentes. Nous avons déjà observé dans le traité de 1327 la mention de ces marches d'estault, sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure. Quant à cette

commune paix, ou Landfriede de Lorraine, c'était une grande ligue de paix publique instituée en Lorraine, dans le genre de celles que concernent certains documents de la fin du XIVe siècle et du XVe, publiés par dom Calmet dans son histoire[1].

Le traité de 1380 (25 décembre)[2] entre Jean, duc de Lorraine, et la cité de Metz, est conclu pour dix années pendant lesquelles, des deux côtés, on s'engage à vider tous différends et querelles des parties elles-mêmes et de leurs sujets par voie de justice exclusivement, « selonc les custumes et « usages, est-il dit, de nous marches et estalz « d'une part et d'altre » ; le duc s'obligeant à contraindre au besoin par la force ses « hommes « et soubgis, nobles et non nobles, officiers et « altres », et la Cité ses « citains et soubgis », à s'abstenir d'œuvres de fait et à poursuivre leurs demandes « per voye de raison, selonc us et cus- « tumes de paiix ». Ce traité contenait encore l'obligation pour les deux parties contractantes de se prêter aide et secours réciproques en toute guerre et difficulté de l'une ou l'autre contre des tiers, sauf quelques exceptions spécifiées, notamment de la part du duc en faveur de « la compaingnie « des Lyons ; en laquelle compaingnie il est con- « tenu... que chascun de la ditte compaingnie sur

1. D. Calmet, *Histoire de Lorraine,* sous les dates de 1361, 1435 et 1441. Preuves, 1re édition, t. II, p. 633, t. III, p. 221, et p. 656.

2. *Histoire de Metz,* preuves, t. IV, p. 320.

« toutes besongnes qu'il averoit affaire, doit venir « à jour et à droit ». Cette compagnie des Lyons était vraisemblablement une association analogue à ces *societates equestriæ* que nous avons signalées parmi les associations de paix fleurissant dans l'Empire à la fin du XIVe siècle et au XVe.

Le traité de 1391 (17 mars, 1392 n. s.)[1] est conclu pour six années entre l'évêque de Metz Raoul de Coucy, Charles duc de Lorraine, Robert duc de Bar et la cité de Metz, contre ceux qui procèdent par œuvre de fait, « et sont rebelles... de « venir à jour et à droit ». Ils s'engagent à « des-« tourneir et osteir tous fais de werre » et à poursuivre toute difficulté survenant entre eux « par « voie de raison et de justice, selont les anciens « drois, coustumes et usages de paiis et terre, « sens fait de werre », et à contraindre leurs sujets à en user de même; et, en cas de pannies indûment faites, à en opérer la recréance « par l'or-« donnance des commis desdites alliances... La-« queille... recréance faicte, le... débat se doit « cognoistre et termineir selont l'us et coustume du « lieu... par devant celui signour ou ses justices à « cui la cognissance en doit appartenir, sens ce « que lesdis commis dès adonc en avant y aient « plux cognissance, se de rechief n'i venoit nouvelle « force »; chaque partie conservant sa hauteur, seigneurie et juridiction propres, mais devant être

1. *Ibid.*, t. IV, p. 411.

supplééе par les commis en l'exercice de celle-ci, en cas de négligence à s'acquitter de ses devoirs. Les confédérés se devaient aide réciproque contre tous auteurs de violences, « qui pour celle cause « seroient à constraindre de venir à jour et à droit; « et se feroit ycelle ayde et constrainte au regard « et ordonnance desdis commis ». Ces commis étaient au nombre de huit, dont deux étaient nommés par chacun des quatre confédérés : Renalt de Herbéviller, bailly de l'évêché, et Jehan d'Abocourt, escuyer, par l'évêque de Metz; Liébalt du Chastelet, bailly de Nancy, et Jehan de Fluéville, bailly de Vosges, par le duc de Lorraine; Richairt des Armoixes, chevalier, et Georges de Serrières, bailly de Saint-Mihiel, par le duc de Bar; Jehan Le Gronaix, chevalier, et seigneur Nycole Fransois, citain de Metz, par la Cité; auxquels était donnée pleine puissance de gouverner lesdites alliances « contre toutes manières de gens « qui seroient deffaillans, désobéissans et rebelles « de venir à jour et à droit, pour faire et prenre « droit par la forme et manière que faire le doient, « selont les anciennes coustumes et usaiges desdits paiis et terres..., de adjourneir ceux qui « seront à adjourneir, de oyr leurs querelles..., « de cognoistre d'ycelles, de jugier, sentencier... « sur ycelles par voie de droit ou amiable..., de « donner arrest de ceu qu'il averont jugiet... pour « mémoire perpétuel, sub ung propre seel com- « mun et autantique qu'il averont entre eulx; et

« averont pooir de exécuteir et exploitier leur « sentence ». Les huit commis devaient prononcer à la majorité des voix, et en cas de partage égal devaient renvoyer la décision aux quatre confédérés eux-mêmes. Tout sujet lésé dans ses droits et intérêts devait en faire sa plainte aux deux commis de son seigneur, qui en transmettaient l'avis aux deux commis du seigneur de qui dépendait celui contre qui la plainte était dirigée, pour que celui-ci fût sommé de comparaître à Nomeny-en-Salnoy, à un jour déterminé où demandeurs et défendeurs, pour ce adjournés, devaient procéder par voie de raison et recevoir la décision des commis. En cas que ceux-ci ne pussent pas se prononcer audit jour, la cause requérant production, ils donnaient nouvelles journées à Nancy, et successivement, en cas de besoin, au Pont, puis à Metz, et de nouveau à Nomeny et autres lieux susdits l'un après l'autre, toujours dans le même ordre, s'il était nécessaire. Les commis, de leur côté, étaient assurés d'être indemnisés de toutes pertes, dommages et dépens. Suivant une de ces dispositions, en cas de partage égal entre les huit commissaires de l'accord dans le jugement d'une affaire, celle-ci devait être renvoyée aux confédérés eux-mêmes, c'est-à-dire à l'évêque, aux deux ducs et à la Cité, pour en décider. La Cité était alors représentée par un commissaire spécial. Nous possédons sous la même date que le traité lui-même, 17 mars 1391 (1392 n. s.), un

atour nommant comme représentant de la ville pour cette éventualité un des citains, seigneur Nicole Mortel, chevalier[1].

Le traité de 1404 (16 septembre)[2] est passé entre la Cité seulement et Jean, jeune comte de Salm. C'est une simple promesse faite à ce dernier de s'abstenir de voies de fait et de prendre de lui-même le droit contre ceux de ses hommes, châtelains ou servants, qui auraient fait dommage à la Cité ou à ses gens.

Le traité de 1407, entre la Cité d'une part et les duché de Luxembourg et comté de Chiny de l'autre, est représenté pour nous par une déclaration que donne à Brunn, le 26 décembre 1407[3], Josse, marquis de Brandebourg et de Moravie, gouverneur général et administrateur universel desdits duché et comté. La déclaration du marquis de Moravie est une pièce fort longue, rédigée en latin, rappelant d'abord les actes de violence échangés précédemment entre les deux pays, notamment à l'époque où l'administration du Luxembourg avait été déléguée au duc d'Orléans, frère du roi de France. Il y est dit qu'un accord étant intervenu récemment entre les parties, quittance réciproque est donnée par elles de tous griefs antérieurs, et que, pour écarter à l'avenir tout motif de violences

1. *Ibid.*, t. IV, p. 420.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 540.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 607.

et de guerres, on observera en cas de querelles les procédures anciennement usitées en marches d'estault : « Ut... futuro tempore, aliis guerris... « movendis materia subtrahatur, et... tranquil- « litas, juxta antiquorum morum consuetudinem, « usuum et rituum regulas..., inter partes... in « suis marchiis stallis et confiniis, in causarum... « decisionibus observari solitas... retineri valeat. » Sachent nobles et non nobles, est-il ajouté, que nul ne doit témérairement agir de fait dans sa propre cause, mais que toute querelle doit être poursuivie par les voies de raison et d'équité, suivant les procédures de justice pratiquées d'ancienneté : « Nichil suâ auctoritate aut temeritate « de facto attemptent, sed causas suas, si velint, « viâ rationis et equitatis secundum regulas con- « suetudinarias et locales, ab olim in judiciis et « decisionibus causarum et litium observari soli- « tas, prosequantur. » Ceux du duché et du comté qui auront poursuite à exercer contre ceux de Metz devront à l'avenir mander par leur juge ordinaire aux maître-échevin et treizes de la Cité de leur rendre justice ou, faute de pouvoir le faire, d'obliger l'adverse partie à se trouver au lieu habituel de marche d'estault pour y être jugée suivant la coutume : « Quatenùs auctoritate suâ « judiciariâ partem ream cogant ut in loco solito « marchiæ seu stalli competenter compareat, « ibique judicio sistat, auditura, visura et factura « quod localis justicia suadebit, secundum regulas

« consuetudinarias... » Ceux de Metz devront réciproquement agir d'une manière analogue à l'égard des sujets de Luxembourg et de Chiny. Le reste de la déclaration traite des fiefs, des dettes et des gages, avec injonction à tous nobles et non nobles de se conformer à ses prescriptions; faute de quoi punition et juste réparation seront faites : « Et si... nobilis vel ignobilis contrarium « facere presumpserit, nos hujusmodi presump« tionem pœnâ debitâ in... personis delinquen« tibus et eorum rebus..., sine moræ dispendio « puniemus, et faciemus... damnum passis satis« factionem fieri competentem. » Cette pièce, à l'adresse de la Cité, était conservée dans les archives de la ville de Metz, qui, en retour, avait dû donner une déclaration semblable au gouverneur des duché de Luxembourg et comté de Chiny.

Le traité de 1408 (2 juillet)[1], entre l'évêque de Metz, Raoul de Coucy, Charles, duc de Lorraine, Robert, duc de Bar, Edouard son fils, marquis du Pont, et la cité de Metz, présente beaucoup de ressemblance avec celui de 1391 (1392 n. s.) dont nous avons donné tout à l'heure une analyse. Il est également conclu pour six années contre ceux qui seraient « rebelles de venir à jour et à droit ». Il nomme aussi huit commis; deux d'entre eux représentant à la fois le duc de Bar et son fils, le marquis du Pont. Les termes de l'accord de 1391

1. *Ibid.*, t. IV, p. 614.

(1392 n. s.) sont reproduits dans celui de 1408, avec addition seulement de certaines dispositions sur la manière dont il devrait être procédé, en cas que la poursuite de quelque malfaiteur entraînât le siège et la prise d'une bonne ville ou forteresse et de ses défenseurs.

Un dernier accord de 1411 (17 mars 1412 n. s.), entre l'évêque de Metz, le duc de Lorraine, le duc de Bar, le marquis du Pont et la Cité, est, comme celui de 1408, la reproduction ou à peu près de celui de 1391 (1392 n. s.). C'est un traité de Landfriede pour six années contre tout « re« belle de venir à jour et à droit », avec obligation pour tous de poursuivre leurs revendications par voie de justice « selon l'us et coustume du lieu où « l'héritage seroit assis »; nomination par les parties de huit commis pour exercer la police et au besoin la justice de la Landfriede; usage par ces derniers d'un « seel commun et autantique »; tenue des journées successivement aux lieux de Nomeny, de Nancy, du Pont et de Metz; et, en cas de partage égal des voix entre les huit commis, renvoi de la décision aux confédérés eux-mêmes dont ils sont les représentants. Ce traité, qui n'a pas été, comme les précédents, recueilli et publié par les Bénédictins dans les preuves de l'histoire de Metz, est resté inédit; il nous a été conservé par Paul Ferry dans ses Observations séculaires[1].

1. Paul Ferry, *Obs. sécul.*, XV, 346, 352. Bibl. de Metz, mss. fonds hist. n° 107.

En commençant l'examen que nous venons de faire des traités de Landfriede auxquels la cité de Metz a souscrit et dont le texte a été conservé, nous avons dit que notre intention était de tirer, par analogie, de leur teneur quelques notions pour compléter l'idée très imparfaite que nous avions encore de celui vraisemblablement passé en 1345 et prolongé en 1347 pour dix ans à partir de 1348, touchant « l'aicort fais contre cialz que à jour et à droit ne volroient venir ». Ces divers traités compris dans une période de près d'un siècle, de 1327 à 1412, au milieu de laquelle se placent ceux relatifs à « l'aicort » que nous étudions spécialement ici, présentent dans la variété de leurs dispositions des particularités dont il est bon de faire, pour l'objet que nous nous proposons, le rapprochement sur quelques points essentiels : la durée de la convention ; le nombre des commissaires ou commis institués par elle ; le caractère et les attributions de ces officiers ; les lieux et le mode de leurs assemblées.

La durée de la convention est de dix ans dans l'accord de prolongation de 1347 ; elle est de dix ans également dans celui de 1380, de six ans dans ceux de 1392, de 1408 et de 1412, de quatre ans dans celui de 1357 ; elle était étendue à toute la vie d'une des parties contractantes, le comte de Bar, dans le traité de 1327, et à celle du dernier survivant des trois princes engagés, dans celui de 1331 ; elle est indéfinie ou plutôt indéterminée dans ceux de 1404 et de 1407.

Le nombre des commissaires est de onze dans l'accord de prolongation relaté par l'atour de 1346 (1347 n. s.), et l'on peut remarquer que la Cité n'en a que deux, tandis qu'il y en a neuf à répartir entre les trois autres confédérés. Dans ceux de 1408 et de 1412, où interviennent cinq parties, il n'y a que huit commissaires, deux d'entre eux étant à la fois délégués par le duc de Bar et par son fils le marquis du Pont. Dans d'autres accords, le nombre des commissaires est le même pour chaque partie contractante; on en compte deux pour chacune d'elles, c'est-à-dire huit en tout, dans l'accord de 1392, quatre dans celui de 1327. Il n'est pas institué de commissaires, ou du moins leur qualité ni leur nombre ne sont pas spécifiés, dans les autres traités.

Pour ce qui est du caractère et des attributions de ces délégués, nous remarquons que dans l'accord de 1327 ils sont nommés *amiables apaisentours*, dénomination qui indique bien le rôle de pacificateurs qui leur est attribué. Certains accords, ceux de 1331, 1353, 1357, 1380, 1404, 1407, ne mentionnent pas de commissaires spéciaux. Dans le nombre, ceux de 1331, 1357, 1380, 1407 stipulent formellement le renvoi des affaires aux juges ordinaires. Suivant les accords de 1392, 1408 et 1412, les commissaires ne prennent le caractère de juge qu'en cas de négligence ou d'impuissance des juges ordinaires. Ces juges ordinaires sont d'ailleurs, soit les magistrats locaux

dans l'intérieur de la seigneurie, soit les commis spéciaux chargés d'intervenir en certains cas entre les sujets de seigneuries différentes, aux marches d'estault. Ces mêmes traités de 1392, 1408 et 1412 stipulent des garanties assurées aux commissaires chargés d'agir, et des indemnités pour tous dépens, pertes et dommages qu'ils auraient eu à supporter.

Le caractère de juge arbitral des commissaires de Landfriede, dans les cas que nous venons de mentionner, ressort des indications fournies à cette occasion par les documents qui ont passé sous nos yeux. Ce sont des *amiables apaisentours*, avons-nous vu dans celui de 1327, chargés de terminer les querelles par l'accord volontaire des parties et, à défaut seulement de leur libre acquiescement, par des jugements de droit. D'une manière plus générale, ils connaissent surtout des cas de force et de violence[1]. Ils sont institués pour tenir siège et pour juger, est-il dit dans l'atour de 1347; pour adjourner, disent les traités de 1392, de 1408 et de 1412, puis ouïr les querelles, juger et sentencier, donner arrêt de ce qu'ils auront jugé et en dres-

1. Voyez plus haut l'analyse d'une pièce du 10 février 1327 (1328 n. s.), dans laquelle s'accuse nettement la distinction des compétences entre les juges ordinaires « l'osteit l'avesque « de Metz », et les commissaires de la Landfriede « les « quaitres qui sont nommeis pour mettre à escord les des- « cors qui poroient choir entre lai conteit de Bar et la citeit « de Mes ». — *Histoire de Metz*, preuves, t. IV, p. 52.

ser acte, sous un scel commun et authentique dont l'usage leur est propre. C'est un sceau de ce genre que nous étudions ici et que nous avons rapporté à la Landfriede en vigueur à la fin de 1346 et pendant le cours de l'année 1347.

Les accords de 1392, 1408 et 1412 assignent aux journées tenues par les commissaires de la Landfriede des lieux de réunion choisis successivement dans chacune des seigneuries liées par le traité; ainsi, Nomeny pour l'évêché de Metz, Nancy pour la Lorraine, Pont-à-Mousson pour le Barrois, Metz même pour la Cité. En 1327, c'est Gorze qui est assigné comme siège aux *amiables apaisentours*, entre Metz et le Barrois. En même temps on rappelle que les lieux ordinaires des marches d'estault entre les deux pays étaient d'ancienneté « à Waizages et au Parières à Wal« linprés » et même « autres part », est-il ajouté.

Les lieux affectés aux journées tenues par les commissaires n'étant pas spécialement indiqués dans la plupart des accords de Landfriede, il est peut-être permis de penser que ces officiers se réunissaient ordinairement dans les lieux eux-mêmes traditionnellement consacrés aux marches d'estault entre les pays voisins. Ce n'est pourtant là qu'une simple conjecture.

Ce qui vient d'être dit des traités de Landfriede montre de grandes variations de détail dans le régime des institutions qu'ils relatent. Ce régime est pourtant constamment dominé par une cer-

taine uniformité dans les vues générales, lesquelles consistent toujours à réprimer par tous les moyens, en cas de querelle et différend, les actes de force et l'usage de la violence, pour y substituer les décisions de la justice. On y trouve, pour cet objet, tantôt l'institution d'une juridiction nouvelle dont l'exercice est confié à des commissaires spéciaux, tantôt le simple renvoi des affaires aux juges ordinaires, tantôt la combinaison de ces deux systèmes par la dévolution des causes aux commissaires ou juges extraordinaires, en cas seulement de négligence ou d'impuissance des juges ordinaires. Ce qu'on veut surtout, c'est supprimer les faits de guerre ; c'est forcer les réclamants à recourir aux voies de droit avant d'user de la force, avant de pannir, c'est-à-dire avant de saisir gages matériels ou corps d'hommes ; c'est faire au besoin restituer les prises et relaxer les prisonniers ; assurer la liberté de venir à jour et à droit ; contraindre les rebelles à le faire et à se conformer aux décisions prises contre eux, soit dans les journées tenues par les commissaires spéciaux, soit dans les marches d'estault, soit dans les cours ordinaires de justice. Il est toujours question, d'ailleurs, de l'observation et de l'application des usages et coutumes de pays, pour le règlement des intérêts en litige.

La grande innovation due aux accords de Landfriede est la constitution d'une force de coercition capable d'assurer la pratique de l'ancien droit

malgré toute mauvaise volonté et toute résistance, et de triompher de celles-ci, en agissant contre elles avec le surcroît de puissance que créait, pour cet objet, l'association de princes, de seigneurs et de Cités, décidés à s'interdire en tous cas les actes de guerre, et à les interdire aussi à leurs officiers ainsi qu'à leurs sujets.

Le ressort supplémentaire que la Landfriede introduisait dans le mécanisme social avait son application dans les cas surtout de différends les plus difficiles à régler, ceux où les parties en présence dépendaient de seigneuries et par conséquent de juridictions différentes. Ce n'est pas que jusqu'alors on manquât absolument de moyens pour résoudre par des voies de droit ces difficultés. On avait à Metz et dans les pays voisins, pour y parvenir, les journées dites de droit, aux marches d'estault; mais il fallait pour tenir ces journées la bonne volonté et le consentement réciproque des parties. Les Landfriedes fournissaient le moyen d'y contraindre les récalcitrants[1]. On peut voir par là leur importance pour les progrès de la civilisation, et l'intérêt que présente leur étude.

1. Les Landfriedes, on le comprend, étaient vues avec mécontentement par ceux dont elles pouvaient réprimer les excès, et par leurs amis. Ce sentiment se manifeste dans une chanson dont la date pourrait remonter au XIVe siècle peut-être, et qui nous a été conservée. Elle est encore inédite; nous la donnons en appendice, à la fin de la présente notice, avec quelques explications qui s'y rapportent.

III.

Il est souvent question des marches d'estault dans les documents qui concernent les Landfriedes. Les deux institutions tendent également à un même but, le règlement pacifique, et par des voies de droit, des querelles survenues entre deux parties n'ayant pas de juge commun ; il est donc naturel de s'occuper des unes et des autres en même temps. Ce qui concerne les marches d'estault n'est d'ailleurs pas assez connu pour qu'il ne nous semble pas opportun d'en dire quelques mots, à la suite des considérations que nous venons de présenter sur le sujet connexe des Landfriedes, dans des explications au cours desquelles nous avons annoncé que nous reviendrions sur cet objet particulièr.

La plus ancienne pièce que nous ayons trouvée à Metz sur les Landfriedes, sans être certain du reste qu'il n'en ait pas existé quelque autre qui remontât plus haut encore, le traité de 1327 entre le comte de Bar et la Cité, mentionne comme existant depuis longtemps déjà les marches d'estault, « les estatz, est-il dit, qui ont « esté establis et tenus anciennement... à Waizages et au Parières à Wallinprés et autres « part, où on les a tenus anciennement », entre le Barrois et le Pays-messin. Une lacune du texte en cet endroit du document de 1327 ne permet

malheureusement que de constater cette simple mention, sans qu'on puisse savoir ce qui, dans la pièce, était dit de plus de ces marches d'estault[1]. Tout ce que nous y voyons, c'est qu'elles ne sont pas désignées alors comme devant être le siége de la juridiction des commissaires de la Landfriede ou « amiables apaisentours ». C'est à Gorze que ceux-ci doivent, suivant les termes de la convention, siéger et mander les parties tombées en différend, pour les accorder. Les marches d'estault sont encore nommées dans les pièces de 1357, 1380, 1407 que nous avons analysées précédemment, et où est recommandée l'observation des coutumes et usages qui les concernent.

On trouve fréquemment dans les documents des XIVe et XVe siècles la mention de ces coutumes et usages, sous les dénominations de *droit de marche*, *droit de voisinage*, *us et usage de marche*, concurremment avec ce qu'on appelle *coutumes*, *us et*

1. Cette lacune du texte correspond vraisemblablement à une altération, peut-être à une mutilation de la pièce originale, que les Bénédictins, en la reproduisant, disent avoir vue aux archives de la ville de Metz. Voulant nous rendre compte de ce qui en était, nous avons cherché dans ce dépôt, mais en vain, la pièce indiquée. Elle n'y existe plus et paraît même en avoir disparu depuis longtemps déjà, car elle ne figure pas dans l'inventaire de ces archives dressé, de 1811 à 1823, par M. Lemaire, qui a fait ce travail avec beaucoup de soin et d'exactitude. Elle était cependant encore à l'hôtel de ville de Metz dans la seconde moitié du siècle dernier, quand les Bénédictins en ont fait la copie.

usages de pays, *droit de pays*, *droit de ville*. Les agents spéciaux de la juridiction des marches d'estault sont nommés en même temps *amis*, *arbitres*, *commis aux journées*, *juges choisis des journées de marche*. Leurs conférences sont dites *journées amiables*, *journées de droit*, *journées d'estal*, *journées de marche*. Ils assignent à ces journées les parties, y examinent les causes, en provoquent le débat et les jugent. Leur résolution ou sentence est fixée avec toute la procédure dans un acte rédigé par un notaire qui les assiste à cet effet. Cet acte est ce qu'on appelle un *départ de journée*. Les lieux où se tiennent ces journées sont appelés *confinage*, *lieu marchissant*, *lieu moyen*, *lieu de marche* ou *d'estault*.

La procédure des journées de marche est qualifiée *voies d'amitié* ou *d'équité*, *voies de droit* ou *de justice*. Les expressions qui s'y rapportent sont : *journoyer*, *tenir à droit*, *venir à droit*, *venir à jour et à droit*. On dit aussi *prendre le droit*, *prendre conseil*, *ordre de droit*, *regard de marche*, *esward de marche* et *d'estault*, *gagner marche*, *garder esward*, *garder usages*.

Cette procédure ressort du reste, dans tous ses détails, de la teneur de nombreux documents conservés dans nos archives et dont une certaine quantité ont été reproduits par les Bénédictins parmi les preuves de leur histoire de Metz. Ces documents sont des enquêtes, des dépositions, des départs de journées. Outre cela, nous possédons

une pièce d'une certaine étendue intitulée *Comment on doit tenir et useir à marche d'estault*, qui est comme le code même de cette procédure. Ce curieux morceau ne porte pas de date, mais il appartient très vraisemblablement au XIVe siècle. Il a été recueilli et rapporté à cette époque par l'auteur de la chronique de Praillon, et il a passé avec une bonne partie de celle-ci dans les chroniques imprimées par Huguenin[1].

Grâce à ces sources d'information, nous n'ignorons pas grand'chose de la manière dont se tenaient les journées de marches d'estault. Certains récits de nos chroniqueurs viennent encore compléter l'idée qu'on peut s'en faire, par des indications de toutes sortes et par des tableaux qui en donnent la physionomie. Nous ne citerons dans le nombre que ce qu'on lit dans la chronique de Praillon, sous la date de 1447[2].

« Le 8e jour de décembre, y est-il dit, au lieu « de la chaippelle de Woizaige près d'Airey sus « Muzelle, qui est lieu de marche d'estaulx entre « la duché de Bair et la cité de Mets, fut là tenue « une journée de marche amiable. Et y furent « commis pour la partie de la cité de Mets mes- « sire Nicolle Louve, chevalier, messire Jehan Bau- « doiche, chevalier, messire Nicolle de Raigecourt

1. Chronique dite de Praillon dans Huguenin, *Les Chroniques de la ville de Metz*, p. 64.
2. *Ibid.*, p. 259 et 263.

« et Joffroy de Wairise qui avoit ung esmérillon « sur son poing, qu'il porta à la journée, et le tint « tout le jour de la dicte journée audit lieu, et « Jehan de Lucembourg, secrétaire des seigneurs « Sept de la guerre. Et avec eulx estoit pour no- « taire de la cause Gillet le Bel, pour noter et « mettre en forme tout le fait de la dicte jour- « née[1]. Et pour la part de monseigneur le duc de « Calabre[2] y furent commis Guillaume Dangier, « baillif de Sainct Mihiel, etc.... Et pourtant « qu'ilz ne furent d'accord à icelle journée « amiable, ilz prindrent deux hommes ewardeurs « pour recepvoir les bons et productions des par- « ties, comme pour après en alleir panre conseil « aux marches voisines non suspectes des parties, « et que tout ce qu'ilz en trouveroient qu'ilz le « rapporteroient dedans les termes acoustumés... « Et y avoit bien environ cinquante et ung ans « que on n'avoit tenu journée de marche entre la « duché de Bar et la cité de Mets. » Le débat qui avait motivé celle-ci venait de réclamations faites par la Cité à l'occasion d'un manant de Metz qui avait été indûment « défait », c'est-à-dire mis à

1. L'acte dressé par Gillet le Bel dans cette circonstance nous a été conservé. Il a été imprimé par les Bénédictins dans les preuves de leur *Histoire de Metz*, t. V, p. 538.

2. Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils du roi René héritier du duché de Bar, et d'Isabelle héritière du duché de Lorraine, lieutenant général pour son père et gouverneur des duchés de Lorraine et de Bar depuis 1442.

mort à Briey. L'an suivant, « le mardi après la « Magdellaine en jullet... apres les bons, pro- « ductions et aultres monstrances receuptes par « les deux ewardeurs à ce commis des parties, « pour le fait de Thiry Geuxe que le prévost de « Briey avoit fait pendre,... et que lesdits deux « ewardeurs eulrent esté à conseil enz villes et « marches voisines, comme faire se doit en tel « cas, fut journée tenue et assignée à Mets, où les « gens du conseil du seigneur Jehan de Calabre « estoient; et là fut ledit cas et forfait escordé et « déterminé. »

Il convient de relever dans le récit du chroniqueur cette indication, qu'en 1447 il y avait plus de cinquante ans qu'on n'avait vu tenir journée de marche entre Bar et Metz. Cette vieille coutume tombait en désuétude. Son beau temps paraît avoir été le XIVe siècle. A ce temps appartient une indication assez intéressante sur le même sujet; c'est celle des lieux habituels de marches d'estault de la Cité contre toutes les seigneuries voisines. Contre le Barrois il y en a deux, l'un à Voisage (à 17 kil. de Metz), l'autre à la Grand'haye de Vallerinpré, deçà Saint-Privat-la-Montagne (à 15 kil.); contre le Luxembourg, il n'y en a qu'un, au milieu du pont de Richemont-sur-l'Orne (à 19 kilom.); contre l'archevêché de Trèves, un également à Cattenom (à 37 kil.); contre la Lorraine, il y en a deux, aux arbres de Luttange (à 21 kil.) pour les sujets lorrains de langue allemande, à Voisage

(à 17 kil.) pour les Lorrains français; contre l'évêché de Metz il y en a deux aussi, l'un à Pont-à-Chaussy (à 18 kil.) pour les sujets allemands de l'évêché, l'autre à Solgne (à 20 kil.) pour ses sujets français; contre l'évêché de Verdun, il y en a un à la grange de Nevron, ou Neuvron près d'Olley (à 38 kil.)[1].

1. Les marches d'estault de Metz contre ses voisins sont indiquées : 1° dans le *Grand cartulaire de la cité,* manuscrit du XIVe siècle, conservé à la bibliothèque de Metz (fonds hist. n° 1); 2° dans le *Livre des trésoriers,* manuscrit du commencement du XVe siècle conservé dans le même dépôt (fonds hist. n° 177); 3° dans la *Chronique du roy de Bohême,* manuscrit du XVe siècle appartenant aussi à la ville de Metz (fonds hist. n° 81); 4° dans la *Chronique de Philippe de Vigneulles,* manuscrit du commencement du XVIe s. de la bibliothèque de Metz (fonds hist. nos 88-90); 5° dans la *Chronique dite de Praillon,* manuscrit du XVIe siècle de la Bibliothèque d'Épinal (arm. II, n° 30).

De ces cinq manuscrits les deux premiers reproduisent l'indication relative aux marches d'estault à peu près dans les mêmes termes, et comme nous les donnons ci-dessus. Les autres y introduisent quelques variantes qui méritent d'être signalées. Le troisième et le cinquième, la chronique du roy de Bohême et la chronique dite de Praillon, signalent en plus, dans la mention des marches contre les Lorrains allemands, le Pont à Flaquair; la chronique de Praillon (Huguenin, *Chron.*, p. 40) donne en outre, au lieu de la grange de Nevron, pour marche contre l'évêché de Verdun, Noveroy, qui pourrait être Norroy-le-Sec, localité assez rapprochée de Neuvron. N'y aurait-il pas là plutôt une simple faute de transcription? Le quatrième, la chronique de Philippe de Vigneulles (Huguenin, *Chron.*, p. 523), nomme aussi le Pont à Flaquair, mais il en fait de plus l'unique lieu de marche contre la Lorraine;

Tels étaient les lieux de marche d'estault entre Metz et ses voisins au XIVe siècle. L'indication que nous venons d'en donner ne remonte pas plus haut que le milieu de ce siècle, car dans les textes les plus anciens qui nous la fournissent, le souverain du Barrois est qualifié duc; or l'érection du comté

il ne nomme non plus qu'un seul lieu de marche contre l'évêché de Metz « sur le hault de ça Veigney » entre Vigny et Verny, et un contre le Barrois à Voisage; il donne enfin pour lieu de marche, contre l'archevêque de Trèves, Macre-le-Roy (Kœnigsmacker) au lieu de Cattenom. Le troisième manuscrit, la chronique du roy de Bohême, outre la variante que nous avons signalée tout à l'heure, en contient encore une pour les marches contre l'évêché de Metz. On y lit : « Soure l'aivaique de Mes, por l'alemengne ay Chalsey par « desay le pon, et por le roman paixe ay Soingne; maix y « lay veut et (à) Borney. » Borny n'est qu'à 4 kilomètres de Metz; son nom pourrait bien n'être ici que le résultat d'une faute de transcription et devrait être lu probablement Verny (à 13 kil.); supposition justifiée par le cinquième manuscrit, la chronique de Praillon, qui donne ainsi les marches contre les sujets français de l'évêché de Metz : « pour les Romans à Solgne et à Verney ». (Huguenin, *Chron.*, p. 41); ce dont on peut rapprocher l'indication de Phil. de Vigneulles que nous venons de citer « sur le hault de ça Veigney » entre Vigny et Verny.

On voit quels changements, peu importants du reste, ont pu être apportés à la détermination des lieux de marches d'estaut de la Cité contre ses voisins, du XIVe siècle au XVIe. Quant à leur condition originaire, pour ce que nous en savons, voici comment est conçu le texte le plus ancien qui les mentionne, celui du grand cartulaire de la Cité, lequel date de la seconde moitié du XIVe siècle : « Les marches contre les seigneurs. « —Marches contre le duc de Bar : à Waizaige l'une, et l'autre

de Bar en duché n'a eu lieu qu'au milieu du XIVe s. Le tableau des lieux de marche n'a pas beaucoup varié ultérieurement, pendant une période où, du reste, tombaient graduellement en désuétude, comme nous l'avons constaté, les usages auxquels il correspond. La simplification de cette nomenclature dans la chronique de Philippe de Vigneulles, où l'on ne trouve plus mentionnés, au commencement du XVIe siècle, que six lieux de marche seulement, un seul contre chacune des six seigneuries voisines[1], semble correspondre à cette désuétude. De la même manière devrait peut-être s'expliquer aussi, dans la chronique dite de Praillon, écrite vers le milieu du XVIe siècle, la substitution du nom de Noveroy (Norroy-le-Sec?) à celui de Neveron (Neuvron), pour indiquer le lieu de marche contre l'évêché de Verdun. Les journées de marches sont de plus en plus rares, depuis la fin du XIVe siècle. Elles ne font pourtant pas absolument défaut ultérieurement.

« à la grant haie à Wallerin prey deisay Sainct Priuey, — « Marche contre la duchie de Lucembourch : à Rechiefmont « en mey le pont, — Marche contre l'archeuesque de Trieues : « à Kathennem, — Marche contre la duchie de Loherraine : « as airbres deisai Lustenge pour les Allemans et à Waizaige « pour les Romans, — Marche contre l'eueschiet de Mets : « à Chancey por les Allemans deisai le pont, et pour les « Romans à Soignes, — Marche à l'eueschiet de Verdun : à « la grainge à Neveron. »

1. Chroniques de Phil. de Vigneulles dans Huguenin, *Les Chroniques de la ville de Metz*, p. 523.

On en signale quelques-unes, à la fin du XVe siècle et même au XVIe. En 1547, la Cité réclame encore, mais assez vainement ce semble, du duc de Lorraine de vider un différend existant entre elle et lui « par journées de marche et estat, est-il « dit, suivant les concordats et entrecours loua-« blement observés[1] ».

Nous venons de dire quels étaient les lieux de marche depuis le milieu du XIVe siècle. Ils étaient probablement à peu près tels au commencement déjà de ce siècle. C'est ce qu'on peut constater notamment pour ceux de la Cité contre le Barrois, mentionnés dans le traité de Landfriede de 1327 que nous avons cité précédemment. Ils sont dits dans ce document « à Waizages, et au « Parières, à Wallinprés », dénominations qu'on retrouve ultérieurement, à l'exception pourtant de celle de Parières, qui ne correspond, du reste, au nom d'aucun village connu, et qui pourrait bien désigner simplement un lieu signalé par l'exploitation de quelque carrière de pierres, suivant l'interprétation que donnent de cette expression les Bénédictins[2]. La même pièce de 1327 ajoute à l'indication qui précède quelques mots qui ont attiré déjà notre attention et d'où l'on pourrait inférer, ce semble, que la détermination des lieux

1. Paul Ferry, *Obs. sécul.*, XVI, 346. Bibl. de Metz, mss. fonds hist. n° 107.

2. *Histoire de Metz*, preuves, t. IV, p. 49.

de marche, telle qu'elle les nomme, ne remontait pas beaucoup plus haut que l'époque où elle nous les donne. Après avoir dit, en effet, qu'en ces lieux se tenaient alors les journées d'estault entre Metz et Bar, le document ajoute : « et autres part « où on les a tenus anciennement » ; ce qui donne lieu de penser que dans la première partie du XIV[e] siècle on avait à Metz, touchant les lieux de marche, le souvenir d'un régime différent de celui en vigueur à ce moment. Ce régime avait dû probablement finir à une époque peu éloignée, puisque la mémoire s'en conservait encore ; mais il avait pu commencer à une date plus ou moins reculée, dès le XII[e] siècle peut-être, conformément à une indication fournie par les annales de Jehan Praillon[1]. Dans les temps anciens les marches d'estault

1. 1169. — « En se temps feurt ordonné les marche et es- « taipt du païs de Mets à iij lieu ou enuiron distant de la « Cité... » (*Annales de Jehan Praillon.*) — Ces annales que Meurisse a connues, et qu'il cite dans son *Histoire des évêques de Metz,* sont encore inédites. Composées au XVI[e] siècle seulement et d'une étendue médiocre, elles contiennent certaines notions historiques intéressantes pour des époques sur lesquelles les chroniques messines sont à peu près muettes. Malheureusement on ne saurait admettre qu'avec beaucoup de réserve une partie de ce qu'elles rapportent. Depuis Meurisse, personne n'avait plus parlé des *Annales de Jehan Praillon.* On pouvait craindre qu'elles ne fussent perdues. Nous croyons les avoir retrouvées en Angleterre, dans un manuscrit du British Museum, Harleian 4400, où elles sont mêlées à d'autres documents. Il y a quelque raison de penser que ce manuscrit est celui que le P. Lelong a décrit en 1771,

n'étaient, à ce qu'il paraît, pas encore fixées dans les lieux où elles se trouvaient en 1327, quand le traité passé à cette date mentionnait celles de la Cité contre le Barrois. Ces marches d'estault étaient dans les régions frontières. La première partie de leur nom, *marche*, en témoigne. Quant à la seconde partie de la dénomination qui leur est affectée, *estault* — de stallum; locus instructus, paratus, assignatus; locus sedis, stationis, — elle indique l'usage d'y tenir siège. Nous n'avons rien de plus à relater sur ce sujet.

Après ce qui vient d'être dit des Estaults et auparavant des Landfriedes, dont nous voyons la pratique en vigueur au XIVe s. surtout, on peut se faire une idée du corps d'institutions au milieu desquelles se placent le traité d'accord de 1345 et celui de 1347, pour l'établissement originaire et pour la prolongation à partir de 1348, d'une Landfriede entre la cité de Metz, la Lorraine et les évêchés de Metz et de Verdun; traités dont le texte ne nous est point parvenu, mais dont nous avons pu signaler avec certitude l'existence, déterminer la date et le caractère, en joignant à ces indications quelques renseignements sur le régime constitué par eux, et auquel appartient évidemment le sceau remarquable dont l'image nous a

au n° 38767 de sa *Bibliothèque de la France*, sous le titre de *Manuscrit des Comtes de Metz*, et qui figurait, dit-il, à Paris, dans le cabinet de M. Fouquet, secrétaire du roi.

été conservée dans l'armorial d'André de Ryneck. Cette image est le seul document figuré que nous possédions pour nous faire connaître la forme et la composition de ces sceaux de Landfriede, que les documents écrits mentionnent expressément, mais dont aucun exemplaire, que nous sachions, n'est venu jusqu'à nous.

APPENDICE.

Nous avons annoncé, à la fin de la seconde partie de la présente notice, la publication d'une ancienne chanson encore inédite sur la Landfriede. Voici ce document [1] :

LA LANDEFRITE.

La Landefryte est criée,
Ly diable y ait part.
On en ferait bien telz estre
Qu'ameroit mieulx le hahay.

Cilz qui fist la Landefrite
Estoit bien des conpaignon;
Il veulloit qu'es allyence
Heüst .i. point de raixons

1. Nous devons le texte de la chanson de la Landfriede à M. Bonnardot, qui l'a emprunté à un manuscrit d'origine messine, conservé aujourd'hui à la bibliothèque d'Épinal, n° 189. Ce manuscrit, exécuté par diverses mains des XIV[e] et XV[e] siècles, a été décrit avec beaucoup de détails par M. Bonnardot dans le *Bulletin de la Société des Anciens Textes*, 1876, p. 64-132. C'est au folio 75 du manuscrit que se trouve la chanson que nous publions ici.

C'on ne paiast deniers ne mailles,
Tant comme elle duray.
Maix ly bons bourgoy de Mes
Ne c'y acordèrent pais.

Cilz deniės ont déchasiés
Maistre Jehan de Falquemon;
Maix il jure per son airme
Qu'il troverait bien maisons
Se la Landefrite crolle;
Ne va grain nessa ne la;
Teil paieroit son estat
Qui ne la ploigeroit pas.

Les jaulz ont une journée
Acordée près de Donnon,
Pour veïr des aliences
Commant il se chevīront.
Warkekin et Kaldre
Durexelle lour acorda
Qu'il se tengne à montaigne
Tant qu'.I. autre tempz vendray.

Or ait bien pris ly diables
Cestuit sire de Blanmont
Qui c'est mis d'alience :
C'est malz pour les conpaignon
Armés, de bonne renommée.
Bien crois tous jour, amerait
Sy que, quant serait pasée,
S'il vuelt, il s'en aderat.

Explissit la Landefrite.

Il serait intéressant, mais il est difficile d'assigner une date certaine à cette pièce, et de décider quel est le traité de Landfriede qu'elle mentionne. Ce qu'elle dit de ce traité

est tout à fait insuffisant pour en donner une idée exacte. La chanson relate en effet surtout, et cela est très naturel eu égard au caractère spécial d'un pareil document, des points de détail accessoires qui avaient pu frapper avant tout les contemporains et provoquer chez eux les observations et les sentiments qu'elle exprime. Mais ces particularités sont précisément de celles que l'histoire néglige et nous laisse ignorer. Voici du reste ce que dit la chanson, dans son refrain initial et dans les quatre huitains qui en sont les couplets.

Refrain. — La Landfriede est criée. Le diable y ait sa part. On saura bien y faire entrer tel qui mieux aimerait guerroyer. C'est véritablement là une malédiction lancée contre l'institution de la Landfriede. Ce refrain, qui devait sans doute se répéter après chaque couplet, nous fournit d'ailleurs une intéressante indication ; c'est que la Landfriede, après avoir été convenue et arrêtée, était proclamée par un cri public.

1er couplet. — Celui qui fit la Landfriede, bien porté pour les compagnons ses alliés, voulait qu'une des conditions de l'accord fût la suspension des paiements dus par eux, tant que durerait leur alliance; mais les bons bourgeois de Metz refusèrent d'y consentir. Il s'agit vraisemblablement ici des paiements de dettes et surtout de cens à effectuer au profit des Messins, riches prêteurs dès cette époque, ainsi que des poursuites et saisies de gages pratiquées résolument, même à main armée, contre les débiteurs inexacts, par ces créanciers redoutés. Cette particularité rappelle que les exécutions de cette sorte étaient alors la source de fréquentes querelles entre les bourgeois de Metz et leurs voisins. Ces questions d'intérêt et leurs conséquences avaient été notamment les principales causes, à ce qu'il semble, de la guerre dite des quatre seigneurs, faite à la Cité en 1324 par l'archevêque de Trèves, le roi de Bohême, comte de Luxembourg, le

duc de Lorraine et le comte de Bar, à en juger par les demandes des confédérés jointes aux réponses des Messins, qui précédèrent les hostilités, et par les articles de la paix qui y mit fin [1]. Les deux derniers vers du premier couplet laissent sans solution certaine la question de savoir si les Messins étaient compris dans le traité de Landfriede qu'il mentionne, d'où ils auraient écarté l'étrange stipulation qu'on proposait d'y mettre à leur détriment; ou bien, s'ils étaient en dehors de cette Landfriede, dans les conditions de laquelle les alliés n'auraient pas osé introduire, avec l'obligation de la soutenir en commun, cette clause exorbitante, dommageable surtout aux intérêts des bourgeois de Metz qui ne pouvaient pas y consentir.

2e couplet. — Ces paiements ou obligations ont causé la dépossession de maître Jehan de Falquemont; mais il jure par son âme qu'il saura bien ressaisir une maison si la Landfriede croule, c'est-à-dire quand elle cessera de faire obstacle à ses entreprises. En attendant, il court fort de çà de là, cherchant profit aux dépens de quiconque n'aurait pas juré la Landfriede. Ce huitain nous montre, dans le personnage qui en est l'objet, un individu probablement victime de ses créanciers, et dont la police de la Landfriede contient l'ardeur de vengeance et les convoitises. Le sens du mot *déchasiés*, au premier vers, ressort de sa corrélation avec le mot *chasié, chazez*, dont la signification est « investi d'une maison ou d'un fief », suivant Du Cange [2]. Au dernier vers du couplet, le mot *ploigeroit* présente une variante du verbe *pleiger*, dont le sens propre est « promettre ou s'engager comme caution [3] ».

1. Chronique de Praillon dans Huguenin, *Les Chroniques de la ville de Metz,* p. 39, 56 et 62. — *Histoire de Metz,* Preuves, t. IV, p. 13 et 19. — La guerre de 1324 fait le sujet d'un poème du XIVe siècle qui a été publié par MM. de Bouteiller et Bonnardot en 1875.

2. Du Cange, *Glossaire,* v° Casatus.

3. *Ibid.,* v° Plegius.

3e couplet, — La Compagnie des Jaulz, c'est-à-dire des Coqs[1], a tenu journée près du Donnon pour s'entendre sur la manière dont elle se tirerait d'affaire pendant la Landfriede. Avec Warkekin et Kaldre Durexelle, il a été décidé qu'elle se tiendrait à la montagne, jusqu'à ce que fussent venus d'autres temps. Cette compagnie semble être une de ces bandes de gens armés qui vendaient leurs services à qui les réclamait, pour des entreprises que la Landfriede rendait à ce moment inutiles ou au moins plus périlleuses. Ils se résignent à la retraite pour le temps qu'elle durera. Donnon ou Donon, lieu de leur assemblée, n'est pas le nom d'une localité habitée que nous connaissions; mais c'est encore aujourd'hui celui d'un sommet des Vosges situé dans le voisinage de Blamont[2], et près duquel il est tout naturel que se réunisse une bande armée en relations, comme on le voit par le huitain suivant, avec un personnage qui occupait vraisemblablement cette dernière localité et lui empruntait son nom. La montagne où ils doivent se tenir pourrait être le Donon lui-même, ou une partie quelconque de la même chaîne, sinon quelque

1. Le mot Jaulz existe encore dans le patois messin actuel avec la signification de coq.

2. Le Donon s'élève au-dessus des sources de la Sarre, affluent de la Moselle, et de la Vezouze, petite rivière qui passe à Blamont avant de tomber dans la Meurthe. Le sommet de cette montagne, également accessible du côté de l'Alsace et du côté de la Lorraine, se termine par un plateau connu pour ses antiquités. On prétend qu'il y a existé autrefois des fortifications. Il est impossible d'y rien discerner de semblable aujourd'hui. Mais on y trouve des restes d'édifices très anciens qui au moyen âge pouvaient avoir encore de l'importance, et fournir dans ces conditions un poste avantageux avec une retraite commode, à des gens d'action obligés de prendre parfois des précautions pour leur sûreté. — Cf. Jollois, *Antiquités du département des Vosges*, 1843.

localité aujourd'hui inconnue, et désignée alors par cette dénomination.

4[e] couplet. — Le diable emporte le sire de Blamont, qui est entré dans la Landfriede, au grand dommage des Compagnons armés (les Jaulz ?). Mais on peut croire que, la Landfriede passée, il leur reviendra, et qu'il lui conviendra de réclamer encore leur aide. Le sire de Blamont est maudit pour s'être engagé dans la Landfriede. L'auteur de la chanson se montre sympathique pour les intérêts de la bande armée dont ce personnage utilisait, ce semble, auparavant le secours maintenant sans objet, mais qu'il pourrait bien, est-il dit à la fin, être dans le cas de rechercher quelque jour encore, quand la Landfriede aura cessé.

Tel est, croyons-nous, le sens de la chanson. On demanderait volontiers aux noms d'individus qu'elle contient des indices pour en fixer la date. Malheureusement, Warkekin, Kaldre Durexelle et même Jehan de Falquemont sont des personnages tout à fait inconnus. Quant au sire de Blamont, l'absence de prénom ne permet guère de reconnaître quelle place on doit lui assigner dans la série de ceux qui ont porté ce titre. L'histoire de la famille de Blamont, investie d'un des principaux fiefs de l'évêché de Metz et en tirant son nom, est d'ailleurs très imparfaitement connue. Sa généalogie n'est même pas très bien fixée [1]. Un point certain du moins, dans la discussion qui nous occupe, c'est la participation de ce sire de Blamont à la Landfriede en question, tandis que celle de Metz à la même Landfriede reste encore douteuse.

Nous sommes loin de connaître tous les traités de Landfriede auxquels un sire de Blamont aurait pu prendre part, c'est-à-dire tous ceux qui ont été conclus dans les

1. Voir D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1[re] édition, t. I, prélim., col. 215 ; et 2[e] édition, t. III, prélim., col. 90, t. VII, prélim., col. 251 ; *Notice de Lorraine*, t. I, col. 128.

régions dépendant de la Lorraine aussi bien que de l'évêché de Metz et pays voisins. Nous n'avons sur ce sujet que les textes fournis par les Bénédictins dans les preuves de leur histoire de Metz, par D. Calmet dans celles de son histoire de Lorraine, et par quelques autres sources d'information très peu abondantes. Nous avons indiqué, dans la notice qui précède, tous les traités de Landfriede connus, auxquels a souscrit la cité de Metz à partir de 1327. Aucun ne mentionne comme y ayant participé un sire de Blamont.

Les Landfriedes lorraines ou barrisiennes, que D. Calmet, d'un autre côté, nous fait connaître en dehors de celles-là, portent les dates de 1361 [1], 1387 [2], 1399 [3], 1435 [4], 1441 [5]. D. Calmet signale en outre dans sa *Notice de Lorraine*, mais sans nous en donner le texte, une alliance conclue en 1406 entre le duc Charles et Henri, sire de Blamont, sous la condition de se prêter mutuel secours contre leurs ennemis [6]. A cette époque le duc de Lorraine terminait une guerre avec Toul et en commençait une autre avec le duc d'Orléans dans le Luxembourg. L'alliance de 1406 n'a d'ailleurs pas du tout l'apparence d'une Landfriede. Parmi les autres traités, lesquels ont au contraire ce caractère, un seul mentionne la participation d'un sire de Blamont : c'est celui de 1361, où Thiébault, sire de Blamont, est nommé avec 38 autres princes et seigneurs confédérés, à la tête desquels figurent l'évêque de Metz, le duc de Lorraine, le duc de Luxembourg, le duc de Bar et l'abbé de Gorze. Thiébault y est même dési-

1. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, Preuves, 1re édit., t. II, col. 633.
2. *Ibid.*, 1re édit., t. II, col. 668.
3. *Ibid.*, 1re édit., t. II, col. 677.
4. *Ibid.*, 1re édit., t. III, col. 221 ; 2e édit., t. VI, col. 153.
5. *Ibid.*, 1re édit., t. III, col. 656 ; 2e édit., t. VI, col. 166.
6. D. Calmet, *Notice de Lorraine*, t. I, p. 130.

gné comme un des cinq commissaires chargés de la police de la Landfriede, et comme délégué à cet effet au nom de l'évêque de Metz. Cette Landfriede, datée de l'Annonciation Notre-Dame (25 mars) 1361, doit durer jusqu'au lendemain de Pâques 1362. Un des objets que s'y proposent spécialement les alliés est de se défendre les uns les autres contre les entreprises des bandes armées : « Se « aucunes compaignies s'assembloient, y est-il dit, ou ve« noient pour meffaire à nous,... nous, au mandement et « dénonciation de nosdits commis ou de celuy de nous « on pays ou terre douqueil lesdittes compaignies s'as« sembleroient ou vanroient, devrions contester à icelles « compaignies si hativement comme nous pourrions, et « les dechessier à petite force et à grande. » On peut rapprocher de cette indication un accord de la cité de Metz avec ses voisins en 1360, « encontre ceuls des compaignes, « soient Ynglois ou aultres[1] », et un second traité du même genre, sans date, mais de cette époque également, c'est-à-dire de la fin de 1361 ou de 1362, « contre les « gens c'on appelle compagne », entre l'évêque de Metz, les ducs de Lorraine, de Luxembourg, de Bar, l'évêque et la cité de Strasbourg, les villes et seigneurs d'Alsace, et tous ceulx, est-il ajouté, qui voudront en être[2]. Ces documents montrent ce qu'étaient alors ces compagnies ou bandes de gens armés, contre lesquelles on prend spécialement des mesures de défense, dans le traité de Landfriede de 1361 notamment, où figure Thiébault, sire de Blamont, comme confédéré, bien plus à titre de commis pour l'évêque de Metz. Cette particularité présente un accord remarquable avec un des traits mis en relief par les deux couplets 3 et 4 de notre chanson.

Une difficulté dans ce rapprochement pourrait être que

1. *Histoire de Metz*, Preuves, t. IV, p. 187.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 196.

la cité de Metz n'est pas comprise parmi les adhérents à la Landfriede de 1861. Mais il ne résulte pas expressément de la chanson, comme nous l'avons fait remarquer, que la Cité fît partie de la Landfriede dont il est parlé dans ce document.

Dans la Landfriede de 1361, le texte en est sous nos yeux, il n'est pas non plus question de la suspension des paiements dont parle la chanson. Mais celle-ci ne dit pas que cette mesure ait été prise ; elle dit seulement qu'elle avait été proposée, et que les bourgeois de Metz avaient fait obstacle à son adoption.

Après ces explications on pourrait peut-être admettre comme probable, sinon comme positif, que la Landfriede mentionnée dans la chanson est celle de 1861, ce qui ferait remonter ce document à cette date même; et que le sire de Blamont qui s'y trouve nommé est Thiébault, un des personnages au reste le plus en vue de cette famille.

Les indications fort incomplètes qu'on a sur celle-ci la signalent comme une branche de la maison de Salm, qui aurait été mise au XII[e] siècle en possession de Blamont, domaine situé au pied et à l'ouest des Vosges, soumis ensuite par elle, au XIII[e] siècle, à la mouvance de l'évêché de Metz. La généalogie de la famille ne se fixe guère que vers cette dernière époque. Un siècle plus tard apparaît Thiébault, l'un des principaux fiévés de l'évêché. C'est lui, à ce qu'il semble, qu'on voit en 1354 au service de la cité de Metz et à la tête de ses hommes d'armes dans une guerre avec les Lorrains[1]; qu'on retrouve ensuite, en 1361, gouverneur du temporel de l'évêché de Metz, pour Adhémar de Monteil[2]; et qui, à cette époque également,

1. Chronique de Praillon dans Huguenin, *Les Chroniques de la ville de Metz,* p. 91.

2. D. Calmet, *Histoire de Lorraine,* 2[e] éd., t. VII, prélim., col. 254. Ailleurs D. Calmet nomme Henri le sire de Blamont signalé par lui comme gouverneur du temporel et lieu-

figure parmi les 39 adhérents à la Landfriede de 1361. En 1366, le duc Jean le nomme lieutenant général au duché de Lorraine[1]. Il vivait encore, à ce qu'il semble, en 1374. La maison de Blamont ne devait plus fournir après lui que quatre générations, suivant les indications données par D. Calmet, jusqu'à Louis, mort sans enfants en 1503, et qui eut pour héritier son oncle Olry, évêque de Toul[2]. Celui-ci fit cession des terres et seigneuries de Blamont au duc de Lorraine qui les reprit d'abord de l'évêque de Metz; mais un peu plus tard cette mouvance échappait à l'évêché, et le duc de Lorraine faisait ultérieurement de

tenant général de l'évêché de Metz en 1366. *Notice de Lorraine,* t. I, col. 129.

1. D. Calmet, *Histoire de Lorraine,* 2e éd., t. III, col. 96; *Notice de Lorraine,* t. I, p. 130.

2. On comprend que Louis de Blamont ait été le dernier de la descendance de sa maison, si c'est lui que concerne, comme cela est vraisemblable, le passage suivant de la chronique de Philippe de Vigneulles : « Le dix huictiesme « d'aoust (1500), vint à Mets le comte de Blamont et le sei- « gneur de Montagu, le comte de Tustainne et le seigneur « du Fayt, lesquelx seigneurs vinrent en icelle cité pour « traicter et accorder le mariaige dudit comte de Blamont, « aigié environ de vingt huict ans, et de la fille dudit sei- « gneur du Fayt, qui estoit belle, josne et en bon point, et « en l'aige de vingt six ans : dont aulcuns et les plusieurs « disoient que c'estoit domaige de luy avoir donné celluy « seigneur, elle qui estoit si belle; car luy, jay ce qu'il fust « josne, estoit tout descrépit dès le gros des cuisses en aval, « et le convenoit mener et chairier en une biere chevalle- « reuse. Touttesfois le mariaige se fist et accordait, et se « partirent de la cité, acompaigniés de plusieurs seigneurs « d'icelle, le vingt deuxiesme jour d'aoust, et s'en allèrent à « Biaulrepairt. » — Chronique de Phil. de Vigneulles dans Huguenin, *Les Chroniques de la ville de Metz,* p. 634.

l'empire lui-même, dit D. Calmet, ses reprises pour ces domaines. On nous pardonnera cette petite digression sur la maison de Blamont dont l'histoire est encore à faire. L'occasion se présentait tout naturellement d'y jeter un coup d'œil à propos de Thiébault, sire de Blamont, et de la Landfriede de 1361, à laquelle il avait pris part.

Nous accordera-t-on, en raison des considérations qui précèdent, que cette Landfriede de 1361 pourrait bien être celle dont il est question dans la chanson du manuscrit d'Épinal, et que cette chanson, avec les curieuses particularités qu'elle renferme, appartiendrait par conséquent à la seconde moitié du XIV[e] siècle? Cette conclusion la ferait très expressément rentrer dans le cadre de la présente étude.

NOTICE

SUR

QUELQUES REPRÉSENTATIONS ALLÉGORIQUES

DE L'EUCHARISTIE

Par M. F. DE LASTEYRIE, membre honoraire.

Lu dans les séances des 15 mai et 3 juillet 1878.

Le jour de sa dernière Cène, Jésus, rompant son pain, dit à ses disciples : « Prenez et mangez-en tous, car ceci est mon corps. » Puis, leur présentant semblablement un calice plein de vin, il leur dit : « Prenez et buvez-en tous, car ceci est mon sang. » Le pain et le vin sont donc, en quelque sorte, les éléments constitutifs de l'Eucharistie. Ce sont les deux *espèces* (ce mot est consacré) sous lesquelles a été institué le plus auguste sacrement de la religion chrétienne.

Il n'y a pas lieu, par conséquent, de s'étonner de ce que la vigne et le blé, matières premières du vin et du pain, sont au nombre des premiers symboles qui se rencontrent sur les monuments du christianisme. L'usage s'en est répandu partout

et s'est perpétué jusqu'à nos jours, où nous voyons encore ces mêmes emblèmes consacrés sous toutes les formes à la décoration des monuments et autres objets affectés au culte, tels que les autels, les vases sacrés, les vêtements sacerdotaux, etc.

Mais, si de simples emblèmes suffisent aux époques de foi primitive, il faut quelque chose de plus pour parler aux yeux à mesure que les croyances se compliquent de dogmes nouveaux. Ce n'est plus seulement au cœur, c'est aussi à l'imagination des peuples que s'adressent alors tous ceux (docteurs ou artistes) qui veulent les impressionner. De même qu'à l'histoire tend à se substituer la légende, de même le symbole tend à se transformer en allégorie. Celle-ci se prête à tant de développements que les esprits les plus ingénieux sont les plus disposés peut-être à s'y laisser entraîner, et naturellement l'artiste, qui voit par elle s'élargir et s'enrichir indéfiniment le cercle de ses compositions, pousse tant qu'il peut dans cette voie.

La fin du moyen âge fut, par excellence, le beau temps de l'allégorie religieuse, que la renaissance elle-même cultiva également en l'entourant de ses pompes un peu profanes. C'était, par exemple, le *Triomphe de la Foi* ou celui *de la Charité*, figuré par quelque procession théâtrale, où les Vertus chrétiennes n'apparaissaient guère que montées sur des chars magnifiques et entourées d'une foule de personnages allégoriques à pied ou à cheval.

Du moment que la décoration artistique du saint lieu était montée à ce point, quelle figure eussent pu faire, dans un tel milieu, de simples emblèmes comme le rameau de vigne ou la poignée d'épis représentés sur les premiers monuments chrétiens ?

Évidemment, pour tenir dignement sa place, l'Eucharistie, elle aussi, devait être représentée sous une forme plus saisissante. Les textes sacrés, leurs innombrables commentaires et les œuvres des Pères sont une mine précieuse où l'on devait trouver sans peine les éléments d'allégories non moins compliquées et facilement plus orthodoxes que la plupart de celles que je viens de citer.

Si la vigne avait été acceptée, dès les premiers temps du christianisme, comme l'un des deux symboles de l'Eucharistie, c'était comme matière première du vin, qui, dans ce divin mystère, représente le sang de N.-S. Jésus-Christ. Mais, au lieu du vin sortant de la grappe, n'était-il pas bien plus impressionnant de montrer le sang de Notre-Seigneur sortant directement de son divin corps placé lui-même sur le pressoir mystique ? *Primus botrus in torculari pressus est Christus*, a dit quelque part saint Augustin.

L'allégorie, il est vrai, touche ici de bien près au réalisme, et même à un réalisme assez répugnant. Mais le goût de nos bons aïeux n'était pas aussi raffiné que le nôtre. L'image, je le répète, était saisissante et formait le nœud d'une allégorie

facile à développer indéfiniment. D'une part, à l'aide du bois mystique du pressoir, qui, bien entendu, était celui de la croix, on pouvait remonter jusqu'à l'arche où Noé, sur l'ordre de Dieu, réunit les dernières épaves de l'humanité prête à périr. D'autre part, le soin de recueillir, de conserver, de distribuer aux fidèles le précieux sang du Sauveur, assignait un rôle, une place quelconque à toute la hiérarchie des serviteurs de l'Église, depuis les apôtres et les évangélistes jusqu'aux évêques et aux simples prêtres.

L'allégorie du Pressoir fut en grande vogue du XVe au commencement du XVIIe siècle. Nous la trouvons pour la première fois, bien incomplète encore et pour ainsi dire en germe, dans la superbe bible historiale, manuscrit à vignettes de la fin du XIVe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale (fonds français, n° 166). En regard du f° 123 v°, consacré au psaume 80 [1], se voit une vignette où le Christ est représenté, non pas étendu, mais agenouillé sur le pressoir et son précieux sang s'échappant de ses plaies. Cette peinture est accompagnée de la légende latine : *de vino sanguinis sui et fructu carnis proprie Christus fideles reficit*, et d'une curieuse annotation en langue vulgaire ainsi conçue : « Ce pseaume estoit chanté en septembre pour Dieu loer dabondance des fruits et de vin qui estoit espraint es pressouers. »

1. *Exultate Deo adjutari nostro.*

Mais il y avait encore loin de là à la représentation complète du Pressoir mystique. Celle-ci atteignit peu à peu un tel développement qu'elle ne pouvait plus guère être contenue dans un cadre restreint. Aussi les sculpteurs n'ont-ils presque jamais abordé ce sujet compliqué. Notre regretté confrère, M. Grésy, en avait cependant découvert un exemple dans la petite église de Recloses, près de Fontainebleau. Mais il ne s'agit point là d'une composition d'ensemble. Ce sont divers fragments assez mal coordonnés, dont toutes les parties se rapportent, il est vrai, au même sujet. Ces sculptures en bois, du XVIe siècle, sont le travail assez grossier d'un artiste de la localité [1]. Je ne sache pas qu'aucun sculpteur de quelque talent ait jamais essayé d'interpréter cette allégorie.

Ce furent les peintres qui s'en emparèrent de préférence et l'exploitèrent chacun à sa façon, les peintres verriers surtout ; car, à l'époque dont il s'agit, ces derniers à peu près seuls étaient chargés de la décoration du saint lieu. Leurs œuvres étaient malheureusement d'une nature bien fragile. La plupart ont disparu. Cependant, parmi les anciens vitraux conservés jusqu'à nous, on pourrait citer encore bon nombre de compositions empruntées à l'allégorie du Pressoir. Les plus complètes, les

1. Mémoire lu par M. E. Grésy à la séance générale de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, en 1865. Tirage à part. Meaux, 1867.

plus remarquables, sous le double rapport de l'exécution et de la conservation, sont, je crois, celles de Troyes, de Conches en Normandie et de Saint-Étienne-du-Mont à Paris.

De ces trois verrières, la plus ancienne en date est celle de Conches, qui fut fondée par Jean le Tellier, seigneur des Ebrieux, grand rapporteur ès chancellerie de France, mort en 1555. Elle porte cette inscription : *Torcular calcavi solus et de gentibus non est vir mecum*, empruntée au chapitre LXIII d'Isaïe.

Le vitrail de la cathédrale de Troyes fut peint, en 1628, par Liénard Gonthier, le plus habile peintre sur verre qu'eût la Champagne à cette époque. Comme œuvre d'art, il est fort remarquable; mais, comme allégorie, il est moins complet que les deux autres.

Sous ce dernier rapport, la préférence doit être donnée au vitrail de Saint-Étienne-du-Mont, lequel offre, en outre, cet avantage de se décrire en quelque sorte lui-même, chacune des parties de la composition étant accompagnée d'une inscription en vers qui en explique le sujet. Le mérite de cette peinture est d'ailleurs au moins égal à celui du vitrail de Troyes. Sauval[1], Pierre Le Vieil[2], Langlois du Pont-de-l'Arche[3] et beaucoup d'autres

1. *Antiquités de Paris,* 3 vol. in-f°. Paris, 1724.
2. *L'art de la peinture sur verre,* in-f°. Paris, 1724.
3. *Essai sur la peinture sur verre,* in-8°. Rouen, 1832.

après eux en ont parlé avec de justes éloges. Mais les descriptions qu'ils en ont données sont restées toutes incomplètes et la plupart entachées d'erreurs.

D'abord Sauval et, ce qui est plus étonnant, Le Vieil, qui était connaisseur, se sont étrangement trompés quant à la date, que le premier de ces auteurs fixe à 1530, ce que l'autre semble accepter en attribuant cette peinture à Robert Pinaigrier, qui travaillait effectivement au commencement du XVI[e] siècle. La vérité est que le vitrail de Saint-Étienne-du-Mont ne date que des premières années du XVII[e] siècle et que le Pinaigrier à qui il est permis de l'attribuer est, non point Robert, mais bien un autre membre de la même famille, son neveu, son fils ou son petit-fils, nommé Nicolas. Il suffit de comparer les quelques vitres peintes par Robert Pinaigrier, qui existent encore à Saint-Gervais, avec celle de Saint-Étienne-du-Mont pour constater des différences très marquées entre les unes et les autres, comme date et comme manière. MM. l'abbé Faudet et de Mas Latrie ont déjà signalé l'erreur de Sauval dans leur *Notice historique sur la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont* [1].

Le vitrail représentant l'allégorie du Pressoir, primitivement placé dans le petit cloître qui entourait le charnier de l'église, fut donné, au commen-

1. In-12. Paris, 1840, p. 40.

cement du XVIIe siècle, par Jean le Juge, riche marchand de vins, marguillier de Saint-Étienne-du-Mont, qui, au dire de Le Vieil, était « l'un des plus grands amateurs de peinture sur verre de son temps[1] ». En 1734, lors de la restauration générale de toutes les verrières de Saint-Étienne-du-Mont, par P. Le Vieil lui-même, celle-ci fut transportée dans la chapelle de la Vierge, où elle resta jusqu'à la Révolution. Plus tard, quand l'église fut rendue au culte, on plaça le Pressoir dans l'une des chapelles du côté droit de la nef. Enfin les galeries du charnier ayant été restaurées, il y a quelques années, le vitrail de Pinaigrier reprit sa première place où on le voit encore aujourd'hui.

Quoique de dimensions restreintes, c'est toute une vaste composition où se déroulent simultanément tous les détails de l'allégorie. L'arrière-plan, ce qu'on serait tenté d'appeler « la toile du fond », représente une campagne fertile et accidentée, un riche vignoble que cultivent les patriarches, ainsi que nous l'apprend l'inscription suivante :

Les anciens patriarches
Qui le futur ont seu
Pour leur salut ne fut
A cultiver la vigne.

Plus sur le devant, à gauche, les apôtres transportent le raisin récolté et le déposent sur le pressoir, où est couché Jésus-Christ en personne. Sa

1. *L'Art de la peinture sur verre*, p. 68 et 69.

croix, qui pèse sur lui, fait sortir de ses plaies des flots de sang vermeil. On lit, sur un second cartouche :

Ce pressoir fut la vénérable croix
Où le sang fut le nectar de la vie.
Quel sang celuy par qui le roy des Rois
Rachepta l'homme et sa race asseruie !

De l'autre côté du pressoir, se voit un chariot attelé de l'ange et des animaux caractéristiques des quatre évangélistes. L'inscription dit :

Tous les cantons de ce large univers
En ont gousté par les Évangélistes.
Édifiés ont été les peruers,
Laissant d'Adam les anciennes pistes.

Sur le premier plan, un groupe composé des quatre pères de l'Église s'occupe à transvaser dans des tonneaux le précieux sang provenant du pressoir[1], ce qui donne lieu au quatrain suivant :

Dans des vaisseaus en reserve il fut mis
Par les docteurs de l'Église, pour être
Le lauement de nos péchés commis,
Mesme de ceux qu'on a venant de naître.

Sur la droite du tableau, s'élève un vaste et élégant édifice tout à jour, dans les caves duquel trois personnages, un pape, un roi et un cardinal descendent les tonneaux remplis du breuvage mystique. On lit sur l'inscription :

1. J'ai reproduit avec tout le soin possible ce remarquable groupe dans mon *Histoire de la peinture sur verre*, pl. XCIV.

Papes, Prélats, Princes, Rois, Empereurs
L'ont au cellier mis auec reuerence.
Ce vin de vie efface les erreurs
Et donne à l'âme une saincte espérance.

Enfin, sous les portiques du palais, à travers ses larges ouvertures et ses longues galeries, on aperçoit une foule microscopique de fidèles se pressant au tribunal de la pénitence et à la table de communion, avec ce dernier quatrain :

Tous vrais chrétiens le doiuent receuoir
Auec respect des Prebtres de l'Église,
Mais il conuient premièrement auoir
L'ame contriste et la coulpe remise.

Tout cela, dans un tableau haut de deux mètres à peine sur 1^{m}30 de largeur environ, était bien difficile à grouper sans confusion. Le peintre s'en est tiré à son honneur. La composition est claire, l'allégorie ingénieuse, bien suivie dans toutes ses parties, et l'exécution de nature à satisfaire les plus délicats.

Une vitre toute pareille, ou du moins représentant identiquement le même sujet et due également à Nicolas Pinaigrier, existait, avant la Révolution, dans l'église Saint-Hilaire de Chartres. Elle passait même pour avoir été peinte avant celle de Paris.

L'allégorie du Pressoir était d'ailleurs, je le répète, fort en vogue à cette époque, et il me serait facile d'en citer plusieurs autres exemples parmi les monuments des XVIe et XVIIe siècles.

Les allégories relatives à l'Eucharistie sous l'es-

pèce du pain sont infiniment plus rares. L'exemple le plus complet que j'en connaisse ne se trouve pas même en France. C'est dans la cathédrale de Berne que je l'ai rencontré, et c'est encore à la peinture sur verre qu'on le doit.

Cette vaste et ingénieuse composition, que je désignerai sous le nom de *Moulin mystique*, se voit à la première fenêtre du côté gauche de la cathédrale. C'est le digne pendant du *Pressoir* que je viens de décrire. L'allégorie, développée dans un cadre plus vaste, y est même encore plus complète.

Dans la partie supérieure de la fenêtre et comme au sommet de la composition, on aperçoit d'abord Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. C'est la source première de la rivière qui doit mettre en mouvement le Moulin eucharistique. Tout le long de son cours, dans cette partie du tableau qui veut figurer les temps antérieurs à la venue du Christ, des hommes, des femmes et même des animaux viennent s'y abreuver.

Le moulin lui-même est presque sur le premier plan. Aux deux côtés de la meule sont représentés Marie et l'ange Gabriel avec la formule ordinaire de la salutation angélique : *Ave Maria gratia plena*. L'enfant Jésus, placé plus bas, tient un large phylactère portant une inscription en grande partie effacée, où l'on ne peut guère plus lire que ces mots : ....*panis vivus qui de cœlo*.......

............*ex hoc pane*.......

qu'il est facile de reconstituer ainsi :

Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi (Évang. selon saint Jean, VI, 41) ;

Si quis manducaverit ex hoc pane vivet in æternum (*Ibid.*, VI, 52).

Au sommet du moulin, sont figurés les symboles des quatre évangélistes, l'ange, le lion, le taureau et l'aigle, avec autant d'inscriptions tirées de leurs livres respectifs et toutes relatives au saint mystère de l'Eucharistie. Ainsi, près de l'ange se lisent les mots :

Hoc est corpus meum (Évang. selon saint Mathieu, XXVI, 26) ;

près de l'aigle, ceux-ci :

Et verbum caro factum est (Évang. selon saint Jean, I, 14).

Des deux autres inscriptions, l'une est entièrement effacée, l'autre difficile à lire.

Plus bas, saint Pierre en costume de pape soulève la vanne par où l'eau pénètre dans le moulin et le met en mouvement.

Enfin, du dessous de la meule s'échappe un torrent d'hosties que les pères de l'Église recueillent avec soin et distribuent ensuite aux fidèles, lesquels sont divisés en deux catégories, savoir : les prêtres à droite et les laïcs à gauche, un peu plus bas.

Quelques-uns de ces derniers portent des costumes très curieux. Parmi eux se trouveraient, dit-on, un certain chevalier Gaspard de Mülinen

et sa femme, à qui une tradition, d'ailleurs sans preuves, attribue la fondation de cette verrière.

La figure du Père éternel placée au sommet de la fenêtre et quelques figures de saints reléguées dans l'amortissement de l'ogive, mais absolument étrangères au sujet principal, complètent la décoration.

Je crois qu'on peut fixer aux dernières années du xve siècle, ou tout au plus aux premières années du siècle suivant, l'exécution de cette belle verrière, qui passe généralement pour être l'œuvre d'un peintre assez connu de cette époque, nommé Frédéric Walter.

Si l'on rapproche l'allégorie que je viens de décrire de celle du Pressoir, il est impossible de ne pas être frappé de leur parfaite analogie. Elles se complètent l'une par l'autre. C'est le mystère de l'Eucharistie compris et figuré de la même façon sous ses deux espèces. Cependant la représentation du Moulin mystique se rencontre beaucoup plus rarement, je le répète, que celle du Pressoir. Je n'en pourrais citer, pour ma part, qu'un très petit nombre d'exemples, entre lesquels les plus remarquables peut-être sont une sculpture en bois de l'église de Tribsee, en Poméranie, et un tableau d'autel de l'ancienne église cistercienne de Doberau, dans le Mecklembourg. Dans ce dernier, le moulin à eau est remplacé par un moulin à bras que les douze apôtres mettent en mouvement.

Comment se fait-il que la représentation allégo-

rique du Moulin soit beaucoup plus rare que celle du Pressoir, lorsque, depuis longtemps déjà, l'Église ne donne plus la communion aux fidèles que sous l'espèce du pain représentée par l'hostie? Cette apparente contradiction s'explique jusqu'à un certain point, selon moi, par cette circonstance que le texte des saintes Écritures, source inépuisable où les artistes du moyen âge cherchaient à peu près exclusivement leurs inspirations, contient infiniment plus de passages applicables à l'allégorie du Pressoir qu'à celle du Moulin mystique.

Quoi qu'il en soit, il m'a paru intéressant de rapprocher l'une de l'autre ces deux allégories religieuses à l'aide d'exemples d'ailleurs très dignes par eux-mêmes d'être mis en lumière.

LE

MAITRE DES SUJETS

TIRÉS DE BOCCACE.

Par M. G. Duplessis, membre résidant.

Lu dans les séances des 15 et 22 janvier 1879.

Un volume in-folio mis au jour à Édimbourg, il y a peu de temps, et tiré à un petit nombre d'exemplaires non destinés au commerce, mais appelés uniquement à aller prendre place dans quelques collections publiques et dans le cabinet de quelques amateurs privilégiés, nous a donné l'idée de rechercher quelle pouvait être l'origine des planches qu'il contient et dans quel pays ces estampes avaient été gravées.

Disons de suite que ces gravures se trouvent dans la collection de lord Lothian, à Newbattle, intercalées dans un exemplaire du livre de Boccace « *La Ruyne des nobles hommes et femmes*. Bruges, Colard Mansion, 1476. » Jusqu'à ce jour les épreuves isolées de ces estampes qui se rencontraient

étaient communément désignées sous le titre un peu énigmatique de *Planches du maître des sujets tirés de Boccace*. Évidemment l'auteur qui avait le premier imaginé cette désignation avait trouvé la clef des sujets représentés ou avait eu connaissance d'un exemplaire analogue à celui de lord Lothian; mais, comme il n'avait pas révélé les motifs qui l'avaient amené à désigner de cette façon l'auteur de ces planches, il était assez naturel que l'on cherchât à se renseigner et qu'on n'acceptât pas sans contrôle cet artiste inconnu qui venait prendre place dans l'histoire de la gravure. La difficulté où l'on se trouvait d'ailleurs de rencontrer ces planches rendait la tâche de l'historien fort pénible. Les bibliothèques de Paris, de Londres, de Berlin ou de Cambridge, les collections de M. le baron Edmond de Rothschild et de M. Dutuit contenaient bien quelques spécimens isolés de cette série intéressante d'estampes, mais on n'avait trouvé nulle part jusqu'à ce jour la suite complète des planches destinées à servir de commentaire graphique à cet ouvrage de Boccace. La découverte faite par M. David Laing dans la bibliothèque de lord Lothian offre donc un véritable intérêt; elle permet de connaître d'une façon certaine le nombre de pièces dont se compose cette suite que nous allons nous efforcer de décrire en mentionnant pour chaque planche la collection qui en contient actuellement une épreuve.

1. Boccace à demi agenouillé offre son livre à

Mainardo Cavalcanti, citoyen de Florence, qui est debout devant lui. Au fond de la composition, le pape assis dans une chaire a à ses côtés deux cardinaux. A gauche sur le devant, un évêque crossé et mitré est assis à côté d'un magistrat coiffé d'un chaperon; à droite, l'empereur, tenant d'une main une épée et de l'autre le globe du monde, est également assis à côté du roi de France, reconnaissable à sa couronne fleurdelisée et au sceptre qui est posé sur ses genoux. Ces grands de la terre assistent en simples spectateurs à la scène qui se passe en leur présence. La salle dans laquelle l'artiste a groupé ces personnages est ornée de colonnes supportant au-dessus de leurs chapiteaux de petites figures debout et est éclairée par quatre fenêtres garnies de vitraux blancs. Berlin. Londres.

Le musée Fitz-William, à Cambridge, possède de cette planche une épreuve d'un premier état non terminé que M. Sidney Colvin a fait reproduire par M. Amand Durand et a publié dans l'*Art* (19 mai 1878), en l'accompagnant d'une notice curieuse à laquelle nous renvoyons le lecteur.

2. Boccace, assis à gauche devant un pupitre, est occupé à écrire l'histoire d'Adam et d'Ève que l'on voit debout devant lui et qui sont absolument nus ; à droite sur le devant deux chiens semblent jouer. Dans le fond, à travers la fenêtre et le portique de la salle où se tiennent les per-

sonnages que nous venons d'indiquer, sont représentées différentes scènes empruntées à la vie de nos premiers parents, la création de la femme, la tentation d'Ève, et Adam et Ève chassés du paradis terrestre. La composition entière est encadrée dans une bordure cintrée qui rappelle l'architecture de la fin du xve siècle. Paris. Berlin. M. le baron Edmond de Rothschild.

Le Cabinet des estampes de Paris possède une copie ancienne de cette estampe qui se distingue de l'original en ce que le bras gauche d'Ève n'est plus replié comme précédemment, mais s'étend le long du corps de la première femme. En examinant de près et en comparant entre elles la planche originale et la copie, on notera facilement encore des différences assez nombreuses, mais il suffit d'avoir signalé cette particularité pour permettre de reconnaître facilement l'estampe primitive. L'épreuve de cette copie conservée dans la bibliothèque de Paris est mutilée ; toute la partie inférieure a été coupée.

3. Un roi, coiffé d'un turban surmonté d'une couronne et tenant son sceptre à la main, s'avance de la droite de l'estampe ; le cheval qui le porte semble s'arrêter devant le cadavre d'un homme étendu sur le dos au premier plan vers la gauche. Le roi est suivi d'hommes en armes et accompagné d'un vieillard qui, à la vue du cadavre, fait un geste de surprise. A droite et à gauche du cadavre se voient deux soldats qui remettent

leurs armes dans le fourreau. La scène se passe sur la place d'une ville bordée de maisons ; la margelle d'un puits apparaît à la droite du fond. M. Dutuit.

4. Au premier plan, la Fortune, représentée sous les traits d'une femme élégamment vêtue, est terrassée et frappée par un homme en haillons, la Pauvreté. A droite, une autre femme tenant à la main un écusson, sur lequel est figurée la roue de la Fortune, est debout, tandis que gît non loin d'elle, auprès d'un buisson, un être à moitié nu. Dans le fond, une troisième femme attache à un arbre, à l'aide de cordes, un jeune homme. La partie droite de la composition est occupée par une ville qu'arrose une rivière traversée par un pont. Berlin. M. le baron Edmond de Rothschild.

5. Manlius Capitolinus, les mains et les pieds liés, est jeté dans le Tibre du haut de la plate-forme d'un château-fort qui occupe tout le fond de la composition. A droite, un soldat armé d'une pique assiste avec effroi au supplice de Manlius Capitolinus. Londres. M. le baron Edmond de Rothschild.

6. Regulus, couché sur une planche entièrement garnie de clous, est lié fortement par deux bourreaux debout sur une sorte d'échafaud posé sur des tonneaux. Au premier plan, à droite et à gauche, deux soldats armés de piques occupent le devant de l'estampe ; derrière eux, des personnages en assez grand nombre assistent au supplice

de Regulus. Aux fenêtres d'une maison placée immédiatement derrière l'échafaud se voient deux hommes coiffés de hauts bonnets, qui paraissent s'assurer de l'exécution du condamné. Paris. Berlin. M. le baron Edmond de Rothschild.

7. Dans la cour d'une forteresse se voient trois hommes égorgés ; l'un d'eux est étendu sur le dos au milieu de la composition, tandis que les deux autres se défendent encore. Au fond à droite, auprès de la porte de la forteresse, deux soldats conversent ; au-delà du mur d'enceinte, de nombreuses tentes, sur le devant desquelles circulent des soldats en armes, accusent la présence d'un camp. M. Dutuit.

8. L'empereur Valérien vaincu est couché à plat ventre ; le roi Sapor pose son pied gauche sur l'épaule de l'empereur pour monter sur son cheval. Le fond de la composition est occupé par des fantassins et par des cavaliers en armes. Londres.

9. Brunehilde, reine des Francs, attachée par les quatre membres à des chevaux montés de cavaliers qui se dirigent dans tous les sens, est écartelée. Dans le fond de la composition, sur le devant d'une tente, un roi à cheval, s'appuyant sur son bâton de commandement, assiste au supplice de la reine ; il est accompagné de soldats à cheval qui font partie de son escorte. Berlin. M. le baron Edmond de Rothschild.

Quel est l'auteur de ces estampes? Quel est

l'artiste ou quels sont les artistes qui les dessinèrent? Il nous est impossible de le dire. Nous croyons reconnaître toutefois que les neuf planches qui accompagnent le livre de Boccace ne sont pas dues à une seule et unique main, que plusieurs graveurs y travaillèrent, et que deux peintres au moins y ont collaboré. La première planche, celle dans laquelle Boccace est représenté offrant son ouvrage à Cavalcanti, est certainement la meilleure du livre. Bien que le dessin ne soit ni très correct, ni très précis, et que rien de bien personnel ne caractérise cet ouvrage, on reconnaît toutefois dans cette sorte de frontispice une influence des maîtres flamands du xve siècle, qui ne se manifeste pas aussi ouvertement dans les huit autres planches du livre. Il semble que l'auteur se soit quelque peu préoccupé des peintures qui s'exécutaient sous ses yeux et ait interrogé la nature lorsqu'il a dessiné les deux figures principales de cette composition. Le graveur ou plutôt les graveurs, qui multiplièrent, à l'aide du burin, les miniatures ou les dessins des artistes flamands qui s'étaient inspirés du livre de Boccace, semblent appartenir à l'école qui travaillait à la fin du xve siècle sur les bords du Rhin. Ces planches, inférieures, quant à l'exécution du moins, aux estampes d'Israel van Meckenen, rappellent les ouvrages de Franz van Bocholt; le burin est timide et obéit imparfaitement à la main qui le guide, et quoique les artistes qui ont exécuté ces

ment du commencement de chaque livre. Au lieu de deux colonnes contenant 16 ou 17 lignes chacune, le premier feuillet des neuf livres dont se compose l'ouvrage de Boccace, dans l'exemplaire de lord Lothian, ne contient plus que 9 ou 10 lignes qui présentent le même sens que précédemment, nous le reconnaissons [1], mais qui attestent un remaniement motivé par une cause quelconque. Les gravures qui nous occupent n'auraient-elles été pour rien dans ce remanie-

1. Nous transcrivons ici à titre de renseignement les premières lignes du livre second dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris et dans l'exemplaire de lord Lothian.

EXEMPLAIRE DE PARIS.

Forsan erunt | qui dicant jam | dictis exem | plis satis os | tensum esse | que sint fortune viresque | mortalium rerum instabili | tas etc. Icy commence Je | han Bocace son second livre | et met un petit prologue | ouquel il dit ainsi. Au | cuns par aventure seront | qui diront que par les ex | emples dessusdis il est as | sez monstre queles sont les | forces de fortune, quelle est la | muableté des choses mor | teles, combien l'espérance | des bieneurez de ce monde | est decevable et combien | la gloire de lui est vaine | et pour ce sera superflue | se en oultre aucune chose | est monstrée, et je confesse | certainement de mon bon | gré que non pas seulement | de tant d'exemples comme | dictes sont mais d'un tout | seul se pourroient mouvoir | les nobles corages et estre | demenez en droit chemin. | Mais le labeur n'est pas | seulement prins pour tels | hommes, plusieurs sont | ...

EXEMPLAIRE DE NEWBATTLE.

Cy commence Jehan Boca | ce son second livre de la Rui | ne des nobles hommes et | premièrement le prologue.

Forsan erunt qui | dicant rem. Au | cuns par aventu | re seront qui di | ront que par les exemples des | susdis il est assez monstre | quelles sont les forces de Fortu | ne, quele est la muableté des | choses morteles, combien | l'espérance des bieneurez de ce | monde est decevable et la glo | ire vaine : et pour ce sera su | perflue se en oultre aucune | chose est monstrée et je con | fesse de mon bon gré que non seu | ...

ment? Colard Mansion n'ayant pas épuisé l'édition qu'il avait donnée en 1476 de *la Ruyne des nobles hommes et femmes*, au moment où parurent ces planches, n'aurait-il pas eu la pensée, pour faciliter l'écoulement des exemplaires qui lui restaient, de rajeunir sa publication en y insérant les estampes qui venaient d'être gravées à ses côtés? Sans doute rien ne s'oppose à ce que ces estampes aient vu le jour en 1476, mais rien ne prouve non plus qu'elles aient été primitivement destinées à accompagner la traduction française du livre de Boccace donnée par Colard Mansion. A quel moment ce remaniement se fit-il? Fut-ce immédiatement? Ne fut-ce qu'au bout de quelques années? S'il nous était prouvé que les modifications que nous avons indiquées dans le premier feuillet de chaque livre furent opérées au moment même de la publication de l'ouvrage, nous n'aurions qu'à accepter sans discussion l'opinion de M. Laing qui regarde *la Ruyne des nobles hommes et femmes*, publié par Colard Mansion en 1476, comme le premier livre orné de figures en taille-douce, mais en attendant cette preuve qui se fera sans doute encore attendre longtemps, en consultant les manuscrits de la même traduction conservés à la Bibliothèque nationale, et principalement le manuscrit du fonds français n° 597 dont la rédaction est pour ainsi dire identique au texte imprimé des exemplaires de Paris, de Londres, etc., il nous est permis de supposer qu'une ou

deux années peut-être s'écoulèrent avant que Colard Mansion, qui publiait encore des livres en 1484, ait songé à ajouter à sa traduction de Boccace des planches sur métal, et nous atteindrions alors facilement la date de 1477, date certaine où parurent à Florence les estampes de Baldini qui accompagnent le *Monte Santo di Dio*. La découverte de M. Laing dans la bibliothèque de lord Lothian n'en serait pas pour cela moins curieuse à signaler, puisqu'elle aurait révélé l'existence d'un livre orné de planches, précédemment inconnu ; elle aurait cependant une portée moins grande, puisqu'elle ne détruirait pas absolument un fait jusqu'à ce jour généralement accepté et qu'elle ne ravirait pas à l'Italie l'honneur d'avoir la première mis la gravure en taille-douce au service de la librairie.

NOTE

SUR

QUELQUES LAMPES ÉGYPTIENNES

EN FORME DE GRENOUILLE

Par M. Edmond Le Blant, membre résidant.

Lu dans les séances des 12 Février et 12 Mars 1878.

Dans un livre sur les hiéroglyphes, Chérémon, hiérogrammate du premier siècle de notre ère, a écrit que, chez les Égyptiens, le signe de la grenouille signifiait « résurrection » ἀντὶ ἀναβιώσεως, βάτραχον[1]. Si, comme nous l'apprend M. Birch, cette figure n'a point, directement du moins, dans les hiéroglyphes, le sens dont il s'agit[2], je puis signaler, en revanche, une classe de monuments qui concordent avec le dire de Chérémon.

Il est une série de lampes de terre cuite, en

1. Jo. Tzetzæ Exegesis in Iliadem, p. 123. Draco Stratoniensis et Tzetzes, ed. Hermann, Lipsiæ, 1812, in-8°.

2. *Revue archéologique,* 1851, p. 23, et à la p. 24, la note de Ch. Lenormant.

forme de grenouille, qui paraissent toutes provenir d'Égypte; les échantillons de ces objets grossiers et de basse époque sont nombreux. L'une des lampes dont je parle a été gravée dans les planches du *Voyage* de Millin [1], deux autres dans la *Description de l'Égypte* [2]; le Musée de Leyde [3] et le Louvre en possèdent plusieurs; il en est dans la collection de M. de Villers du Terrage, dans celle du chanoine Martigny, dans la mienne, et j'en ai vu récemment à Paris un certain nombre chez un marchand d'antiquités. Toutes celles que je viens de décrire sont sans inscription; il en existe sur deux autres de même forme, l'une copiée par M. Muret chez le chanoine Greppo, la seconde au Musée égyptien de Turin [4]. Ces deux types portent la légende ЄΓѠ ЄΙΜΙ ΑΝΑϹΤΑϹΙϹ et un troisième, où se lisent les mêmes mots et qui appartient à M. de Montmartin, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, vient de nous être présenté.

Notre inscription reproduit évidemment une parole du Christ rapportée dans l'évangile de saint Jean : *Ego sum resurrectio et vita* (XI, 25); la croix gravée sur l'exemplaire du chanoine Greppo, et

1. *Voyage dans le midi de la France*, pl XII, n° 3.

2. *Antiquités*, t. V, pl. LXXVIII, n° 17, et pl. LXXXVI, n° 63.

3. Leemans, *Musée de Leyde*, IIe partie, pl. LXXIII, nos 525 et 528 A, p. 49 du texte.

4. Lumbroso, *Documenti greci del Museo egizio di Torino*, p. 31.



dont on sait l'apparition tardive, nous montre que cette lampe est de basse époque. Le type de la

grenouille a donc exactement gardé, plusieurs siècles après Chérémon, le sens indiqué par l'hiérogrammate. L'emprunt fait à une parole du Christ et la présence de la croix ne peuvent suffire à faire attribuer à des chrétiens proprement dits les lampes qui nous occupent, et leur étrangeté me porte à y reconnaître des monuments d'une hérésie des premiers siècles.

En voici la raison.

Le livre de l'évêque de Brescia, saint Philastre, mentionne, parmi plusieurs autres, l'hérésie, sans doute égyptienne, des *Ranarum cultores ;* l'auteur en parle ainsi :

« Alii sunt qui ranas colunt, quas sub Pharaone per iram Dei tunc temporis Ægyptiorum terra emanavit, ut putore Ægyptios defatigarent, inque eo scelere adhuc perseverant, putantes Dei iram ex hoc observantia posse placari[1]. »

Je n'ignore pas que Philastre a classé l'hérésie de ces adorateurs de grenouilles parmi celles qui parurent avant le Christ; j'aurais donc hésité à signaler ce passage à propos de monuments qui doivent dater du cinquième ou du sixième siècle, si je ne trouvais la mention de *Batrachitæ* condamnés parmi d'autres hérétiques dans une loi de l'an 428. « Ariani et Macedoniani... Batrachitæ... nusquam in Romanum locum conveniendi morandique habeant potestatem[2]. »

1. *Liber de Hæresibus*, c. XI.
2. L. 5, De Hæresibus (*Cod. Just.* Lib. I, tit. v).

Maintenant, quel rapport les anciens ont-ils pu établir entre l'image de la grenouille et la résurrection. Si, dans le cas dont je parle, le rapprochement procède par quelque point de l'idée chrétienne, peut-être s'est-on inspiré de la coutume constante chez les fidèles de regarder comme des types visibles de la régénération future tout ce qui s'endort, disparaît, se transforme pour se renouveler et pour revivre : les graines qui germent après avoir été enfouies, les arbres qui dépouillés par l'hiver se parent de feuilles nouvelles, les saisons qui se reproduisent, les astres qui s'éclipsent chaque jour pour briller d'un éclat nouveau. La transformation, chez la race batracienne, d'un animal rudimentaire en un être complet aura-t-elle paru offrir une figure de la résurrection? Je ne saurais le dire et j'abandonne à de plus habiles la solution de ce petit problème d'archéologie.

Quoi qu'il en soit, j'incline à compter, d'après Philastre et le Code Justinien, les lampes à forme de grenouille parmi les monuments des hérétiques, monuments rares et dont les pierres gnostiques sont à peu près les seuls connus.

Je dois le dire en terminant, diverses figures, qu'il importe d'indiquer, se trouvent parfois sur ces lampes. Celle du chanoine Greppo porte un agneau et une croix; une seconde de la même collection, le croissant de la lune. Ce croissant et une étoile à cinq branches, double type de résurrection, se voient, avec le monogramme du Christ,

sur deux lampes égyptiennes de même type que M. H. de Villefosse me signale dans la collection de M. de Villiers du Terrage; M. Julien Durand a relevé une croix et un lion sur l'une de celles du Musée de Turin.

BRONZES

TROUVÉS A REIMS

EN 1878.

Par M. Edmond Guillaume, membre résidant.

Lu dans les séances des 7 et 14 Mai 1879.

Dans la séance du 19 juin dernier, j'ai eu l'honneur de présenter à la Société une série de bronzes récemment trouvés à Reims (Marne), en creusant les fondations d'une maison, sur un terrain appartenant à MM. de Tassigny. Ce terrain est situé dans le faubourg Saint-Thomas, que traverse la route de Laon, située à peu près sur l'ancienne voie romaine qui aboutissait à l'arc de triomphe, à trois arcades, encore debout et qu'on appelle la Porte de Mars.

Ces bronzes étaient enfouis à une profondeur d'environ quatre mètres, dans un trou pratiqué dans la craie. Des recherches faites autour de cet endroit n'ont rien produit, mais on avait précédemment découvert, dans le même quartier, des objets antiques en assez grande quantité : vases

en terre ou en verre, fibules en bronze, peignes en ivoire, monnaies, etc.

La trouvaille faite en 1878 est des plus importantes. Elle se compose principalement de figurines en bronze d'un grand mérite au point de vue de l'art et fort intéressantes pour l'étude de la mythologie gallo-romaine. Ce sont :

1° Une Vénus triomphante, tenant la pomme;

2° Un personnage ithyphallique ou Priape, vêtu d'une longue tunique à l'orientale;

3° Un Cupidon ailé tenant une patère dans la main gauche;

4° Un Jupiter ou un Esculape;

5° Une figurine de femme, assise sur un cheval, drapée, coiffée d'un diadème, présentant de la main droite des fruits et tenant de la main gauche un serpent enroulé. Le cheval repose sur un piédestal rectangulaire;

6° Deux piédouches appartenant à la Vénus et au Jupiter (?);

7° Une sorte de sceptre cannelé, terminé par un chapiteau corinthien et qui ne s'ajuste à aucune des figures.

Quatre pièces de monnaie en argent d'Antoninus, Marcus Antoninus, Plautilla Augusta et Julia Mammæa étaient mêlées à tous ces bronzes.

Une première étude des statuettes et des piédouches nous fit reconnaître que les trois figurines de Vénus, d'Éros et de Priape formaient un groupe et, dans la séance du 3 juillet 1877, j'eus

l'honneur d'informer la Société de cette particularité qui donnait à ces pièces un intérêt exceptionnel.

Nous sommes ici en présence d'un *Laraire* caché au moment des premières invasions des Barbares, au quatrième siècle peut-être, et, dans tous les cas, au plus tôt dans la première partie du troisième siècle, d'après les médailles qui s'y trouvaient jointes. Mais l'élévation du style, la beauté exceptionnelle de l'exécution dans presque toutes ces figurines, doivent en faire remonter l'origine, à notre avis, vers la fin du premier siècle ou le commencement du second [1].

Quoi qu'il en soit, ce groupe et ces figures, trouvés dans l'importante capitale des *Remi*, présentent le plus vif intérêt au point de vue du culte des Gallo-Romains, si peu connu encore dans ses différents degrés d'assimilation au culte de Rome et dans les transformations qu'a subies la représentation des divinités topiques de la Gaule.

Ces monuments du culte des Gallo-Romains méritent donc d'être étudiés avec soin. C'est ce que nous allons faire, mais nous aurons le regret de

1. Ces bronzes ayant souffert quelques dégradations avant d'être placés dans cette cachette souterraine, il pourrait y avoir ici aussi la trace d'un acte de conservation accompli par des païens, après des actes de violence, pour soustraire les statues de leurs dieux à l'insulte et à la destruction, comme le disait notre confrère M. Prost, dans son mémoire sur le monument de Merten, en citant l'opinion de M. Le Blant.

rencontrer, dans cette étude, plus d'un problème dont nous devrons laisser à de plus compétents la solution complète.

Nous commencerons par le groupe de Vénus, Eros et Priape (pl. II). La disposition de ces figurines sur le piédouche circulaire ne présente aucun doute : au centre existe une rosace[1] autour de laquelle elles étaient évidemment groupées triangulairement. Les traces de soudure le démontrent sans conteste. On distingue parfaitement la place où reposaient les pieds de la Vénus et celles que devaient occuper les figurines beaucoup plus petites d'Eros et de Priape.

Le piédouche, très bien mouluré, a $0^{m}035$ de hauteur; le diamètre inférieur est de $0^{m}115$, le diamètre supérieur de $0^{m}092$, et celui de la rosace de $0^{m}033$.

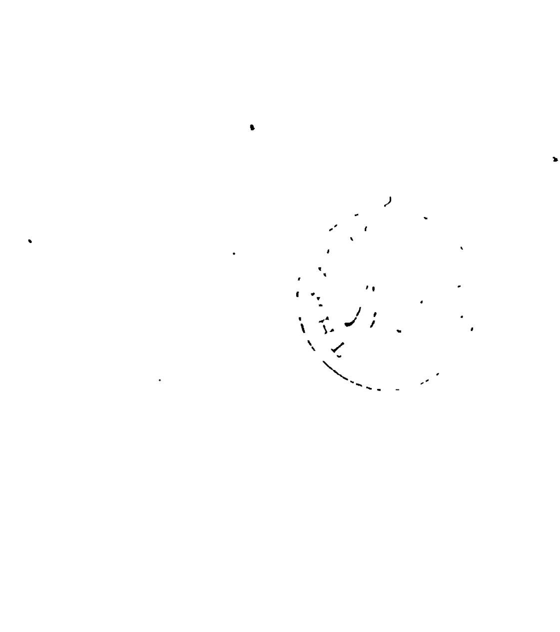
La Vénus a $0^{m}205$ de hauteur totale. La main gauche tenant la pomme est d'un dessin rare et charmant; la main droite, étendue et portée en avant, a été légèrement déformée. Sur le bras droit se trouve un petit trou rectangulaire qui peut-être a servi d'attache à un bracelet aujourd'hui disparu. Les yeux de la déesse sont en argent; le grand diadème qui la couronne rappelle la coiffure favorite des impératrices romaines, il est plaqué d'argent. La tête est jolie, le corps pré-

1. On aperçoit (pl. II) le bouton de cette rosace devant le pied droit de la Vénus.



Imp. Dumas Vorzet 10 B.d Enfer. Héliog. Dujardin.

GROUPE EN BRONZE TROUVÉ À REIMS.



sente une grande pureté de lignes et montre, sous tous les aspects, de ravissants contours.

Le petit génie ailé, ou Eros enfant, a 0m056 de hauteur sans les pieds qui, malheureusement, ont disparu. Il tient de la main gauche une patère et avance la main droite. Cette figurine est du plus beau style; les proportions que l'on y remarque, l'exécution du bronze rappellent les plus belles œuvres de l'art grec.

Le personnage ithyphallique, ou Priape, qui complète le groupe, a 0m061 de hauteur. Il est barbu et porte une coiffure drapée, enveloppant la tête, sorte de *calantica*, qui semble fixée sur les tempes par des ornements ronds. Vêtu de la tunique à manches, longue et flottante, que soulève son phallus, il a la main gauche appuyée sur la hanche. La main droite, portée en avant, tient une sorte de cylindre ou bâton très court.

Les groupes où Vénus est accompagnée d'Eros enfant sont nombreux. Il en existe de toutes grandeurs, en marbre, en bronze, en terre cuite, etc. — D'autres groupes, plus rares, représentent, près de la déesse, Priape, le plus souvent vêtu. Près d'une statuette votive de Vénus, du Musée de Dresde, un petit Priape barbu, drapé, se trouve placé sur un piédestal circulaire[1]. Le comte de Clarac[2] reproduit deux groupes analogues prove-

1. Ottfried Müller, pl. XXIV; Becker, *Augusteum*, n° 264, t. II, pl. 66.

2. *Musée de sculpture antique et moderne*, pl. 619, n° 1390 A et pl. 622 A, n° 1406 B.

nant des collections Pourtalès et Mimaut. Des peintures de Pompéi offrent aussi Vénus accompagnée d'Eros ou de Priape, mais nous ne l'avons vue nulle part accompagnée à la fois de Priape et d'Eros, qui semblent ici lui rendre hommage.

La présence du dieu de Lampsaque, le costume dont il est revêtu, la pomme qui rappelle le triomphe de Vénus, indiquent dans ce groupe le culte non seulement de la déesse de la beauté, mais aussi de la Vénus orientale, de la Vénus impudique, déesse du plaisir et de la génération, qu'on adorait à Paphos. Cela seul, en dehors de la perfection artistique du travail, pourrait démontrer que le groupe principal du Laraire fut apporté du dehors de la Gaule et qu'il doit être l'œuvre d'un artiste grec dont l'atelier était peut-être à Rome.

La statuette (pl. III) pour laquelle nous trouvons difficile de choisir entre les noms de Jupiter et d'Esculape, a 0^m175 de hauteur. Le piédouche circulaire, analogue à celui du groupe précédemment décrit, a 0^m034 de hauteur; le diamètre inférieur est de 0^m092, le diamètre supérieur de 0^m072. Il n'y a pas ici de rosace centrale; la trace de la soudure des pieds est parfaitement visible au milieu du cercle.

Il manque malheureusement le pied droit de cette figure; les recherches faites avec le plus grand soin au moment de la fouille n'ont pas permis de le retrouver. Le pied gauche est séparé; un trou, foré à la partie supérieure, recevait le goujon attenant au bas de la figure. Ce pied, chaussé de



Imp. Dumas Vorzet, Paris *Heliog. Dujardin*

STATUETTE EN BRONZE TROUVÉE A REIMS.

la *crépide*, est admirablement ciselé; tous les détails de la chaussure et des doigts y sont indiqués avec la plus grande finesse. C'est pour cela que nous l'avons placé séparément, sur le devant du piédouche, pour le bien montrer dans tout son développement. Il est fâcheux qu'au moment de la trouvaille on en ait enlevé la patine, qui est fort belle sur tous ces bronzes.

La tête est également mobile; elle porte un goujon (0^m013 de long) qui la rattachait au torse. Les yeux sont en argent; la barbe frisée, la chevelure abondante, maintenue par un cercle qui n'est pas visible sur la planche, sont d'un admirable travail. L'ensemble de la tête est puissant; il respire la majesté et la grandeur. Le torse rappelle les belles divisions des torses antiques; le bras nu a des contours et un accent de nature qui raviraient un sculpteur; la main, fort belle, tient un bâton cylindrique court, qui ne semble pas avoir été jamais plus long. Une magnifique draperie, d'un jet plein de noblesse, enveloppe le bras et la main gauches et toute la partie inférieure du corps, à partir des hanches. Vue de dos, cette draperie ne laisse à découvert que l'épaule et le bras droits.

S'il y avait une critique à faire sur cette statuette au point de vue de l'art, ce serait que la tête semble un peu grosse et le pied petit. Nous n'osons croire cependant que ces deux parties, qui sont mobiles, comme nous l'avons dit, soient

des restaurations, car elles offrent elles-mêmes une grande perfection d'exécution et de style.

Il nous reste à chercher s'il est possible de donner un nom à cette belle statuette. Les noms de Jupiter et d'Esculape paraissent également lui convenir et il nous semble difficile de décider entre les deux.

Nous n'avons ici ni l'aigle, ni la foudre, ni le sceptre, qui pourraient décider en faveur de Jupiter. Montfaucon (*Antiquité expliquée*, t. I, pl. VIII, fig. 5) donne, il est vrai, un Jupiter tout à fait analogue d'attitude, de mouvement de draperie, et qui tient un foudre dans la main droite.

D'autre part, comme le dit le comte de Caylus, la tête de Jupiter est aisée à confondre avec celle d'Esculape, mais nous n'avons ici ni le serpent, ni le coq, ni le bâton noueux, ni le petit Télesphore, qui pourraient nous indiquer le dieu de la médecine. Nous ne saurions baser ce choix, comme on le voudrait, sur le pied chaussé de la *crépide*, car il existe de nombreuses statues de Jupiter qui sont ainsi chaussées[1]. Nous laisserons donc indécis, pour notre part, le nom du dieu qu'adorait le citoyen de la capitale des *Remi*, possesseur du Lararium que nous étudions.

La troisième déesse, qui complète notre Lararium, est assise sur un cheval reposant sur un socle rectangulaire mouluré (pl. IV). Ce socle a 0m034 de

1. Voir : J. Overbeck, *Griechische Kunstmythologie*.



Imp. Dumas Vorzet, Paris. Héliog. Dujardin

STATUETTE EN BRONZE TROUVÉE A REIMS.

hauteur, 0m095 de longueur à la partie basse et 0m052 de largeur. La hauteur totale du groupe, compris le socle, est de 0m150. Sur le socle se voit très bien la place des trois pieds du cheval, qui y étaient soudés. Ce cheval est d'un travail relativement grossier, le pied gauche de devant a disparu. Sur les reins une entaille, destinée à recevoir la déesse assise, indique exactement la place qu'elle occupait avant la disjonction.

La déesse est revêtue d'une tunique et d'un *pallium* ou manteau qui, passant sur l'épaule et l'avant-bras gauches, recouvre le dos et vient envelopper les jambes. La tête est coiffée d'un diadème portant un appendice au sommet. Les yeux sont en argent. Les bras sont nus; la main droite semble présenter des fruits, la main gauche tient un serpent enroulé. Ce serpent n'est pas douteux, on en distingue très bien les mâchoires ouvertes et la queue effilée.

Sommes-nous ici en présence d'une Epona protectrice des chevaux, d'une Cybèle ou d'une divinité locale qui nous serait inconnue? Le problème est, ici encore, très difficile à résoudre.

La déesse ne semble pas s'occuper du cheval sur lequel elle est assise, aucun accessoire n'indique ici Epona, divinité des écuries et des étables. La présence de fruits fait songer à la *Bonne Déesse*, à Cybèle. On l'a figurée souvent sur un char tiré par des lions; Montfaucon (t. I, pl. II, fig. 1) la montre *assise* sur un lion, dans une

attitude tout à fait semblable à celle qu'offre notre figurine. Il ne serait pas impossible qu'ici nous eussions Cybèle, *assise* sur le cheval si fréquemment indiqué sur les monnaies gauloises. Quant au serpent, nous le trouvons aussi dans une représentation de Cybèle tenant une corne d'abondance chargée de fruits (Montfaucon, t. I, pl. II, fig. 6). Il pourrait être ici le symbole de la santé, car une inscription, citée par le même auteur, qualifie Cybèle de *Mater Deum salutaris*.

Si l'on n'acceptait pas cette explication, nous ne verrions plus dans cette statuette qu'une divinité topique, inconnue jusqu'ici et que des documents nouveaux permettront peut-être un jour de désigner.

En terminant notre étude sur ces bronzes rémois, aussi beaux qu'intéressants, nous sommes heureux d'annoncer à la Société qu'ils resteront en France, dans une de nos grandes collections publiques. Convoités par le *British Museum*, ils sont acquis aujourd'hui, grâce au patriotisme de MM. de Tassigny, par le Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, où l'on pourra les étudier à loisir.

ÉTUDE

SUR LA

TOPOGRAPHIE DE LA VILLE D'ACRE

AU XIIIe SIÈCLE

Par M. E. G.-Rey, membre résidant.

Lu dans les séances des 2, 16 avril et 7 mai 1879.

La ville d'Acre, devenue au XIIIe siècle capitale du royaume latin, passait alors pour la première place de guerre de la terre sainte.

C'était, en même temps, le grand entrepôt commercial de cette partie du bassin de la Méditerranée. A côté des Vénitiens, des Pisans et des Gênois, les marchands des autres grandes villes maritimes, comme Marseille, Montpellier, Ancône et Barcelone, y possédaient des comptoirs approvisionnés des produits de l'Orient par les négociants arabes de Mossoul, de Damas et d'Alexandrie[1].

1. Voici la description de la douane de cette ville donnée par Ibn-Djobaïr quand il la visita, au mois de septembre 1184, à son retour de la Mecque en Espagne.

On rencontrait dans ses rues de nombreux étrangers de toutes conditions et on y entendait parler les langues et les idiomes les plus divers.

Burcard de Mont-Sion qui visita Acre en 1284 décrit ainsi le site et l'aspect de cette ville : « Accon autem civitas munita est muris, antemuralibus, turribus et fossatis et barbacanis fortissimis, triangulam habens formam, ut clypeus, cujus duæ partes junguntur mari magno. Tertia pars campum respicit[1]. »

Malheureusement il ne reste presque plus rien de ces murailles célèbres, en avant desquelles se

..... « En arrivant (à Acre) on nous conduisit à la douane qui est un caravansérail destiné à recevoir les caravanes.

« Vis-à-vis de la porte il y a des bancs recouverts de tapis où se tiennent les écrivains de la douane, qui sont chrétiens; ils ont des encriers en ébène dorés et bien ornés et font les écritures en arabe, langue qu'ils parlent également.

« Celui qui est à leur tête et qui est fermier de la douane s'appelle simplement chef, titre tiré de l'importance de sa charge... Tout ce qui est perçu par eux appartient au fermier des douanes, qui paie une très forte somme au gouvernement.

« Ce fut dans ce lieu que les marchands de notre compagnie transportèrent leurs marchandises et ils s'installèrent à l'étage supérieur de l'édifice. Quant aux gens qui n'avaient pas de marchandises, on examina leurs bagages, puis on les laissa aller. On procéda à ces opérations avec douceur et mansuétude, sans aucune violence ni surcharge ».....

Nous savons également par le même auteur que les musulmans possédaient alors une mosquée dans Acre.

1. Ap. *Pereg. medii ævi quat.*, ed. Laurent. Leipsik, 1864, p. 23.

voyaient, près de l'église Saint-Nicolas « extra muros, » les deux cimetières de la ville : celui de Saint-Michel et celui de Saint-Nicolas.

Un cimetière arabe G qui se trouve à 900[m] environ à l'est de la ville moderne a remplacé ici, comme à Jérusalem, le cimetière latin du moyen âge et indique la position de ce lieu de sépulture, qui s'étendait entre les ouvrages établis en avant de *la tour neuve du roi Henri* et le Tell-el-Foucar nommé au moyen âge le Toron, seul tertre existant à l'est d'Acre et que nous trouvons signalé en ces termes, par le continuateur de Guillaume de Tyr, dans sa relation du siège de cette ville par le roi Guy de Lusignan : « Quant li rois Guis vint devant Acre si se herberja sus un toron qui devant Acre estoit sor le cimetière de Saint-Nicolas [1]. »

Les récits des chroniqueurs et des pèlerins qui visitèrent Acre à cette époque nous apprennent que les courtils ou jardins de la ville s'étendaient, de ce côté, jusqu'au Belus (Nahar Kourdaneh), qui alors, comme de nos jours, faisait tourner plusieurs moulins [2].

Malheureusement, comme je l'ai dit plus haut, l'église Saint-Nicolas-du-Cimetière [3] ayant complètement disparu [4] et les murs d'Acre n'ayant laissé

1. *Hist. occid. des Croisades,* Cont. de Guill. de Tyr, p. 125.
2. Strehlke, *Tab. ord. Teut.*, n° 91, p. 72.
3. *Codice diplomatico,* t. I, n° 181, p. 223.
4. Nous savons par Marino Sanudo que cette église fut abattue le 26 février 1265, en même temps que la tour dite

presque aucun vestige de ce côté, les seuls jalons qui nous restent pour reconstituer cette partie des abords de la ville sont : la jetée orientale du port, une dépression A qui paraît être l'ancien fossé creusé au pied des murs, et le Tell-el-Foucar sur lequel s'élevaient alors les fourches patibulaires d'où lui était venu le nom de *mons suspensorum* [1], sous lequel nous le trouvons désigné dans des documents contemporains.

Les Templiers possédaient plusieurs pièces de terre de ce côté, notamment un jardin situé entre le cimetière Saint-Nicolas et ce tertre [2].

Grâce aux traces des anciens fossés, j'ai pu établir d'une façon régulière la mesure géométrale de la superficie de la ville au moyen âge.

Acre mesurait environ 1,700 mètres de longueur maxima, c'est-à-dire parallèlement à la mer, et un peu plus de 1,000 dans sa plus grande largeur de la mer à la tour angulaire (*tour neuve du roi Henri*).

Elle était divisée en deux : la cité proprement dite et le quartier de Montmusart, formant la partie nord de la ville.

Nous ne possédons malheureusement que peu de renseignements contemporains sur la topogra-

des Moulins et les autres tours défendant les jardins, au moment où on s'attendait à voir Acre assiégée par le sultan Bybars.

1. Strehlke, *Tab. ord. Teut.*, n° 86, p. 68.

2. *Ibid.*

phie d'Acre, et ce n'est guère que par les iconographies que nous avons une idée approximative des divers quartiers de la ville.

Les seuls plans modernes de cette ville et de ses environs sont : 1° celui qui fait partie des archives de l'expédition d'Égypte ; 2° celui du colonel Paultre, enfin celui des fortifications modernes, relevé en 1840 par le commandant du génie Burton.

Dans les deux premiers de ces documents on trouve, exactement tracés, les vestiges du grand fossé couvrant au nord et au nord-est le quartier ou bourg de Montmusart. Le plan de Paultre indique un certain nombre d'arasements de murailles, pour la plupart disparus aujourd'hui, mais dont j'ai pu relever moi-même quelques traces au mois de décembre 1859.

On voyait alors en B, à l'extrémité ouest du fossé, là où il aboutit au rivage, les fondations d'une énorme tour ronde. De ce point, jusqu'aux glacis de la place, on reconnaît encore sans peine les traces du mur qui bordait la ville du côté de la mer.

Au moment du siège de Saint-Jean-d'Acre par Bonaparte, outre la tour ronde angulaire dont je viens de parler et qui est désignée dans le plan sous le nom de *tour du Diable*, on voyait encore la base d'une autre tour vers le point C, ainsi que l'arasement du rempart de la face nord-est de Montmusart.

Les traces de la muraille qui, au moyen âge,

séparait ce quartier de la ville proprement dite, sont indiquées sur une longueur assez notable par Paultre, et la ligne qu'elles formaient passait près du pied du glacis des nouvelles fortifications d'Acre.

Les travaux du siège de 1799 et de celui entrepris par Ibrahim-Pacha en 1832, ainsi que la construction des nouveaux ouvrages d'Acre en 1837, ont fait disparaître la plupart de ces vestiges de la ville du moyen âge. A ce titre, le plan du colonel Paultre est doublement précieux.

Nous savons par les documents officiels de la campagne de Syrie que les travaux de siège de l'armée républicaine eurent pour point de départ, le 20 mars 1799, les fossés est et nord-est de l'ancienne ville.

A la suite du tremblement de terre de 1199, les murailles d'Acre furent en grande partie reconstruites[1].

Voici comment Wilbrand d'Oldenbourg parle de ces ouvrages et décrit la ville d'Acre :

« Heo est civitas bona et fortis, in littore maris sita, ita ut, dum ipsa in dispositione sit quadrangula, duo eius latera angulum constituentia a mari cingantur et muniantur; reliqua duo latera fossa bona et larga et profunda funditus murata et duplici muro turrito pulchro ordine coronantur, eomodo, ut prior murus suis cum turribus ipsam

1. *Hist. occid. des Croisades*, t. II, p. 245.

matrem non excedentibus a secundo et interiore muro, cujus turres altæ sunt et validissimæ, prospiciatur et custodiatur[1]. »

De ce passage nous devons conclure que ces murailles, élevées en même temps que celles de Tyr, du Château-Pèlerin et de Tortose, devaient présenter la plus grande analogie avec celles de ces forteresses.

De toutes les iconographies des villes de la terre sainte qui nous ont été laissées par le moyen âge, celles d'Acre paraissent de beaucoup se rapprocher le plus de la vérité, tant pour la position relative des édifices, si nous en jugeons par ceux dont les restes fixent, pour nous, d'une manière indiscutable, les emplacements, que pour le tracé général des murailles de la ville et des tours qui les défendaient.

Les voies figurées dans ces iconographies n'indiquent, à coup sûr, que les grandes artères circonscrivant les divers quartiers de la ville. Quant aux nombreuses rues sillonnant Acre en tous sens, nous connaissons les noms d'un certain nombre d'entre elles, mais sans pouvoir en préciser l'emplacement.

Les iconographies d'Acre que nous possédons sont au nombre de quatre.

La première a été publiée par Bongars et reproduite sous forme de plan historique par d'Anville.

1. Ap. *Peregr. medii ævi quat.*, ed. Laurent.

Deux autres, dont je me suis servi, sont tirées, la première d'un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican[1], et c'est celle que je reproduis ici; la seconde du n° 3939 du fonds latin des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris.

Ces trois documents sont presque identiques et ne présentent que de légères variantes permettant plutôt de les compléter les uns par les autres.

Quant à la quatrième, qui se trouve à la Bibliothèque du Musée Britannique, elle a été publiée par Jomard (*Monuments de la géographie*, pl. 5).

Ce dernier document diffère assez des précédents et paraît loin de présenter les mêmes garanties d'exactitude. La forme donnée à la ville d'Acre par les trois premières répond parfaitement aux descriptions de Burcard de Mont-Sion et de Wilbrand d'Oldenbourg.

La double muraille garnie de tours qui couvrait Acre à l'est et au nord-est s'y trouve représentée avec l'indication des noms de plusieurs tours et de ceux des principales portes s'ouvrant, tant dans les remparts proprement dits, que dans le mur séparant la cité d'Acre du quartier de Montmusart.

Nous savons que les murs d'Acre étaient flanqués de grosses tours, généralement barrelongues; qu'ils formaient, dit Wilbrand d'Oldenbourg, deux lignes de défense et qu'en avant de

1. Vaticanus codex, n° 1960.

la première, commandée par la seconde, régnait un large et profond fossé dont il subsiste encore des traces très reconnaissables.

Il y avait alors des règles et des formules pour l'architecture militaire comme il en existait pour l'architecture religieuse et civile. Ainsi, en prenant pour point de comparaison les défenses de Tortose et du Château-Pèlerin et en reportant sur le terrain les dispositions indiquées par les iconographies, nous serons amenés à conclure que si le tracé des murailles d'Acre présentait une analogie frappante avec celui des remparts du château de Tortose, il y a tout lieu de penser que, par leurs proportions, les tours d'Acre devaient se rapprocher plutôt de celles du Château-Pèlerin et par leur forme de celles de Césarée, mais en étant plus saillantes sur les courtines.

La face orientale des remparts d'Acre formait un front oblique s'étendant de la mer à la tour ronde dite *tour neuve du roi Henri* pour l'avant-mur, et pour la seconde ligne à la *tour Maudite*, placée à l'angle nord-est de ce second rempart. Chacune de ces murailles était flanquée de cinq tours, en comptant les deux ouvrages que je viens de nommer.

Si, comme tout donne à le penser, la légère dépression A indique l'ancien fossé, et que l'on trace, d'après les arasements figurés dans le plan du colonel Paultre, la muraille qui séparait la cité d'Acre du quartier de Montmusart, on aura, par

l'intersection des lignes ponctuées, la position des tours Maudite et du roi Henri, la première à 520 mètres de la mer et la seconde à 600 mètres environ, si nous adoptons la distance de 40 mètres comme celle séparant les deux murailles. A Tortose, au Krak-des-Chevaliers et au Château-Pèlerin, la distance qui séparait les deux enceintes sur les points vulnérables n'excédant jamais ce chiffre.

Voici les noms qui nous sont parvenus des tours flanquant chacun de ces remparts. A l'angle nord du premier mur se voyaient la *tour neuve du roi Henri*, puis la *tour Saint-Nicolas*, celle *des Bouchers*, celle *du Pont* dite aussi *tour du Légat*[1]. Quant à la cinquième, bâtie dans la mer à une certaine distance du rivage et où se terminait le rempart, son nom nous est encore inconnu.

Entre ces tours principales il devait exister des saillants secondaires et d'une moindre importance, à en juger, du moins, par le passage suivant extrait d'une des chartes du Cartulaire de l'ordre Teutonique : « Et aliam parvam turrem in cantone murorum civitatis a parte orientali[2]. »

Or le grand espace séparant les cinq tours dont je viens de parler, et qui aurait été en moyenne de 140 mètres d'axe en axe, donne beaucoup de fondement à cette conjecture.

Pour la seconde muraille, l'iconographie de la

1. Amadi, Bib. Nat., mss. fonds italien, n° 387, p. 192.
2. Strehlke, *Tab. ord. Teut.*, n° 40, p. 32.

Bibliothèque du Vatican, que je reproduis ici, nomme *tours des Génois* les deux saillants les plus rapprochés de la mer. La troisième tour n'a pas de nom et la quatrième, qui précède la *tour maudite* est appelée *tour des Pèlerins*.

Nous savons qu'à Acre, comme au château de Tortose, de vastes magasins voûtés formant place d'armes étaient adossés aux remparts de la ville [1].

Les portes et poternes s'ouvrant dans cette partie des murs d'Acre étaient celles du Pont ou du Légat, ainsi que celles de Saint-Nicolas et de Saint-Thomas. Cette dernière, qui semble n'avoir été qu'une simple poterne, paraît avoir tiré son nom d'un couvent des frères de Saint-Thomas qui était contigu à l'hôpital Notre-Dame des Allemands.

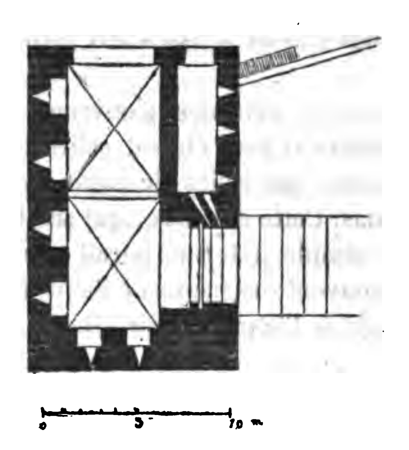
D'après Sanudo, une porte était percée dans la courtine de la seconde enceinte près de la tour Maudite et en avait pris le nom.

Comme à Tortose et au Château-Pèlerin, ces portes paraissent s'être ouvertes dans le flanc ou sous le commandement des ouvrages dont elles portaient le nom. C'est du moins ce que nous devons conclure du passage suivant, extrait d'une des chartes constituant le cartulaire des chevaliers de l'ordre Teutonique: « Concedo... turrem, quæ est super portam Acconis quæ porta appellatur

1. Strehlke, *Tab. ord. Teut.*, n° 29, p. 25.

porta Sancti Nicholai... porta, quæ est sub turre, per quam intratur et exitur de villa[1]. »

Ces ouvrages devaient donc présenter une très grande analogie avec la tour-porte du château de Tortose, dont la saillie sur la courtine est de 17 mètres[2].



Sur les divers points du périmètre des anciennes murailles d'Acre, où se retrouve la trace des fossés, la dépression mesure, aujourd'hui, de 45 à 50 mètres en largeur; mais il faut tenir compte, ici, de la nature du terrain qui, loin d'être de la roche vive, comme à Tortose, est d'une nature sablonneuse, s'éboulant facilement, de telle façon que l'excavation s'est élargie en se comblant.

1. Strehlke, *Tab. ord. Teut.*, n° 35, p. 28.
2. *Étude sur l'archit. milit. des Croisés*, p. 73.

Comme ce côté de la ville était le plus exposé aux attaques de l'assiégeant, on avait élevé dès l'origine, en avant de la première muraille, des ouvrages avancés tels que des barbacanes et des lices en palis plantées sur des terrassements précédés de fossés et renforcés de tourelles et de murailles crénelées; ouvrages analogues à ceux dont j'ai plusieurs fois trouvé des traces aux abords des châteaux que j'ai relevés en Syrie[1].

Nous savons par Marino Sanudo et par Amadi que tous ces ouvrages furent réédifiés en maçonnerie et complétés par des tours d'une défense sérieuse quelques années avant le siège de 1291. Dès le commencement du XIIIe siècle on remplaçait déjà, en Europe, nous dit Viollet-le-Duc[2], les lices et les barbacanes de bois par des enceintes extérieures et des barbacanes en maçonnerie. Sanudo cite notamment une tour que Jeanne d'Alençon, la comtesse de Blois, fit ajouter en 1287 à la barbacane de la porte Saint-Nicolas.

Plusieurs autres ouvrages analogues se voyaient en avant de cette partie des murs d'Acre et on y accédait par des ponts, les uns en bois, les autres en maçonnerie, ainsi que nous l'apprend le même auteur.

La grande barbacane de la porte de Laon à Coucy est, je crois, de tous les édifices militaires

1. *Étude sur l'archit. milit. des Croisés*, p. 131.
2. Viollet-le-Duc, *Archit. milit.*, p. 52.

remontant au XIIIe siècle parvenus jusqu'à nous, celui qui doit présenter le plus d'analogie avec les barbacanes d'Acre, tant par ses vastes proportions (90 mètres de diamètre) que par les tours qui la défendaient et le viaduc en maçonnerie qui reliait son terre-plein à une poterne s'ouvrant dans les murs de la ville.

J'ai dit plus haut que l'angle nord-est de la première enceinte d'Acre était formé par un grand ouvrage circulaire nommé *tour neuve du roi*, élevé par Henri II, roi de Chypre et de Jérusalem.

En avant s'étendait une première défense appelée barbacane du roi Hugues, et qui eut à supporter les premières attaques des Musulmans au mois de mai 1291.

Sanudo, après avoir décrit les travaux d'approche des Musulmans dirigés contre la barbacane du roi Hugues et celle de Saint-Nicolas[1], dit que le roi Henri de Chypre arriva le 4 mai au secours de la ville assiégée, avec deux cents chevaliers et cinq cents fantassins; puis il ajoute : « Et octavo die ejusdem mensis destruxerunt (le roi de Chypre et ses chevaliers) sbaralium (sive barbacanum) regis Hugonis, imposueruntque ignem; pontem quoque muro adhærentem similiter : quia aliquibus videbatur quod hæc defendere non valerent[2]. »

Il y a donc à conclure de ce passage que la barbacane dite du roi Hugues était en charpente ou

1. Marino Sanudo, *Secreta fid. Cruc.* ap. Bongars, p. 230.
2. *Ibid.*, p. 231.

tout au moins munie de hourds en bois et que c'était un pont de fust qui la reliait à la *tour neuve du roi*.

C'est par ce point que les Musulmans pénétrèrent dans la ville en s'emparant de la tour neuve où commandait le prince de Tyr. « Sarraceni autem XV madii violenter ceperunt turrim rotundam novam Regis quæ erat ante turrem Maledictam[1]..... et intraverunt Sarraceni per dictam turrim novam, toto conatu, usque ad barbacanum, et obtinuerunt; inde per pontem lapideum, quem fecerant christiani, ut per eum a magno muro ad barbacanum transirent, civitatem ingressi sunt, diverteruntque; aliqui versus portam Sancti Nicolai, alii versus portam Legati. Tunc christiani fugam capiunt versus mare; et Sarraceni, per scalas libere muros ascendunt, et infra civitatem jam omnia occupant..... »

La panique fut telle, à ce moment, chez les chrétiens, que le grand maître du Temple, celui des chevaliers Teutoniques et Jean de Grailly ne purent réoccuper les ouvrages dont les Musulmans venaient de se rendre maîtres, et qu'ils furent refoulés dans les rues de la ville par la masse des fuyards. Sanudo raconte ensuite l'entrée des Musulmans dans Acre : « Post hæc videntes Turchi quod nulla esset defensio ad portam turris Maledictæ in civitatem intrantes, etc. »

1. Marino Sanudo, *Secreta fid. Cruc.* ap. Bongars, p. 231.

Il paraît donc certain que le second mur fut enlevé sans combat et que ce fut par une porte sans défense que les Sarrazins pénétrèrent dans la ville.

Mais il est temps de revenir à la description des autres parties des murailles d'Acre. De la tour neuve du Roi et de la tour Maudite les deux remparts s'infléchissaient à angle droit de l'est à l'ouest jusqu'à la porte Saint-Antoine, qui se trouvait à l'angle sud-est du quartier de Montmusart.

Les iconographies sont toutes d'accord pour n'indiquer que deux tours à chaque rempart sur cette face. Toutes également sont unanimes pour désigner les deux tours de la première enceinte : la première, près la *Tour Neuve du Roi*, sous le nom de *Tour des Anglais*, et la seconde sous le nom de *Tour des Vénitiens*.

L'iconographie vaticane nomme *tour du Sang* celle des tours du second mur qui est voisine de la tour Maudite. C'est ce mur qui, se prolongeant directement vers la mer, séparait le quartier de Montmusart de la cité d'Acre.

La porte Saint-Antoine s'ouvrait dans l'angle rentrant formé par le point de jonction des remparts du quartier de Montmusart avec le mur dont je viens de parler. Elle tirait son nom du couvent qui en était voisin. Le mur qui nous occupe paraît avoir été précédé d'un fossé vers le nord[1].

1. Strehlke, *Tab. ord. Teut.*, nº 92, p. 73.

Le château d'Acre était à cheval sur cette muraille [1].

Quatre portes percées dans ce rempart entre le château et la mer mettaient en communication les deux parties de la ville.

La plus rapprochée de la mer était la *porte Saint-Michel;* elle tirait son nom de l'église voisine, placée sous le vocable de ce saint.

La suivante s'appelait la *porte Neuve.*

La troisième était dite *porte de l'Hôpital,* à cause du voisinage de cette maison.

La quatrième enfin, qui était en même temps la plus rapprochée du château, *porte Notre-Dame.*

Ces différents noms sont un des renseignements tout à fait nouveaux que nous trouvons dans l'iconographie de la Bibliothèque du Vatican et dans celle du manuscrit de Paris.

Passons maintenant à l'étude des remparts qui défendaient vers l'est le quartier du Montmusart.

J'ai déjà dit que le fossé qui régnait en avant de cette partie de la ville est encore très visible sur presque tout son développement.

On reconnaît, à première vue, qu'il formait vers le milieu un angle obtus au lieu de la ligne droite figurée dans les iconographies.

Le plan de Paultre porte l'indication d'arasements d'une portion de ce mur, qui, à partir de l'emplacement de la porte Saint-Antoine, était

1. Amadi, f° 193.

encore reconnaissable le long du fossé sur une longueur de 360 à 380 mètres, au mois de mars 1799.

Les iconographies sont d'accord pour figurer cinq tours à chacun de ces remparts, dont Joinville attribue la reconstruction ou tout au moins la restauration au roi saint Louis.

Il est probable, comme je l'ai déjà dit, que ces documents graphiques n'ont mentionné ici que les ouvrages principaux ; car le développement du fossé, en avant de cette partie des murs, ne mesure pas moins de mille soixante mètres environ, de l'emplacement de la porte Saint-Antoine à la mer, ce qui donnerait entre ces tours un écartement si considérable que nous devons préjuger l'existence entre elles de saillants secondaires.[1]

Le grand ouvrage arrondi formant l'angle nord de l'enceinte d'Acre dont j'ai encore vu les substructions, et que nous trouvons désigné dans les documents modernes sous le nom de *tour du Diable*, paraît répondre à l'ouvrage muni de deux tours figurant à l'angle nord de l'iconographie du Vatican.

Il était, selon toutes apparences, destiné à défendre la porte Saint-Lazare que nous savons avoir été située à peu près en ce point.

Voici la description du mouillage d'Acre donnée

1. Ce point d'ailleurs ne saurait être douteux après le passage d'une charte des chevaliers Teutoniques déjà cité.

par Marino Sanudo : « Accon autem portum habet, ibique unum scolium faciens dictum portum : ad quod scolium prodenses debent dari. Ab oriente autem turris est Muscarum; et si quem venire contigerit ad prefatum portum, naviget a longe a templo Sancti Andreæ per tria milliaria, propter siccam[1] quæ est super Sancto Andrea per rectum, donec viderit domum quæ fuit conestabulis in turre Muscarum; et tunc poterit facere viam portus et cùm intraverit dictum portum naviget in tantum intra predictum, ut castrum Cayphæ sive Porphyriæ per medium pupis sui navigii relinquatur, tenens dictam Muscarum turrem per mediam proram navigii ante dicti : et hunc modum tenendo, secure ire poterit intra portum. »

Un bas-fond dangereux sur lequel on ne trouve pas plus de deux à trois mètres d'eau s'étend, en effet, à cinq encablures (980 mètres) en avant de l'angle sud-ouest de la ville.

Ayant déjà décrit l'ensemble du port d'Acre, je ne reviendrai pas ici sur ce sujet et je ne m'occuperai que de ses dépendances, c'est-à-dire de l'arsenal maritime.

Le mot *arsena*, que nous lisons dans l'iconographie du Vatican vers l'extrémité sud du quartier

1. Sur les côtes d'Italie on désigne sous le nom de *secca* les bas-fonds formant brisants par le gros temps. Ainsi le bas-fond qui est à l'entrée d'Amalfi est nommé Secca del Gaetano.

Sainte-Croix, ne saurait nous laisser aucun doute sur la destination des deux bassins D et E aujourd'hui comblés, mais qui, communiquant avec le port, devaient présenter au XIIIe siècle une grande analogie avec l'arsenal de Pise dont M. Georges Rohault de Fleury a donné une si curieuse restitution dans son livre sur la Toscane au moyen âge.

Combien nous devons regretter qu'il ne subsiste plus de vestiges des bâtiments accessoires complétant alors cet établissement maritime, à coup sûr le plus considérable de la terre sainte et dont M. Michaud vit encore les restes en 1831 [1] !

Divisée en quartiers distincts ou *vici* fermés de portes ou de chaînes, Acre devait présenter alors plus d'un point de ressemblance avec les villes maritimes de l'Italie [2].

Les maisons des grands ordres militaires tenaient, tout à la fois, du château féodal et de ces palais fortifiés dont on voit encore des spécimens dans certaines villes de la Toscane. En outre, pendant le XIIIe siècle, Acre vit s'élever dans ses murs nombre de ces tours seigneuriales si répandues dans le nord de l'Italie [3].

1. *Corresp. d'Orient,* t. IV, p. 142.
2. Vilken, *Geschichte der Kreuzzuge,* t. VII, p. 738.
3. Aboulfeda dans son récit de la prise d'Acre mentionne la défense de plusieurs de ces tours.

Ici comme dans la plupart des villes d'Orient, chaque corps d'état occupait une rue qui portait son nom. De nombreuses voûtes, jetées sur les rues d'Acre, faisaient communiquer entre elles certaines maisons et, comme celles que l'on voit encore dans la plupart des villes du littoral syrien, ces voûtes contribuaient à la solidité des constructions auxquelles elles étaient appuyées en les prémunissant contre l'effet des tremblements de terre.

C'est par le sud, c'est-à-dire du côté du port, que je commencerai l'énumération des divers quartiers de la ville tels que nous les font connaître les textes contemporains ou les iconographies parvenues jusqu'à nous.

En pénétrant dans Acre par la porte Saint-Nicolas, on trouvait une rue commençant au pied de la tour des Pèlerins et séparant le quartier Saint-Roman de l'hôpital des Allemands, bâti sur l'emplacement de l'ancien hospice des Arméniens donné aux chevaliers Teutoniques en 1192 par le roi Guy de Lusignan.

Pockocke, qui visita les ruines d'Acre en 1739, indique, dans la description qu'il en donne, un point coïncidant avec la place assignée à cette maison par les iconographes, où se voyaient alors les ruines d'un ensemble considérable de bâtiments au milieu desquels étaient les restes d'une grande église dont une des clefs de voûte représentait la tête de saint Jean.

D'après la relation du siège, il y a tout lieu de penser que la rue dont je viens de parler était celle qui fut nommée jadis rue Saint-Roman[1]. Le quartier d'où elle tirait son nom contenait plusieurs jardins, car nous le trouvons indiqué dans les iconographies sous la dénomination de Saint-Roman-des-Jardins. Dans cette même partie de la ville était situé le quartier et l'église Saint-Léonard, qui servit de poste de signaux aux Musulmans pendant le siège de 1191[2].

A son extrémité occidentale la rue Saint-Roman? se bifurquait, formant deux voies qui entouraient le monastère des religieuses de Saint-Lazare. La première, se dirigeant au nord-ouest, aboutissait au château, pendant que la seconde, séparant la maison des religieuses de Saint-Lazare de l'hôpital des chevaliers Teutoniques, paraît avoir été nommée alors rue des Allemands.

Vers le point où les iconographes placent l'abbaye des religieuses de Saint-Lazare dont je viens de parler, Pockocke signale les restes de « a very large and magnificent nunnery » dont une partie des bâtiments ainsi que la chapelle étaient encore très reconnaissables quand il les vit.

Une longue rue commençant aux murailles est de la ville, ayant sur son côté droit la maison des

1. F. Bustron, Bibl. Nat., mss., fonds ital., nº 832, fº 206.

2. *Hist. occid. des Croisades,* t. II, p. 156. *Codice dipl.*, t. I, p. 23.

Allemands, l'abbaye Saint-Lazare et Notre-Dame-des-Chevaliers, séparait ces divers établissements du quartier Sainte-Croix. Ce dernier, aboutissant à la mer, tirait son nom de l'église placée sous ce vocable qui était la cathédrale d'Acre et dans laquelle se voyait le tombeau de Henri de Champagne, roi de Jérusalem[1].

C'est encore dans le quartier Sainte-Croix que s'élevait le patriarcat latin.

La fonde des Vénitiens était sur le port ; elle formait un quartier assez considérable comptant un grand nombre de maisons et de magasins, car dans la relation du baile de Venise en Syrie, Marsile Georges (en 1244)[2], nous ne comptons pas moins de cent sept immeubles énumérés comme possédés par la commune de Venise, plus un palais et une église sous le vocable de Saint-Marc, près de laquelle s'élevait la tour des Vénitiens; car, comme je l'ai dit, on retrouvait à Acre ces tours seigneuriales couronnées de créneaux et munies de hourds, qui sont un des traits les plus caractéristiques et les plus originaux des villes italiennes du moyen âge.

Le quartier et la tour des Gênois avaient été démolis en 1256 à la suite du double désastre naval essuyé par la flotte gênoise en vue du port

1. Amadi, f° 183.
2. Tafel et Thomas, ap. *Fontes rer. Austr.*, t. XIII, p. 389, et Vilken, t. VII, p. 383.

de Tyr, puis entre Caypha et Acre, pendant la guerre qui venait d'éclater alors entre les deux républiques de Venise et de Gênes[1].

La tour fortifiée des Gênois était nommée *turris Muzoïa* ou *Amuzoïa;* c'est sous ce second nom que nous la trouvons désignée dans l'iconographie de Marino Sanudo qui la place vers l'angle sud-est du quartier[2]. C'est de ce même côté qu'étaient le monastère et l'église de Saint-Saba, que se disputèrent, les armes à la main, les Gênois et les Vénitiens, et qui furent attribués en 1256 par le pape Alexandre IV à ces derniers[3].

Ce quartier des Gênois est cependant figuré, dans notre iconographie d'Acre, comme situé entre les maisons du Temple et de l'Hôpital.

Immédiatement après le quartier des Vénitiens venait celui des Pisans; il était limité au nord et à l'ouest par deux rues formant équerre et aboutissant toutes deux à la mer. C'est dans les murs de cette partie de la ville que s'ouvrait sur le môle du port la poterne désignée dans les iconographies sous le nom de *porta Ferrea*, et dont l'emplacement est marqué de nos jours par la poterne nommée Bab-el-Bahar (porte de la Mer).

Comme les Vénitiens et les Gênois, les Pisans

1. *Hist. occid. des croisades*. Cont. de Guill. de Tyr, p. 443.

2. Vilken, *Geschichte der Kreuzzuge,* t. VII, p. 397-98.

3. Deux piliers en marbre de l'église Saint-Saba, rapportés en Europe par les Vénitiens, se voient encore sur la piazetta de Saint-Marc à Venise.

avaient bâti une tour seigneuriale dite tour des Pisans.

Entre la rue qui limitait à l'ouest le quartier dont je viens de parler et la mer s'élevaient :

1° A l'extrémité sud de la ville, l'église Saint-André, grand vaisseau à trois nefs, décrit par Corneille de Bruyn et Pockocke qui le virent debout au XVIIIe siècle et dont il subsistait encore quelques restes il y a moins de vingt ans;

2° La maison du Temple. Cet édifice paraît avoir été le plus considérable d'Acre. Il était borné à l'ouest par la mer, vers l'est par la rue dite des Pisans et par la rue Saint-Anne au nord[1].

Il existait antérieurement à la prise d'Acre par Salah-ed-Din, puisqu'en 1182 le pèlerin Théodoricus cite ce palais et la maison de l'Hôpital comme les édifices les plus considérables de la ville.

Le Père Léandre de Sainte-Cécile et Pockocke l'appellent le château de Fer, nom sous lequel ses ruines étaient désignées au XVIIIe siècle.

Nous savons par Amadi que la porte de ce palais s'ouvrait au pied d'une tour carrée cantonnée de tourelles à ses angles et au sommet desquelles se voyaient quatre lions passant en métal doré, qui avaient coûté quinze cents besans sarrazins[2].

1. F. Bustron, f° 207.
2. Amadi, f° 190.

Florio Bustron dit que les murs de la maison du Temple avaient trois cannes et demie d'épaisseur.

Une autre tour s'élevait à l'angle de ce château sur la rue des Pisans.

La voie bordant au nord l'édifice qui nous occupe et vers laquelle était placée la partie du château habitée par le grand maître, paraît avoir porté le nom de rue Sainte-Anne[1].

La tour la plus voisine de ce logis servait de clocher à la chapelle des chevaliers.

Vers la mer et dominant la poterne qui s'ouvrait de ce côté, se voyait une autre tour dont Amadi attribue la fondation aux Arabes pendant la période où ils furent maîtres d'Acre[2].

L'hôpital Saint-Jean s'élevait au centre de la ville et était divisé en deux parties : la maison des infirmes et l'église Saint-Jean, qu'une rue séparait de la maison de l'Hôpital, dite le Manoir des Frères. De tous les anciens édifices d'Acre, c'est celui dont il subsiste le plus de restes. Ces ruines furent restaurées grossièrement au XVIe siècle par l'émir Faker-ed-din qui s'en fit un sérail transformé aujourd'hui en hôpital militaire F et dont une partie forme le konak du pacha.

Quand, en 1739, Pockocke visita ce palais, il y trouva encore plusieurs salles du moyen âge fort bien conservées.

1. F. Bustron, f° 207-8.
2. Amadi, f° 190.

Moi-même, en 1859, j'ai pu y constater la présence de nombreux restes d'architecture du xiii[e] siècle, que le mauvais vouloir du pacha gouverneur d'Acre m'empêcha de relever.

Dans la relation de son second voyage en Orient, en 1745, le père Léandre de Sainte-Cécile raconte que les chrétiens d'Acre se rendaient processionnellement, chaque année, le jour de la Saint-Jean, dans les ruines de l'église de l'Hôpital et y officiaient solennellement en présence du consul de France.

M. de Mas Latrie dit avoir vu encore quelques vestiges de cette église quand il visita Acre en 1845.

Les chevaliers de l'Hôpital possédaient, en outre, dans le quartier de Montmusart, un autre palais dit l'Auberge ou le Logis de l'Hôpital, que nous trouvons indiqué, dans les iconographies d'Acre, sous ce premier nom.

On y remarquait, lisons-nous dans Amadi, une superbe grand'salle mesurant 150 cannes de longueur et une vaste cour où avaient été célébrées en 1286 les fêtes du couronnement du roi Henri de Lusignan[1]. Non loin, à l'est de la maison de l'Hôpital, sur le mur séparant Acre de Montmusart, s'élevait le château; il était grand et beau, dit encore Amadi, mais n'avait de fossés que du côté de Montmusart.

1. F. Bustron, f° 208.

A l'ouest de l'Hôpital s'étendait le quartier nommé Bouverel ou Boverel.

Entre ce quartier et la maison du Temple, se trouvait le couvent des Frères Prescheurs, bordé au nord et au sud par deux rues aboutissant à la mer, au bord de laquelle était située l'église de Saint-Michel, près de la porte s'ouvrant sur Montmusart, à laquelle elle donnait son nom.

En pénétrant dans Montmusart par cette porte, on trouvait, à droite, une rue longeant le fossé de la ville et qui semble avoir été nommée rue de Montmusart.

Dans toutes les iconographies, nous voyons une longue voie parallèle à la mer allant de la porte Saint-Michel à celle de Saint-Lazare, qui était à l'angle nord de Montmusart, au pied de la tour du Diable.

En bordure sur cette rue, du côté de la mer, s'élevaient à partir de la porte Saint-Michel :

D'abord la maison de la Trinité, située en face du quartier nommé Bourg du Temple.

Puis le couvent des religieux du Mont-Carmel.

Le monastère de Sainte-Brigitte et ses dépendances.

La maison des frères de Saint-Thomas, martyr[1].

Enfin la résidence des chevaliers hospitaliers de Saint-Lazare, en regard de laquelle se voyait, de l'autre côté de la rue, le grand hôpital limité au sud

1. Iconographie du Musée Britannique.

par la rue de Saphorie et au nord-est par la voie qui régnait le long des murailles de la ville.

Ensuite, faisant face à Sainte-Brigitte, se trouvait le vaste ensemble de constructions dont j'ai déjà parlé, sous le nom de Logis de l'Hôpital; il était dominé par une tour dite le Colombier de l'Hôpital.

Nous savons que les Francs[1] avaient emprunté aux Arabes l'usage des pigeons messagers; il y a donc lieu de penser que cette tour était la station postale des hospitaliers de Saint-Jean.

A propos de cet édifice et des rues qui l'entourent, voici ce que nous lisons dans une charte publiée par Paoli :

« In Monte Musardo, ante turrim quæ dicitur Columberius dictæ domus Hospitalis, ex parte borreæ inter rugam quæ dicitur de Caldoreriis et rugam quæ dicitur de Biscotto et viam quæ vadit a dicta ruga de Biscotto ab oriente usque ad occidentem usque rugam dictam de Calderone seu de tribus Anellis[2]. »

Ensuite venait le quartier de Betlehem, borné par la rue du même nom, aboutissant à celui de Saint-Gilles.

C'est vers le même point que se trouvait le monastère de la Magdeleine dont l'abbesse figurait au nombre des suffragants de l'évêque d'Acre.

1. *Hist. occid. des crois.*, t. II, p. 261.
2. *Codice diplomatico*, t. I, n° 19, p. 298.

Le passage suivant d'une charte également publiée par Sébastien Paoli ne saurait laisser aucun doute à ce sujet : « ... Domus cum platea in suburbio civitatis Acconensis, in loco qui vulgariter dicitur Mons Musardus et affrontant (sic) ab oriente in via publica quæ descendit a Sancto Egidio et vadit ad Magdalenam..... ab occidente in alia via publica, ab aquilone contiguæ sunt nostro predicto monasterio Sanctæ Mariæ Magdalenæ[1]. »

L'hospice de Sainte-Catherine était situé entre la rue de Betlehem et celle qui régnait au nord du quartier dit le Bourg du Temple.

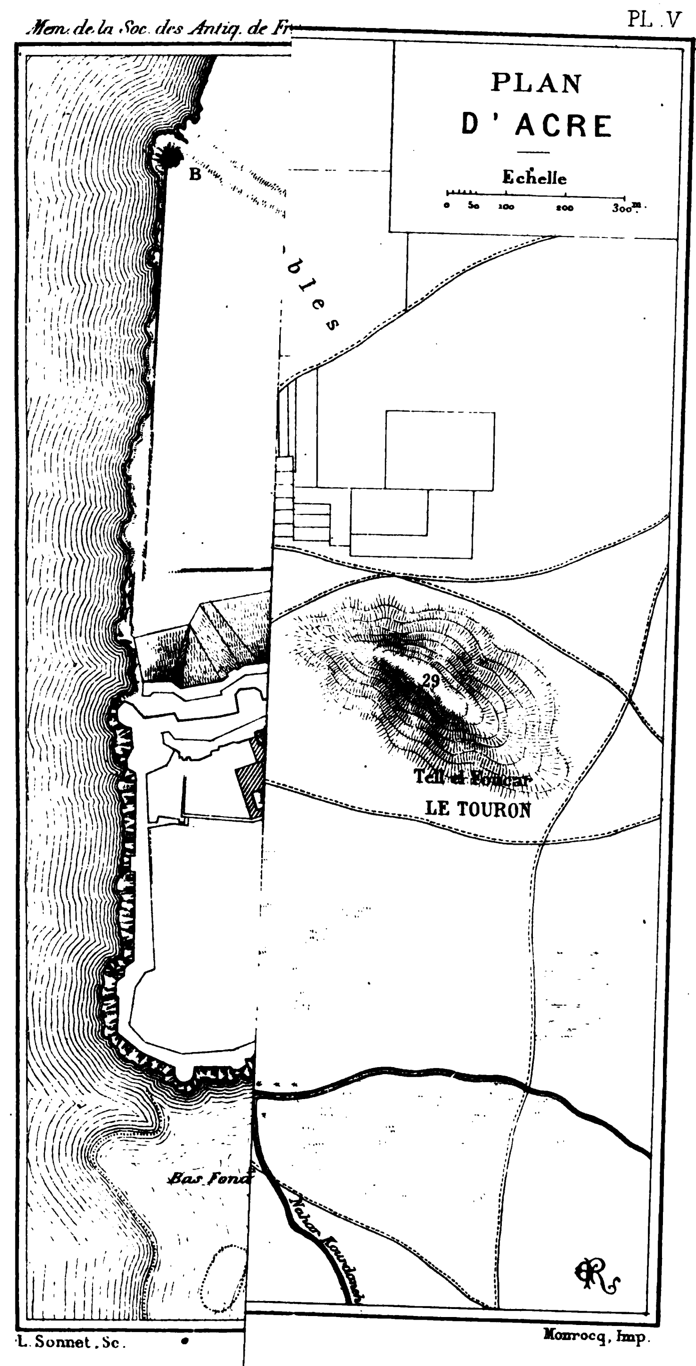
D'après un autre document, le fief de l'église d'Ébron se trouvait placé dans le même quartier et à peu près en face de la maison de la Trinité[2].

Le bourg du Temple est figuré dans toutes les iconographies, mais nous savons peu de chose de cette partie de Montmusart.

La partie de Montmusart nommée *Boveria Templi* était au nord-est le long du rempart où s'ouvrait une porte dite de la Bouverie du Temple[3].

Dans la rue que je regarde comme ayant été nommée rue de Montmusart et qui venait aboutir à la porte Saint-Antoine, on trouvait sur sa gauche le quartier Saint-Denis, qui était ainsi placé au sud-est de celui de Saint-Gilles.

1. *Codice diplomatico*, t. I, n° 213, p. 254.
2. Strehlke, *Tab. ord. Teut.*, n° 104, p. 83.
3. *Codice diplomatico*, t. I, n° 8, p. 287.

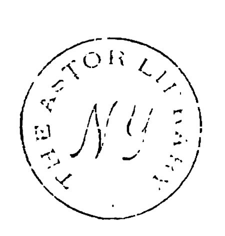


L. Sonnet. Sc.

Monrocq, Imp.

L. Sonnet. Sc

Monrocq. Imp. Paris


THE ASTOR LIBRARY
NY

Mem. de la Soc. des Antiq. de Fr. T. XXXIX.

PL. VI

FIN DU XIIIe SIÈCLE

Manuscrit de la Bibliothèque du Vatican.

L. Sonnet Sc

Monrocq. Imp Paris

Le couvent des Frères Mineurs et l'hospice Saint-Antoine, qui donnait son nom à la porte dont je viens de parler, étaient situés entre le quartier Saint-Denis et le rempart.

C'est à cela que se borne, à peu près, ce que nous savons sur la topographie de la ville d'Acre au XIIIe siècle.

Outre les diverses églises et maisons religieuses que je viens de citer, on comptait encore à Acre, en 1254, celles de Saint-Étienne, Saint-Martin-le-Breton, Saint-Pierre-des-Pisans [1], de Saint-Barthélemy, Saint-Laurent, Saint-Georges et Sainte-Marie-Provinciale, ainsi que les monastères de Sainte-Anne, de Notre-Dame de Tyr, de Saint-Samuel, du Saint-Sépulcre, de Josaphat, de la Latine, des Repenties [2] et l'hospice du Saint-Esprit, sans compter les églises et les monastères des rites orientaux dont les noms ne nous sont point parvenus, car nous savons qu'à cette époque Acre était le siège d'un évêque jacobite et d'un prélat du rite grec. La cathédrale des Jacobites était placée sous le vocable de saint Pierre.

1. *Codice diplomatico,* t. I, no 222, p. 263.
2. *Cartulaire du Saint-Sépulchre,* publié par M. de Rozière, no 20, p. 30.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

pour le placement des planches des Mémoires.

I. Sceau d'une Landfriede, à la page 3.
II. Groupe en bronze trouvé à Reims, à la page 108.
III. Statuette en bronze trouvée à Reims, à la page 110.
IV. Statuette en bronze trouvée à Reims, à la page 112.
V. Plan de la ville d'Acre, à la page 144.
VI. Iconographie d'Acre, fin du XIII[e] siècle, id.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou

ERRATA

DU TOME VIII, VOLUME XXXVIII DE LA COLLECTION.

Page 131, ligne 3, Ardasches, *lisez* Ardaschès. (La même correction doit être effectuée partout ailleurs où ce nom est répété.)

P. 132, l. 2, Ars harouni, *l.* Arscharouni.

P. 134, l. 2, Dieran, *l.* Dikran.

— l. 14, Pachaiarindsch, *l.* Pachaiarindche.

— l. 15, bourg de la province nommée Dereian (Tercian), *remplacez par* bourg du canton de Terchan.

— l. 16, Erisa, *l.* Eriza.

— l. 18, Eghegbiatz, *l.* Eghégbiatz.

— l. 21, Dicran, *l.* Dikran.

— l. 26, province de Daron, du Douroupéran, *rempl. par* canton de Daron qui dépendait du Douroupéran.

— l. 29, Dicran, *l.* Dikran.

P. 135, l. 25, divers, *l.* divinités.

P. 136, l. 15, Erouantaguerd, *l.* Erouantagerd.

— l. 28, Médzamor, *l.* Medz Amor.

P. 140, l. 21, dans lesquels, *rempl. par* où.

P. 141, l. 8, des contrées éloignées, *rempl. par* si éloignées les unes des autres.
— l. 29, Tortan, *l.* Thortan.
— l. 31, Sous le nom de Parcham, *l.* sous les noms de Parscham. Parschamin, Barchimnia.
P. 142, l. 9, Egheghiatz, *l.* Eguéghiatz ou Acilicène.
— l. 20, Egheghiatz, *l.* Eguéghiatz.
— l. 22, Pakararidg, *l.* Pakaïaridj.
P. 143, l. 23, précédés, *l.* précédé.
P. 144, l. 12, dissolution, *l.* destruction.
— l. 22, de ce monde, *l.* de cette partie du monde si différente de la nôtre.
P. 145, l. 6, étrangers, *l.* étrangers qu'on y adorait.
— l. 13, quelque lumières, *l.* quelques lumières.
P. 146, l. 6, Revue de l'Orient, *ajoutez* octobre-novembre de l'année 1864, p. 193.
— l. 20, Ζευς, *l.* Ζεὺς.
P. 147, l. 2, Ardaschir, *l.* Ardaschès.
— l. 11, εις, *l.* εἰς.
— l. 12, Ἰανῖ, *l.* Ἰαυῖ ; — βαβιλικὸν, *l.* βασιλικον.
— l. 15, παντοδαίμονος, *ajoutez* παντοδαίμονος καὶ το δεσποτικὸν σημειον σημεῖον ἔστησαν.
— l. 28, Bakkat, districht d'Andzavadzig, *l.* Bakhat, district d'Andsevatzi ou Andsavatsi.
P. 149, l. 6, Mokbaschid, *l.* Mokbaschdè.
— l. 12, Dir, *l.* Dour.
P. 150, l. 6, ονειροδειχτῶν, *l.* ὀνειροδειχτῶν.
— l. 17, pour lesquels, *rempl. par* qui ont déterminé les religieux de Venise à.
P. 151, l. 7, Ἡφαιστου λεγουμένου, *l.* Ἡφαίστου λεγομένου.
— l. 21, l'idole, *rempl. par* cette statue.
P. 152, l. 7, l'entretenir ; en, *l.* l'entretenir en.
— l. 16, de reconnaître, *l:* d'indiquer.
— l. 17, Parschimnia, Parchamin ou Parcham, *l.* Parschamin, Parscham ou Barschimnia.
— l. 30, Leroubna, *l.* Léroubna ou Ghéroupna.

P. 153, l. 11, des reliques, *l.* les reliques.
P. 154, l. 29, Eriz, *l.* Erez.
P. 155, l. 5, ch. XXIV, *l.* IV, sect. 21.
P. 156, l. 26, qui la considéraient, *rempl. par* aux yeux desquels elle passait pour.
P. 157, l. 20, Acdischad, *l.* Achdischad.
P. 158, l. 18, Nana, *l.* Nanea.
— l. 23, αὐτοῦ, *l.* αὐτὸν.
— l. 30, (ch. CX) *ajoutez* CX, § 134 de la traduction grecque.
P. 159, l. 12, Nana, *l.* Nanea.
P. 160, l. 7, Nana, l. Nanea.
— l. 12, Karki, *l.* Karke.
— l. 29, nous croyons devoir nous contenter, *rempl. par* nous nous contenterons.
P. 161, l. 30, Karki, *l.* Karke.
P. 162, l. 23, Dicran, *l.* Dikran.
P. 163, l. 12, avaient un culte semblable pour les, *rempl. par* avaient voué un culte semblable aux.
P. 164, l. 14, Dicran, *l.* Dikran.
— l. 2, 19 et 28, Arekhagen, *l.* Arékagen.
P. 165, l. 3, Arekhagen, *l.* Arékagen.
P. 166, l. 26, une autre, *rempl. par* la même.
P. 167, l. 21, Bagavant, *l.* Bagavan.
P. 169, l. 14, τῆν, *l.* τὴν.
— l. 25, *après* Majan, *ajoutez* on peut consulter, au sujet du dieu Amanor, une note de M. Emin, insérée page 212 de l'ouvrage cité, dans laquelle il reproche à M. Dulaurier d'avoir regardé ce Dieu comme celui de la nouvelle année.
P. 170, l. 27, dieux qui affectaient des formes animales et habitaient les vastes champs de l'air, *l.* dieux qui sous des formes animales habitaient les vastes champs de l'air.
P. 171, l. 6, Devs, *l.* Dev.
— l. 14, Devs, *l.* Dev.

P. 171, l. 20, 21 et 29, Devs, *l.* Dev.
P. 172, l. 12 et 16, Katch, *l.* Kadch.
— l. 23, Katsch ou Kasch, *suppr.* Katsch ou.
— l. 25, Devs, *l.* Dev.
P. 175, l. 12, défigurés, *l.* défigurées.
P. 181, l. 3, recueils, *l.* recueils, qui circulaient partout.
P. 183, l. 14, ne sont, *rempl. par* se composent.
P. 184, l. 20, à de nombreux écrivains, *l.* à des écrivains.
P. 185, l. 20, *après* cité, *ajoutez* que.
P. 186, l. 21, *après* ch. V du l. I[er], *ajoutez* de l'histoire des Arméniens.
P. 188, l. 22, *au lieu de* dans des danses, *l.* au milieu.
P. 195, l. 6, Dicran, *l.* Dikran.
P. 197, l. 25, scalpendo, *l.* sculpendo.
— l. 26 et 27, etiam nunc, *l.* etiamnum imperantibus.
P. 198, l. 1, incipere, *l.* inciperet.
— l. 2, in, *l.* Hi.
— l. 4, Deorum quorundam, *suppr.* quorundam.
— l. 6, artifices abierunt, *l.* artifices abiere.
— l. 7, sterilitás, *l.* sterilitas.
— l. 9, respondit, *l.* respondit :
— l. 16, Cleone, *l.* Cleonæ.
— l. 24, à la suite, *l.* à sa suite.
P. 200, l. 8, Cleome, *l.* Cleonæ.
— l. 21, comme antérieure, *l.* comme ayant précédé.
P. 201, l. 11, σφας, *l.* σφὰς; — Τόρτυνος, *l.* Γορτυνος.
P. 202, l. 15, καλουμενης, *l.* καλουμένης.
— l. 20, παρà, *l.* παρὰ.
— l. 29, des assemblages, *l.* de l'assemblage; — repoussées, *l.* repoussées.
P. 206, l. 13, Κρήτη, *l.* Κρήτῃ.
— l. 21, le fameux, *suppr.* fameux.
— l. 30, il y fut, *l.* il y aurait été.
P. 207, l. 20, le temps, *l.* les temps.
P. 209, l. 28, Ἐρησιχθυνος, *l.* Ἐρησίχθονος.
P. 210, l. 18, Dedalea, *l.* Dædalea.

P. 211, l. 25, Σκύλλιδος · *l.* Σκύλλιδος.
— l. 27, Ἡγηλου, *l.* Ἡγύλου.
P. 212, l. 2, ἀνδρασι, *l.* ἀνδράσι.
— l. 6, ἀριθμοῦ, *l.* ἀριθμὸν.
— l. 18, δε' ἐστιν ἅπλα, *l.* δε' ἐστιν ἁπλᾶ.
P. 215, l. 25, Ἐγενέσθην δὲ καὶ ἄλλῶτινε δύω, Κρητικῶ οἶμαι ανδριαντοποιω · Σκυλῆς καὶ Δίποινος ὦνομαζέσθην · τούτω δὲ τὰ ἐν Ἀργει των Διοσχουρῶν ἀγάλματα κατεσκευασάτην, καὶ τον ἐν Τιρυνθι Ηρακλέους ἀνδριάντα καὶ το τῆς Μουνηχιας Αρτέμιδος ξοανον ἐν Συκυωνι, *lisez* Ἐγενέσθην δὲ καὶ ἄλλῶτινε δύῳ Κρητικῶ οἶμαι ἀνδριαντοποιω · Σκυλῆς καὶ Δίποινος ὠνομαζεσθην · τούτω δὲ τὰ ἐν Ἄργει τῶν Διοσχόυρων ἀγάλματα κατεσκευασάτην, καὶ τόν ἐν Τίρυνθι Ηρακλέους ἀνδριάντα καὶ το τῆς Μουνυχίας Αρτέμιδος ξόανον ἐν Σικυῶνι.
P. 216, l. 24, ξενοδεχεῖα, *l.* ξενοδεχεῖά; — ἐχομηγεν, *l.* ἐχορήγει.
— l. 25, ἔχε, *l.* ἔγχε; — ἵστατο, *l.* ἵστατο.
— l. 26, Αθηνὰς, *l.* Αθηνᾶς; — τετράπηχη, *l.* τετράπηχυ; — λίθσυ, *l.* λίθου.
— l. 28, ὅσπερ, *l.* ὅπερ; — Ἀίγυπτου, *l.* Αἰγύπτου.
— l. 29, Κλεοβουλῷ, *l.* Κλεοβούλῳ.
P. 217, l. 1, varie, *l.* variæ.
— l. 5, quatuor, *l.* quattuor.
— l. 7, Ægyptorum, *l.* Ægyptiorum.
P. 218, l. 15, à des substances vertes, *l.* à des substances minérales vertes.
P. 221, l. 29, de l'art antique qui couvraient le sol, *retr.* qui couvraient le sol.
P. 226, l. 11, on a rangé Dipœnus, *ajoutez* on a rangé, dit-il, Dipœnus.
P. 227, l. 19, Ne doit-on pas, *l.* Ne faut-il pas.
P. 229, l. 27, reproduites, *l.* imitées.
P. 231, l. 12, Cydarinte; *l.* Cydarinte,
— l. 24, laissent apercevoir, *l.* laissent, a-t-il ajouté, apercevoir.

P. 233, l. 13, qu'un Apollon et une Diane, *l.* qu'un Apollon et qu'une Diane.

P. 234, l. 17, ils l'élevèrent, *suppr.* ils.

— l. 25, Ardasches ou Artaxes, *l.* Ardaschès ou Artaxerce.

P. 236, l. 25, l'avance Pline c'est, *l.* l'avance Pline c'est, dit-il.

P. 237, l. 22, M. Beulé, après, *suppr.* M. Beulé.

— l. 28, ajoute, *l.* M. Beulé ajoute.

P. 238, l. 14, *après le mot* Dédale, *ajoutez* enfin.

P. 239, l. 2, *après* Argos, *ajoutez* que.

— l. 29, une Minerve en émeraude, *l.* une Minerve faite d'une seule émeraude.

P. 240, l. 22, schrifftquellen, *l.* Schriftsquellen.

P. 242, l. 3, on a donné, *l.* on a attribué.

P. 245, l. 21, n'en serait pas, *l.* n'en soit pas.

P. 248, l. 7, le palestre, *l.* la palestre.

P. 251, l. 21, de celui qui, *l.* de ceux qui.

P. 252, l. 10, su, *l.* pu.

P. 262, l. 5, de l'art étrusque, *l.* des Étrusques.

— l. 6, de l'art grec, *l.* des Grecs.

— l. 9, Les artistes étrusques et les artistes grecs, *l.* Les artistes de ces deux pays.

P. 263, l. 3, de la plupart d'entr'eux, *l.* sur lesquelles ils sont représentés.

P. 265, l. 11, remarquable, *l.* intéressante.

P. 266, l. 10, moitié homme, *l.* moitié homme, moitié poisson.

P. 267, l. 28, Thurich, *l.* Thiersch.

— l. 30, malheureusement, *suppr. ce mot.*

P. 268, l. 10, on commençait, *l.* on commençait, dit-il.

— l. 21, sommes, *l.* somme.

— l. 24, *A ce mot ajoutez* Cette tête se verra bientôt au Musée de Copenhague qui l'a acquise à la suite d'une vente faite récemment à Paris.

P. 269, l. 12, les Hermes, *l.* les heures.

P. 269, l. 23, et imités, *l.* mais en même temps.
P. 270, l. 1, Augustum, *l.* Augusteum.
P. 271, l. 4, ou, *l.* ces.
— l. 25, Wecker, *l.* Welcker.
P. 272, l. 12, hommes moitié poissons, *l.* homme moitié poisson.
— l. 18, vases de terre, *l.* vases grecs.
P. 273, l. 8, a cru pouvoir les comparer, *l.* les a comparés.
P. 274, l. 5, figure très souvent, *l.* est très souvent représenté.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1878



PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ
DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 13


ASTOR LIBRARY
JUL
16
1885
NEW YORK

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1878.

MM. V. Guérin,	Président.
L. Heuzey,	Premier Vice-Président.
E. Aubert,	Deuxième Vice-Président.
L. Courajod,	Secrétaire.
J. Guiffrey,	Secrétaire-adjoint.
A. Longnon,	Trésorier.
Pol Nicard,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. de Barthélemy.
C. Wescher.
Michelant.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. A. de Montaiglon.
de Guilhermy.
Al. Bertrand.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Avril 1878.

MM.

1. Nieuwerkerke (le comte de) G. O. ✱, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).
2. Maury (Alfred) C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collége de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60 (1842-1858).
3. Bataillard (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Godot-de-Mauroy, 31 (1842-1859).
4. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai Voltaire, 11 (1851-1874).
5. Villegille (Arthur Nouail de la) ✱, secrétaire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, rue Saint-Dominique, 38 (1836-1875).
6. Saulcy (Félicien Caignart de) C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président de la Commission de la topographie des Gaules, rue de Grenelle-Saint-Germain, 96 (1851-1876).
7. Creuly (Casimir) C. ✱, général de brigade dans le cadre de réserve, vice-président de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 51 (1859-1877).
8. Renier (Léon), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (1845-1877).
9. Mariette (Auguste) C. ✱, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (1856-1878).
10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1878.

MM.

1. Longpérier (Adrien Prévost de) O. ☼, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

2. Lacabane (Léon) O. ☼, ancien directeur de l'École des chartes, rue d'Uzès, 12 (9 juin 1841).

3. Quicherat (Jules) ☼, directeur de l'École des chartes, vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie) et membre de la Commission des monuments historiques, rue de Tournon, 16 (9 mai 1845).

4. Koenigswarter (Louis) ☼, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de Marignan, 11 (10 décembre 1849).

5. Montaiglon (Anatole de Courde de) ☼, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

6. Bordier (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182 (9 avril 1851).

MM.

7. RENAN (Ernest) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur au Collége de France, rue Vaneau, 29 (9 avril 1851).

8. NICARD (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

9. MICHELANT (Henri-Victor) ✱, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1853).

10. WADDINGTON (William-Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, ministre des Affaires étrangères, rue Dumont-d'Urville, 11 (19 décembre 1853).

11. COCHERIS (Hippolyte) ✱, conservateur honoraire à la Bibliothèque Mazarine, inspecteur général de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, carrefour de l'Odéon, 10 (8 novembre 1854).

12. DELISLE (Léopold) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8 (9 juillet 1855).

13. DELOCHE (Jules-Edmond-Maximin) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur au ministère de l'Agriculture et du Commerce, rue de Solférino, 13 (16 avril 1856).

14. EGGER (Émile) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 68 (5 mai 1858).

MM.

15. Le Blant (Edmond) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Leroux, 7 (2 mars 1859).

16. Vogüé (le marquis Melchior de) O. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ambassadeur de France à Vienne, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

17. Barthélemy (Anatole de) ✱, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

18. Passy (Louis), docteur en droit, député, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

19. Bertrand (Alexandre) ✱, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue des Saints-Pères, 9, et au château de Saint-Germain (7 août 1861).

20. Chabouillet (P.-M.-Anatole) O. ✱, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Colbert, 12 (4 novembre 1861).

21. Rey (A.-E. Guillaume-) ✱, rue des Écuries-d'Artois, 22 (5 février 1862).

22. Guérin (Victor) ✱, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 49 (3 décembre 1862).

23. Riant (le comte Paul), docteur ès-lettres, faubourg Saint-Honoré, 248 (2 mai 1866).

24. Guilhermy (le baron de) ✱, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la Commission des monuments historiques, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

25. Read (Charles) ✱, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

MM.

26. Heuzey (Léon) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des beaux-arts, conservateur-adjoint des antiques au Musée du Louvre, boulevard Saint-Germain, 241 (1er mai 1867).

27. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

28. Perrot (Georges) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), maître de conférences à l'École normale, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue d'Hauteville, 52 (8 janvier 1868).

29. Wescher (Carle) ✻, conservateur sous-directeur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Vaugirard, 89 (3 juin 1868).

30. Robert (Charles) C. ✻, intendant général inspecteur, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, avenue de Latour-Maubourg, 25 (3 mars 1869).

31. Prost (Auguste), rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

32. Duplessis (Georges) ✻, bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue de Madame, 31 (6 décembre 1871).

33. Dumont (Albert) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, directeur de l'École française d'Athènes, rue de Fleurus, 135 bis (6 décembre 1871).

34. Demay (Germain) ✻, archiviste aux Archives nationales, place Royale, 5 (2 avril 1873).

35. Guillaume (Edmond) ✻, architecte des bâtiments civils, boulevard de la Madeleine, 17 (1er juillet 1874).

MM.

36. Courajod (Louis), attaché à la conservation de la sculpture et des objets d'art du Moyen-Age, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, boulevard Saint-Germain, 232 (5 mai 1875).

37. Rozière (Eugène de) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur général des Archives départementales, rue d'Albe, 8 (5 mai 1875).

38. Saglio (Edmond), conservateur adjoint de la sculpture et des objets d'art du Moyen-Age, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, au Louvre (3 novembre 1875).

39. Villefosse (Antoine Héron de) ✻, attaché à la Conservation des antiques au Musée du Louvre, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue de Grenelle-Saint-Germain, 80 (5 janvier 1876).

40. Longnon (Auguste), archiviste aux Archives nationales, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue Jacob, 46 (7 juin 1876).

41. Guiffrey (Jules), archiviste aux Archives nationales, rue d'Hauteville, 1 (7 février 1877).

42. Schlumberger (Gustave), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140 (7 février 1877).

43. Rayet (Olivier), directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, rue Notre-Dame-des-Champs, 75 (4 avril 1877).

44. Gaidoz (Henri), directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

45. ....

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux[1] :

Ain.

MM.

MARTIGNY (l'abbé) ✻, chanoine de Belley, à Belley (20 mars 1861).

Aisne.

PEIGNÉ-DELACOURT ✻, à Guise (16 avril 1856).

PÉCHEUR (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

FLEURY (Édouard) ✻ à Vorges, près Laon (3 juin 1863).

MOREAU (Frédéric) ✻, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

PIETTE (Édouard), juge de paix, à Craonne (8 novembre 1876).

Allier.

CHAZAUD, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Alpes (Hautes-).

ROMAN (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

Alpes-Maritimes.

MM.

Chambrun de Rosemont (Art. de), à Nice, avenue de la Gare, 26, et à La Girardière, par Belleville-sur-Saône (Rhône) (5 juillet 1876).

Aube.

Arbois de Jubainville (Henri d') ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

Lapérouse (Gustave) ✻, à Troyes (3 juin 1863).

Le Brun Dalbanne, à Troyes (5 avril 1865).

Coffinet (l'abbé) ✻, chanoine de la cathédrale, à Troyes, rue du Grand-Cloître-Saint-Pierre, 27 (7 juin 1865).

Pigeotte (Léon), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Lalore (l'abbé Charles), professeur de théologie au Grand-Séminaire, à Troyes (3 février 1875).

Aveyron.

Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

Belfort (Territoire de).

Chauffour (Ignace), avocat, à Belfort (7 juin 1865).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Dietrich, secrétaire général de la préfecture, à Belfort (3 novembre 1875).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (E.) ✻, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

MM.

Teissier (Octave) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Marseille, rue Consolat, 145 (2 juin 1872).

Joannon (Paul), à Saint-Henry, près Marseille (9 décembre 1874).

Calvados.

Chatel (Eugène), archiviste du département, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

Du Fresne de Beaucourt (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Moisy (Henri), à Lisieux (3 janvier 1877).

Travers (Émile), à Caen (7 mars 1877).

Farcy (P. de), à Bayeux (10 octobre 1877).

Charente.

Laurière (Jules de), à Angoulême (3 mai 1876).

Lièvre, président du Consistoire, à Angoulême (7 juin 1876).

Charente-Inférieure.

Delayant ✻, conservateur de la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

Julien-Laferrière (l'abbé), à Saintes (6 mars 1878).

Cher.

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

Lefort (Louis) ✻, à Nohan, commune d'Allichamps (3 février 1875).

Côte-d'Or.

Baudot (Henri) ✻, président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

Arbaumont (Jules d'), à Dijon (15 novembre 1865).

MM.

Aubertin (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, juge de paix, à Sombernon (10 janvier 1866).

Garnier (Joseph) ✻, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

Beauvois (E.), à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules) ✻, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Côtes-du-Nord.

Gaultier du Mottay (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

Lemière (P.-L.), à Saint-Brieuc, boulevard National, 2 (16 décembre 1865).

Rhoné (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1875).

Creuse.

Filioux (A.), conservateur du Musée, à Guéret (14 mars 1866).

Duval (Louis), archiviste du département, à Guéret (18 février 1868).

Cessac (le comte P. de), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

Doubs.

Soultrait (le comte Georges de) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, trésorier-payeur général, à Besançon (2 février 1864).

Castan (Auguste) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

Clerc (Édouard) ✻, président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon (2 avril 1873).

Drôme.

Chevallier (l'abbé Ulysse) ✻, à Romans (3 février 1869).

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction à Montélimart (9 décembre 1874).

Eure.

MM.

Lebeurier (l'abbé), ancien archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Eure-et-Loir.

Gouverneur (Aristide), à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Courret (Alphonse), procureur de la République, à Nogent-le-Rotrou (7 novembre 1877).

Finistère.

Le Men, archiviste du département, à Quimper (2 mars 1870).

Bremond d'Ars (le comte Anatole de) ✱, au château de la Porte-Neuve, par Pontaven (3 avril 1878).

Gard.

Aurès, O. ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nîmes, rue Titus, 1 (11 janvier 1865).

Révoil (Henri) ✱, architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).

Garonne (Haute-).

Barry (C. E. A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

Roschach (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

Gantier (Antoine), au château de Picayne, près Cazères-sur-Garonne (3 juin 1874).

Morel (Jean-Pierre-Marie), bibliothécaire-archiviste, à Saint-Gaudens (3 juin 1874).

Lebègue, à Toulouse (14 novembre 1877).

Gironde.

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

MM.

Drouyn (Léon) ✻, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Collignon (Maxime), professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux, cours d'Albret, 23 (13 février 1878).

Hérault.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société d'archéologie, à Montpellier (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

Ille-et-Vilaine.

Ropartz (Sigismond), avocat, à Rennes, rue aux Foulons, 16 (5 mars 1862).

Galles (René) O. ✻, intendant militaire du 10e corps d'armée, à Rennes (4 avril 1864).

Indre-et-Loire.

Palustre (Léon), directeur de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Gariel, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Landes.

Tartière (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loire.

Chaverondier (Auguste) ✻, archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

Vincent-Durand, secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

Loire (Haute-).

MM.

AYMARD, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

CHASSAING (Augustin) ✻, juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

GIRARDOT (le baron DE) O. ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Nantes, rue Haute-du-Château, 4 (9 avril 1847).

NICOLLIÈRE (S. DE LA), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

WISMES (le baron DE), à Nantes, rue Royale, 9 (7 juin 1876).

KERVILER (René POCARD), ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

Loiret.

PIBRAC (Germain-Philippe-Anatole DU FAUR, comte DE), ancien élève de l'École polytechnique, au château du Rivage, près Saint-Ay (15 mai 1865).

BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans (2 décembre 1868).

FLOUEST (Édouard) ✻, procureur général près la Cour d'appel, à Orléans (3 novembre 1869).

LOISELEUR (Jules) ✻, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

DESNOYERS (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

MICHEL (Edmond), au château de Touvent, par Fontenay-sur-Loing (4 avril 1877).

Loir-et-Cher.

DU PLESSIS (G.), à Blois (9 avril 1840).

ROCHAMBEAU (le marquis Achille DE), au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

Lot-et-Garonne.

MM.

Barrère (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

Magen (Adolphe), à Agen (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

Damour (Léon), à Nérac (3 février 1875).

Lozère.

Prunières (le docteur), à Marvéjols (3 mai 1876).

Maine-et-Loire.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Loriquet (Charles), conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Barthélemy (le comte Édouard de) ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Courmelois (5 mars 1873).

Baye (le baron Joseph de), à Baye (1er avril 1874).

Morel, percepteur, à Châlons-sur-Marne, rue de l'Autre-Monde, 5 (1er juillet 1874).

Marne (Haute-).

Brocard (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).

Meurthe-et-Moselle.

Mougenot (Léon), à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

MM.

PUYMAIGRE (le comte DE), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Briey (4 juin 1862).

CHABERT (F.), à Nancy, quai Claude-le-Lorrain, 22 (5 novembre 1862).

ROUYER (Jules), à Nancy (2 mars 1864).

DURAND DE DISTROFF (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

THILLOY (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Nancy, rue de la Constitution, 9 (7 mai 1866).

COURNAULT (Charles) ✱, conservateur du Musée Lorrain, à Nancy (9 février 1870).

Meuse.

DUMONT ✱, vice-président honoraire du tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

WIDRANGES (le comte DE), à Bar-le-Duc, rue de La Rochelle, 47 (9 juin 1855).

MAXE-WERLY, à Bar-le-Duc (10 octobre 1877).

Morbihan.

ROSENZWEIG (Louis) ✱, archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Nièvre.

LESPINASSE (René LEBLANC DE), archiviste-paléographe, au château de Luanges (1er juillet 1868).

Nord.

MICHEL (le chevalier Emmanuel) ✱, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz, à Marly-lez-Valenciennes (19 mai 1846).

MANNIER (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

VAN HENDE (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

CHAUTARD, doyen de la faculté des sciences à l'Université catholique, à Lille (6 mars 1872).

MM.

Casati (Charles), juge au tribunal de première instance, à Lille (5 mars 1873).

Delattre (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

Rigaux (Henri), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

Caffiaux (Henri), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

Oise.

Colson (le docteur) O. ✱, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (le comte Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Mathon, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

Marsy (le comte Arthur de), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

Caix de Saint-Aymour (Amédée de), à Senlis (13 décembre 1876).

Orne.

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de) O. ✱, directeur général des Beaux-Arts, à Bellesme (9 avril 1854).

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Saint-Omer (19 février 1839).

Boulangé (Georges) ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Arras (9 février 1853).

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, président de la Commission des antiquités du département, à Arras (9 janvier 1854).

MM.

LINAS (Charles DE) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

BECQ DE FEUQUIÈRES, à Ramecourt (3 mars 1869).

DANCOISNE, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

TERNINCK (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

MORAND (F.) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (4 février 1874).

MONNECOVE (Félix LE SERGEANT DE) ✻, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Puy-de-Dôme.

BOUILLET (J.-B.) ✻, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

MALLAY (Émile), architecte, inspecteur des travaux d'achèvement de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Pyrénées (Basses-).

LAGRÈZE (BASCLE DE) ✻, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

RAYMOND (P.), secrétaire-général de la préfecture, à Pau (7 décembre 1864).

Rhône.

ALLMER (Auguste) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai de la Vitriolerie, 47 (6 mars 1861).

MARTIN-DAUSSIGNY (E.-C.) ✻, directeur des musées de la ville, à Lyon (20 avril 1864).

MORIN-PONS (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

BEAUNE (Henri) ✻, procureur général près la Cour d'appel, à Lyon (15 novembre 1865).

GUIGUE (M.-C.), archiviste du département, à Lyon (5 février 1868).

MM.

CHANTRE (Ernest), attaché au Muséum d'histoire naturelle, à Lyon (3 mars 1875).

Saône (Haute-).

SUCHAUX (Louis), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

CHABAS (F.) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Chalon-sur-Saône (9 juillet 1856).

BULLIOT (G.) ✱, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

CHARMASSE (Anatole DE), à Autun (14 mars 1866).

FONTENAY (Harold DE), à Autun (5 janvier 1870).

LACROIX (T.), membre de l'Académie de Mâcon, à Mâcon (7 mai 1873).

Sarthe.

HUCHER (E.) ✱, au Mans (18 novembre 1863).

Savoie.

RABUT (Laurent), professeur au Lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

MANTELLIER ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller à la Cour de cassation, à Neuilly-sur-Seine (10 février 1845).

LEGUAY (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

MAZARD (H.-A.), à Neuilly, avenue de Neuilly, 85 (16 juin 1875).

Seine-et-Marne.

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte DE) ✱, à Trilport (21 décembre 1864).

MM.

Hennebert, O. ✱, chef de bataillon du génie, attaché à l'École d'application, à Fontainebleau, rue du Château, 38 (3 janvier 1872).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste) ✱, à Rambouillet (9 mars 1849).

Corblet (le chanoine Jules) ✱, directeur de la revue l'*Art chrétien*, à Versailles, rue Saint-Louis, 13 (12 mai 1858).

Cougny (E.), professeur au lycée, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez ✱, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Colonna Ceccaldi, à Saint-Germain-en-Laye (2 avril 1873).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

Pécoul (Auguste), à Draveil (3 avril 1878).

Seine-Inférieure.

Semichon (Ernest). à Rouen (2 avril 1862).

Beaurepaire (Ch. de Robillard de) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Sauvage (l'abbé E.), aumônier du collége, à Dieppe (13 novembre 1872).

Hardy (Michel), bibliothécaire-archiviste et directeur du Musée, à Dieppe (17 mars 1875).

Estaintot (le vicomte Robert d'), à Rouen (1er décembre 1875).

Sèvres (Deux-).

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Prouville, par Bernaville (9 janvier 1831).

MM.

GARNIER (Jacques) ✻, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

CAGNY (l'abbé Paul DE), à Amiens, rue Lemerchier, 36 (5 mai 1858).

BEAUVILLÉ (Victor CAUVEL DE), à Montdidier (8 décembre 1858).

SEPTENVILLE (le baron DE), député, au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

VAN ROBAIS (A.), à Abbeville, rue Millevoye, 28 (12 novembre 1873).

JANVIER (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

Tarn.

CLAUSADE (Gustave DE), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

GRELLET-BALGUERIE (Charles), juge, à Lavaur (3 juin 1863).

LABATUT (Edm.), juge au tribunal de première instance, à Castres-sur-l'Agout (1er juillet 1868).

Tarn-et-Garonne.

MARCELLIN (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

MARY-LAFON ✻, bibliothécaire à Montauban (9 mars 1853).

Var.

GIRAUD (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (11 avril 1866).

Vaucluse.

DELOYE (Auguste) ✻, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

FILLON (Benjamin), à La Court de Saint-Cyr-en-Talmondais (10 décembre 1849).

BAUDRY (l'abbé), curé du Bernard, par Avrillé (2 décembre 1868).

Vienne.

MM.

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

Longuemar (Le Touzé de) ✻, à Poitiers (3 février 1869).

Vosges.

Leclerc (Lucien) ✻, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Engel (Arthur), à Bâle (Suisse) (5 décembre 1877).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akermann (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 décembre 1841).

Halliwel (James-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée Britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

MM.

COLLINGWOOD BRUCE (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

LOFTUS, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

PARKER (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

MAYER (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

FRANKS (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

HARTH (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

LEWIS (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Belgique.

WITTE (le baron J. DE) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

CHALON (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

SCHAEPKENS (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

DEL MARMOL, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

DOGNÉE (Eugène, M. O.) ✻, à Liége (6 juin 1867).

PINCHART (A.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

Danemark.

WORSAAE, ancien ministre des cultes, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

MULLER (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

SCHMIDT (le professeur Waldemar), à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

MM.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

Martinez y Reguera (le docteur Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

États-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Carapanos (Constantin), à Athènes (10 avril 1878).

Hollande.

Wal (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Dirks (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

Italie.

Morbio (le chev. Carlo), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

MM.

Rossi (le chevalier G. B. de) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Raffaele) ✻, professeur au Collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

Citadella (Luigi Napoleone), conservateur des archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Henzen (le docteur Wilhem) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

Bigi (le chev. Quirino), à Correggio (Émilie) (3 décembre 1873).

Norwége.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Portugal.

Macedo (le conseiller, commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Friedlænder (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpft (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Diefenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Lepsius (Richard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

Bock (le chanoine), à Aix-la-Chapelle (1er mai 1867).

MM.

WERTH (le professeur Ernest AUS'M) ✱, à Kessenich, près Bonn (2 mars 1870).

Russie.

LABANOFF (le prince A. DE), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

KŒHNE (le baron Bernard DE), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

OUVAROFF (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

SIENNICKI (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Suisse.

QUIQUEREZ, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

SCHNELLER, à Lucerne (1er juillet 1857).

FAZY (Henry), membre du Conseil d'État, à Genève (4 février 1863).

MOREL-FATIO (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

KELLER, à Zurich (3 mars 1869).

Wurtemberg.

KELLER (Adalbert VON), professeur de littérature du moyen-âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.
— *Cannes*. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— — Société française d'archéologie.
— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.
— — Société archéologique et historique de la Charente.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARD, *Nîmes*. Académie.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société archéologique.

— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.

LANDES, *Mont-de-Marsan*. Société des lettres, sciences et arts.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou. — Société académique de Maine-et-Loire.

MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

— *Reims*. Académie de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire.

MEUSE, *Verdun*. Société philomatique.

NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
— *Avesnes*. Société archéologique.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.
— *Compiègne*. Société historique.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.
— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

SAVOIE, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

SAVOIE (HAUTE-), *Annecy*. Société Florimontane.

SEINE, *Paris*. Société de l'histoire de France. — Société des études historiques. — Société philotechnique.

SEINE-ET-MARNE, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département.

SEINE-ET-OISE, *Rambouillet*. Société archéologique.
— *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

TARN, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

VAR, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

VOSGES, *Épinal*. Société d'émulation du département.

YONNE, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.

— *Constantine*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Metz*. Académie.

— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires. — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Édimbourg. Société des Antiquaires d'Écosse. — Société numismatique.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des sciences.

— *Laybach*. Société historique de la Carniole.

— *Grætz*. Société historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.

— *Bamberg*. Société historique.

— *Nuremberg*. Muséum germanique.

— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.

— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.

— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— *Valence*. Société archéologique de Valence.

ÉTATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.
— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.
— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.
— *Washington*. Institut Smithsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des Antiquaires.

HOLLANDE, *Leeuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

ITALIE, *Turin*. Académie royale des sciences.
— *Rome*. Académie des Lincei.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Institut Royal Grand-Ducal, section historique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

PRUSSE, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

SUISSE, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires. — Société historique.
— *Zurich*. Société des Antiquaires.
— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.
— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.
— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

TURQUIE, *Constantinople*. Société centrale.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1878.

Séance du 8 Janvier.

Présidence de MM. Alex. Bertrand et V. Guérin.

M. Alexandre Bertrand, président sortant, prononce le discours suivant :

« Lorsqu'à la fin du mois dernier, je recueillais les éléments du rapport que, suivant la coutume, votre Président sortant a le devoir de vous présenter, je me félicitais intérieurement de n'avoir à vous apporter que des paroles de joyeuse bienvenue pour l'année qui commence. En vous remerciant de l'honneur que vous m'avez fait, honneur dont votre bienveillance m'a rendu le fardeau si léger, je me flattais de pouvoir, comme mon prédécesseur, vous dire à mon tour : Personne ici ne manque à notre affection.

« A l'heure même où je me berçais de ces illusions, un de nos confrères expirait. C'est ainsi que bien souvent, dans la vie, notre espoir est déçu au moment où nous croyons toucher le but. Boutaric n'en a-t-il pas fait plus que tout autre la triste expérience? Il avait eu le grand prix Gobert en 1871. Le 25 février 1876, les portes de l'Institut s'ouvraient devant lui : il n'avait pas quarante-six ans. Tout semblait lui sourire. La veille même de son succès, il était frappé du mal terrible qui, après de longues souffrances, vient de nous l'enlever. Il a été élu ; il n'a jamais siégé. Dure leçon qui nous montre la vanité de nos ambitions, le

néant de nos projets d'avenir. Boutaric, heureusement, était de ceux qui savent élever leur pensée au-dessus de cette terre et porter plus haut leurs véritables espérances.

« Voulant donner à notre confrère, dans son malheur, un témoignage de sympathie, vous l'aviez appelé à l'honorariat. Un article de votre règlement, fort sagement conçu, vous permet, en effet, de mettre hors cadre, à votre tête et comme à un poste d'honneur, un petit nombre de membres titulaires, les plus anciens et les plus méritants de la Compagnie. Vous avez usé de ce droit trois fois [1] en quatorze mois. Quatre nouveaux confrères ont pu, en conséquence, avant même que la mort eût touché aucun de nous, venir renforcer vos rangs[2]. Vous les avez choisis parmi cette élite de jeunes savants qui, depuis quelques années, sont l'honneur de nos grandes écoles. A eux seuls, ils représentent presque toutes les branches de l'archéologie : la numismatique[3], l'archéologie classique[4], l'archéologie du moyen âge[5], et enfin ces études celtiques[6] trop longtemps négligées, auxquelles il convient que vous accordiez plus spécialement votre haut patronage. Vous vous êtes souvenus que notre Société avait eu pour berceau *l'Académie celtique*.

« Plusieurs vides se sont faits en 1877 parmi nos correspondants nationaux et étrangers. La mort, de ce côté, nous a été également cruelle. A l'étranger, nous avons perdu, *prématurément*, un de nos associés les plus distingués, un savant que les qualités de son esprit et l'aménité de son caractère nous avaient rendu particulièrement cher. M. le comte Giancarlo Conestabile, durant plusieurs années, avait été l'hôte de la France. L'Institut, comme notre Société, lui avait ouvert ses rangs[7]. Nous oubliions volon-

1. En faveur de MM. Boutaric, général Creuly, Léon Renier.
2. Quatre, par suite de la démission de M. Marion.
3. M. Schlumberger.
4. M. Rayet.
5. M. Guiffrey.
6. M. Gaidoz.
7. M. Conestabile était correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

tiers, quand il siégeait parmi nous, qu'il appartenait à une nation amie et n'était qu'à moitié des nôtres. Il est mort au moment où, de retour dans sa patrie, après avoir organisé le magnifique musée étrusque de Pérouse, il venait d'être appelé à la chaire d'archéologie de Florence, objet de tous ses vœux. Il laisse, dans la science, une place difficile à remplir après lui ; dans notre Compagnie un souvenir ineffaçable.

« Parmi les correspondants nationaux six manqueront, cette année, à l'appel de leur nom. Ce sont MM. Sansas (de Bordeaux), Pistollet de Saint-Ferjeux (de Langres), Jules Laurent (d'Épinal), Raymond Bordeaux (d'Évreux), de Godefroy-Ménilglaise (de Lille), Bonsergent (de Poitiers). La Société entretenait avec tous d'excellentes relations. Ils étaient, toutefois, rares à nos séances. La plupart étaient retenus par leur grand âge en province, où se concentrait leur activité. Vous n'avez pas oublié que l'archéologie doit à M. Sansas la conservation des intéressants monuments épigraphiques de Bordeaux, à M. de Saint-Ferjeux la publication, malheureusement inachevée, des antiquités de la Haute-Marne, à M. Jules Laurent le catalogue du musée d'Épinal. Le cabinet de M. Bonsergent enrichit aujourd'hui le musée de Poitiers. M. de Godefroy laisse d'importantes publications. Les œuvres de nos confrères resteront après eux comme un témoignage des services qu'ils ont rendus.

« L'empressement des érudits de nos provinces à solliciter l'honneur d'être attaché à la Compagnie ne se ralentit pas. Lisieux, Caen, Nogent-le-Rotrou, Bar-le-Duc, Toulouse, Amiens nous ont envoyé des demandes favorablement accueillies. Dix noms nouveaux figureront cette année en tête de nos bulletins. Ce sont ceux de MM. Henry Moisy, Emile Travers, Edmond Michel, Gouverneur, Alphonse Couret, de Farcy, Maxe-Werly, Lebègue, Arthur Engel et Auguste Janvier. Le nombre de nos correspondants s'accroît chaque année, lentement, mais d'une manière continue. En 1855, il était de 83 seulement. En 1867, il s'élevait à 150. Nous comptons aujourd'hui 203 correspondants payants, auxquels il faut ajouter 50 associés étrangers. Nous avons

ce[redacted]dant encore des efforts à faire avant d'être représen[redacted]e il le faudrait, sur tous les points importants de [redacted]Si nous dressions une carte de nos départements à l'usag[redacted] la Société des Antiquaires, *dix-sept* circonscriptions [redacted]meraient des taches blanches regrettables [1]. Je crois de[redacted]vous les signaler afin que chacun de nous cherche à r[redacted]ter dans ces contrées de nouveaux adhérents. Ajouton[redacted] dans une vingtaine de départements, dont quelques-u[redacted]omptent plusieurs centres d'activité intellectuelle, no[redacted]ssédons *un seul* correspondant. Plus d'un savant de pro[redacted] nous le savons par expérience, et des plus laborieux, a[redacted]d un mot d'encouragement pour vous adresser une de[redacted], assurée d'avance du meilleur accueil. Il faut aller a[redacted]vant de ces bonnes volontés latentes.

« Un correspondant d[redacted]us n'est pas seulement un nouveau souscripteur, un [redacted]eau lecteur de nos bulletins et de nos mémoires : c'[redacted]un porte-voix utile dans l'intérêt des bonnes doctrine[redacted]ous vivons à une époque de lutte. On ne s'en aperçoit[redacted]ère, il est vrai, à la paix qui règne en cette enceinte[redacted]es relations sont si douces, les discussions si court[redacted], où l'amour du progrès, la passion de la vérité et [redacted]épendance de l'esprit s'allient si bien au respect de [redacted]adition. Mais la même mesure n'est pas toujours [redacted] au dehors. Pour être féconde l'ardeur arché[redacted] qui règne en province a besoin d'être dirigée. [redacted]t, ce semble, à la Compagnie de jouer discrètement ce rôle de modérateur et de former, pour ainsi dire, contre certaines utopies naissantes une ligue du bon sens. Il ne faut pas dédaigner de recruter, à cette intention, de nouveaux soldats, parmi ceux surtout dont la modestie nous garantit la valeur. Nous mettrons donc plus d'empressement à étendre nos relations sans être moins scrupuleux dans le choix des élus.

1. Ce sont : les Basses-Alpes, l'Ardèche, les Ardennes, l'Ariége, l'Aude, le Cantal, la Corrèze, la Corse, la Dordogne, le Gers, l'Indre, le Lot, la Manche, la Mayenne, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Vienne.

« L'habitude des investigations lentes et patientes, mise au service de sujets précis et circonscrits, où l'interprétation des monuments s'éclaire de l'étude des textes, telle est la meilleure garantie contre ces surprises de l'intelligence. Vos discussions sont toutes marquées au coin de ces rares qualités. Votre Président a le droit de dire qu'il est désirable qu'elles soient plus connues.

« Un préjugé se répand, en effet, qu'il y a par-delà l'histoire et en dehors de l'archéologie, telle que vous la pratiquez, une science nouvelle à créer, science commode que l'on cultiverait d'autant mieux qu'on aurait moins vécu dans le commerce des grands esprits de l'antiquité et du moyen âge et qu'on serait plus dédaigneux des traditions les plus respectables. Nous devons combattre ces tendances fâcheuses.

« Des faits, sans doute, nous ont été révélés depuis une vingtaine d'années dont il faut tenir grand compte, qui jettent sur l'histoire des pays occidentaux de l'Europe dans l'antiquité, et particulièrement des pays du Nord, des lueurs inattendues. L'ensemble de ces faits forme une extension réelle de nos connaissances et, pour certaines contrées à peine connues des Grecs et des Romains, un accroissement sensible à l'histoire écrite. Y chercher les éléments d'une science nouvelle, et, surtout, y voir le point de départ d'une nouvelle conception de la loi du progrès dans l'humanité est une de ces illusions que l'esprit de système enfante et contre laquelle on ne saurait trop réagir. Ces vérités, je le sais, n'ont pas besoin d'être développées ici. Elles n'y ont jamais été méconnues, à ce point que vos publications laissent à peine entrevoir la trace de ces erreurs. Je crois opportun de le constater. J'ai confiance d'être en cela le fidèle interprète de vos pensées.

« Analyser vos travaux serait trop long et superflu. Vos bulletins suffisent, depuis plusieurs années, à reproduire l'esprit animé de vos séances, où les communications les plus courtes ne sont pas toujours les moins intéressantes. En relisant nos *procès-verbaux* de l'année, j'ai été frappé de la variété et de l'originalité des sujets qui y ont été abordés

ou traités à fond. Ce sentiment est sans doute celui de quiconque est admis à vos séances. Il est bien plus vif pour qui en embrasse l'ensemble d'un seul regard.

« Nos correspondants ont grandement contribué, cette année, à répandre la vie dans nos réunions. Nous devons nous en féliciter. Dès qu'une découverte importante est faite en province, vous en êtes avertis. Votre approbation donne à des recherches commencées un puissant encouragement et en enfante de nouvelles. Notre confrère M. Frédéric Moreau, aux applaudissements de la Société, poursuit ainsi, avec un admirable dévouement, l'exploration des cimetières gaulois, romains et francs du département de l'Aisne. Vous avez vu quel admirable album a été le fruit de ces constants efforts. M. Morel, de Châlons-sur-Marne, M. de Baye, à Baye, explorent le département de la Marne dans le même but. Vous savez avec quel succès. A Saint-Nazaire, un autre de nos correspondants, M. René Kerviler, dont vous avez tenu l'attention en éveil sur les richesses archéologiques contenues dans les alluvions de la baie de Penhouët, y a constaté la simultanéité de l'usage des armes de pierre et des armes de bronze sur les bords de l'océan armoricain, à une date qui ne paraît pas dépasser le sixième siècle de notre ère. M. Mazard, sur votre invitation, a réuni en un mémoire [1] tout ce que nous savons du char de guerre gaulois dont les cimetières de l'Aisne et de la Marne nous avaient livré de précieux débris. La découverte d'un vase étrusque dans un tumulus des bords du Rhin a fourni à l'un de nos associés étrangers, notre maître en ces matières, M. le baron de Witte (je n'avais pas besoin de le nommer), l'occasion de mettre sous vos yeux un chapitre curieux des relations de la Gaule avoc la Grèce et l'Italie trois ou quatre siècles avant la conquête romaine. Une autre terre cuite, trouvée à Orange et représentant *les génies de la ville de Lyon*, a été pour le même érudit le point de départ d'une savante dissertation sur les ateliers de céramique du midi au commencement de notre ère.

1. Ce mémoire a été publié par la *Revue archéologique*.

« M. Maxe Werly a payé sa bienvenue en nous montrant, après MM. Castagné et Bulliot, ce qu'était un *oppidum gaulois* à l'époque où César entrait en Gaule. L'étude des murs de *Boviolles* a confirmé à nouveau l'exactitude du grand capitaine dans sa description des murs d'Avaricum. Une inscription célèbre, le marbre de Thorigny, nous donnait d'intéressants détails sur le rôle joué dans l'assemblée des Gaules, à Lyon, au commencement du IIIe siècle, par un légat résidant chez les Viducasses. M. Héron de Villefosse, à l'aide d'ingénieux rapprochements, nous a apporté de nouveaux renseignements sur Tiberius Claudius Paulinus et fixé des dates encore incertaines.

« Notre confrère M. Edmond Le Blant, en étudiant, sur votre demande, la boucle mérovingienne en ivoire sculpté, communiquée à la Société par M. Buhot de Kersers, nous a transporté un instant au milieu de la civilisation franque.

« Ainsi sont recueillis peu à peu et classés sans précipitation les éléments d'une nouvelle histoire de la Gaule, reposant sur des faits certains, scientifiquement constatés, pour les temps sur lesquels les documents écrits se taisent presque complètement.

« L'étude du moyen âge n'a pas été négligée. Vous vous rappelez tous l'examen fait par M. Riant d'une charte du XIIIe siècle provenant de la grande commanderie de l'Ordre teutonique, et la communication de M. Gustave Schlumberger, relative aux tombes des grands maîtres de l'ordre de Malte, devenues aujourd'hui la propriété de la France. Un autre jour, M. Guiffrey reconstituait pour nous une page de l'histoire de la tapisserie au XIVe siècle, et M. de Montaiglon nous donnait l'explication de divers anagrammes du XVIe, tandis que M. Demay mettait sous vos yeux, en en complétant la lecture, des dessins de carreaux émaillés de la même époque.

« M. Courajod, d'un autre côté, relevait plusieurs erreurs d'attribution tendant à se perpétuer au sujet de médaillons et de bustes de la Renaissance. Un important mémoire est issu de ces recherches.

« Vous avez donc largement justifié votre titre de *Société des Antiquaires de France*.

« Ce n'est là, toutefois, qu'une faible partie du bagage scientifique légué par l'année 1877 à nos successeurs. Vos regards curieux et investigateurs se sont bien souvent dirigés au-delà de nos frontières. Vous avez apporté votre contingent à l'œuvre commune des archéologues de tous pays, la reconstitution du passé, par l'étude des monuments, sans distinction de nationalité.

« Votre ancien Vice-Président, auquel je vais, dans un instant, céder le fauteuil, vous a décrit l'enceinte romaine et byzantine de Damas, étudiée par lui durant sa laborieuse et féconde mission de Syrie. M. Albert Dumont vous a entretenus, par lettres, des découvertes faites à Rhodes, à Mycènes et à Spata, près Athènes. M. Rayet vous a expliqué le sujet d'une plaque antique du cinquième siècle avant notre ère, sinon plus ancienne, représentant un convoi funèbre. Le vif intérêt de cette communication vous a engagés à réclamer de M. Rayet une étude plus complète du sujet. Vous êtes assurés qu'il en sortira une série d'aperçus nouveaux.

« Les vases grecs en forme de chaussure ont été l'objet d'une lecture de M. Heuzey, à la fois instructive et attrayante. Cette lecture figurera dans vos mémoires. Enfin, M. Saglio a fait ressortir la non-authenticité d'une peinture souvent reproduite et figurant, d'après une fresque des thermes de Titus, croyait-on, la disposition des bains romains. Notre confrère a prouvé que l'œuvre n'était pas antique et n'avait d'autre valeur que celle d'une hypothèse conçue par un architecte moderne.

« Je ne dois pas omettre que la Société a admis exceptionnellement quelques savants étrangers ou regnicoles ne lui appartenant pas encore, à lui faire part de découvertes propres à l'intéresser. M. Rivett-Carnac, un Anglais, vous a entretenus d'une série de monuments analogues à nos monuments *dits celtiques*, observés par lui dans l'Inde.

« Notre compatriote M. Clermont-Ganneau a mis sous vos yeux une réduction des fresques et des inscriptions de

la pierre de Bethphagé, œuvre curieuse des Croisés, naïfs interprètes d'un récit de l'évangile de saint Mathieu, développé par une légende locale.

« La situation matérielle de la Société est toujours satisfaisante, l'état de nos finances excellent. Votre trésorier vous le dira dans quelques semaines. Entre ses mains habiles et dévouées nos affaires ne pouvaient que prospérer.

« Votre Bibliothèque se classe et s'accroît. L'acquisition d'armoires nouvelles a été reconnue nécessaire et autorisée. L'impression du catalogue s'achève. Vos mémoires et vos bulletins paraissent avec régularité.

« Vous direz donc avec moi, en rappelant vos souvenirs, et malgré l'insuffisance de cette rapide esquisse de notre vie intérieure : L'année a été fructueuse pour la science.

« J'invite M. Guérin à venir me remplacer comme président, et M. Courajod à s'asseoir au bureau comme secrétaire. »

Ouvrages offerts :

Annal report of the Board of regents of the Smithsonian institution. 1877, in-8°.

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, t. XXIV, f°s 22-28, in-4°.

Journal des Savants, décembre 1877, in-4°.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, *classe des lettres*, t. XVII, in-8°.

Corblet (l'abbé G.). *Étude philologique et liturgique sur les noms de baptême et les prénoms des Chrétiens*, in-8°.

Engel (Arthur). *Étude sur les monnaies alsaciennes du Cabinet de France*, in-8°.

— *Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace ; Musées de Stockholm et de Copenhague*, in-8°.

Godard (Jules). *Du bégaiement et de son traitement physiologique*, in-8°.

Marsy (comte de). *Le testament de Gauthier VI de Brienne, duc d'Athènes, en 1347*, in-8°.

Riant (le comte). *Une charte provenant des archives de la grande commanderie de l'Ordre teutonique*, in-8°.

Roman (Joseph). *La guerre des paysans en Dauphiné*, 1579-1580, in-8°.

— *Monnaies de Louis Ier, dauphin*, in-8°.

— *La première guerre de religion à Gap*, in-8°.

Thompson (S.). *Catalogue of a series of photographs from the collection of the British Museum, first series*, in-8°.

Correspondance.

M. Maxime Collignon, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, présenté par MM. Egger et Le Blant, sollicite son admission au nombre des associés correspondants. Le Président désigne MM. Perrot, Heuzey et Rayet pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

Le Trésorier donne lecture de son rapport annuel sur l'état des finances de la Société ; les conclusions en sont approuvées et des remerciements sont votés à M. Édouard Aubert pour son excellente gestion. — Le Trésorier rappelle ensuite que, pour éviter aux associés correspondants les frais de recouvrement des mandats laissés à leur charge, il est de leur intérêt d'acquitter leurs cotisations de 10 francs, avant le 1er juillet, par un bon sur la poste, un chèque sur Paris, ou en timbres-poste.

Le Président rappelle qu'aux termes du règlement, une notice nécrologique doit être consacrée à chacun des membres résidants décédés. Il désigne M. Guiffrey pour rédiger la notice biographique de M. Edgar Boutaric, récemment décédé.

Il est donné lecture d'un rapport de la Commission des impressions proposant d'insérer dans le volume des Mémoires de 1877 le travail de M. Heuzey intitulé : *Une chaussure*

antique à inscription grecque. On passe au scrutin et l'impression de ce mémoire est votée.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau un moulage de l'anse d'amphore trouvée à Nézon, commune de Saint-Cyr-sur-Dive, et dont il a été question dans la séance du 7 novembre 1877. Il fait à ce sujet la communication suivante :

« La lecture de ce petit monument, donnée dans notre « dernier bulletin (1877, p. 179), n'est pas exacte ; on peut « en dire autant de celle qui a été publiée dans la *Revue* « *archéologique* (novembre 1877, p. 352). Le moulage que « vous avez sous les yeux permet de lire, sans la moindre « hésitation :

II IVN·MELISSI
ET MELISSE

« et de transcrire :

duorum Jun(iorum) Melissi et Melisse

« (de la fabrique) des deux Junii Melissus et Melissa.

« Cette façon de mettre au pluriel un *gentilicium* se rap- « portant à deux ou plusieurs *cognomina* se remarque quel- « quefois dans les inscriptions latines. On en a de nombreux « exemples sur les briques quand la fabrique d'où elles « sortent appartient en commun à un frère et une sœur, « comme celle des deux Junii, ou à deux frères, comme on « le voit sur les estampilles bien connues de la gens Do- « mitia :

DVORVM DOMITIORVM

« ou CALLISTI DVORVM DOMITIOR

« ou ce qui se rapproche encore plus de la marque impri- « mée sur notre anse d'amphore :

FALERNI DVO
DOMITIOR·
LVCANETTVLLIS

« [opus] Falerni, duo(rum) Domitior(um) Lucan(i) et Tulli, « s(ervi). »

On peut lire au sujet de ces briques l'intéressant mémoire de M. Descemet : *Di alcune sigle su i mattoni antichi*[1].

M. Clermont-Ganneau lit en communication un travail sur une coupe phénicienne du trésor de Palestrina.

Séance du 16 Janvier.

Présidence de M. V. Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société niçoise des sciences naturelles et historiques, 1878, in-8°.

—— *du Bouquiniste*, n° 481, in-8°.

Engel (Arthur). *Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace*, 1877, in-8°.

Michel (Edmond). *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais*, 3e fascicule, in-4°.

Mossmann (X.). *Recherches sur la constitution de la commune de Colmar*, in-8°.

Mowat (Robert). *Les noms familiers chez les Romains*, 1871, in-8°.

—— *Notice sur quelques inscriptions grecques observées dans diverses collections*, 1874, in-8°.

—— *Etude sur l'inscription itinéraire de Saint-Christophe (Morbihan)*, 1873, in-8°.

Travaux.

M. Rayet présente une coupe grecque, à fond noir et décor rouge, qui fait partie de sa collection. Au centre de cette coupe, dans un encadrement circulaire, est un homme nu courant vers la droite : il a la tête couverte d'un casque levé de manière à laisser le visage à nu, et tient dans sa main droite une courte lance; à son bras gauche est passé un bouclier échancré du côté droit, de façon à laisser au

1. *Bullett. dell' Instit. di corrisp. archeol.*, 1876.

guerrier plus de liberté dans le maniement de ses armes; ses jambes sont protégées par des cnémides. Dans le champ est peinte en lettres rouges la signature de l'artiste : +A+PVL[I]ON EΠOIEΣEN; l'iota qui, d'après la disposition des lettres, devait se trouver sur le fond rouge du casque, ne se distingue point, mais la restitution en est certaine.



La signature de Chachrylion est connue depuis assez longtemps. M. de Witte, dans son mémoire *sur les noms des fabricants et dessinateurs de vases peints*, et Brunn dans son *Histoire des artistes grecs*, la signalent sur sept coupes, dont six à figures rouges et une seulement à figures noires. Sur l'une de ces coupes, passée de la collection de Canino à la pinacothèque de Munich, elle est associée à celle du célèbre

Euphronios : +A+PVLION EΠOIEΣEN : EVΦPONIOΣ EΓPAΦΣEN. Elle est toujours écrite de la même manière: la lecture +A+PVLIOΣ, donnée par Raoul Rochette dans sa *lettre à M. Schorn*, p. 35, et celle KAΓ+PVLION, indiquée par Otfried Müller dans sa *Commentatio de origine pictorum vasorum,* sont erronées.

Aux sept coupes de Chachrylion énumérées par M. de Witte et par Brunn, il faut ajouter les fragments de deux autres conservés dans l'atelier du Louvre et où le nom de l'artiste, quoique incomplet, peut être reconnu sans aucune incertitude. Avec la coupe ici décrite, le nombre des œuvres connues de Chachrylion s'élève donc aujourd'hui à dix. Toutes ont le même caractère artistique : le dessin y est d'une élégance un peu maigre, et, dans les figures, l'étroitesse des hanches, le développement de la musculature des bras et des cuisses rappellent les traditions archaïques, tandis que la liberté des poses et la souplesse des mouvements attestent à quel point l'art s'était déjà développé.

La coupe de M. Rayet, quoiqu'elle ne compte point parmi les compositions importantes de Chachrylion, présente à deux points de vue un intérêt tout particulier. D'abord, tandis que les neuf autres proviennent des fouilles de Vulci, celle-ci vient de la Grèce même : elle a été trouvée en pleine Attique, à Valanidéza, à peu de distance de l'endroit d'où provient la fameuse stèle connue sous le nom de *guerrier de Marathon*. Elle nous fournit donc une preuve de plus du grand commerce de vases qui se faisait entre la Grèce et l'Italie, et nous permet d'ajouter le nom de Chachrylion, après ceux de Teisias, de Proclès et de Mécaclès, au catalogue, dressé par M. Albert Dumont, des artistes dont on a retrouvé des œuvres dans la Grèce propre.

De plus, la coupe de M. Rayet, brisée en plusieurs morceaux sur le bûcher même du mort, a été recollée sans que la peinture ait subi aucune de ces retouches dont les restaurateurs italiens sont malheureusement si prodigues. Grâce à cette intégrité parfaite on peut y constater un détail presque toujours invisible sur les vases venus d'Italie : les traces de l'esquisse faite par l'artiste. Chachrylion a

cherché son personnage sur la coupe même, simplement dégourdie et encore un peu molle : le crayon dont il se servait, en même temps qu'il traçait des traits, écrasait légèrement la terre à peine séchée, et la *brunissait* en quelque sorte sur son passage : de là des lignes brillantes que l'on distingue en éclairant la peinture à jour frisant et qu'on s'est efforcé de reproduire, tant bien que mal, sur le dessin joint à cette note. Il est donc évident que Chachrylion ne copiait pas un modèle; il improvisait, il inventait ses sujets sur les vases mêmes qu'il avait à décorer ; il est de plus intéressant de noter que, dans les tâtonnements successifs de l'ébauche, et plus tard dans le tracé définitif à la couleur noire, il a constamment *engraissé* les contours et assoupli les lignes; il y a là un curieux effort pour corriger un défaut naturel dont il se rendait, ce semble, parfaitement compte.

M. Guillaume communique la photographie d'une mosaïque romaine, noire et blanche, récemment trouvée à Pérouse, dans des fouilles pratiquées à *S. Elisabetta*, près de l'*Arco di Augusto*. Cette mosaïque représente Orphée jouant de la lyre et entouré de nombreux animaux pour la plupart fort bien dessinés.

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de son mémoire sur la coupe phénicienne du trésor de Palestrina. — MM. Nicard et Gaidoz font quelques observations au sujet de la présence d'un oiseau au-dessus du char du guerrier. M. Gaidoz rappelle que, dans l'ancienne mythologie irlandaise, et aussi dans la mythologie germanique, le génie et la fortune des héros sont représentés par des oiseaux volant au-dessus de leurs têtes.

Séance du 23 Janvier.

Présidence de M. Heuzey, 1er vice-président.

Travaux.

M. Courajod lit une notice sur deux sculptures du Musée du Louvre, considérées, à tort, comme provenant du tom-

beau érigé à Casimir, roi de Pologne, en l'église de Saint-Germain-des-Prés. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

M. P. Nicard résume une note publiée par le P. Garucci, associé correspondant étranger à Rome, au sujet de l'authenticité des balles de fronde en plomb, trouvées en grande quantité à Ascoli, et portant des inscriptions. Ces inscriptions donnent tantôt l'indication de la légion, tantôt celle d'un tribun militaire, du premier centurion ou du commandant en chef, *imperator*. — Les balles de plomb épigraphiques sont restées longtemps très-rares; le Musée de Naples n'en a eu d'abord que 75 dont 28 seulement étaient certainement antiques; plus tard, cinq balles provenant de la collection Santangelo ont porté ce chiffre à 33. — C'est à partir de l'année 1859 que les balles, dont l'authenticité est contestée, commencèrent à se répandre; elles provenaient d'Ascoli, et l'on montrait la fonderie où elles avaient été fabriquées, près de la porte de cette ville. Plus tard le P. Garucci se rendit à Ascoli, et crut y avoir constaté une nouvelle émission de balles fausses; celles de 1859 étaient fabriquées; celles qui parurent postérieurement étaient dues à un procédé particulier. Voici comment s'y prenait le faussaire. Il copiait avec la plus scrupuleuse exactitude les inscriptions des balles authentiques publiées jusque-là, les gravait en creux sur un bois très-dur et imprimait ces empreintes, au moyen d'une forte pression, sur des balles antiques anépigraphes; il devenait dès lors impossible, ou du moins très-difficile, de reconnaître la fausseté des inscriptions, puisque les balles elles-mêmes étaient antiques et la patine intacte, malgré la haute pression que le métal avait subie. Cette fabrication répandit un nombre considérable de balles épigraphiques : 450 à Florence; le Musée de Naples en eut une certaine quantité par suite d'un don; le P. Garucci en vit à Rome une corbeille pleine. — MM. Perrot, Quicherat, de Witte, de Villefosse et Rayet présentent des observations sur l'authenticité de ces monuments. On rappelle que dans les comptes-rendus de l'Académie de Berlin, un savant allemand a fait

remarquer que les balles de fronde, supposées trouvées à Ascoli, donnent les noms de tous les hommes célèbres de la République, depuis Coriolan jusqu'à Marc-Antoine : Camille, Manlius Torquatus, Lépide, Lentulus, etc.; beaucoup portent des légendes qui semblent copiées sur les monnaies de la République ou inspirées par celles-ci ; on rencontre même des légendes qui font penser aux monnaies de Constantin : *Gloria Romanorum*, *Roma potens*. Le *Debellare superbos* paraît indiquer que l'on a voulu mettre Virgile à contribution.

La Société prie M. Nicard de vouloir bien la tenir au courant de cette discussion en se mettant en rapport avec le P. Garucci. Ce problème archéologique l'intéresse d'autant plus que des balles de fronde, fausses ou au moins très-suspectes, ont été signalées en France; par exemple celle au nom de T. Labiénus, qui aurait été trouvée à Sens.

M. Nicard continue ensuite la lecture de son mémoire sur le *Musée des Petits-Augustins*.

M. de Villefosse communique la photographie d'un sarcophage en marbre blanc, récemment découvert à Saïda (Sidon), par M. Pérétié, drogman du consulat de France à Beyrouth. Le sujet de la face principale représente un sacrifice bachique, dont il existe d'autres répétitions; on y trouve le type bien connu de la Ménade de Scopas.

Séance du 6 Février.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

'Αθήναιον σύγγραμμα περιοδικὸν κατὰ διμηνίαν ἐκδιδόμενον συμπράξει πολλῶν λογίων. Ἔτος Α', τόμος 1 ; Ἔτος Β', τόμος 2. In-8°.

'Αρχαιολογικὴ ἐφημερὶς ἐκδιδομένη ὑπὸ τῆς ἐν 'Αθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας. In-4°.

'Επιτροπὴ 'Ολυμπίων καὶ Κληροδοτημάτων. Ιὰ κατὰ τὴν κατάθεσιν τοῦ θεμελίου λίθου τοῦ Ζαππείου τὴν 20 ἰανουαρίου 1874 ἐν 'Αθήναις. In-8°.

BAUDRY (l'abbé Ferd.). *Rapport sur le 25e puits funéraire du Bernard (Vendée)*, in-8°.

Correspondance.

M. Albert Dumont propose d'échanger le Bulletin de correspondance hellénique publié par l'École française d'Athènes avec les Mémoires de la Société. Cette proposition est agréée.

M. A. de Barthélemy fait connaître qu'il est chargé par M. Mariette de solliciter de la Compagnie son admission au nombre des membres honoraires. Le président désigne MM. Heuzey, de Saulcy et Robert pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur cette candidature.

Travaux.

M. G. Demay communique à la Société une empreinte provenant de la riche collection de matrices de sceaux, formée par M. Preux, procureur-général à Riom.

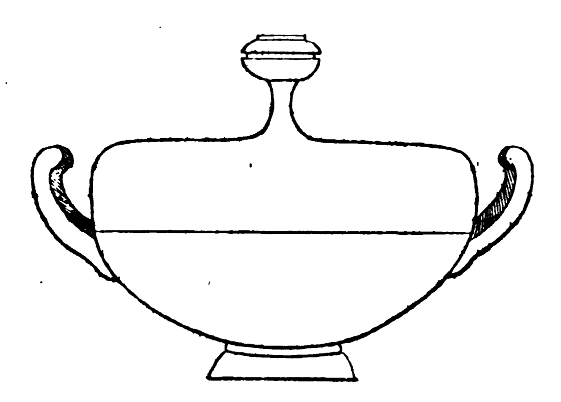
L'imagerie de ce signet consiste en un buste de femme coiffée d'un couvre-chef, encadré dans un quadrilobe. La légende, très-curieuse, se compose d'une devise galante. Elle est ainsi conçue IE SVI D' FIN CEVR DAMORS.

Ce qui distingue ces sceaux, c'est leur caractère essentiellement personnel et cette individualité ajoute beaucoup à leur intérêt. Mais ils représentent surtout la personne officielle et laissent discrètement de côté les qualités de la vie privée. Ils parlent fort peu d'amour; notre confrère n'a rencontré que cinq à six exemples où figure ce mot, et encore on l'enchâsse le plus souvent dans une phrase dont le sens est généralisé. Ainsi Gilles de Berlaimont, en 1265, écrit autour de son contre-sceau *Sigillum secreti et amoris;* Henri de Tydolnesid, un clerc anglais, dit en 1286, *Amur me tint;* Jean d'Arsy, en 1290, *je vi d'amours;* Jeanne de Cambrai, en 1302, *Secretum amoris;* Jean de Journy, en 1305, *Secretum veri amoris;* enfin un anonyme du XVe siècle, *dame ou ke je sois vostre sui.* Tandis que dans ce nouveau type, la dame

nous révèle une manière d'être tout à fait intime : Je suis de fin cœur d'amour, c'est-à-dire mon cœur est capable de sentir toutes les délicatesses de la plus aimable des passions.

La Compagnie regrettera sans doute, comme notre confrère le regrette lui-même, de ne pas connaître le nom d'une personne si bien douée. Elle devra se contenter pour cette fois de l'intérêt spécial que nous offre une légende excessivement rare.

M. le baron de Witte, associé correspondant étranger, communique à la Société un petit vase d'argile, trouvé à Ampelokipo, à environ 2 kilomètres au nord-est d'Athènes, sur la route qui conduit au Pentélique et à Marathon. Ce vase, formé d'une terre de couleur grisâtre, avec couverte noire, est une petite pyxis à deux anses et à couvercle, d'une fabrique très-ordinaire. Diamètre : 0,095 millimètres. Nous en donnons ici la forme, réduite de moitié :



« Ce qu'offre de particulier ce petit vase d'argile, c'est l'inscription circulaire tracée sur le couvercle et gravée très-profondément à la pointe, avant la cuisson, et quand la terre était encore molle. En voici le *fac-simile* :

« Je lis : Λυκίνος ἀνέθηκεν τῇ Ἀθηνάᾳ τὸ πρῶτον ἠργάσατο. *Lycinos a consacré à Athéné le premier ouvrage qu'il a fait.*

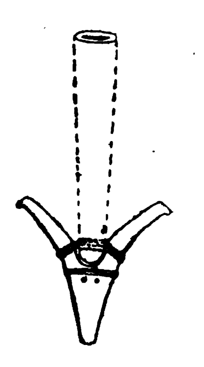
« Ce petit vase faisait partie d'une collection d'antiquités recueillies en Grèce et vendue à Paris, au mois de mars 1877[1].

« Il a été acheté par M. Constantin Carapanos, connu dans le monde savant par les fouilles qu'il a faites à Dodone. L'inscription a déjà été publiée dans la Gazette archéologique de Berlin[2]. J'avais eu, je l'avoue, quelques doutes sur l'authenticité de cette inscription, mais un examen plus attentif et les observations qui m'ont été communiquées m'ont fait revenir sur cette première impression. Je suis convaincu aujourd'hui qu'aucun faussaire, quelque habile qu'on le suppose, ne saurait parvenir à graver sur la terre durcie au feu et couverte d'une couche de couleur noire et luisante une inscription quelconque sans produire des éclats et des déchirures dans la couverte ; dans cette inscription, gravée très-profondément et par une main sûre et ferme,

1. Collection Sabattini, n° 49.
2. *Arch. Zeitung*, 1873, p. 109.

on remarque sur les bords des lettres des aspérités, indiquant que l'écriture a été tracée quand la terre était encore fraiche et molle. »

M. Alexandre Bertrand présente une bouterolle, ou extrémité de fourreau, en bronze, d'une forme particulière et très-originale, achetée par lui, tout récemment, chez l'antiquaire Lehman (rue de Seine), qui n'en connaissait pas la provenance. Cette bouterolle, remarquable par l'étendue des *ailettes*, est d'une très-belle conservation. Deux petits trous indiquent qu'elle était fixée au fourreau de bois par des rivets, mais ces rivets n'avaient pas paru offrir une garantie de solidité suffisante. Des fils de bronze, encore visibles, élégamment disposés, s'enroulaient autour de la bouterolle et du fourreau de manière à les relier intimement l'un à l'autre. Notre confrère a fait reproduire en *fac-simile* ce mode d'attache dont la figure ci-jointe donnera une juste idée, ce qui rend toute description inutile.



Mais, dit M. Bertrand, ces particularités ne sont qu'un des motifs qui l'ont déterminé à entretenir ses confrères de l'achat qu'il vient de faire pour le musée de Saint-Germain. Les bouterolles de ce genre présentent, selon lui, un intérêt historique de premier ordre. Non-seulement elles accompagnent, d'ordinaire, la plus ancienne épée gauloise, l'épée à

crans, d'abord en *bronze,* puis plus tard en *fer,* décrite dans son mémoire sur les tumulus de la commune de Magny-Lambert, publié dans les mémoires de la Société, mais il est permis d'affirmer, aujourd'hui, que cette bouterolle est d'origine *assyrienne.* Les bas-reliefs du palais de Nemroud, dont le Louvre possède des moulages, présentent toute une série de guerriers portant une épée à bouterolle *identique.* Si l'on ajoute que ces mêmes guerriers portent un casque identique à celui de *Berru,* bien connu des membres de la Société, tout doute relatif à l'origine de cet ornement disparaîtra. C'est un ornement *asiatique* venant des contrées où s'élevaient Babylone et Ninive. Il y a là, on le voit, l'occasion de rapprochements très-instructifs et le sujet d'un véritable mémoire que M. Bertrand n'a pas le temps d'écrire, pour le moment, mais dont il indique la substance.

22 bouterolles semblables existent dans divers musées tant de France que d'Allemagne et d'Irlande.

Notre confrère communique la liste de ces bouterolles à ailettes, telle qu'il a pu la dresser d'après ses notes de voyage : 7 proviennent de France, 12 d'Allemagne, rive droite du Rhin, et particulièrement de la vallée du Danube, 3 d'Irlande.

France.

1. Tumulus de Baresia (Jura), avec une épée de bronze. Coll. Le Mire. Moulage au Musée de Saint-Germain.

2. Tumulus d'Albo (Cantal), dessin de M. E. Amé, au Musée de Saint-Germain, avec une épée *de fer.*

3. Tumulus de Quémigny (Côte-d'Or), avec une épée *de fer*, au Musée de Saint-Germain.

4. Sans provenance connue. Don de l'empereur Napoléon III au Musée de Saint-Germain.

5. Sans provenance connue. Coll. Febvre, à Mâcon. Aujourd'hui au Musée de Saint-Germain.

6. Sans provenance connue. Achetée chez Lehman, rue de Seine. (Celle qui fait l'objet de la communication.)

7. Tumulus de Mons près Saint-Flour (Cantal). Coll. Delort à Saint-Flour. Avec épée *en fer.*

ALLEMAGNE.

1. Tumulus de la forêt de Bruck (Bavière), avec une épée de bronze. Coll. hist. de Neuburg sur le Danube. (Moulage au Musée de Saint-Germain.)

2. Tumulus d'Attenfeld (Bavière), avec une épée de bronze. Coll. de la Soc. hist. de Neuburg. (Moulage à Saint-Germain.)

3. Tumulus de la forêt de Francfort-sur-Mein. Coll. de la Société historique de Francfort. (Moulage à Saint-Germain.)

4. Tumulus de la forêt de Francfort, près Niederrad. Avec une épée de bronze. Coll. Melani à Francfort. (Moulage à Saint-Germain.)

5. Tumulus du cimetière de Hallstatt (Autriche). Musée impérial de Vienne.

6. Hesse rhénane, localité non précisée, avec une épée de bronze. (Musée de Mayence.) Moulage au Musée de Saint-Germain.

7. Environ d'Augsbourg. Musée de Mayence. (Moulage à Saint-Germain.

8. Tumulus de Hundsrück (Franconie). Musée de Wursburg. (Moulage au Musée de Saint-Germain.)

9. Tumulus de Lengenfeld (Bavière). Coll. du chemin de fer de l'Est à Munich. (Moulage à Saint-Germain.)

10. Lunebürg, sans indication précise. Musée de Hanovre. (Moulage à Saint-Germain.)

11. Bavière, sans indication précise. Musée de Munich. (Moulage à Saint-Germain.)

12. Tumulus de Brazy (Bohême). Musée de Prague.

IRLANDE.

Plus 3 bouterolles analogues, mais de style plus lourd, trouvées en Irlande et appartenant au Musée de Dublin. W. R. Wilde les a publiées dans son catalogue « A descriptive Catalogue of the antiquities in the Museum of the royal Irish Academy », p. 461. N°s 284, 288. Fig. 336, 337 et 338.

Résumé : France, 7. Allemagne, 12. Irlande, 3. = 22.

La prépondérance de ces bouterolles en Allemagne et particulièrement en Bavière et dans la vallée du Danube est remarquable. Il est également remarquable qu'en France trois de ces bouterolles sur quatre, dont la provenance est

connue, se soient rencontrées avec des épées *de fer*, tandis qu'en Allemagne toutes les épées accompagnant les bouterolles sont en bronze. Cela ferait penser que nos bouterolles sont de dates plus récentes, et que les tribus qui avaient conservé, dans leur migration d'Asie en Occident, ce type particulier de fourreau, sont venues chez nous par la vallée du Danube, et ne s'y sont établies qu'un certain temps après leur établissement en Bavière et dans le *Noricum*.

Il y aurait là le sujet d'un mémoire développé, que M. Bertrand ne désespère pas de faire quelque jour. Il invite ses confrères à compléter la liste qu'il vient de leur communiquer.

M. Gustave Schlumberger présente une série de neuf lames de bronze de travail assyrien, portant des sujets très-finement exécutés au repoussé, et accompagnés d'inscriptions cunéiformes malheureusement incomplètes.

Deux des fragments offrent une courbe assez prononcée et paraissent provenir du revêtement d'un corps cylindrique, tel qu'une colonne. On voit sur l'un d'eux un cavalier, sur l'autre un bige. Sept fragments, parmi lesquels on en remarque plusieurs qui se rajustent, présentent des scènes appartenant à l'histoire de deux rois d'Assyrie, scènes qui devaient être réunies sur un même objet, trône, coffret, base d'une statue, obélisque?

L'un de ces rois, si l'on compare les petits bas-reliefs de bronze à ceux qui décorent l'obélisque trouvé à Némrôd (British Museum), pourrait être assimilé à Salmanasar III qui, suivant les tablettes chronologiques du Musée britannique, a régné 32 ans (M. Oppert place ce règne de 857 à 822 av. J.-C.). C'était un contemporain de Jéhu, et d'Azaël, roi de Damas. Dans sa chronique gravée sur l'obélisque, il parle souvent de ses traversées de l'Euphrate. C'est l'une de ces expéditions que représente le bas-relief de bronze qui montre des barques chargées de marchandises précieuses; l'inscription tronquée qui surmonte la scène mentionne *de l'or*, *de l'argent*, *des étoffes multicolores*.

Sur un autre fragment on voit représenté un roi dont les

traits diffèrent de ceux du premier, et qui paraît être le père de Salmanasar, Assour-Nasir-Habal, sculpté aussi sur l'obélisque de Némrôd.

Une dixième lame de bronze porte une assez longue inscription en six lignes de caractères cunéiformes du système assyrien. Elle se rapporte sans doute aux faits historiques représentés dans les bas-reliefs. Mais dans l'état d'altération où se trouvent bon nombre de caractères, il faudrait la science de M. Oppert pour en tenter la restitution et l'interprétation. — M. de Longpérier, qui a bien voulu étudier ces précieux fragments, est convaincu de leur parfaite authenticité. C'est à lui que M. Schlumberger est redevable des renseignements précédents.

M. de Laurière, associé correspondant à Angoulême (Charente), présente une épée en bronze trouvée sur le territoire de la commune de Saint-Paul-Nisonne (Dordogne); sa longueur est de 84 centimètres, y compris la poignée qui en a 10. La lame est fixée à la soie par six rivets et ornée de rainures dans le sens de la longueur. Cette épée, au moment de la découverte qui en a été faite au milieu d'ossements de cheval, était enfermée dans un fourreau en bois qui est tombé en poussière; le poids est de 810 gr., la pesanteur spécifique de 10; elle appartient à M. du Bourguet, à Allemans (Dordogne). Une épée analogue, mais un peu moins longue, dont le moulage est au Musée de Saint-Germain, a été trouvée dans le département de l'Aude; l'original est au musée de Narbonne. C'est un type très-rare en France et qui se rencontre principalement en Irlande et en Danemark.

M. Rayet présente un canthare noir provenant de Thespies et sur lequel est gravée à la pointe une inscription de 4 lignes, en caractères très-archaïques et en dialecte béotien :

Μογέα δίδοτι τᾶι γυναῖκι δõρον Εὐχάρι τεῦ Τρετιφάντο κότυλον ὁς χαδὰν πιη.

« Mogéa donne en don à la femme Eucharis, fille de Trétiphantos, ce cotyle afin qu'elle boive à longs traits. »

Outre les particularités ordinaires du dialecte béotien (τεῦ pour τοῦ, Εὐχάρι pour Εὐχάρει, πιῆ sans iota adscrit, pour πιῇ) cette inscription renferme une forme remarquable δίδοτι, et un mot nouveau, χαδάν. Kruger et Ahrens signalent la 3e personne du singulier en τι dans la conjugaison en μι chez les Doriens; le dernier indique également la 3e personne pluriel en ντι et νθι chez les Éoliens; mais, malgré l'exemple d'ἐφίητι dans Pindare, considéré par eux comme un dorisme, ni l'un ni l'autre n'ont admis pour les dialectes éoliques l'existence d'une 3e personne singulier en τι. δίδοτι, ou, suivant l'orthographe postérieure, δίδωτι, est d'ailleurs une forme très-régulière et plus conforme que δίδωσι au type primitif de la conjugaison arienne. Quant à χαδάν, c'est l'équivalent du mot de la langue commune χανδόν : χαδάν vient de la forme primitive χάω comme χανδόν vient de la forme dérivée χαίνω.

Il est assez curieux de voir dans l'inscription de ce canthare une confirmation du reproche d'ivrognerie souvent adressé aux Béotiens. Faut-il aller plus loin, et, dans ce cadeau d'un vase à boire fait par une femme à une autre femme, dans cet emploi singulier du mot γυναῖκι, soupçonner encore autre chose? il est plus prudent et plus charitable de s'en abstenir.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour continuer la lecture de son mémoire sur la coupe phénicienne de Palestrina.

Séance du 13 Février.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Acht en veertigste Verlag der Handelingen van der Friesch Genootschap van Geschied, Oudeih en Taallhundet Leeuwarden. In-8°.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1877. In-8°.

Bulletin de la Société académique du Var, nouv. série. T. VIII, 1877. In-8°.

—— *de la Société archéologique de Béziers*, 1877. In-8°.
—— *de la Société archéologique de Bordeaux*. T. III, 3° fasc. In-8°.
—— *de la Société archéologique de Sens*. T. XI. In-8°.
—— *de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 1867-1876. In-8°.
—— *de la Société historique et archéologique de Langres*, 1er janvier 1878. In-8°.
Journal des Savants, janvier 1878. In-4°.
Mémoires de l'Académie d'Arras, 2° série. T. 8 et 9. In-8°.
—— *de la Société académique de Cherbourg*, 1875. In-8°.
Revue africaine, 21° année, n° 125. In-8°.
—— *de l'Art chrétien*, 21° année, 2° série. T. VII, 2° livr. In-8°.
BARTHÉLEMY (A. DE). *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine*. In-4°.
CAIX DE SAINT-AYMOUR (Le vicomte de). *Un million pour nos musées nationaux, s'il vous plaît*. In-8°.
DEMAY (G.). *Les sceaux du moyen-âge; le costume sacerdotal*. In-8°.
DE VRIJE FRIES. *Mengelingen uitgegeven door het Friesch Genootschap van Geschied, Ondheid en Taalhunde. dertiende Deel derde Reeks. eerste Deel. Eerste Stuk.*
HÉRON DE VILLEFOSSE (Ant.). *Inscriptions de Sétif*. In-8°.
MOWAT (Robert). *Du prétendu refus de reconnaissance d'Othon par le Sénat*. In-8°.
PORT (Célestin). *Questions angevines; Thomasseau de Cursay*. In-8°.
RIANT (le comte). *Le changement de direction de la quatrième croisade, d'après quelques travaux récents*. In-8°.
—— *Notes sur les œuvres de Gui de Bazoches*. In-8°.

Correspondance.

M. Julien-Laferrière, aumônier du collége de Saintes, président de la Commission d'archéologie de cette ville, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux; il est présenté par MM. Ed. Aubert et de

Villefosse. Le président désigne MM. de Barthélemy, Longnon et Guiffrey pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. Alex. de Lubawsky, présenté par MM. V. Guérin et Courajod, sollicite de nouveau le titre d'associé correspondant étranger. Le président désigne MM. Nicard, Aubert et de Barthélemy pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur cette demande.

Travaux.

Le président annonce la perte que la Société vient de faire dans la personne de M. Vinet, associé correspondant national à Sannois, décédé le 10 de ce mois. Il rappelle les titres que le laborieux bibliothécaire de l'Ecole des beaux-arts avait aux sympathies des érudits.

M. Perrot lit, au nom de la commission chargée d'examiner les titres fournis à l'appui de la candidature de M. Collignon, un rapport concluant à l'admission ; on passe au scrutin, et M. Collignon ayant réuni le nombre des suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Bordeaux.

M. Demay, revenant sur le sceau dont il a communiqué une empreinte à la séance précédente, ajoute que, d'après l'opinion de M. Bordier, la légende galante qu'il porte pourrait le faire considérer comme le cachet d'une courtisane.

M. Bertrand dépose sur le bureau une boucle en cristal de roche, d'un travail très-fin, avec ardillon en bronze. Cet objet très-curieux, le premier que l'on ait encore signalé dans ce genre, a été récemment découvert dans les environs de Châlons-sur-Marne et appartient à notre confrère, M. Morel.

M. Mazard, associé correspondant à Neuilly, donne communication d'une correspondance du journal anglais le *Times*, n° du 5 février, sur l'état actuel des fouilles de Mycènes.

M. Stamataki, conservateur des antiquités, poursuit aujourd'hui, pour le compte du gouvernement grec, les explorations entreprises par le docteur Schliemann. Il vient de découvrir, à l'extrémité ouest de l'enceinte dans laquelle ont été rencontrés les cinq *trésors* ou tombes précédemment ouvertes, une sixième sépulture qui, par sa position, semblerait avoir été construite la dernière. Cette sépulture renfermait deux squelettes : le crâne de l'un encore assez bien conservé, les os n'ayant été brûlés qu'à moitié, portait un masque en or. A côté des restes des squelettes, on a recueilli : une petite coupe en or à bords évasés, enrichie de feuillages et de cordons circulaires; des ornements en or, dont deux trifurqués pour des jambières (?), d'autres qui devaient être suspendus à des pectoraux; enfin un certain nombre d'épées et de vases en bronze.

Dans une construction en pierres sèches, déjà reconnue par le docteur Schliemann, M. Stamataki a trouvé des ornements en ivoire, des grains de collier, des morceaux de verre, d'ambre, de lapis-lazuli, en forme de spirales, des épingles et des peignes en os, des objets en bronze, etc., antiquités qui, par le caractère de l'ornementation, rappellent les antiquités des tombes de Spata, près d'Athènes, paraissent du même temps, et ont subi comme elles l'influence assyrienne. Ainsi, une pièce en or d'un travail délicat, qui a été retrouvée dans les déblais des fouilles du docteur Schliemann, représente deux lions affrontés de style assyrien, ayant beaucoup d'analogie avec ceux de la porte des Lions. Deux ivoires montrent gravés, sur l'un un lion et un cerf, sur l'autre deux cerfs face à face.

D'après l'inspection des lieux et la nature des blocs employés pour les murs et les constructions, le correspondant du *Times* pense que l'enceinte qui renferme les tombes n'est pas *l'Agora*, mais un endroit consacré aux sépultures et aux rites funéraires. Il regarde les trésors comme étant d'une construction postérieure à celle des murs cyclopéens de l'Acropole, en dehors desquels M. Newton pense qu'ils étaient établis; l'opinion que ces cinq sépultures sont celles assi-

gnées par Pausanias à Agamemnon et à ses compagnons, doit définitivement être abandonnée.

M. Heuzey présente une fibule grecque, en cuivre, munie d'une boule, trouvée à Corinthe. — M. Bertrand observe qu'il en a vu d'analogues, quant à la forme, dans les collections d'Insprück ; elles provenaient de fouilles faites dans la vallée du Brenner; M. Bertrand ajoute que ces objets, qui ne se trouvent pas en Gaule, lui paraissent antérieurs à la domination romaine.

M. Nicard fait hommage, au nom de M. Keller, associé correspondant étranger à Zurich, d'une dissertation de M. Salomon Vögelin, professeur à l'université de cette ville, consacrée à la description de peintures murales conservées dans l'ancien évêché de Coire. M. Vögelin considère ces fresques formant 37 tableaux représentant la mort, comme l'œuvre d'Holbein, exécutée à son retour d'Italie en 1517 et 1518. MM. Duplessis et de Montaiglon ne partagent pas cette opinion et croient que ces peintures ont été copiées d'après les gravures de la fameuse danse des morts d'Holbein.

M. de Montaiglon lit la note suivante sur l'interprétation du nom d'un personnage cité par Noël du Fail.

« M. de La Borderie a donné sur Noël du Fail, à la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, un travail non encore entièrement publié, qui est une des études d'histoire littéraire les plus remarquables et les plus nouvelles qui aient paru depuis longtemps. Tous les admirateurs de ce charmant écrivain seront unanimes à reconnaître la sûreté de critique de M. de La Borderie, la patience de ses recherches, l'abondance et le bonheur de ses découvertes et de ses éclaircissements. Mais son excellent travail ne sera bien connu que lorsqu'il l'aura réimprimé en tête de l'édition qu'il nous doit et qui serait définitive de tous points. Personne ne peut avoir la prétention de lui rien signaler de local ou de biographique, ce serait apporter du bois à la forêt; mais on peut se permettre de lui proposer une correction qui me paraît donner un sens à un passage sur lequel les deux der-

niers éditeurs du seigneur de la Hérissaye n'ont rien dit, et pour cause, car il est incompréhensible. Je n'ai pas sous la main les éditions anciennes, mais, comme les deux réimpressions de M. Guichard, 1842, p. 268, et de M. Assézat, 1874, II, 136, ont le même texte, la faute doit leur être antérieure.

« Voici le passage : « La courtisane Libia, ayant vendu par
« quartiers les heures de jour et nuit à certains Pères de Rome,
« s'adressa solidairement *actione in factum* contre les tous
« pour la nourriture d'un enfant qu'elle avoit gaigné en
« ceste expédition, dont elle fut débouttée en Rotte, sans
« recours sauf vers *Marc Forir*, défenses à luy réservées. »

« M. Assézat a naturellement rappelé que le tribunal de *la Rota*, composé de douze auditeurs, était partagé en trois bureaux, devant lesquels la même affaire passe successivement; mais quel est cet énigmatique Marc Forir? Il est, je crois, tout bonnement le produit d'une faute d'impression, facile à corriger si l'on se souvient qu'on est en Italie et que Noël du Fail a été à Rome, où Eutrapel cite un livre qu'il a vu dans la bibliothèque du Vatican (I, 238). Alors *Marc Forir* est *Marforio*.

« Ce serait vous faire injure de vous parler longuement de cette statue de l'Océan, retrouvée aux environs de la prison Mamertine et maintenant au Musée du Capitole, qui a été pendant des siècles le compère et l'interlocuteur de Ménélas portant le corps de Patrocle, affublé du nom de Pasquin. Par les placards qu'on y affichait, Pasquin et Marforio ont été les satiristes bouffons et les amuseurs de Rome : rien alors de si naturel que de renvoyer à la justice plaisante de Marforio la requête de la pauvre Libia. Si même on admettait que la déformation peut être un fait intentionnel de l'auteur, ce qui n'est pas probable, puisque c'est Lupolde qui parle, encore faudrait-il toujours comprendre qu'il s'agit de Marforio. »

Séance du 20 Février.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. accademia dei Lincei, t. II, fasc. 1 et 2, 1877-1878, in-4°.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 129, in-8°.

— *Du Bouquiniste,* n° 484, in-8°.

L'Investigateur, sept. à déc. 1877, in-8°.

Mémoires de la Société Éduenne, nouv. série, t. VI, in-8°.

Revue Savoisienne, XVIII° année, in-4°.

Charmasse (Anatole de). *État des possessions des Templiers et des Hospitaliers en Maconnais, Charollais, Lyonnais et Forez*, in-8°.

Clermont-Ganneau (Ch.) *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponnèse*, in-8°.

— *La pierre de Bethphagé*, in-8°.

Fontenay (Harold de), *De la date et du lieu véritable de la mort du président Jeannin*, in-8°.

— *La société d'Autun vers le milieu du* XVIII° *siècle, d'après les mémoires de L. M. Crommelin de St-Quentin*, in-8°.

— *Mandrin et les contrebandiers à Autun,* in-8°.

— *Observations critiques sur le travail de M. Le Maistre, intitulé : St-Emilien et les Sarrazins en Bourgogne*, in-8°.

— *Rapport sur l'exposition des tableaux et objets d'art ouverte à Autun le* 29 *août* 1876, in-8°.

— *Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun*, in-8°.

Hardy (Michel). *Note sur une station mandalénienne découverte au lieu dit : Chez Pigeasson* (Dordogne), in-8°.

Merklin (J.). *Le nouvel orgue de tribune de la cathédrale d'Autun*, in-8°.

Pécoul (Aug.). *La resena des movimento historial an Espana de M. Alf. Morel-Fatio*, in-4°.

— *Jérôme Bignon, traité de l'élection du pape ; réimpression d'après l'édition de* 1655, in-8°.

— *Note sur les conciles et assemblées ecclésiastiques tenus à Compiègne*, in-8°.

Correspondance.

M. Auguste Pécoul, de Draveil (Seine-et-Oise), présenté par MM. Quicherat et Aubert, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Riant et Longnon pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres fournis à l'appui de cette candidature.

Travaux.

M. Guillaume Rey lit la note suivante sur le fief de St-Georges de Labaène, en Syrie :

« Pendant le XII° siècle la région qui s'étend au nord d'Acre, entre cette ville et le Ras Mefscherkeh, était divisée en plusieurs grands fiefs, au nombre desquels on comptait alors celui de St-Georges de Labaène, souvent mentionné dans les chartes et les chroniques, et dont le site avait été vainement recherché jusqu'à ces derniers temps.

« Je viens exposer ici, en quelques mots, le résultat des recherches auxquelles je me suis livré sur la topographie de ce fief, pour retrouver les casaux qui en dépendaient.

« *Saint Georges de Labaène* était une grosse bourgade située entre Acre et Saphet, donnânt son nom au fief dit de Saint-Georges.

« J'ai retrouvé cette localité dans la bourgade moderne de El Baneh. Un oualy, qui s'élève sur une colline dominant le village, est aujourd'hui nommé Naby el Kouder, ou Saint-Georges. D'après une tradition locale, El Baneh serait le lieu de naissance du saint.

« On y voyait au temps des Croisades une abbaye de moines noirs, dont le site est désigné aujourd'hui sous le nom de Deir el Assad, où M. Guérin a retrouvé les ruines d'une belle église du XIII° siècle.

« Pendant la domination franque en Syrie, le fief de Saint-

Georges devait dix chevaliers à la défense du royaume, et ses dépendances comprenaient les huit casaux de Arket, Yanot, Cabra, Meblie, Saphet, Lemezera, Kemelie et Bokeel. A l'exception de Saphet et de Lemezera, j'ai pu établir l'identification de chacun de ces casaux avec des localités modernes.

« Arket se retrouve dans Yerka ; Yanot dans Yanoua, Meblie dans K[et] Mebleh, Bokeel dans Bekea ; Kemelie enfin me paraît devoir être recherché dans Djemelet el Baneh, son radical étant sans aucun doute possible le mot arabe *djemal* (chameau).

« A la fin du XII[e] siècle ce fief avait pour seigneur Henry de Milly, dit le Buffle ; ce dernier ne laissa pour héritier que trois filles qui se partagèrent ses fiefs. Ce fut le premier exemple que l'on vit, en Terre Sainte, dit P. de Navarre, de femmes partageant à parts égales le fief de leur père.

« Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le second volume des Assises de Jérusalem, p. 454 : « Et après la mort de Henry le Buffle, ces filles partirent son fié par quenoille. L'ainznée qui estoit femme dou seigneur de Bessan, si eut St-Georges de Labaen et les casaux que Thibault tient orres. La dame de Gibelet ot Mergelcolon et Gedin et les autres casaux que Thomassin de Cesaire tient orres, car la dame de Gibelet les dona à sa fille Savie ; et l'autre si ot Monfort et le Chastiau du Roi et la terre que les Allemands tiennent et chasqu'une ot le tiers dou Bouquiau. » Dans ce dernier nom, nous trouvons une étymologie arabe, car il vient de *Bouquaïah* (petite vallée), et il devait désigner la grande plaine encaissée, s'étendant de Nahef à Kefer Aïran, dans la partie occidentale de laquelle prend naissance le Ouady el Khradjab. »

M. Bertrand dépose sur le bureau trois anneaux en or, pesant environ 700 fr., trouvés récemment sous une grosse pierre à Kervasouen (Morbihan), et acquis par le Musée de St-Germain. Il pense que ces objets, improprement appelés bracelets, doivent être considérés comme des instruments du commerce de l'or, à une époque très-reculée.

M. Roman, associé correspondant à Embrun (Hautes-Alpes), a la parole pour faire la communication suivante :

« J'ai l'honneur de vous signaler une inscription qui a été trouvée, il y a déjà plusieurs années, à Labatie-Mont-Saléon, département des Hautes-Alpes ; elle est maintenant déposée dans une salle de la préfecture de Gap, où on organise un commencement de musée lapidaire. Je la crois inédite. La lecture ne présente aucune difficulté :

POMPEIA LVCILLA
ALLOBROG
V. S. L. M.

« Cette inscription est curieuse en ce qu'elle ne donne pas le nom de la divinité à laquelle est faite l'offrande. On m'a fait remarquer qu'il pouvait se faire qu'il y eût une ligne supérieure détruite ; mais la forme de la pierre, terminée en fronton triangulaire, exclut cette hypothèse.

« Ce monument nous fournit en outre un nom de peuple Gaulois, les Allobroges, et il est à remarquer que le sculpteur, au lieu de se servir de la forme ordinaire ALLOBROX, ALLOBROGES, s'est servi de la forme ALLOBROGVS, ALLOBROGA, au pluriel ALLOBROGI.

« Le nom des Allobroges n'est pas du reste le seul nom de peuple que l'on ait trouvé dans les inscriptions exhumées à Labatie-Mont-Saléon ; on peut voir encastré dans le mur d'une maison le mot :

ECTOSAG

auquel il manque le commencement et la fin, mais qui, malgré cette mutilation, me paraît devoir être identifié avec celui de Tectosage. »

M. Alex. Bertrand, au nom de la Commission des fonds, lit un rapport proposant l'approbation de la gestion du trésorier, pour l'exercice de 1877. Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées; des remerciements sont votés à M. Ed. Aubert, pour les soins qu'il a apportés à administrer les finances de la Société.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour continuer la lecture de sa communication sur la coupe phénicienne du trésor de Palestrina.

Séance du 6 Mars.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Actes et mémoires de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, t. II, n° 6, in-8°.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. IX à XI, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, quatrième trimestre de 1877, in-8°.

— *De la Société des Antiquaires de Picardie*, n°s 3 et 4, in-8°.

— *De la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, n° 1 à 7 de 1877, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. VIII et IX, in-8°.

— *De la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. 1, in-8°.

Engel (Arthur). *Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace*, in-8°.

Michel (Edmond). *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais*, 4e fasc., in-4°.

Roman (J.). *Cinq ans de l'histoire d'Embrun*, 1580-1585, in-8°.

Schlumberger (Gustave). *Bulles byzantines inédites*, in-8°.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. H. de La Saussaye, membre honoraire, et insiste sur la perte si regrettable que la Compagnie vient de faire en la personne du savant, ainsi que sur les principaux titres de notre éminent confrère à l'estime et à la reconnaissance des érudits. Il désigne M. A. de Barthélemy pour rédiger la notice nécrologique qui sera consacrée à M. de La Saussaye dans le Bulletin de la Société.

M. Heuzey lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Mariette à être admis au nombre des membres honoraires. On passe au vote, et M. Mariette, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est, conformément au rapport de la com-

mission, proclamé membre honoraire. Le siége de membre titulaire précédemment occupé par M. Mariette est déclaré vacant.

M. de Barthélemy lit, au nom de la commission désignée à cet effet, un rapport favorable sur la candidature de M. l'abbé Julien-Laferrière ; on passe au scrutin, et M. l'abbé Laferrière ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Saintes (Charente-Inférieure).

M. G. Schlumberger dépose sur le bureau une statuette en bronze, appartenant à M. H. Morin, représentant la *Fortune puérile.*

Cette statuette a été trouvée auprès des ruines du château



de Soyans, commune de Pont-de-Barret, canton de Dieulefit (Drôme).

M. Riant communique la photographie d'un dessin du XIVe siècle, représentant une partie de la ville de Jérusalem ; ce dessin a été retrouvé dans la couverture d'un livre de la Bibliothèque de Bâle.

M. Quicherat communique de la part de M. l'abbé Baudry, associé correspondant au Bernard (Vendée), la photographie d'une statuette en bronze, trouvée à Troussepoil ; elle représente une femme ailée posée sur un globe, dans laquelle M. Baudry croit reconnaître la lune, à cause d'un objet en forme de croissant que cette figurine tient de la main gauche. M. le baron de Witte, associé correspondant étranger, prenant en considération l'attitude et le costume de cette statuette, pense que c'est une victoire, et que l'objet en forme de croissant est le reste d'une couronne brisée.

M. Roman, associé correspondant à Embrun (Hautes-Alpes), communique à la Compagnie une quittance de 1398, délivrée par un graveur de sceaux et un orfèvre qui avaient été chargés de faire trois sceaux et contre-sceaux en argent pour le bailliage de Senlis, la prévôté de Pontoise et la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence. Cette quittance est intéressante en ce qu'elle nous donne le prix exact qui était payé à un graveur de sceaux pour son travail ; c'est ainsi que l'on y voit que Pierre Hure, graveur, recevait neuf livres tournois, c'est-à-dire trois livres tournois par sceau, pour sa peine et salaire. Cette pièce fait partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 26,030, n° 2846.

Piere Blondel, orfevre, et Piere Hure, graveur de seaux, confessent avoir eu et reçu de Jehan de Mante, receveur à Gisors des aides pour la guerre, la somme de trente trois livres treize solz tournois qui leur estoit deue ; c'est assavoir audit Piere Blondel XXIIII livres XIII solz tournois pour l'argent et façon de trois grans seaulx et contre seaulx, a toutes les chaynes d'argent, l'un du bailliage de Senliz, l'autre de la prévosté de Pontoise et le tiers de la chastellenie de Pons Sainte Maixance ; c'est assavoir pour l'argent des dis

seaux et chaynes pesans ensamble II mars, VI onces, six esterlins d'argent au pris de six livres XIII sols IX deniers tournois le marc, vallent VII livres XIII sols tournois, et pour la façon d'iceulx seaux et chaynes VI livres tournois. Et audit Piere Hure, neuf livres tournois pour sa peine et salaire d'avoir gravé lesdis seaulx par marché fait avec lui si comme il povoit apparoir par mandement de nos seigneurs les trésoriers du roy nostre sire, donné le XXIIII jour de ce présent mois de janvier, desquelles XXXIII livres, XIII sols tournois lesdiz Blondel et Hure se tiennent à bien paiez et en quittent ledit receveur et tous autres, etc.

Fait l'an mil CCC IIIIXX et dix huit le jeudi XXXe iour de janvier, HURE.

M. Roman communique ensuite la pièce suivante, dont il doit la connaissance à la bienveillance de M. Guiffrey ; c'est une ordonnance de Louis, duc d'Orléans, de 1395, enjoignant à son trésorier de payer à Hébert Bataille, orfèvre, 26 livres tournois, pour la confection d'un écrin en velours orné de bandes d'argent émaillées, destiné à contenir son grand sceau. Cet Hébert Bataille était probablement parent de Nicolas ou Colin Bataille, tapissier du roi à la même époque. Cette pièce fait partie des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, pièces originales du cabinet des titres, vol. 213, n° 5.

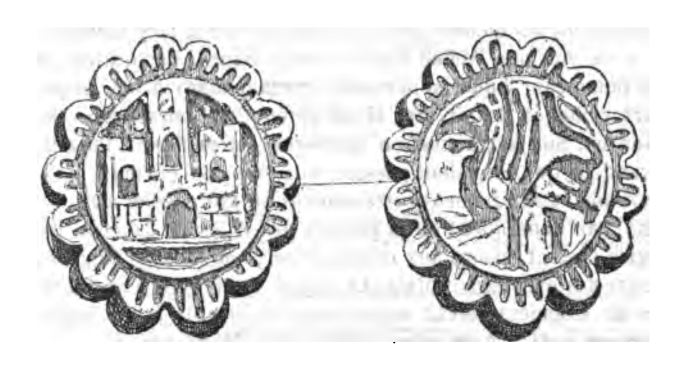
Loys, filz de Roy de France, duc d'Orliens, conte de Valoiz et de Beaumont, à notre amé et féal trésorier Jehan Poulain, salut et dileccion. Nous voulons et vous mandons que la somme de vingt six livres tournois en quoy nous sommes tenuz à Hébert Bataille, orfèvre, demourant à Paris, pour avoir garni, estoffé et livré un escrin de boys couvert de velours, pour mettre notre grant seel, c'est assavoir pour XII onces deux [gros] et maille d'argent que poisent les bendes, fleurs de liz et lambeaux dont ledit escrin est ferré, au feur de VI fr. XII s. pour le marc valent X f. IIII s. XI den. t.; pour le boys et colleure dud. escrin et une serreure de fer XXVII s. t.; pour un tissu de soye à ceindre led. escrin entour soy, pesant once et demie ; cuir de chamois vermeil pour faire un coissinet dessoubz et ruban d'or pour rubanner led. escrin tout entour XLI s. VIII d. t. et pour or à dorer, façon et esmauz XII l. VI s. V d. t. Pour tout XXVI l. t. vous payez, baillez et délivrez tantost et sanz délay audit Hébert ou à son certain mandement, ladicte somme de XXVI l. t., et par rappor-

tant ces présentes et quictance souffisante sur ce lad. somme sera allouée en voz comptes, rabatue de votre recepte par nos amez et féaulz gens de noz comptes sanz contredit aucun, non obstant quelconques ordenances, mandemens ou défenses à ce contraires. Donné à Paris le XVIe jour de février, l'an de grâce mil CCC IIII^{xx} et quinze.

Par monseigneur le duc à la relation du Conseil : G. Huingant.

M. Courajod fait une seconde lecture de son mémoire sur *Deux épaves de la chapelle sépulcrale des Valois au Musée du Louvre*. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Schlumberger donne les détails suivants au sujet d'un pommeau de dague du XIIIe siècle, qui lui a été envoyé de Syrie et qui a été trouvé dans les sables, au bord de la mer, aux environs de Saïda, l'ancienne Sidon, la Sagète, Sayette ou Sagette de l'époque des croisades.



« Le pommeau de cuivre, de forme ovale, présente une tranche ornée de profondes rainures transversales et deux faces planes avec sujets gravés en creux, conservant encore de nombreuses traces d'émail. Sur une de ces faces, figure un animal ailé, à tête d'aigle, avec quatre pattes terminées par de longues griffes, un griffon vraisemblablement ; des traces très-apparentes d'émail bleu foncé, garnissant les creux, montrent que le quadrupède fantastique devait se

détacher en bleu foncé sur le champ métallique. Un cercle linéaire avec traces d'émail bleu clair sépare ce champ de la circonférence, divisée en quatorze lobes correspondant aux intervalles des rainures de la tranche. Chaque lobe est orné de trois petits rayons qui se détachent du cercle linéaire précédemment décrit; le rayon médian, de dimensions plus considérables, est émaillé en rouge; les deux rayons latéraux le sont en bleu.

« Sur la face opposée figure un château à trois tours crénelées, dont une médiane plus élevée, percée de deux fenêtres et d'une grande porte. Les tours latérales sont percées chacune d'une fenêtre. Les fenêtres et la porte conservent des traces d'émail bleu clair; les lignes rainurées indiquant le joint des pierres de taille sont émaillées en rouge. Le champ même est émaillé en bleu; ici donc, c'est le fond même et non l'emblème gravé qui porte la couleur. Le cercle linéaire extérieur et les lobes radiés de la circonférence présentent les mêmes particularités que sur la face opposée.

« On voit que l'émail bleu dominait dans la décoration de ce pommeau, lequel appartenait certainement à une arme fort riche et devait être la propriété d'un personnage de marque. Sur la tranche on distingue les orifices d'inégale grandeur qui donnaient passage à la soie. Ce curieux petit monument se rapporte certainement au XIIIe siècle, à l'époque par conséquent où la plupart des villes de la côte de Syrie étaient encore aux mains de seigneurs francs, successeurs des premiers croisés. La dague dont nous possédons ici un fragment devait selon nous appartenir à un baron syrien plutôt qu'à un seigneur d'Occident de passage; le type du château qui y figure rappelle, en effet, à s'y méprendre, celui qui se retrouve sur de nombreuses bulles et monnaies de l'Orient latin. Je citerai principalement les châteaux qui figurent au droit de certaines monnaies de Henri II de Chypre, de celles des comtes de Tripoli, des Ibelin, sires de Baruth, des Montfort, sires du Toron; puis sur certaines bulles royales de Chypre, des princes et des archevêques de Tyr, des comtes ou seigneurs d'Arsur, de Jaffa, de Cesarée, etc., etc. qui sont gravées dans Paoli, etc.,

etc. Il n'est pas d'emblème qui se retrouve plus fréquemment sur les sceaux de l'Orient latin. On pourrait pencher pour l'attribution de ce riche pommeau à la dague d'un vicomte, peut-être d'un vicomte de Sagète, le château représentant la ville, et le griffon l'emblème particulier du personnage. Sur le sceau de Renaud de Châtillon, comme sire de Montréal, gravé dans Paoli au n° 38 de la pl. IV, figure au droit un animal dont le graveur du siècle dernier a fait un oiseau, mais qui nous paraît avoir de grands rapports avec le griffon de notre pommeau. Il se pourrait fort bien que Paoli ait pris pour un aigle cet animal fantastique. Nous ne croyons pas qu'on ait jusqu'ici retrouvé en Syrie aucun autre monument analogue remontant à la période de l'occupation franque en ces contrées. »

Séance du 13 Mars[1].

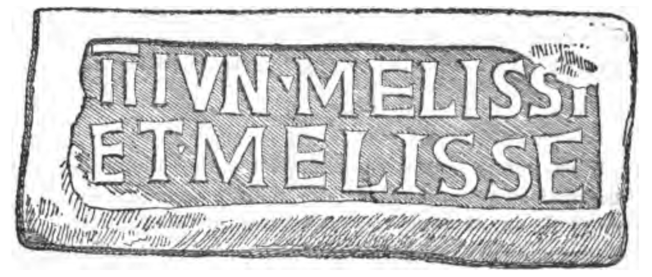
Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

The Canadian journal, July 1877. In-8°.

Journal des Savants, Février 1878. In-4°.

1. Les caractères typographiques n'ayant pas rendu d'une manière satisfaisante l'inscription de l'anse d'amphore trouvée à Nézon et communiquée à la Société par M. Célestin Port, nous mettons sous les yeux de nos confrères une reproduction plus exacte de ce texte.



M. Héron de Villefosse l'a interprété de la manière suivante :

Duorum Jun(iorum) Melissi et Melisse.

(Voir le procès-verbal de la séance du 8 janvier 1878, p. 46.)

Mémorial de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, 2e livr. 1876. In-8°.

Barthélemy (A. de). *Une monnaie inédite de Langres*. In-8°.

Marsy (le comte de). *Le voyage de Jérusalem de Loys Balourdet, curé de Mareuil*, 1588. In-8°.

—— *Racine à Compiègne*. In-8°.

Correspondance.

M. Robert Mowat, présenté par MM. L. Renier et de Barthélemy, pose sa candidature à la place de membre résidant laissée vacante par l'admission de M. Mariette à l'honorariat. Le président désigne MM. Héron de Villefosse, E. Le Blant et Bertrand pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. l'abbé Julien-Laferrière, élu dans la dernière séance, adresse à la Compagnie ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. le comte de Bremond d'Ars, au château de la Porte-Neuve (Finistère), présenté par MM. Riant et Courajod; M. Brocard, secrétaire de la Société archéologique de Langres (Haute-Marne), présenté par MM. Chabouillet et Aubert, demandent à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. de Barthélemy, Saglio et Longnon, pour former la commission chargée de faire un rapport sur la première candidature; et pour la seconde, MM. de Barthélemy, Quicherat et Michelant.

Travaux.

Il est donné lecture d'un rapport de la Commission des impressions proposant de faire figurer dans le volume en cours de publication, les mémoires de M. Courajod sur *Deux épaves de la chapelle des Valois, à Saint-Denis, déposées au Louvre*, et de M. P. Nicard, sur *Dipoenus et Scyllis, sculpteurs crétois*. On passe au vote et la Société approuve les conclusions du rapport.

M. Nicard continue la lecture de son travail sur Lenoir et le Musée des monuments français.

M. Longnon lit la note suivante sur l'emplacement du *vicus* d'*Arisitum*, siége épiscopal durant l'époque mérovingienne :

« J'ai récemment traité dans mon livre sur la *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*[1] l'une des questions les plus incertaines jusqu'ici de la topographie ecclésiastique de l'époque mérovingienne, en recherchant l'emplacement de l'évêché d'*Arisitum* que mentionnent cinq textes de l'époque franque.

« Le premier de ces textes, par ordre de dates, est l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, écrite à la fin du VIe siècle. On y lit que, vers 570, le roi Sigebert établit Monderic, ancien archiprêtre du Tonnerrois, en qualité d'évêque au *vicus Arisitum* dont le ressort comprenait une quinzaine de paroisses jadis possédées par les Goths et revendiquées alors par l'évêque de Rodez, Dalmatius.

« Le second texte est une généalogie de la maison carolingienne où la fondation du *vicus Arisidum*, — c'est là une forme barbare du nom *Arisitum*, analogue à celles d'*Alnidum* et de *Bidolidum* pour *Alnetum* et *Betuletum*, — est attribuée à Deuterius dont le généalogiste fait le grand-oncle de saint Arnoul, le premier ancêtre authentique de Charlemagne. Le *vicus Arisidum* aurait appartenu à l'église de Metz en vertu d'une donation du roi Théodebert, confirmée au VIIe siècle par plusieurs autres rois mérovingiens, et les prélats messins auraient successivement conféré l'épiscopat dans cette localité à Deuterius d'abord, le fondateur même du vicus, puis à Monderic, déjà connu grâce à l'*Historia Francorum* et qu'on présente ici comme le propre neveu de Deuterius. Selon le généalogiste des carolingiens, *Arisidum* était situé dans le voisinage d'Uzès.

« Le troisième et le quatrième texte sont fournis par des manuscrits interpolés de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*, appartenant à deux familles différentes repré-

1. Pages 538-543.

sentées, l'une par un manuscrit de la bibliothèque d'Albi, du IXe siècle, où le *castrum Arisidensium* est indiqué parmi les siéges épiscopaux soumis à la métropole de Bourges, l'autre par quatre manuscrits appartenant au Xe, XIVe et XVe siècle (Berne, Paris et Rome) où cette même localité occupe une place identique sous la désignation de *municipio Arisido*.

« Le cinquième texte est donné par l'*Historia Remensis ecclesiæ*, écrite au Xe siècle par Flodoard, archiviste de l'église de Reims. On y trouve, dans la liste des prélats qui participèrent en 625 au concile de Reims, le nom d'*Emmo, Aresetensis praesul*.

« Il résulte des différents textes que nous venons de rapprocher l'existence à l'époque mérovingienne d'un diocèse d'*Arisitum* formé de paroisses conquises sur les Goths par les Francs, selon toute vraisemblance lors de l'expédition de Théodebert Ier en Gothie (532 environ); ce diocèse, démembré de la Septimanie ou Narbonnaise première, confinant d'une part à l'évêché de Rodez, d'autre part à celui d'Uzès, aurait été joint par les rois francs à la province ecclésiastique de Bourges et aurait été supprimé lors de l'union de la Septimanie à l'empire franc (milieu du VIIIe siècle), pour être rattaché au diocèse dont il avait été distrait deux siècles auparavant.

« C'est en combinant le fait de la contiguité du diocèse de Rodez et de celui d'*Arisitum* avec les circonstances du voisinage d'*Arisitum* à l'égard d'Uzès que j'ai cru pouvoir reconnaître, après Mandajors, que l'évêché d'*Arisitum* s'étendait sur tout le diocèse d'Alais, qui, démembré en 1696 du diocèse de Nîmes, formait une sorte de trait d'union entre le diocèse de Rodez et celui d'Uzès; c'est en combinant ces deux faits et en m'aidant des lois de la phonétique que j'ai proposé, contrairement à l'opinion de tous mes devanciers, l'identité d'*Arisitum* avec la ville actuelle d'Alais. A mon avis, le nom *Arisitum*, accentué sur l'antépénultième, devait tout naturellement produire *Arest*, de même que le latin *aquisitum* et *conquisitum* a produit en français *aquest* et *conquest; Arest* serait ensuite devenu *Alest* par le changement en *l* du *r* placé entre deux voyelles, changement dont

le français offre d'autres exemples dans des provincialismes ou formes vulgaires, telles que *alondre* pour *aronde* (*hirundinem*), *colidor* pour *corridor*, ou même dans les noms de lieu *Angely*, en latin *Angeriacum*, et *Chalette* (Aube), dont le nom latin *Cataracta* a dû d'abord donner *Châraite*[1]. Je constatais, du reste, que *Alest*, par *est*, était, au moins jusqu'à la fin du moyen âge, la seule forme vulgaire du nom d'Alais que Guillaume Guiart paraît même désigner, au début du XIVe siècle, par le nom vulgaire de *l'Arest*[2] ou *Arest*[3].

« Cette hypothèse que j'ai émise il y a deux mois à peine et qui a reçu depuis l'acquiescement verbal de deux maîtres parmi les romanistes français, MM. Gaston Paris et Paul Meyer, n'en est plus une aujourd'hui que le hasard m'a fait trouver dans le registre des visites d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, la mention d'Alais sous le nom latin *Arestum*. Au mois d'avril 1260, Rigaud, venant de Rouen, passait par Clermont-Ferrand, Issoire, Brioude, le Puy, Luc (Lozère), Genolhac (Gard), et *apud Arestum*, pour arriver finalement à Nîmes[4]. Il est à peine besoin d'indiquer que la

1. Cette forme du nom de Chalette figure déjà en 856 dans un diplôme de Charles le Chauve (Lalore, *le Polyptyque de l'abbaye de Montiérender*, p. 28) et on le retrouve, à une époque assez postérieure à notre avis, dans le Polyptyque de Montiérender (*Ibid.*, p. 23), tandis qu'une pièce de 1212 donne *Catalacta* (Boutiot et Socard, *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, p. 32).

2. La forme *l'Arest* est analogue à l'appellation *le Liege* employée durant tout le moyen-âge pour désigner la ville de Liège.

3. Depuis que ces lignes ont été écrites, mon ami M. Aug. Molinier m'a signalé une charte d'Alfonse, en date de 1268, ou l'Ariège est nommée *Alegia* au lieu de *Aregia* : « Apud Altam Rippam super fluvium Alegie (Archives nationales JJ. 24 c., f° 131 r°) ». C'est en quelque sorte une preuve nouvelle de l'identité des noms *Alest* et *Arest*, car la situation du *l* = *r* est exactement la même dans *Arest* et dans *Alest*.

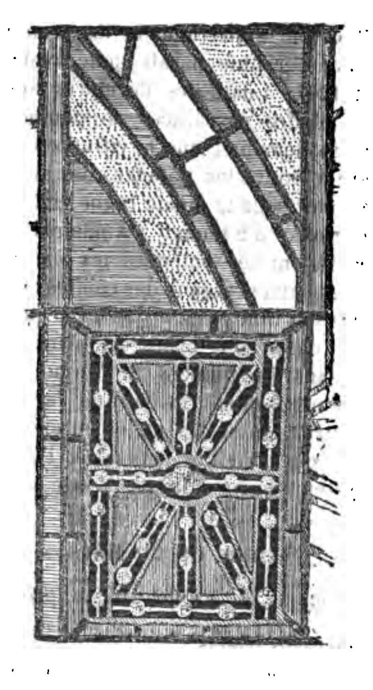
4. « X kalendas maii [MCCLX]. Minuti fuimus apud Montem Ferrandi, et « pernoctavimus apud Clarum Montem in manerio episcopi, cum expensis « nostris. — IX kl. maii. Ibidem. — VIII kl. maii. Ibidem. — VII kl. maii. « Apud Yssiodorum. — VI kl. maii. Apud Brivatam Sancti Juliani. — V kl. « maii. Apud Podium Beate Marie, et ibi deosculati fuimus reliquias. — IIII kl. « maii. Apud Lucam. — III kl. maii. Apud Jenulac. — II kl. maii. Apud « Arestum. — Kl. maii. Apud Nimes. » (*Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, édition Bonnin, p. 366).

situation d'Alais sur la route décrite dans l'itinéraire d'Eudes Rigaud ne laisse aucun doute sur son identité avec *Arestum* et que, conséquemment, la question de l'évêché mérovingien d'*Arisitum* est définitivement résolue. »

Il est donné lecture de la notice suivante, relative aux armoiries des comtes de Champagne, envoyée par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes :

« M. L. Courajod a publié dans le tome XXXIVe des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* un travail fort savant et très-instructif sur les armoiries des comtes de Champagne au XIIIe siècle. Les études, faites jusque là sur le même sujet, avaient eu pour fondement à peu près exclusif les sceaux de cette dynastie baronale. En mettant en lumière d'autres documents jusque là négligés, M. Courajod a pu écrire un mémoire complètement neuf sur une matière que quelques uns auraient pu croire épuisée. Marchant sur ses traces je signalerai un document héraldique que je crois inédit et qui se rattache, je pense, aux dernières années de Thibaut V, comte de Champagne, mort en 1270.

« Il s'agit d'armoiries peintes sur des vitraux de l'abside de l'église Saint-Urbain de Troyes. Cette abside, qui va être reconstruite sur les fonds des monuments historiques, est actuellement en grande partie démolie, et ce travail préparatoire sera très-prochainement terminé ; mais avant de l'entreprendre, l'architecte du gouvernement, auquel cet édifice est confié, en a fait prendre de nombreuses photographies. J'ai profité de cette circonstance pour faire photographier les armoiries dont il s'agit. Ces armoiries présentent un caractère frappant d'antiquité : on n'y voit pas les potences traditionnelles, qui, suivant moi, apparaissent pour la première fois sur l'écu de Champagne sous Edmond d'Angleterre, 1275-1284, et qui, suivant notre savant confrère, dateraient du règne de Thibaut V, 1253-1270. Si les vitraux de l'église Saint-Urbain de Troyes ont été faits pour l'église à laquelle ils appartiennent, ils datent des dernières années de Thibaut V. C'est le pape Urbain IV, 1260-1264, qui a eu l'idée de fonder l'église Saint-Urbain de



Troyes. Né à Troyes, Urbain IV avait donné sa maison paternelle à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de cette ville. Le 20 mai 1262 il pria l'abbesse et le couvent de vendre l'emplacement de cette maison à deux mandataires qu'il envoyait à Troyes ; il comptait faire construire sur cet emplacement une église dédiée à saint Urbain. Ce projet reçut dès le vivant d'Urbain IV un commencement d'exécution. On continua les travaux sous le pontificat de Clément IV, successeur d'Urbain IV, 1264-1268.

« L'abside paraît avoir été terminée en 1267, car, le 20 octobre de cette année, le pape Clément IV accorda une indulgence aux personnes qui visiteraient l'église le jour de la future dédicace du grand autel, *in quo majus altare ipsius ecclesie dedicabitur*.

« Le vitrail auquel appartiennent les armoiries dont j'ai fait faire la photographie paraît donc avoir été exécuté entre 1262 ou 1267; il date des dernières années de Thibault V. Or il n'offre pas traces de potences. Il ne me semble donc pas démontré que le vitrail d'Orbais, où mon savant confrère a trouvé les potences des armoiries classiques, ait été peint sous le même règne, 1253-1270, et soit antérieur au règne d'Edmond d'Angleterre, 1275-1284, auquel appartiennent les potences les plus anciennes qui aient été gravées sur les sceaux des comtes de Champagne[1]. La question tire son intérêt de ce qu'un certain nombre de monuments non datés sont ornés des armoiries de Champagne avec ou sans les potences. Si l'on pouvait parvenir à déterminer rigoureusement la date de l'apparition de ces potences, on aurait entre les mains un élément chronologique important qui nous fait défaut, si l'on n'admet pas avec moi le système qui résulte de l'étude des sceaux. »

Séance du 20 Mars.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Le Musée archéologique, t. I et 1re livr. du t. II. In-4°.

Héron de Villefosse (Ant.) *Le tarif de Zraïa*. In-8°.

Rayet. *Note sur une tête archaïque en marbre, provenant d'Athènes*. In-4°.

Van Robais. *Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique*, 2e série. In-8°.

Correspondance.

M. Eugène Müntz, bibliothécaire de l'école des Beaux-Arts, annonce qu'il maintient sa candidature à la place de membre résidant, vacante en ce moment.

1. Mes recherches à Tours sur le sceau n° 568 des Archives nationales n'ont pas amené de résultat, et je ne crois pas que l'authenticité de ce document soit démontrée; voilà pourquoi je n'en ai rien dit jusqu'ici, cf. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XXXIV, p. 388, note.

Travaux.

M. Demay lit la note suivante envoyée par M. Janvier, associé correspondant à Amiens (Somme), sur une cloche de l'église de Saint-Quentin-des-Prés.

« Au mois de septembre dernier, j'ai eu l'occasion de voir chez un fondeur d'Amiens une cloche provenant de l'église de Saint-Quentin-des-Prés, canton de Songeons (Oise), qui, par suite de cassure, devait être remplacée par une nouvelle cloche produit de sa refonte. Les modestes ressources de cette commune ne lui ayant pas permis de faire reproduire les ornements de l'ancienne cloche, j'ai cru devoir en faire prendre les empreintes ci-jointes, afin de conserver, au moins, le souvenir d'un objet intéressant au point de vue archéologique, puisqu'il est un des rares spécimens de cette espèce échappés à la dévastation, à la Révolution ou à la manie de refonte de l'époque actuelle.

« Cette cloche pesait 1030 kil., poids qui, à raison du prix élevé du métal, m'a malheureusement déterminé à n'en pas proposer l'acquisition pour le musée de Picardie.

« Elle portait l'inscription suivante, curieuse par la forme particulière des D et des G, différant totalement du surplus des caractères romains employés pour les autres lettres, inscrite ainsi en six lignes sur le demi-cercle de la circonférence.

Anne de Rovssé chevalier Sr de Ste Cler Baron des Baronnies
d'Alembon et Hermelingen Connestable hereditai du comté
de Gvingnes Sr de St Quentin Baulevryer Esqvennes Marivaux
Berthiencovrt et de Svlis et Hecovrt en partye
Madame Anne de Calonne sa femme. Michel Estienne Nicolas
Charles-Gabriel de Roussé escvyers levrs enfans.

« Sur l'autre demi-cercle cette inscription ainsi disposée sur deux lignes :

† *Jesus-Maria M. Robert d'Esqvennes pbr cvré de St Quentin*
Anne svis nommée † 1065 (*sic*, au lieu de 1605)
et trois petites cloches.
G M

Outre ces trois petites cloches, une croix et un cordon de feuillages qui enroulaient le bas de la cloche, elle portait encore les ornements suivants :

« Cinq cartouches rectangulaires où, sous une arcature ogivale décorée de crochets, étaient représentés le patron de l'église, saint Quentin, l'apôtre du Vermandois, portant dans ses mains sa tête mitrée et bien reconnaissable aux clous légendaires; la Vierge couronnée tenant dans ses bras le divin enfant; saint Jean portant l'agneau céleste; saint Pierre, la clef dans la main droite, une palme dans la gauche; saint Paul appuyé sur une épée; la cloche portée par deux personnages; au-dessous d'elle les lettres P G, sans doute la marque du fondeur, mais dont malgré mes recherches je n'ai pu encore découvrir ni le nom, ni le domicile; enfin des armoiries dont je vais parler plus loin.



« C'est évidemment par une erreur due à l'interversion des chiffres que le millésime indique 1665 au lieu de 1605. En effet, comme l'apprend le Nobiliaire de Picardie, Anne de Roussé, écuyer, seigneur de Saint-Clair, épousa par contrat de mariage du 19 janvier 1582, devant Desmarets et Debuitte,

notaires à Boulogne-sur-Mer, demoiselle Anne de Calonne, fille de Jean de Calonne, chevalier, seigneur d'Alembon, et de dame Catherine Lefebvre de Saint-Remy, dernière descendante de Jean de Saint-Rémy, dit Toison-d'or, dont la Société de l'histoire de France édite en ce moment les Mémoires; elle était veuve, en premières noces, de Jean du Plessier, seigneur de Blaches-lès-Péronne; de cette seconde union naquirent Michel, Étienne, Nicolas, Charles et Gabriel de Roussé, qui vivaient tous en 1605, comme l'indique l'inscription.

« Des localités qu'elle signale, Alembon et Hermelinghen faisaient partie du comté de Guines dans le Boulonnais; c'était l'une des douze pairies héréditaires de ce comté, et elle fut le berceau d'une ancienne famille, dont le nom se retrouve fréquemment dans les annales de cette province et qui s'éteignit en la personne de Mahaut d'Alembon, dame d'Hermelinghen, mariée à Jean, sire de Colemberg.

« Anne de Colemberg, dame d'Alembon et d'Hermelinghen, épousa le seigneur de Hondecoustre et fut la mère de Lancelot de Hondecoustre, père lui-même de Jeanne de Hondecoustre, dame d'Alembon-Hermelinghen, connétablesse héréditaire du comté de Guignes; celle-ci s'allia d'abord à Jossé de Saint-Omer, puis à Jean de Calonne, seigneur de Courtebourne.

« La baronnie resta dans la maison de Calonne jusqu'à la mort, sans enfants, de Jean de Calonne, qui périt à Tripoli le 19 août 1591. C'est sa sœur, Anne de Calonne, héritière de tous ses biens, qui épousa Anne de Roussé, et, par cette union, celui-ci prit le titre de baron d'Alembon et d'Hermelinghen et de *connestable héréditai* du comté de Guignes.

« Saint-Quentin, Baulevrier, Esquennes (mentionné encore dans l'annuaire de Graves, mais qui ne figure plus sur la carte de l'état-major), Sully et Hécourt sont une agglomération de hameaux à l'extrémité du canton de Songeons (Oise). Marivaux est près d'Hodeng-en-Bray, la carte de Guillaume Delisle marque non loin Saint-Clair en Normandie. Je n'ai pu trouver l'emplacement de Berthencourt.

« Un dernier mot sur les armoiries de la cloche de Saint-

Quentin-des-Prés. D'après le grand nobiliaire de Picardie, Roussé portait d'*argent à cinq merlettes de sable, posées trois et deux* (les vicomtes de Waben, puînés, y ajoutaient une bordure de gueules et écartelaient d'Ailly, qui est de *gueules échiqueté d'argent et d'azur de trois traicts*); supports, deux tigres; cimier, une licorne issante. L'écusson qui dans le cartouche rond, gravé à la suite de la première partie de l'inscription, présente de notables différences, a bien pour supports deux tigres, mais les merlettes sont posées 2, 2 et 1, probablement pour la plus grande commodité du graveur, satisfait sans doute d'avoir reproduit le compte exact des oiseaux héraldiques; à l'entour se lit la légende : Anne de Roussé, S^r de Ste Cler.

« Un autre écusson porte au premier un fretté coupé d'un oiseau qui serait l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de sable, de la famille de Calonne, parti des merlettes de Roussé. Les autres armoiries, entourées d'une guirlande de feuillage, sont dans un état trop fruste pour permettre de les déchiffrer; cependant elles représentent les merlettes de Roussé; comme elles sont au nombre de cinq, je suppose qu'elles avaient été placées en nombre égal à celui des cinq héritiers dont il a été parlé plus haut. »

M. Heuzey lit en communication un travail sur les objets en bronze découverts à *Dodone*[1]. Plusieurs spécimens remarquables de ces bronzes sont présentés en même temps à la séance, par M. Constantin Carapanos, l'heureux et habile explorateur des ruines de Dodone; c'est grâce à ses efforts que la position de *Dramisious* en Epire, longtemps considérée comme celle de l'ancienne ville de *Passaron*, est maintenant restituée par le témoignage irréfutable d'un grand nombre d'inscriptions, à l'antique oracle de Jupiter Naïos de Dodone et de sa compagne Diona,

ΔΙΠΝΑΙΩΙΚΑΙΔΙΩΝΑΙ.

M. Heuzey s'occupe particulièrement de la classe des

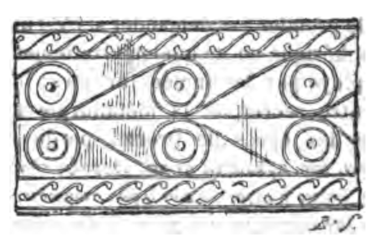
1. Ce travail est destiné à être publié à la suite de l'ouvrage de M. Carapanos, *Dodone et ses ruines*.

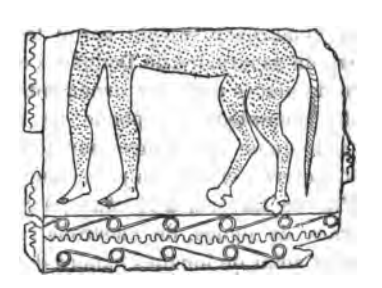
ustensiles de bronze, consacrés comme ex-voto, qui sont autant de types rares et curieux de l'ancienne industrie des Hellènes. A propos de la belle patine qui recouvre ces objets, il signale à l'attention des archéologues un passage de Plutarque où cette qualité des bronzes grecs est déjà admirée par les anciens, à propos de la couleur des statues élevées dans le sanctuaire de Delphes : Ἐθαύμαζε δὲ τοῦ χαλκοῦ τὸ ἀνθηρὸν ὡς ού πίνῳ προσεοικὸς οὐδὲ ἰῷ, βαφῇ δὲ κυανοῦ στίλβοντος[1]. La patine antique s'est donc formée longtemps avant l'époque où le métal a été enfoui sous le sol, et l'écrivain grec est le premier à se demander si c'est un effet de l'influence atmosphérique ou de quelque traitement particulier du métal employé par les anciens artistes ; il rappelle à ce propos un autre secret de la métallurgie antique, celui de la trempe des épées de bronze, perdu aussi de son temps : Ἆρ' οὖν, ἔφη, κρᾶσίς τις ἦν καὶ φάρμαξις τῶν πάλαι τεχνιτῶν περὶ τὸν χαλκὸν, ὥσπερ ἡ λεγομένη τῶν ξιφῶν στόμωσις, ἧς ἐκλειπούσης ἐκεχειρίαν ἔσχεν ἔργων πολεμικῶν ὁ χαλκός[2]. Ce passage méritait d'être cité textuellement pour ceux qui s'occupent des procédés de l'âge du bronze.

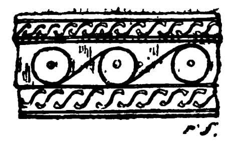
L'auteur fait remarquer surtout parmi les vases et les objets en bronze du sanctuaire de Dodone, l'existence d'un certain nombre de pièces dont les ornements, simplement gravés au trait, remontent à l'époque de la décoration géométrique, telle qu'on la retrouve sur toute une classe très-antique de poteries de l'Archipel et sur divers objets trouvés dans l'île de Chypre, à Mycènes, à Spata. Ce sont des rebords ornés de lignes, de chevrons, de points, de hachures ; ce sont aussi de longues bandes de métal, où des cercles concentriques, reliés entre eux par des lignes obliques, donnent le dessin élémentaire de l'enroulement appelé *postes* par les architectes. Cet ornement primitif se retrouve même sur un débris de bande de fer. On le voit encore associé, sur une plaque de bronze, à une figure de centaure à pieds antérieurs humains, dont le dessin, très-primitif,

1. Plutarque, *De Pythiæ Oraculis*, 2.
2. *Id. ibid.*

rappelle exactement les animaux associés, sur les vases de la même période, aux combinaisons géométriques. M. Carapanos veut bien nous autoriser à reproduire ici quelques spécimens de ces ornements, que nous mettons en regard d'un fragment de vase en terre de Santorin, donné au musée du Louvre par MM. Fouqué et de Cessac. Ces fragments établissent un curieux synchronisme entre l'ancienne métallurgie et la céramique primitive.


Bronze.


Bronze.

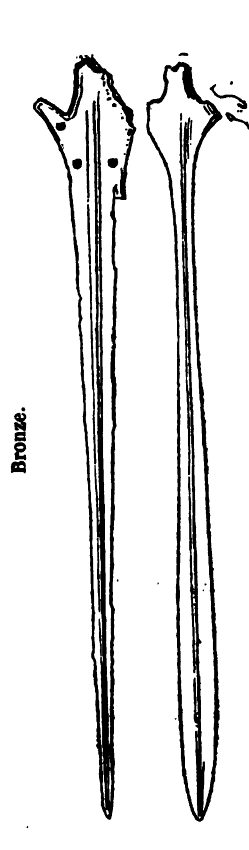

Fer.



Vase en terre.

M. Heuzey rétablit aussi, par l'étude de plusieurs anses en bronze d'un très-beau style archaïque, la forme d'un vase sacré à long bec étroit et relevé, qu'il croit être l'aiguière ou πρόχοος homérique, et dont il retrouve le type primitif dans les plus anciens vases des îles de l'Archipel.

Parmi les pièces d'armure antique, on remarque surtout plusieurs joues mobiles de casques d'un très-beau travail, qui semblent modelées sur la face même du guerrier et qui en reproduisent les traits avec un relief étonnant. Deux épées sont encore signalées par l'auteur de la communication comme des types qui n'ont pas été retrouvés ailleurs. L'une est une épée en bronze, à lame droite, s'amincissant régulièrement jusqu'à la pointe, comme les épées égyptiennes; elle est munie d'une nervure médiane en forme de tige arrondie, très-forte et très-saillante. La base aplatie est en partie brisée, mais on voit qu'elle s'engageait dans



toute la longueur de la poignée; elle est garnie de deux courtes branches latérales, rabattues vers la main et en avant desquelles, par une disposition très-particulière, se trouvaient les rivets antérieurs de la poignée. L'autre est une épée en fer dont la poignée est aussi en partie brisée : la lame, très-mince à l'origine, offre ce caractère que la partie la plus large en est reportée beaucoup plus vers la pointe que dans les armes antiques analogues, jusqu'ici connues.

M. Nicard fait connaître qu'il a reçu de M. l'abbé Garucci une lettre sur les balles de frondes récemment découvertes; il en donnera lecture à une prochaine séance.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1878.

Séance du 3 Avril.

Présidence de M. Victor GUÉRIN, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, 3e série, 2e année, n° 2. In-8°.

—— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* T. VI, n° 94. In-8°.

Publications de la section historique de l'Institut royal grand ducal de Luxembourg. T. XXXII. In-8°.

Revue de l'art chrétien. T. XXV, 1re livr. In-8°.

COLLIGNON (MAX.) *Quid de collegiis epheborum apud Graecos.* In-8°.

—— *Essai sur les monuments grecs et romains relatifs au mythe de Psyché.* In-8°.

COLONNA CECCALDI. *Le monument de Sarba.* In-8°.

COURET (ALPH.). *Les comtes de Champagne aux croisades.* In-8°.

PORT (CÉLESTIN). *Statuts des quatre facultés de l'Université d'Angers.* In-8°.

Correspondance.

M. Constantin Carapanos, présenté par MM. Maury et Egger, sollicite le titre d'associé correspondant étranger. Le président désigne MM. Rayet, Perrot et Heuzey pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Le Ministre de l'Instruction publique fait connaitre qu'il a accordé à la Société un exemplaire du *Bulletin de correspondance hellénique.*

M. l'abbé de Cagny, associé correspondant à Amiens (Somme), adresse la transcription de deux inscriptions qu'il a relevées sur deux bassins en cuivre, l'un provenant d'une église du département du Var, l'autre des environs de Foix (Ariège). Ces inscriptions paraissent faites plutôt pour servir d'ornements que pour donner un sens.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville (Somme), fait remarquer qu'à la page 182 du *Bulletin* de 1877, ligne 31, au lieu de *Cast d'Abbeville*, il faut lire : *à Romaine, hameau de l'arrondissement d'Abbeville.*

Travaux.

Il est donné lecture des rapports favorables rédigés au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Brocard, de Bremont d'Ars et Pécoul. On passe au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président proclame M. H. Brocard associé correspondant national à Langres (Haute-Marne); M. le comte Anatole de Bremont d'Ars, à la Porte-Neuve (Finistère); M. Aug. Pécoul, à Draveil (Seine-et-Oise).

M. Hucher, associé correspondant au Mans (Sarthe), adresse les observations suivantes au sujet des inscriptions relevées sur deux carreaux publiés dans le *Bulletin* de 1877, p. 114 et 134 :

« M. de Montaiglon a présenté dans les Bulletins de la Société des observations philologiques qui sont, comme toujours, pleines de tact et d'intérêt, mais dont je suis conduit, par l'évidence, à contester les conclusions, en ce qui touche le carreau émaillé du commencement du XIVe siècle sur lequel il a lu :

. . . . GANT : CONME : FAUFILLE . . . . . .
. . . . : EST : TORTE : EST :
. . . . LÉAVTÉ : MORTE :

et celui non moins ancien qui offre, d'après le même savant :

. . . . . . IE SVIS ; DOVLANS ; Z COI
. . . . . . BRECIEZ ; IE NEN PEV
. . . . . . SMES SE POI EM. . . . .
. . . . . . OI

« **M. de Montaiglon interprète ainsi la première inscription :**

. . . . gant qu'on me faufille
. . . .
. . . . est torte
est. . . . .
. . . .
. . . . **léauté morte.**

« Le mot « gant » serait les restes d'un participe ou d'un adjectif et le verbe « faufille » aurait déjà eu, à cette époque, un régime actif. L'explication de la seconde inscription se rapprocherait plus de ce qui est pour nous la réalité, sans y atteindre toutefois.

« Ce qui a induit M. de Montaiglon en erreur, c'est qu'il a voulu voir, dans les deux cas, un carreau représentant le quart seulement d'une légende complète. Je m'étonne que son esprit si clairvoyant n'ait pas essayé de restituer chacune de ces légendes avec les seuls caractères qu'elle présente ; il n'aurait ainsi éprouvé presqu'aucune difficulté à reconstituer ces textes qui sont très-compréhensibles.

« Voici, selon nous, ce que dit le premier :

« Tant comme ève vive est torte »
« est léäüté morte »

Les vers sont corrects en lisant « ève vive » en un seul mot, comme il est écrit du reste : *ev.vive*, nous y reviendrons. Le second vers est juste également, si l'on se rappelle qu'au moyen âge la diphthongue n'existe pas et que *léäüté* a nécessairement quatre syllabes. On veut dire que la loyauté sera morte ici-bas, aussi longtemps que l'eau qui court sera sinueuse ou torte, c'est-à-dire toujours. Chaque mot est à sa place et bien écrit.

« Les T de TANT ne sont pas douteux, ils se ressemblent tous deux.

« Comme, » écrit CONME, est assez commun au XIVe siècle, je n'en veux citer que ces trois exemples pris au hasard, dans le « *Miracle de la marquise de la Gaudine* (tome II des *Miracles de N.-D.*, par MM. Gaston Paris et Ulysse Parent),

Vers 270. *Conme celle qui est m'amie.*
Vers 667. *Conme je suis de ce meffait innocent*
Vers 753. *Conme plusieurs qui le sont.*

Comment est aussi écrit *conment ;* c'est affaire de dialecte.

« L'expression « Tant conme » n'est pas rare aux XIIIe et XIVe siècles ; j'ouvre, en effet, le 2e volume du Saint Graal que nous avons fait paraître l'an dernier, et je lis, page 529 : « Li tiers amis..... sénéfie buene œvre que li hom fait en « cest siècle terrien *tant com* il i demeure. »

« Tant com » signifie, comme dans notre carreau, *aussi longtems que* » et le verbe est aussi au présent de l'indicatif et non au futur.

« Le seul mot qui présente quelque difficulté et qu'en désespoir de cause M. de Montaiglon a traduit par le mot « faufille » si étrange dans un texte du XIVe siècle, est le mot EAVEILVE. On voit que pour arriver à ce résultat, notre honorable confrère a dû supposer que les E sont des F mal faits, et que le dernier V est un L. Nous allons chercher à expliquer ce mot bizarre, il faut en convenir, sans changer d'autre lettre que l'L qui nous semble être un V mal formé ; et encore, si l'on nous interdit cette légère transformation, nous passerons outre.

« Nous trouvons d'abord en tête de ce mot les deux syllabes EAVE, nous disons deux syllabes, non trois, car « Eave » est un de ces mots qui, au moyen âge, s'allonge ou se contracte à volonté, comme par exemple « Eage. » Ce mot eave est bien connu, il signifie *eau*, dont nous n'avons fait qu'une syllabe. *Eave* est l'équivalent d'*ève* et est fort correct.

« La fin du mot l'est un peu moins. Qu'y voyons-nous ? Si nous empruntons les deux dernières lettres de « eave » et que nous les ajoutions aux quatre qui suivent nous aurons VEILVE, ou mieux VEIVVE, si nous supposons que le carreau porte un V en place de l'L, ce qui n'est pas impossible. Le mot *veivve* peut fort bien se traduire par *vive* si l'on se

rappelle qu'au XIIIe siècle le « v » est souvent double, comme dans les mots « evve » pour « ève » « evvangile » pour « évangile » « le roi Evvalach » pour « le roi Evalach, » etc.

« Il resterait à expliquer la contraction de la syllabe VE, servant à la fois au mot « eave » et au mot « veivve. » On en trouve un exemple fréquent dans l'expression sans cesse répétée de « sainte glyse » pour « sainte églyse, » dans les manuscrits du XIIIe siècle. L'e de « sainte » fait tomber, par contraction, l'e de « église. »

« Ici la contraction porte sur deux lettres ; mais elle n'est pas plus étrange, et d'ailleurs elle est évidemment le résultat d'un manque de place, bien que le redoublement du V semble prouver le contraire ; mais le graveur de la matrice du carreau pouvait bien trouver la place d'une lettre sans pour cela pouvoir en insérer deux. »

« Remarquons que le deuxième V se produit sous une forme assez correcte, car cette lettre n'est qu'une légère altération du V qui existe dans les mots « *suis* » et « *doulans* » de l'autre inscription, ce qui prouve la contemporanéité de ces deux carreaux. Le reste n'offre aucune incertitude.

« La seconde inscription se lit aussi fort bien :

Je suis dolent et courroucé
Je n'en puis mais, se poi émoi.

« M. de Montaiglon a vu un I à la fin de la première ligne ; le graveur a laissé soupçonner un « u » oncial. Peu importe, il y aurait « courreciez » ou « coirreciez » moins correctement. Le reste est très-lisible : PV..S est pour PVES plutôt que pour PVIS. MES est correct pour « mais. » SE est pour SI ou pour ET.

« *Je n'en puis mais et votre courroux me touche peu.* »

« Ainsi la légende est un fragment de conversation ; l'un des interlocuteurs pourrait être Tristan de Léonois regrettant Iseult ; l'autre, le méchant nain, le *neveu* (le niés) du roi Marc.

« *Emoi* » est correct, il sonne, du reste, « *emai* » et produit assonnance avec « courrouciez. » Les vers ont un pied

de plus que ceux du premier carreau, mais ils sont justes.

« L'exemple offert par le carreau :

Telle a biau vis et blondes tresses.... ce dit le niés

prouve bien que ce genre de carreau offrait, pour chaque élément du carrelage, un sens complet : et, en effet, ces légendes fractionnées en quatre eussent été trop longues pour pouvoir être posées facilement à leur place, et quelqu'habileté qu'on suppose aux ouvriers du XIII[e] siècle, il n'est pas douteux que ces carrelages n'eussent fourmillé d'erreurs.

« Chaque carreau donnait un sens complet et quelquefois, comme nous venons de le voir, une réplique, c'est-à-dire deux pensées ou opposées ou latérales, si je puis dire. L'idée du ruisseau éternellement sinueux et celle de la loyauté morte pour toujours, celle de la douleur et du regret et celle de l'indifférence et du dédain. Enfin je n'ai pas besoin de revenir sur l'image grossière du nain [1], si conforme aux idées du moyen âge sur la laideur morale de la femme opposée aux charmes et aux séductions de sa beauté apparente.

« Ajoutons que l'expression « je suis dolent et courroucé » revient à chaque instant chez les poètes et les prosateurs du temps :

« Pensés d'amours, *dolens et couroucíés*
« m'estuet chanter.....
(Jean de Brienne, ms. 7222, anc. Paulin Paris.)

« Dans le 3[e] volume du Saint Graal, Pierre qui vient de blesser cruellement le roi Orcans, « si en devint si dolans « et si courrouciés, de çou que il li a fait tant d'anui. »

« Nous pourrions citer vingt autres passages du même roman, dans lesquels les mots « dolans et courrouciés »

1. Le nain Frocin, neveu du roi Marc, joue un grand rôle dans le roman de Tristan ; il le vexe de mille manières ; d'ailleurs tout le mobilier du moyen âge est décoré de scènes où il intervient avec les autres personnages de ce roman célèbre. M. Viollet-le-Duc, M. Paulin Paris et nous-même avons rendu cette vérité évidente. Il ne faudrait donc pas s'étonner de voir se dérouler en pavage quelques épisodes de ce roman ; on sait qu'on n'a que des fragments des romans rimés de Tristan ; peut-être les passages cités ici sont-ils compris dans ceux perdus.

sont juxtaposés. On voit clairement que ces deux mots devaient se suivre aussi dans notre carreau, tandis qu'on ne trouve jamais « je suis dolant et coi » proposés par M. de Montaiglon. Ce qui confirme notre manière d'interpréter individuellement chaque carreau. »

Après avoir donné lecture de la lettre de M. Hucher, M. de Montaiglon ajoute qu'il conviendra facilement qu'on peut lire dans ce carreau gravé (page 145 du Bulletin de 1877) *tant* au lieu de *gant* ; la lettre est mal venue, comme il arrive souvent sur les carreaux, mais elle se rapproche des autres *t* de l'inscription. Quant aux autres points il lui est impossible, après un second examen, de se rendre aux interprétations de M. Hucher et de ne pas maintenir ses premières conclusions.

L'assemblage d'un cadran, composé de quatre carreaux, est la chose la plus courante et la plus commune. Les livres spéciaux de carreaux reproduits par M. E. Amé, par M. Ed. Fleury et par M. Henry Shaw, Londres 1858, que M. Hucher connaît à merveille, en offrent de nombreux exemples. Les carreaux publiés par M. Demay dans le même Bulletin de 1877, pages 81 et 82, en seraient un exemple suffisant, s'il en était besoin. L'un est le quart d'un cadran, l'autre est un cadran complet composé de quatre carreaux. Un quart de cercle non terminé n'est qu'une partie du dessin et non le dessin tout entier.

La condition de cadran n'étant pas douteuse, c'est une erreur de torturer le texte pour trouver un sens unique et complet ; il faut se résigner à n'avoir affaire qu'à un débris. Les deux carreaux à légendes circulaires viennent de petites pièces amoureuses comme les rondeaux ou les caroles, très-populaires parce que c'étaient des chansons à danser, dont on se servait quand on n'avait pas d'instruments.

Il est également impossible de faire venir les légendes de Tristan de Léonois. L'assemblage des mots *dolent et courroucié* est une des formules les plus ordinaires de la poésie amoureuse ; ce lui est un lieu-commun si habituel qu'il serait inutile d'en chercher des exemples ; ils seraient

trop nombreux et par là même ne permettent aucune attribution précise, et il n'y a aucune connexion entre les carreaux à légendes circulaires et le méchant nain, neveu du roi Marc, qui n'a rien à voir ici.

Quant au carreau à légendes carrées, il offre bien la seconde partie d'une strophe appartenant à une pièce analogue au débat de Salomon et de Manon. La mesure des vers avec le troisième plus court est exactement la même forme. Enfin *niais* a au XIIIe siècle le même sens qu'aujourd'hui. Il suffit de se rappeler l'expression de *faucon niais*, *falconem niducem*, le jeune faucon pris au nid, ce qui est l'origine étymologique du mot, pour montrer l'ancienneté du mot et du sens qui en dérive immédiatement.

Après ces observations et leur approbation par la Compagnie, il est décidé, sur la demande de M. de Montaiglon, que la note de M. Hucher sera cependant reproduite intégralement dans le Bulletin pour permettre de juger de ses critiques ; une analyse, si exacte qu'elle fût, pourrait sembler en modifier le caractère, ou tout au moins en affaiblir les conclusions.

M. Prost a la parole pour lire la note suivante :

« Les journaux ont annoncé succinctement, il y a quelques semaines, qu'il avait été trouvé à Merten, dans notre ancien département de la Moselle, des antiquités intéressantes. Il m'a été envoyé de Metz sur cette découverte des renseignements qui donnent l'idée d'un monument important. On n'en aurait malheureusement que des fragments; mais ceux-ci suffisent pour indiquer la composition et les dimensions générales de l'ensemble. — Le monument, construit en grès rouge du pays, n'aurait pas eu moins de 12 à 15 mètres de haut. Il aurait consisté en une colonne supportant un groupe de personnages et reposant sur un soubassement composé de deux étages, le premier quadrangulaire, le second octogone.

« La partie quadrangulaire du soubassement, dont on n'a que des morceaux, aurait été sur chacune de ses faces décorée d'une niche contenant une statue de grandeur naturelle à peu près (deux guerriers et deux femmes drapés),

et de deux pilastres portant un entablement terminé par une corniche accompagnée de modillons.

« La partie octogone du soubassement, s'élevant au-dessus de la précédente, aurait été décorée également sur chacune de ses huit faces de niches contenant aussi des statues, de dimensions un peu moindres, et de pilastres occupant les angles et supportant un entablement régulier.

« La colonne élevée sur ce soubassement est représentée aujourd'hui par des fragments dont le diamètre varie entre 0 m. 60 et 0 m. 66, d'où l'on peut conclure, en donnant à la colonne une hauteur régulière de 9 à 10 diamètres, que celle-ci avait 5 à 6 mètres d'élévation. On ne possède du chapiteau que sa partie inférieure, mais on peut au moins reconnaître que la corbeille devait être ornée de deux étages de feuilles recourbées et de quatre bustes en ronde bosse sur les quatre faces du chapiteau.

« Le groupe, de grandeur naturelle à peu près, supporté par le chapiteau, est certainement la partie la plus intéressante du monument. On n'en a malheureusement que des fragments. Ils permettent de reconnaître que le groupe représentait un personnage foulé aux pieds par un cavalier. On possède la tête et diverses parties du corps du personnage terrassé, les quatre pieds du cheval, ceux de derrière posant sur le sol, un de ceux du devant portant sur la tête du personnage couché à terre, l'autre pied de devant à l'état libre. On a de plus la tête du cheval, sa croupe indiquant l'attitude d'un animal qui se cabre. Du cavalier on ne possède que le torse où les attaches des bras, aujourd'hui disparus, indiquent que le gauche était abaissé, et le droit levé comme pour frapper[1].

« Les numismatistes connaissaient le groupe du vaincu foulé aux pieds par un cavalier. Il figure au revers de plusieurs médailles. En avait-on déjà trouvé des représentations exécutées en ronde bosse? — Les fragments du monument de

1. Il résulte de renseignements nouvellement transmis que le personnage terrassé se termine en forme de serpent. Cette particularité range le groupe de Merten dans une catégorie de monuments dont la région de l'est a fourni un certain nombre de spécimens qui ont été étudiés par les archéologues lorrains.

Merten ont été retirés d'un espace assez resserré où ils paraissent avoir été réunis et enfouis avec intention. Les parties sculptées sont dans un état de conservation qui donne lieu de penser que le monument n'a pas dû subsister bien longtemps. On pourrait conclure de ces diverses particularités qu'il était destiné à perpétuer le souvenir d'une victoire des Romains, et que dans un retour offensif des vaincus il aura été détruit assez peu de temps après son érection. Ces deux époques rapprochées pourraient appartenir au IVe siècle ou au commencement du Ve. Il faudrait voir le style des sculptures pour être fixé sur leur date probable.

« La localité où l'on a trouvé les fragments en question et où s'élevait sans doute le monument est un village où l'on n'a jamais signalé d'antiquités gallo-romaines. Ce village est situé dans l'ancien arrondissement de Thionville, entre Boulay et Sarrelouis, à 10 ou 12 kilomètres au sud de la Sarre qui se jette près de Trèves dans la Moselle. Resterait à chercher à quel fait historique peut se rapporter l'érection dans ce lieu d'un semblable monument, avec les restes duquel on n'a trouvé jusqu'à présent aucune inscription. »

M. Quicherat demande la parole au sujet de la communication faite à la dernière séance par M. Longnon sur l'évêché d'*Arisitum* :

« J'ai à soumettre à la Société quelques observations au sujet de l'assimilation entre les noms d'*Arisitum* et d'*Alais*, que notre confrère, M. Longnon, a cherché à établir dans une note lue à la séance du 13 mars dernier.

« Je reconnais volontiers que, philologiquement parlant, la filiation des deux noms peut se soutenir ; mais il y a un principe que j'ai déjà eu l'occasion de défendre ici même dans une question d'un ordre différent, et que la critique, à mon sens, ne saurait enfreindre sans un danger extrême : c'est que les arguments philologiques ne peuvent pas prévaloir contre un fait établi par des textes.

« Suffit-il pour raisonner sur le terme *Arisitum* d'alléguer les témoignages d'où il résulte qu'un petit évêché ainsi appelé exista à l'époque mérovingienne entre les diocèses de

Rhodez et de Nîmes? Evidemment non, si le terme s'est perpétué pour désigner la même circonscription maintenue par la suite avec un caractère différent. Or c'est ce qui est arrivé ici. Après la suppression de l'évêché d'Arisitum, les quinze paroisses qui l'avaient composé formèrent au spirituel un archiprêtré de l'église de Nîmes, et au temporel une aïze ou viguerie. La *vicaria* ou *agicis quae dicitur Arisitum*, ou *Arisensis*, ou *Arissiensis*, est nommée sept fois entre les années 889 et 1009 dans le cartulaire de la cathédrale de Nîmes, et tous les actes où se trouve mentionnée cette circonscription ont été intitulés *de Arisdo* par le rédacteur du cartulaire, qui vivait au XIIIe siècle.

« *Arisdum* est la forme latine d'un thème roman *Arisde* qui se présente dans un nom propre, *Petrus de Arisde*, dès le commencement du XIe siècle. La dentale une fois changée ne varia plus. La viguerie carolingienne, devenue un fief, est appelée *terra Arisdie* dans une charte de 1248 rapportée par Menard (*Histoire de Nîmes*, t. 1, pr. p. 75), *terra Erisdii* dans une autre charte de saint Louis, de l'année 1254 (Dom Vaissète, t. III, pr. col. 506), en même temps qu'apparaît un *archipresbyter Arisdensis*.

« Maintenant veut-on la preuve que la *terra Arisdie* ou *Erisdii* n'est pas la terre d'Alais? A la suite de la charte de saint Louis dont il vient d'être parlé, Dom Vaissète en a publié une autre du même roi et de la même année où la ville d'Alais est désignée par le seul nom qu'elle ait jamais porté dans les textes latins, et ce nom est *Alestum*. Aussi bien la teneur des deux actes royaux constate qu'alors la *terra Erisdii* était un fief de la maison d'Anduze, tandis que *Alestum* faisait partie du domaine royal.

Les actes subséquents achèvent la démonstration. Au XIVe siècle la *terra Erisdii* est devenue *baronia Erisdii* et en français la *baronie d'Yerle* : nom qui existe encore comme déterminatif d'une paroisse de l'arrondissement du Vigan, appelée Saint-Brès ou Saint-Bresson d'Hierle.

« La plupart de ces exemples ont été recueillis avec l'indication exacte de leur date et de leur provenance dans le *Dictionnaire topographique du département du Gard*, par

M. Germer-Durand. Ils nous donnent chronologiquement, historiquement la série des transformations qu'a subies le nom antique, ils s'opposent absolument à ce qu'on aille chercher à Alais le dérivé d'*Arisitum*, puisque la succession non interrompue établie au moyen des textes aboutit à un lieu qui n'est pas Alais, et à un nom qui est Yerle. La dérivation peut sembler étrange : elle l'est, j'en conviens, si l'on se borne à mettre en présence *Arisitum* et *Yerle;* mais grâce à l'intermédiaire *Arisde* du XIe siècle, on y arrive par les flexions *Erisde*, *Eïrsde, Jersde* qui sont toutes conformes à l'analogie. Et puis l'analogie ne fût-elle d'aucun secours, et la philologie avec toutes ses lois se trouvât-elle en défaut, il faudrait encore s'incliner devant le fait brutal. C'est à Yerle, orthographié depuis Hierle, que répond *Arisitum*.

« La situation de l'évêché d'Arisitum n'est pas un moindre obstacle à ce qu'on introduise Alais dans la question. La *civitas Arisitensis* était revendiquée au VIe siècle par l'évêque de Rhodez comme un démembrement de son diocèse. Cela veut dire assurément que cette circonscription était contiguë au diocèse de Rhodez. Est-ce le cas d'Alais? Alais ni son district ne sont contigus au Rouergue; Alais est dans un bassin qui n'a de dégagements naturels que sur le Gévaudan, c'est-à-dire sur le diocèse de Mende d'un côté, et sur la plaine de Nîmes de l'autre côté. Il est vrai que par la montagne, on peut sortir à l'ouest du bassin d'Alais; mais alors on tombe dans le bassin d'Anduze qui lui aussi n'a de débouchés que sur le Gévaudan et sur Nîmes, étant fermé du côté du Rouergue par le massif colossal de l'Esperon. C'est un troisième bassin plus occidental que les deux précédents, celui de l'Arre, qui met en communication directe le Rouergue et le Nîmois. Là est aujourd'hui et fut dans tous les temps la grande voie pour aller d'un pays dans l'autre, là fut nécessairement l'évêché d'Arisitum, car c'est le seul point où des terres ont pu être sujettes à contestation entre Rhodez et Nîmes, et là enfin s'est conservé jusqu'aujourd'hui le nom d'Hierle.

« Ces considérations m'amenèrent, dans mon livre sur la formation française des noms de lieux, à placer l'évêché

d'Arisitum dans la partie occidentale de l'arrondissement moderne du Vigan. Depuis lors, M. Germer-Durand est arrivé au même résultat avec toute l'abondance de preuves que lui a fournie le dépouillement des archives du Gard. Il a surtout dégagé ce fait sans réplique que le ci-devant archiprêtré du Vigan, composé à peu de différences près du même nombre de paroisses que la *civitas* dont parle Grégoire de Tours, s'appelait encore au XIII[e] siècle *archipresbyteratus Arisdensis*.

« Quant à l'emplacement de la ville d'*Arisitum*, j'avais proposé de le mettre à Saint-Brès d'Yerle, me fondant sur ce que le nom de beaucoup d'anciennes localités n'existe plus que comme déterminatif, le nom du patron de la paroisse ayant pris le dessus : Saint-Jean de Losne, Saint-Jean de Reome en sont des exemples. M. Germer-Durand est d'une opinion différente. Il pense que c'est le Vigan qui nous représente *Arisitum*.

« A cela j'objecte que le nom du Vigan nous est donné par une inscription antique sous la forme *Avicantus*, et qu'il n'est pas admissible que ce nom, remplacé pendant un temps par celui d'Arisitum, ait reparu ensuite; mais je suis frappé d'un rapprochement qui doit avoir pesé sur la détermination du savant nîmois. Le Vigan est situé sur la rive gauche de l'Arre; or sur la rive droite, en face du Vigan, est le confluent d'un petit cours d'eau appelé Ise, anciennement *Isa* et *Isis*. Il me semble difficile de ne pas voir dans *Arisitum* la réunion des deux noms de l'Arre et de l'Ise. La conséquence serait qu'une ville s'était formée et développée pendant les siècles de paix au détriment d'*Avicantus*. Détruite probablement lors de l'invasion du midi par les Sarrasins, elle ne se releva pas de ses ruines, la population trouvant préférable la position d'*Avicantus* qui offrait plus de sécurité. La même chose est arrivée pour *Darantasia* remplacée par Moutiers, pour *Lemincum* remplacé par Chambéry, pour *Camiliacum* remplacé comme chef-lieu de *pagus* par Beaumont-sur-Oise, etc., etc. »

M. Quicherat rend compte, ensuite, d'une visite qu'il a faite,

en compagnie de M. Léon Renier et de plusieurs autres membres du comité des travaux historiques, à des fouilles que M. Landau, propriétaire, fait exécuter dans un terrain à lui, derrière le nouveau marché Nicole.

Ce terrain fit partie d'un cimetière gallo-romain qui devait longer la grande voie de Paris à Orléans. Le sol est rempli de sépultures à la profondeur d'un mètre et plus. Les morts ont été inhumés dans des cercueils de bois dont il ne reste pas d'autre trace que les clous qui en assemblaient les pièces. Les squelettes, réduits aux crânes et aux gros os des membres, se présentent dans toutes les orientations, avec accompagnement de poteries et de pièces de monnaie, celles-ci appartenant aux règnes de Trajan, d'Adrien et d'Antonin le Pieux. L'une des têtes de morts avait un grand bronze engagé dans le trou de chacun de ses yeux.

La poterie, quoique commune, est d'un bon travail. Il y a quelques vases en terre rouge lustrée, un plus grand nombre en terre grise, rose et noire. Une petite tasse de cette dernière espèce porte en blanc l'inscription AVE. On a recueilli aussi des fragments de bassins de bronze et plusieurs pièces de verre, entre autres une longue et mince baguette, tordue en hélice.

Un sarcophage de pierre, le seul de son espèce qui ait été rencontré jusqu'ici, contenait le squelette d'un jeune enfant. Près de la tête reposait un joli biberon en verre. Le coffre de ce sarcophage a d'ouverture en longueur 76 centimètres. Il est taillé en quadrilatère régulier, et d'un travail qui n'est pas allé plus loin que l'ébauchage. Le couvercle était fortement scellé au mortier.

Au-dessus des sépultures gisent de nombreux fragments de monuments funèbres enfouis après avoir été brisés. On remarque un cippe en forme de colonne qui a été scié en deux sur son axe, des fragments d'entablement, un pommeau de pierre et des ornements en découpure qui ont servi de faîtage, deux frontons en pierre dure, dont l'un encadré d'un bourrelet de ciment qui a conservé les traces d'une belle peinture rouge. Dans le tympan de ce dernier, on lit l'inscription :

D M M
ACCAVIAE MARTIOLAE

Une autre inscription, tracée en caractères rustiques sur une pierre informe, a été lue par M. Renier :

MONIMETO
SANNITILLII

Quelques fragments de sculpture décèlent la main d'un artiste habile. On remarque surtout le corps d'une figurine en ronde bosse, habillée à la mode gallo-romaine, qui décorait une stèle funéraire.

M. le baron de Witte, associé correspondant étranger, a la parole pour lire la note suivante :

« Dans sa précédente séance, la Société a entendu l'intéressante communication faite par notre savant confrère, M. Léon Heuzey, sur les fouilles faites à Dodone par M. Constantin Carapanos, et ses observations sur des débris de vases, d'armes et d'ustensiles de toute sorte recueillis dans ces mêmes fouilles[1]. Aujourd'hui, M. Carapanos m'ayant permis d'apporter ici des spécimens d'une autre classe de monuments, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société quelques statuettes et quelques plaques de bronze, venant de Dodone.

« Chose digne de remarque, en considérant l'ensemble des objets trouvés dans les ruines du temple de Jupiter, on est surpris au premier abord d'y rencontrer un nombre considérable de bronzes qui remontent à une très-haute antiquité, le sixième ou même le septième siècle avant l'ère chrétienne, et par conséquent à l'art primitif des Hellènes. Mais cette surprise cesse quand on songe aux suites des guerres terribles qui ont éclaté vers la fin du troisième siècle avant J.-C. entre la ligue des Étoliens et celle des Achéens. Ce fut en effet vers l'an 220 (Olympiade CXL, 1) que Dorimachos, général des Étoliens, ravagea l'Épire et livra au pillage et

1. *Supra*, p. 88.

aux flammes le temple de Jupiter et les autres sanctuaires de Dodone [1]. Plus tard, les Romains sous le commandement de Paul Émile, vers l'an 168 [2], et les Thraces de Mithridate, vers l'an 88 [3], achevèrent la destruction des édifices sacrés. Les offrandes en métaux précieux disparurent; quelques bronzes qui avaient été cachés échappèrent seuls au pillage. On est autorisé à penser que les bronzes enfouis dans la terre, avant l'arrivée de Dorimachos et des Étoliens, y restèrent pendant un grand nombre de siècles; ceci explique la présence dans les fouilles faites à Dodone de statuettes et de bas-reliefs d'un art très-ancien. Dodone demeura en ruines pendant de longues années. Toutefois, l'oracle a dû se relever vers la fin de la République. Car Strabon [4] et Pausanias [5] en parlent; le géographe dit qu'il a presque disparu avec les autres villes de l'Épire; au contraire le Périégète, qui écrivait vers la fin du second siècle de notre ère, assure qu'il mérite d'être visité.

« 1. La première statuette que nous avons sous les yeux représente un *Satyre* ithyphallique et barbu, à pieds de cheval. Il danse, la main droite posée sur la hanche et le bras gauche levé. Par derrière, au bas des hanches, il y a un trou qui indique l'endroit où se rattachait la queue de cheval. Le nez aplati et écrasé et l'expression de bestialité dans les traits appartiennent en propre aux satyres, êtres moitié hommes, moitié animaux. On reconnaît dans ce bronze les caractères de l'art grec primitif du sixième et peut-être même du septième siècle avant J.-C.

« Hauteur 20 centimètres [6].

« 2. Une autre statuette représente une *aulétria* jouant de la double-flûte. Ses longs cheveux bouclés sur le front et liés derrière la tête par une bandelette retombent en larges

1. Polyb. IV, 67.
2. Strab. VII, p. 322.
3. Dion. Cass., *Fragm.* CXVI, t. I, p. 106, éd. Sturz.
4. VII, p. 327.
5. I, 17, 5.
6. Voir Constantin Carapanos, *Dodone et ses ruines*, pl. IX. Paris, 1878. — Cf. *Gazette archéologique*, 1877, pl. 20 et p. 124.

nattes sur ses épaules. On distingue parfaitement la bande de cuir (φορβειά), destinée à maintenir les joues et à adoucir le son, bande qui est retenue au sommet de la tête par une bandelette. Le sac (θύλακος) destiné à serrer les flûtes est suspendu au bras gauche. Le style de cette curieuse statuette indique un travail très-soigné du sixième siècle avant J.-C.

« Hauteur 0,12[1].

« 3. La troisième statuette représente *Atalante* qui court. Ses longs cheveux tombent en tresses sur ses épaules. Elle relève de la main gauche sa tunique. On remarquera dans ce charmant bronze le modelé des chairs, les muscles très-prononcés, les yeux grands et ouverts et une expression de force dans les traits. Ce bronze remonte au sixième siècle avant J.-C. Il est probable que cette statuette représentant *Atalante* avait un pendant, qui devait être le vainqueur de la lutte proposée par le père de la jeune fille ; il se nommait *Hippomène* ou *Mélanion*.

« Hauteur 0,12[2].

« 4. La quatrième statuette est une figure de divinité ayant des formes monstrueuses, moitié homme, moitié dragon, les bras étendus avec des ailes aux hanches. La partie inférieure du corps est terminée par deux queues de reptile qui se croisent. Aux côtés s'élancent deux dragons, la gueule ouverte.

« J'avais cru pouvoir désigner cette divinité monstrueuse sous le nom d'*Achéron*[3], fleuve qui coulait dans le voisinage de Dodone[4] ; mais d'après une excellente observation de M. F. Lenormant, cette divinité doit représenter plutôt *Typhon*, l'adversaire acharné de Jupiter.

« Cette curieuse représentation orne un fragment d'agrafe.

« Hauteur 0,04[5].

« 5. Le bronze suivant appartient à la meilleure époque

1. *Ouvrage cité*, pl. X.
2. *Ouvrage cité*, pl. XI.
3. Dans l'*ouvrage cité* de M. Carapanos, p. 183.
4. Pausan. I, 17, 5.
5. *Ouvrage cité*, pl. XIII, n°s 2 et 2 bis.

de l'art hellénique, probablement à l'époque de Praxitèle, c'est-à-dire au quatrième siècle avant J.-C. Cette statuette représente une *Ménade*, les regards dirigés vers la terre et le pied droit levé. L'attitude donnée à cette Ménade semble indiquer qu'elle était groupée avec un autre personnage, peut-être terrassé par elle et renversé à ses pieds. Les attributs qu'elle portait sont perdus ; mais on peut supposer qu'elle tenait dans la main droite un thyrse et peut-être dans la gauche un serpent. Les plis de sa double tunique sans manches sont indiqués avec grâce et élégance. On y remarque des incrustations d'argent.

« Hauteur 0,10[1].

« 6. La sixième statuette, d'après l'ingénieuse idée de M. Carapanos[2], représente un personnage mythologique très-peu connu, le berger *Mandylas*, cité dans les traditions de Dodone[3], où il est mis en rapport avec la colombe qui rendait les oracles. Il est représenté nu, avec une chlamyde, formée d'une peau d'animal jetée sur l'épaule gauche. L'attribut qu'il tient dans la main droite est un bâton ou une espèce de massue. Il était sans doute coiffé d'un pétase dont il ne reste que le clou qui servait à le fixer sur le sommet de la tête.

« Style du quatrième ou peut-être du cinquième siècle avant J.-C.

« Hauteur 0,11[4].

« 7. La plaque avec figures en relief que j'ai l'honneur de montrer à la Société, est un géniastère ou couvre-joues de casque. On y voit un groupe de deux combattants nus. Le vainqueur a la tête couverte d'un casque de forme conique; une chlamyde jetée sur ses épaules vient s'enrouler autour de son bras gauche qui est armé d'un grand bouclier. Vu de face, il appuie le genou droit sur la poitrine de son adversaire renversé à ses pieds. La plaque ayant été brisée

1. *Ouvrage cité*, pl. XIV, n° 1.
2. *Ouvrage cité*, p. 165 et 166.
3. Proxen. *ap.* Schol. *ad* Homer. *Odyss.* Ξ, 327. — Philostrate (*Icones*, II, 33) lui donne le nom de *Hellos*. — Cf. Schol. *ad* Homer. *Iliad.* Π, 234.
4. *Ouvrage cité*, pl. XIV, n° 2.

dans plusieurs endroits, on ne peut pas définir de quelles armes offensives étaient armés les deux adversaires. Le vaincu tenait probablement à la main une épée.

« Sous le rapport de l'art, on ne saurait imaginer rien de plus beau, de plus pur que cette composition. On y trouve tout le talent de l'école de Lysippe ; c'est une œuvre de plastique de la fin du quatrième siècle avant notre ère. Ce groupe, comme je l'ai dit ailleurs[1], est peut-être supérieur aux admirables bronzes de Siris, débris d'une armure, qui ont été illustrés par Brõndsted[2] et sont conservés aujourd'hui au Musée Britannique.

« On pourrait être tenté de chercher dans ce groupe de deux combattants une scène de l'Iliade, mais il est plus probable que l'artiste a voulu représenter le combat de Pollux contre Lyncée[3]. Le casque que porte le vainqueur indique d'une manière positive un des Dioscures, car sa forme conique fait allusion à l'œuf de Léda[4].

Le combat de Pollux et de Lyncée est représenté sur un bas-relief publié et expliqué par Winckelmann[5] et par Zoëga[6].

« Hauteur 0,17[7].

« 8. Plaque représentant la tête d'*Omphale*, vue de face et coiffée de la dépouille du lion. La pupille est indiquée dans les yeux. Mais ce qu'il faut surtout remarquer c'est la bouche entr'ouverte qui montre une rangée de dents, chose rare dans les figures antiques.

« Style du quatrième siècle avant J.-C.

« Hauteur 0,17[8].

1. Dans l'*ouvrage cité* de M. Carapanos, p. 188.
2. *Bronzes of Siris*, Lond. 1836, in-folio.
3. Apollod. III, 11, 2. — Schol. *ad* Pindar. *Nem.* X, 114. — Tzetz. *ad* Lycophr. *Cassandr.* 511 et 556. — Ovid. *Fast.* V, 511.
4. Lycophr. *Cassandr.* 506. — Lucian. *Dialog. Deorum*, XXVI, 1, et les notes d'Hemstérhuis.
5. *Mon. ined.* 62.
6. *Bassiril.* t. I, pl. LI.
7. *Ouvrage cité*, pl. XV. — Cf. *Monuments grecs, publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1877, pl. 2 et p. 9 et 10.
8. *Ouvrage cité*, pl. XVII, n° 4.

« La patine de cette plaque est des plus fines et des plus brillantes.

« 9. Autre plaque représentant *Scylla*, vue de face, la tête légèrement inclinée vers la gauche. La partie inférieure du corps se termine par deux grandes queues de poisson. A la partie antérieure s'élancent deux chiens qui aboient. La déesse lève la main droite et tient de la gauche un aviron. Au-dessous les flots de la mer et dans le fond, de chaque côté, de larges feuilles d'acanthe.

« Travail du troisième siècle avant J.-C.

« Hauteur 0,09, largeur 0,12[1].

« 10. Plaque représentant un *sphinx* mâle et barbu.

« Travail du sixième ou septième siècle avant J.-C.

« Cette représentation est extrêmement rare. Sur tous les monuments grecs, et en particulier sur ceux où l'on voit le sphinx qui propose des énigmes à Œdipe, cet animal est toujours femelle, comme l'indique d'ailleurs son nom en grec, ἡ Σφὶγξ. Je ne connais d'autre monument qu'un petit *aryballos* de style corinthien, sur lequel on voit le sphinx mâle et barbu. Cet aryballos fait partie de la collection de M. Olivier Rayet.

« Hauteur 0,06[2].

« N'ayant pu montrer à la Société que ces dix objets, choisis dans la collection des bronzes trouvés à Dodone, j'ai apporté ici quelques planches de l'ouvrage que vient de publier M. Carapanos, sous le titre de *Dodone et ses ruines*, Paris, chez Hachette, 1878. On y trouve une foule d'objets curieux et intéressants qui peuvent donner une idée des offrandes de toute espèce que les indigènes et les étrangers consacraient à Zeus Naïos et à sa compagne, la déesse Dioné.

1. *Ouvrage cité*, pl. XVIII, n° 1.
2. *Ouvrage cité*, pl. XX, n° 1.

Séance du 10 Avril.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. accademia dei Lincei, février 1878, in-4°.

Audiat (Louis). *Un fils d'Estienne Pasquier. Nicolas Pasquier, lieutenant général et maître des requêtes*, in-8°.

Van Hende (Edouard). *Supplément à la numismatique lilloise*, IV° partie, 2° fasc., in-8°.

Correspondance.

M. Corroyer écrit qu'il maintient sa candidature à la place de membre résidant, vacante en ce moment.

M. A. Pécoul adresse ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. Rayet lit un rapport favorable au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. C. Carapanos. On passe au scrutin et le nombre de suffrages exigé par le règlement ayant été obtenu, le président proclame M. Carapanos associé correspondant étranger à Constantinople.

M. Mazard, associé correspondant, soumet à la Société des tessons de poteries recueillis par lui dans l'enclos de la rue Nicole, près de l'Observatoire de Paris, sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain, dans lequel le propriétaire fait faire des fouilles visitées par de nombreux archéologues.

« Ces tessons, dit-il, n'ont d'autre intérêt que de confirmer, à son avis, les détails que Grivaud de la Vincelle et Caylus ont donnés au sujet de l'existence d'une fabrication céramique importante sur la montagne Sainte-Geneviève, *mons Locoticius*, en activité dès le premier siècle de notre ère, et dont

les produits étaient fort variés. Si l'on s'en tient aux indications fournies par les monnaies trouvées rue Nicole, dont la plus récente jusqu'ici est à l'effigie de Nerva, les sépultures seraient contemporaines de l'industrie exploitée sur la montagne Sainte-Geneviève. Il est donc très-présumable que c'est elle qui a fourni aux besoins funéraires du cimetière voisin. En effet, les tessons appartiennent à des sortes de poteries de fabrication diverse.

« Poteries fines sigillées, dites samiennes, quelques-unes à décor en relief ou portant des estampilles. Le ton rouge de la glaçure a plus ou moins d'intensité et indique une proportion différente dans l'introduction de la substance colorante. Écuelles, bols, soucoupes et plats.

« Poteries en pâte assez fine, poreuse, légère. Rose à l'intérieur, l'argile a cuit blanc à l'extérieur au contact plus immédiat du feu. Cette coloration blanchâtre n'est pas due à l'application d'un engobe.

« Lagènes.

« Poteries, cruchons ou bidons en terre rosâtre moins fine, enduit blanchâtre mat à l'intérieur et à l'extérieur. Fabrication d'usage courant.

« Tessons en pâte foliacée, rosâtre, mate, sans enduit, parois minces.

« Partie supérieure d'une grande olla, de 0m70 de circonférence à l'ouverture ; rebords plats, pâte grossière, grise, enduit noir mat à l'intérieur et à l'extérieur.

« Tesson en pâte grise, a reçu à l'extérieur un polissage. C'est le reste d'une petite urnule, forme pot à beurre.

« Enfin divers autres fragments rouges et noirs qui permettent de constater une variété de dix sortes au moins de terres cuites. »

Les vases entiers, intacts, que M. Mazard a vu extraire des tombes ne lui ont révélé aucun spécimen qui ne soit très-connu dans la céramique gallo-romaine, ni aucune pièce d'une valeur tant soit peu exceptionnelle comme forme ou décor, ce qui ne nuit en rien à l'intérêt que présentent ces fouilles qui ont fourni des antiquités d'autre nature.

La variété de cette fabrication céramique confirme une

fois de plus cette différence du travail antique avec l'industrie moderne où le fabricant se borne en général à une seule nature de produits.

M. Nicard termine la lecture de son mémoire sur le Musée des Petits-Augustins qui est renvoyé à la Commission des impressions. — A la suite de la lecture de M. Nicard, M. de Montaiglon fait remarquer que l'église Saint-Julien-le-Pauvre, n'ayant plus d'emploi depuis la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, court risque d'être négligée et démolie ; elle offrirait facilement un asile à un grand nombre de monuments parisiens que le Louvre et Cluny sont trop étroits pour recevoir.

M. Longnon, en réponse aux observations présentées par M. Quicherat au sujet de l'évêché d'Arisitum, s'exprime en ces termes :

« En suite de la lecture que M. Quicherat vous a faite mercredi dernier au sujet d'*Arisitum*, j'ai répondu à mon honorable confrère que j'avais toujours reconnu l'identité de la terre *Arisdii* ou *Erisdii* avec la baronnie d'Hierle[1], aux environs du Vigan, mais que je persistais à voir deux noms absolument distincts dans *Arisitum*, *Arisidum* ou *Arisdum*, chef-lieu de l'évêché mérovingien, d'une part, et *Arisdium* ou *Arisdia*, nom latin de la baronnie d'Hierle, d'autre part. Je viens aujourd'hui préciser ma pensée après une nouvelle étude des textes invoqués par M. Quicherat.

« La distinction entre *Arisdum* et *Arisdium* (ou peut-être plus exactement *Arisdia*, comme on lit dans une charte de 1243), résulte du fait que le second de ces noms désigne toujours dans les documents connus une circonscription territoriale, tandis qu'*Arisdum* est le nom d'une ville, *vicus*, *municipium* ou *castrum*. Philologiquement aussi, les deux noms sont distincts, tout aussi distincts que les *nomina* latins : *Flavius*, *Mucius*, *Octavius*, *Quintius*, *Titius*, le sont des *prænomina* ou des *cognomina* : *Flavus*, *Marcus*, *Octavus*, *Quintus*, *Titus*, dont ils dérivent ici, *Arisdum* est le primitif, *Arisdium* ou *Arisdia* le dérivé, et ce dérivé a été formé — par

1. *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 541.

un procédé employé dans la formation de bien d'autres noms de régions — pour désigner le pays dépendant de l'ancienne ville épiscopale d'*Arisitum*[1].

« M. Quicherat m'objecte que la baronnie d'Hierle n'a aucun lien avec Alais. Je ne le méconnais pas, mais nos confrères savent tous que fréquemment des noms de circonscriptions territoriales ont été restreints à certaines parties de ces circonscriptions qui, à ne considérer que l'étymologie, n'y avaient aucun droit. Pour n'en citer que quelques exemples, je rappellerai que le nom du Ternois (*pagus Teruanensis*), dont la ville épiscopale de Thérouenne était le chef-lieu, ne désignait plus dès le XIIe siècle que le comté de Saint-Pol, c'est-à-dire la partie méridionale du *pagus Teruanensis* auquel Thérouenne était devenu complétement étranger[2]; je citerai un des *pagi* du diocèse de Reims, le Dormois, *pagus Dulcomensis*, ainsi nommé de Doulcon, son chef-lieu, et dont le vocable ne s'appliquait plus déjà au XIe siècle qu'à la partie sud-ouest du *pagus* primitif, c'est-à-dire précisément à la partie du Dormois la plus éloignée de Doulcon[3]. N'avons-nous pas vu récemment, en 1860, le gouvernement impérial priver le département du Var de la vallée qui avait fait donner, à cette circonscription d'origine révo-

1. Les textes latins qui parlent du pays d'Hierle donnent toujours le *i* quand ils emploient la forme substantive (voyez surtout chez Ménard, *Histoire de Nismes*, t. Ier, preuves, p. 71 et 76 : les chartes de 1227 et de 1243 mentionnent la *terra Arisdii* et la *terra Arisdia*). Mais si le *i* n'est jamais oublié dans la forme substantive où il est indispensable pour établir la distinction entre l'ancien *vicus* et la circonscription territoriale, on l'omet quelquefois dans la forme adjective, celle-ci pouvant être tirée à volonté du primitif ou du dérivé ; ainsi on trouve dans la charte de 1127, à côté des mots « proceres *Arisdienses*, argentarius *Arisdiensis*, » les expressions « terra *Arisdensis* et argentaria *Arisdensis*. » — Les noms de pays terminés en latin par le suffixe *ia* sont trop communs pour que nous ayons à en rappeler quelques-uns ici ; quant au suffixe *ium*, il est d'un emploi plus rare, et les dénominations du *Belgium*, dérivée du nom des Belges (*Belgæ*), de *Castricium*, employée plusieurs fois par les écrivains du IXe siècle au lieu de *pagus Castricensis*, sont, parmi celles qui se présentent en ce moment à notre mémoire, les seules où ce suffixe soit ajouté à un nom de lieu ou à un nom de peuple pour former un nom de région.

2. Longnon, *Etudes sur les pays de la Gaule*, 1re partie, p. 52.

3. *Ibid.*, 2e partie, p. 57.

lutionnaire, le nom qu'elle n'a pas néanmoins cessé de porter après cette mutilation ?

« Quant au motif de la restriction du nom *Arisdium* à la partie occidentale du pays que j'attribue au diocèse d'*Arisitum*, il m'échappe aussi bien que les raisons qui ont fait restreindre la circonscription du Ternois et celle du Dormois ; mais un précieux texte du XIIIe siècle nous fait assister à une restriction nouvelle de la *terra Arisdii*. En 1243, le roi saint Louis, après avoir confisqué pour crime de rébellion les seigneuries d'Alais, d'Anduze, de Sommières et d'Hierle appartenant à Pierre Bernard d'Anduze, accorde à ce baron 600 livres de revenu annuel, assises sur la *terra Arisdie*, réservant toutefois à la couronne le *castrum Mairocii* [1], ou la ville de Meyrueis, que l'Assemblée constituante a rattaché en 1790 aux pays dépendant jadis du Gévaudan.

« La pièce à laquelle nous faisons allusion est un des meilleurs témoignages qu'on puisse opposer à ce fait que M. Quicherat considère comme acquis : l'identité de l'ancien diocèse d'*Arisitum* avec l'archiprêtré du Vigan, au diocèse de Nîmes, lequel avait été désigné au moyen âge sous le nom d'*archipresbyteratus Arisdensis*, et qui, ce sont les expressions mêmes de notre savant confrère, se composait « à peu de différence près, du même nombre de paroisses que le *civitas* dont parle Grégoire de Tours. » En effet, Meyrueis était aussi bien que le Vigan le chef-lieu d'un archiprêtré du diocèse de Nîmes, puis de celui d'Alais, et le château de Roquedur, dont le ressort forme la partie de la terre d'Hierle laissée à la famille d'Anduze en 1243, ne faisait pas non plus partie de l'archiprêtré du Vigan : Roquedur appartenait à l'archiprêtré de Sumène [2] qui, par ses paroisses les plus orientales, Cezas et Cambo, atteignait la partie supérieure de la vallée du Vidourle et communiquait ainsi avec ces régions que M. Quicherat déclare sans lien topogra-

1. Ménard, *Histoire de Nismes*, t. Ier, preuves, p. 76.

2. Cette indication, ainsi que les autres renseignements analogues qui suivent, est empruntée au *Dictionnaire topographique du département du Gard*, de M. Germer-Durand.

phique avec le diocèse d'Arisitum, tel qu'il le conçoit. Ajoutons qu'un hameau nommé aujourd'hui la Hierle, le *mansus de Arisdio, vulgariter vocatur Yrle,* d'un acte de 1371, hameau que M. Germer-Durand considère comme le *mansus caput* de la baronnie d'Hierle[1], faisait partie d'un quatrième archiprêtré, celui de la Salle qui, lui, appartient au bassin d'Alais et non à celui du Vigan.

« A l'argument topographique que M. Quicherat prétend tirer de la difficulté des communications entre Alais et le Rouergue, difficulté qui n'existe pas, dit-il, entre le Rouergue et le bassin du Vigan, je me contenterai de répondre par ce fait incontesté que, du VIIIe au XIXe siècle, le Vigan et Alais ont constamment suivi les mêmes destinées : d'abord du VIIIe siècle à 1692, époque pendant laquelle ils dépendaient du diocèse de Nîmes ; ensuite, de 1692 à 1790, qu'ils composèrent le diocèse d'Alais, enfin depuis 1790, date de leur entrée dans le département du Gard.

« Un autre argument incidemment invoqué par M. Quicherat et que j'ai déjà quelque peu infirmé en démontrant que l'archiprêtré du Vigan ne représente pas à lui seul l'ancien diocèse d'*Arisitum,* cet autre argument, dis-je, est en réalité des plus défavorables à la cause de mon savant confrère. Il faut se garder d'assimiler les circonscriptions paroissiales du VIe siècle, et même celles, plus nombreuses déjà, de l'époque carolingienne, avec les circonscriptions paroissiales des sept derniers siècles. Vers le XIIe siècle, dans la France du nord, le nombre des paroisses s'est quintuplé ; c'est du moins, autant que je m'en souviens, la proportion que des études locales sur les pays arrosés par la Marne et ses affluents m'ont jadis permis d'établir ; M. Aug. Molinier, qui dirige en ce moment la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, de dom Vaissete, m'assure être arrivé à la même conclusion pour des contrées languedociennes qu'il a plus particulièrement étudiées, le pays de Lezat, par exemple. J'appuierai cette opinion, qui n'a encore reçu aucune publicité, par un rapprochement que les ouvrages

1. *Dictionnaire topographique du département du Gard*, p. 104.

de Grégoire de Tours m'autorisent à faire : il résulte, ce me semble, des curieux renseignements que Grégoire a réunis sur les évêques de Tours, ses prédécesseurs, que, lors de son avénement à l'épiscopat (573), la Touraine comprenait, en dehors du chef-lieu de la cité, environ trente-trois paroisses rurales qui, au XVIIIe siècle, sont représentées par 281 circonscriptions paroissiales, ce qui donne 1 à 8 1/2 pour le rapport du chiffre des paroisses du VIe siècle avec celui des paroisses modernes. Il est donc matériellement impossible, en face du nombre de 15 paroisses *plus minus* qui composaient le diocèse d'*Arisitum* en 570, de lui assigner un territoire inférieur en étendue à celui que lui donne ma carte de la Gaule en 587 ; je suis évidemment resté dans des limites raisonnables en assimilant d'une façon générale ces 15 paroisses du diocèse d'*Arisitum* avec la circonscription diocésaine d'Alais qui se composait de 84 paroisses, puisqu'ici nous n'arrivons même pas à la proportion de 1 à 6[1].

« M. Quicherat dit à la fin de sa note qu'il y a grande apparence que le nom latin d'Alais, *Alestum*, nous est parvenu dans toute sa pureté, sans qu'on ait à soupçonner un changement dans sa liquide, et il cite à ce propos un personnage qui, portant le nom d'Alaix, hameau voisin de Charlieu (Loire), est désigné en 1332 dans un registre du Parlement sous le nom de *Guillelmus de Alesto*. M. Quicherat paraît avoir oublié ici un principe qu'il connaît mieux que personne; c'est qu'une pièce du XIVe siècle ne peut rien prouver dans un cas semblable et, très-probablement, la notoriété de la forme latine alors employée pour désigner la ville d'Alais n'a pas été étrangère à la traduction latine du nom de Guillaume d'Alais par *G. de Alesto*.

« Je terminerai en protestant contre l'étymologie que M. Germer-Durand donne du nom d'*Arisitum*, étymologie que M. Quicherat rappelle : *Arisitum* tirerait son nom de deux cours d'eau l'Arre et l'Ise qui joignent leurs eaux près

1. Je me réserve d'écrire un mémoire sur la question de l'étendue des anciennes circonscriptions paroissiales et j'accepterai avec reconnaissance tous les renseignements qu'on voudra bien m'adresser à ce sujet. (*Note de M. A. Longnon.*)

du Vigan. Outre que l'accouplement de ces deux vocables ne rendrait pas compte de la finale du nom *Arisitum*, je remarque que le nom de l'Arre semble avoir toujours pris deux *r* et que jamais, cependant, l'on n'a écrit *Arrisitum*. Je ne puis admettre non plus l'origine que M. Germer-Durand assigne au nom du Vigan : le Vigan est un nom essentiellement différent de celui d'*Avicantus*, que fournit une inscription nîmoise. La seule forme latine que les documents du moyen âge fournissent pour le Vigan est *Vicanum*, nom formé d'un mot roman, comme le prouve la présence de l'article dans le nom de la ville du Gard, aussi bien que dans le nom des communes du Vigan et du Vigean que renferment les départements du Lot, de la Haute-Vienne et du Cantal. »

M. Prost signale, dans les *Mémoires* de la Société d'archéologie lorraine, un article de M. Bretagne où il est question de groupes sculptés qui offrent de l'analogie avec le groupe trouvé à Merten.

M. de Montaiglon entretient la Société du *Franc Archer de Cherré*, monologue dramatique du XVIe siècle, non signalé jusqu'ici et dont la réimpression doit figurer dans le treizième volume du Recueil d'Anciennes poésies des XVe et XVIe siècles qu'il publie avec M. James de Rothschild dans la collection de la Bibliothèque elzévirienne.

« On ne connaissait jusqu'à présent son existence que par la mention du manuscrit d'un angevin, Bruneau de Tartifume, imprimé par M. Le Roux de Lincy (*Proverbes français*, 2e édition, 1859, II, 606) et par M. Célestin Port (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*, 1, 686) : « Le bourg de Cherré est renommé à cause de son *Franc Archer*, dont les rodomontades sont imprimées, comme celles du *Pionnier de Sœurdre*. » Ni les unes ni les autres ne sont indiquées dans aucune bibliographie, mais le *Franc Archer* s'est retrouvé dans la Bibliothèque Méjanne, à Aix. L'édition est de Tours, chez Jean Rousset, demeurant rue de la Scellerie, devant les Cordeliers. Elle porte la date de 1544, mais il doit y en avoir eu d'antérieures, car la composition de la pièce peut être

reportée probablement au carnaval de 1524. En effet, il y est question de la bataille de Montreuil-Bellay, qui eut lieu en juillet, et de l'émeute provoquée par Jean d'Alanci à Angers, qui est d'avril 1523 ; en même temps le Franc Archer de Cherré, aussi vantard et aussi peureux que son digne ancêtre le Franc Archer de Bagnolet, parle du capitaine Bayard, qui a peur de lui, comme encore vivant, et Bayard est mort le 30 avril 1524. La pièce est donc forcément entre ces deux dates extrêmes.

« La pièce, en vers de huit pieds à rimes plates, a 552 vers. A un moment il énumère ses frères d'armes :

Gentilzhoms d'entre Sarthe et Maine,

et non pas Chartre, comme le porte le texte gothique par erreur d'impression ; et, dans cette énumération toute locale, il parle de celui de Seurdre, auquel il fait encore allusion dans le vers 52, où il est parlé du « pyonnier de la Loire. » Le thème est pris au Franc Archer de Bagnolet, mais la broderie est nouvelle et agréablement spirituelle. Le plus joli passage est celui où il raconte une conversation du roi qui le complimente sur sa bravoure et le prend par-dessous le bras. Cela est déjà bien, mais il est encore plus amusant de l'entendre se plaindre que dans son propre pays on oublie l'honneur qu'il a reçu :

Quelque touace (rustre) de villaige,
Dis-je, villain de père et mère,
Me disoit : « Dieu te gard, compère, »
Ou « voisin, » comme à ung nacquet ;
L'autre m'appeleroit Jacquet
Sans faire autre conte de moy ;
Ils n'ont ne honte, ne effroy
De marcher o moy pas à pas
Et me prendre par soubz le bras,
Propre là où le Roy me print.

Aussi rosse-t-il d'importance ceux qui se permettent avec lui ces familiarités incongrues.

« La fin est aussi très-gaie. Après avoir raconté ses exploits imaginaires contre Gros-Doux, c'est-à-dire Gros-Dos, et

contre Trédouilles, il a peur qu'on ne le croie pas et il ajoute en s'adressant aux spectateurs :

J'en ay encores le pourpoint
Chausses, corset et les despouilles
De feu Gros-Doux et de Trédouilles.
Qu'est-ce qui dict que se les ay pas ?
Si ay, par bieu. Elles sont là-bas ;
Cela est aussi vray que Hystoire.
Quoy, vous ne m'en voulez pas croire !
Et, par bieu, je les voys querir
Bien tost. Je ne fais que courir.
Attendez-moi ; homme ne bouge.

« Ici il manque un vers, à moins, ce qui est possible, parce que cela se faisait quelquefois, que ce ne soit une rime d'attente, reprise dans les premiers vers de la moralité qui devait suivre le monologue. Dans tous les cas, c'est une jolie fin et une bien adroite sortie ; avec un bon acteur la chose devait être tout à fait amusante, et les monologues étaient toujours confiés au meilleur acteur. »

Séance du 17 Avril.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1875 et 1876, in-8°.

Proceedings of the society of Antiquaries of London, mai à nov. 1877, in-8°.

Chanterac (le marquis de). *Le maréchal de Bassompierre ; journal de ma vie*, t. III et IV, in-8°.

Charles (l'abbé Robert). *Un atelier de peintres verriers à Montoire au* XVI*e* *siècle*, in-8°.

— *Le théâtre antique d'Aubigné et la villa des Roches, à Sceaux*, in-8°.

Charmasse (Anatole de). *État de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun pendant le* XVII*e* *et le* XVIII*e* *siècle*, 2e édition in-8°.

DOUET-D'ARCQ. *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France*, in-8°.
GODARD-FAULTRIER. *Inscription chrétienne antérieure au* VIII[e] *s.*, in-8°.
JULLIOT (G.). *Quelques inscriptions romaines des Musées de Sens et de Lyon*, in-8°.
LUCE (Siméon). *Chroniques de J. Froissart*, t. V et VI, in-8°.
MORAND (F.). *Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Remy*, t. I, in-8°.
ROCHAMBEAU (le marquis DE). *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, in-8°.
RUBLE (A. DE). *Mémoires inédits de Michel de la Huguerie*, t. I, in-8°.
WAILLY (Natalis DE). *Récits d'un ménestrel de Reims au* XIII[e] *siècle*, in-8°.

Correspondance.

M. l'abbé Charles, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, présenté par MM. de Barthélemy et Aubert, pose sa candidature au titre d'associé correspondant. Le Président désigne MM. Rey, de Montaiglon et Bertrand pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres présentés par M. Charles.

Travaux.

M. Al. Bertrand dépose sur le bureau une photographie reproduisant un certain nombre de sculptures conservées dans le musée de M. Engel et trouvées à Brumath (Alsace).

M. Rey lit la note suivante sur la principauté d'Antioche au XII[e] siècle :

« Les auteurs qui jusqu'à ce jour ont écrit sur les origines de la domination latine en Syrie n'ont point fait à la principauté d'Antioche une assez large part dans le récit des événements historiques qui remplissent en Orient les premières années du XII[e] siècle.

« Toujours préoccupés de Jérusalem, ils ont laissé Antioche dans l'ombre, et cependant cette principauté atteignit, en

bien peu d'années, son maximum de développement, alors que le domaine royal ne se constituait que peu à peu autour de Jérusalem. Dès l'année 1106, Tancrède était maître d'Apamée, d'El Bara, du Sermin, de Kafartab, d'Atareb, etc.

« Profitant des luttes constantes des émirs turcomans et des Atabeks, ainsi que de l'anarchie qui régnait à Alep, Bohémond et Tancrède n'avaient cessé de reculer les limites de la principauté.

« En 1117, Yarouktasch, l'un des anciens serviteurs de Radouan, s'étant rendu maître d'Alep, conclut[1] une alliance avec le prince Roger d'Antioche et lui accorda le droit de conduire les caravanes allant d'Alep à La Mecque ainsi que celui de lever une taxe sur les pèlerins.

« A partir de 1119, toute la partie occidentale et septentrionale du territoire d'Alep, notamment les districts d'El Aouaeem, de Leïloun, du Djebel Halaka, du Djebel Ahass et d'une partie du Djebel es Soummak, ainsi que ceux d'El Noukra et de Ouady Boutnaa, vers l'Euphrate, étaient au pouvoir des Francs, qui, maîtres des tours de El Hader et de Kefer Haleb, tenaient la cité étroitement bloquée, obligeant ses habitants à partager avec eux les produits des jardins de la ville et de leur payer un tribut annuel de 1000 dinars. Aboulféda nous apprend que cet état de choses durait encore en 1130.

« A cette époque, cette principauté avait acquis un développement considérable : au N.-O. elle comprenait une partie de la Cilicie jusqu'à la rivière Djihoun, mais depuis la constitution définitive du royaume d'Arménie la frontière N.-O. de la principauté d'Antioche fut à la Dortelle. Au N.-E. elle était limitée par la frontière de la principauté d'Edesse, qui passait au sud de Corice, entre Hazart et Turbessel. Vers le désert, elle comprenait au-delà de l'Oronte les territoires des villes d'El Bara, de Fémie ou Apamée, de Capharda et de Marra nommée alors la Marre ; de ce côté les villes fortes d'Artesie, d'Atareb, de Sardonie, du Sermin et enfin la Marre formaient la ligne des places frontières.

1. Kemal-ed-dîn, *Histoire d'Alep*, apud Rohricht, p. 251.

Elle était bornée à l'O. par la mer, au S. par le ruisseau et la crête des montagnes formant la frontière du comté de Tripoli. Au S.-E. enfin, par les cantons montagneux de Kobeïs et de Massiad, possédés par les Bathéniens. Mais la chute de la principauté d'Edesse, survenue en 1145, modifia profondément cet état de choses dès la seconde moitié du XIIe siècle.

« Elle comptait alors un grand nombre de fiefs, dont les principaux étaient ceux du Cerep, de Harrenc, de Soudin, de Saône, de Hazart, du Sarmit, de Zerdana, de Berzieh, du Sermin, de Capharda, de la Marre, de Cassembelle, etc.

« Margat, Trapessac, Cursat, la Roche de Russol, Nepa, Jezraïn, Belatnous, Laycas (Aleika), Cadmous et Lacoba en étaient les principales forteresses. Elle comptait deux villes archiépiscopales du rite latin, Albara et Femie, ainsi que les évêchés d'Artesie, la Liche, Zibel et Valenie.

« Les abbayes principales étaient celles de Saint-Paul d'Antioche, de Saint-Georges, aux Bénédictins, dans la montagne Noire; de Jubino, aux Cisterciens; du Mont Parlier, de Sainte-Marie, de Rochefort, de la Granacherie, de Saint-Siméon (moines grecs et georgiens).

« Antioche possédait un siége archiépiscopal du rite arménien; Femie et Laodicée étaient la résidence de deux évêques du même rite.

« Le patriarche syrien, jacobite, résidait habituellement au couvent de Mar Barsauma, dans la principauté d'Edesse. Mais un prélat de ce rite demeurait en permanence à Antioche. Dans la Montagne Noire, nommée alors par les historiens orientaux la Montagne Sainte ou la Montagne Admirable, se trouvaient encore plusieurs monastères de religieux arméniens, grecs et syriens, ainsi que de nombreux anachorètes. Ce fut là, dans des cellules taillées dans le roc, non loin du couvent de Saint-Georges, que s'établirent, en 1219, les premiers disciples de saint François, venus en Terre Sainte; pendant plusieurs années, ils y menèrent la vie érémitique avant d'être réunis en communauté. »

M. Quicherat dépose sur le bureau la photographie d'un casque en bronze dont la ville de Grenoble a fait l'acquisition en 1872, et qui est conservé dans sa bibliothèque.



« Cette pièce, unique en son genre, ressemble par sa forme à un heaume chevaleresque du XIe siècle, sauf qu'elle a des jugulaires et qu'au lieu de nasal elle présente sur le devant une petite pointe qui ne descendait pas plus bas, sur le front, que la rencontre des sourcils. Elle est en bronze, peu épaisse, renforcée sur son bord inférieur par un cercle ciselé, et dans sa montée, par six bandes clouées de même métal, qui s'assemblent au sommet de la coiffe sous une rondelle également clouée. Le bord sous le cercle, et les jugulaires sur tout leur pourtour, sont percés de trous qui ont servi à coudre une doublure d'étoffe.

« Retiré d'un terrain bourbeux au lieu dit les Ripes de Pillardin, près de Vézeronce (Isère), ce casque a été consi-

déré par les savants du Dauphiné comme une épave de la bataille célèbre où les Bourguignons furent battus par les Francs de Clodomir en 524. Le style d'une légère ornementation, qui décore le cercle de la coiffe, ne contredit pas cette hypothèse. Le dessin est celui d'une tige ondée, chargée de raisins auxquels s'attaquent des oiseaux; dans les sinuosités supérieures, des croisettes à branches égales alternent avec les oiseaux. Ce sont là des motifs bien connus de l'imagerie chrétienne des temps mérovingiens. »

M. L. Maxe Werly, associé correspondant à Bar-le-Duc (Meuse), termine la seconde lecture de sa notice sur les fouilles opérées au *Châtel* de Boviolles. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 8 Mai.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1874. In-8°.

Charles (l'abbé Robert). *Histoire de la Ferté-Bernard.* In-8°.

— *L'Œuvre de Sainctot Chemin, sculpteur fertois.* In-8°.

— *Notice sur l'invasion allemande à la Ferté-Bernard, en* 1870-1871. In-8°.

— *Etude historique et archéologique sur l'église de Souvigné-sur-Même.* In-8°.

— *Notice archéologique sur les monuments de Château-Gontier.* In-8°.

Chazaud. *La chronique du bon duc Loys de Bourbon.* In-4°.

Deschamps de Pas (L.). *Les monnaies de Flandre pendant la période des troubles des Pays-Bas*, 1577-1584. In-8°.

Duplès-Agier (H.). *Chroniques de Saint-Martial de Limoges.* In-8°.

Lalanne (Ludovic). *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme.* T. VII à IX. In-8°.

Meyer (Paul). *La Chanson de la croisade contre les Albigeois*, t. Ier. In-8°.

Pigeotte (Léon). *Le grand clocher de la cathédrale de Troyes*. In-8°.

Correspondance.

MM. C. Carapanos et le comte de Bremond d'Ars adressent leurs remerciements à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

Le Président annonce à la Compagnie la mort de M. le baron de Guilhermy, membre résidant, et énumère les travaux de cet érudit éminent dans la personne duquel la Société fait une perte sensible; le vide produit dans les rangs de la Compagnie est de ceux qu'on ne comble pas facilement.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Mariette, admis au nombre des membres honoraires. Après avoir entendu les rapports des commissions chargées de présenter des conclusions sur les titres présentés par MM. Corroyer, Mowat et Müntz, on passe au scrutin. M. Eug. Müntz, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé membre résidant.

M. Mazard, associé correspondant à Neuilly (Seine), présente à la Société divers échantillons de poteries vernissées gallo-romaines, trouvés dans le département de l'Allier, et communiqués par M. Bertrand, membre de la Commission du Musée de Moulins.

« Ces poteries, simples fragments, sont intéressantes en ce qu'elles sont revêtues d'un enduit plombifère de couleur variée. Non-seulement elles offrent de nouveaux exemples de l'application par les anciens des vernis à base de plomb sur les terres cuites, mais elles laissent supposer que ce genre de fabrication céramique avait été au moins essayé

par les potiers de l'Allier. Ils n'avaient que médiocrement réussi ; si quelques enduits jaune, jaune verdâtre, ont conservé leur ton et même un certain éclat, d'autres, sans doute brun, n'ont laissé de traces que dans les creux des décors en relief des vases. M. Mazard n'attribue pas seulement au feu des bûchers funéraires la destruction des couvertes, mais plutôt à la nature des vernis.

« Les fragments qu'a reçus M. Mazard sont des échantillons suffisants pour apprécier la technique de cette fabrication ; M. Bertrand possède dans sa collection des vases entiers ou en partie reconstitués, lampes, flacons en forme d'animaux, divers vases à verser, tasses, petites urnes, etc. Le Musée de Moulins contient également une douzaine de pièces curieuses ainsi qu'une autre collection privée, sur laquelle M. Mazard n'a pas encore obtenu de renseignements. »

M. Port, associé correspondant à Angers (Maine-et-Loire), envoie le dessin d'un vase en cuivre qu'il attribue au XVe siècle. Plusieurs membres présents lui trouvent une certaine analogie avec un vase semblable, exposé dans les galeries du Trocadéro et qui paraît antique.

M. Heuzey lit en communication un mémoire sur la voûte appelée *camera* par les auteurs classiques.

Séance du 15 Mai.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. T. XXI. In-8°.
Atti della R. Academia dei lincei, 3e série, t. II, n° 4. In-4°.
Bulletin de correspondance hellénique, 1re année. In-8°.
— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 131. In-8°.
— *de la Société archéologique de Touraine*, t. IX. In-8°.
— *de la Société archéologique du Limousin*, t. XXV. In-8°.

— *de la Société belfortaine d'émulation*, 8e année. In-8°.
— *de la Société historique et archéologique de Langres*, avril 1878. In-8°.
Chronique des Sociétés savantes de France, publication de l'Institut des provinces, 1878. In-8°.
Journal des Savants, avril 1878. In-4°.
Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, année 1876-1877. In-8°.
— *de la Société des Antiquaires du Centre*, t. VI. In-8°.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1878, n° 1. In-8°.
Bataillard (Ch.). *Mœurs judiciaires de la France du* XVIe *au* XIXe *siècle*. In-8°.
Baye (baron Joseph de). *Quelques traces de l'âge de bronze en Champagne*. In-8°.
Brocard (Henri). *Origines de la Société historique et archéologique de Langres*.
Castan (Aug.). *Vesontio, colonie romaine*. In-8°.
Chabert (F.-M.). *Dictionnaire topographique, historique et étymologique des rues, places, ponts et quais de la ville de Metz*. In-8°.
— *Le temple des Messins, de D. Bernardin Pierron*, reproduction de la traduction française de ce poème. In-8°.
Jousset (le docteur). *La révolution au Perche*; IVe partie, *Saint-Martin du Vieux-Bellesme*. In-8°.
Thuot (J.-B.). *La forteresse vitrifiée du Puy-de-Gaudy et la ville de Guéret*. In-18.

Correspondance.

M. Noël Lemire annonce la mort de son père, M. Jules-Noël Lemire, associé correspondant national à Pont-de-Poitte (Jura).

M. Storelli, conservateur du Musée de la ville de Blois, adresse en communication deux albums contenant des dessins de châteaux des bords de la Loire.

Travaux.

M. Le Blant dépose sur le bureau l'estampage d'un bas-

relief très-grossier, représentant cinq ouvriers mineurs vêtus de tuniques retroussées avec une ceinture, et marchant vers la droite. L'un de ces hommes porte une pioche sur l'épaule droite. Le bas-relief dont il s'agit a été trouvé en Espagne, dans les mines d'argent de Linarès, près de Jaen ; il a été transmis à M. Derenbourg à qui on en doit la communication. Des antiquités romaines existent à Linarès où l'on voit encore, dit-on, les restes d'un aqueduc.

M. Héron de Villefosse communique une inscription d'Afrique, sur laquelle il a retrouvé un nouvel exemple de la formule *Deo laudes* dont il a déjà entretenu la Société [1]. Ce texte a été publié en 1867 par le capitaine Dewulf, sans aucune explication [2]. Il a été découvert à l'Henchir Sefet Dellaâ, au-dessous de la magnifique source nommée Ras-Dellaâ, c'est-à-dire au sud d'Aïn-Beida, entre Khenchela et Tébessa. On l'a ainsi transcrit :

DEOLAV
LFSAC
MVS
T

Notre confrère pense que cette copie est inexacte et qu'il faut lire :

DEOLAV
DESAG
MVS
I

Les deux premiers mots, *Deo laudes*, lui paraissent certains. Quant au troisième, il croit qu'il faut le lire : *ag(a)-mus* ou *agimus?* ; dans ce dernier cas, l'I aurait été rejeté à la fin par suite de la négligence du graveur. On a des exemples de ces déplacements de lettres ou de mots [3] dans

1. *Bulletin de la Soc. des Antiq.*, 1876, p. 88 ; 1877, p. 202 et suiv.
2. *Ann. de la Soc. arch. de Constantine*, 1867, p. 218, n° 19.
3. Voir les exemples cités par M. E. Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 74.

les inscriptions chrétiennes et notamment sur le linteau de Bir-Seied, publié dans le Bulletin de l'année dernière[1].

Ainsi, laissant de côté le monogramme de l'Henchir m'ta Steha dont l'explication est discutable, on a jusqu'ici rencontré en Numidie quatre mentions certaines du cri de guerre des Circoncellions.

1° Au sud de Djebel Chettaïa, à 6 kilomètres sud d'Aïn-Tazougar.

2° A l'Henchir-Sefet-Dellaâ.

3° A l'Henchir-Goussa.

4° A Bir-Seied.

Ces quatre points sont situés entre Khenchela et Tebessa ou au sud de ces deux villes. Il est naturel d'en conclure que cette contrée a été le théâtre des exploits des Circoncellions, auxquels la proximité du désert offrait un refuge en cas de défaite.

M. Benjamin Fillon, associé correspondant à Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée), présente une statuette en bronze trouvée aux environs de Blois, en Sologne, avec d'autres objets datant du ve au vi^e siècle. Il pense que cette figurine est byzantine, mais, ne fixant aucune époque à son exécution, il demande l'avis de la Société. M. Heuzey croit que cet objet se rattache aux œuvres des temps barbares dans lesquelles se continue la tradition antique sans qu'on puisse lui trouver nécessairement un caractère byzantin.

M. Aug. Prost demande à ajouter quelques renseignements à ceux qu'il a donnés dans la séance du 3 avril dernier sur la découverte de Merten (ancien département de la Moselle). Cette découverte consiste, on se le rappelle, en fragments ayant appartenu à un monument qui comprenait une colonne d'environ 6 mètres de hauteur, élevée sur un

1. *Bulletin de la Soc. des Antiq.*, 1877, p. 204, A. Il est bon de comparer les deux inscriptions de Bir-Seied et d'Henchir-Sefet-Dellaâ : sur toutes deux nous rencontrons, après le *Deo Laudes*, un troisième mot qui sur la première semble être *dicamus*, et sur la seconde *agamus*.

double soubassement dont l'étage inférieur était quadrangulaire et l'étage supérieur octogone, et surmontée d'un groupe composé d'un personnage étendu à terre et foulé aux pieds par un cavalier. Les caractères particuliers de ce groupe n'étaient pas donnés dans les premières indications, d'après lesquelles avait été faite la communication du 3 avril. Il y avait lieu de se demander si par hasard ce groupe ne rentrerait pas dans la catégorie de ceux assez souvent rencontrés dans la province, où le personnage étendu par terre est un être dont le corps se termine en forme de serpent. M. Benoît a publié un travail d'ensemble sur ces monuments dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (tome XVIII, 1868, p. 374).

De nouveaux renseignements demandés à Metz par M. Aug. Prost justifient cette supposition. Le groupe de Merten représente en effet un cavalier foulant aux pieds un personnage terminé en forme de serpent. Il est, dit-on, de dimension un peu moindre que de grandeur naturelle ; le personnage à cheval, plus petit encore, n'est que de demi-grandeur.

Les informations complémentaires envoyées avec celles-là confirment aussi les inductions tirées des premières indications, touchant les dimensions totales du monument. Il devait avoir, dit-on, environ 12 mètres de haut. On confirme également ce qui avait été dit d'abord de l'excellent style des quatre têtes qui décorent le chapiteau de la colonne, et des quatre statues de grandeur naturelle placées dans les niches de l'étage inférieur du soubassement. Quant aux huit statues qui décoraient l'étage supérieur, elles étaient, dit-on, de plus petite dimension, autant qu'on peut en juger par leurs pieds, qui seraient à peu près tout ce qui reste. On ajoute que, contrairement aux premières indications, il aurait été trouvé à diverses reprises dans ces derniers temps des murs de construction antique à Merten.

M. P. Nicard a la parole pour faire la communication suivante :

« On lit, page 97 de la *Notice des objets de bronze*, *cuivre*,

étain, fer, etc., par M. Clément de Ris, n° 270 : Horloge de table, deux inscriptions ainsi transcrites :

Wens übel geth hab ich gedvlt
Werzagt ich nit es brigt mir Hvldt

Ich heisz mit name die Klugheit
Weis aller sache recht bescheidt.

Ans ad vd gvstisch Keis verscho
Was rechitst soll ses Sorgaghad.

« Ces deux inscriptions ont été traduites de la manière suivante, par l'auteur du catalogue en question :

Dans l'adversité, je prends patience.
Si je ne me décourage pas, tant mieux pour moi.
J'ai nom Prudence, je sais tout bien expliquer.
Par soins et par adresse je passe sur tout et ne laisse que ce qui est bien et juste.

« Le texte de cette inscription doit être rétabli ainsi qu'il suit :

WEN'S V̈BEL GEHT, HAB' ICH GEDVLDT,
VERZAGT' ICH NIT. BRIGT ES MIR HVLDT.

ICH HEISZ MIT NAMĒ DIE KLVGHEIT.
WEIS ALLER SACHĒ RECHT BESCHEIDT.

AVS GAB V̄D̄ GV̄S̄T̄ ICH KĒĪS̄ VERSCHO
WAS RECHT IST SOLL SĒĪ FOR(T) GĀG H̄Ā

et traduit de la manière suivante :

Quand les choses vont mal je prends patience.
En ne désespérant pas, cela me porte bonheur.
Je m'appelle de mon nom la prudence
Et je sais aviser à tout.
Ni les dons ni les faveurs ne me font épargner qui que ce soit.
Ce qui est juste ne doit être arrêté par rien.

« Cette traduction, en se rapprochant du texte allemand, se montre beaucoup plus fidèle. »

M. Nicard communique ensuite la photographie de deux inscriptions antiques, gravées sur bronze et conservées au Musée d'Amiens, qui lui ont été envoyées par M. Janvier, associé correspondant dans cette ville. Elles ont été découvertes en 1800, dans la rivière des Tanneurs.

Il est donné lecture d'un mémoire sur l'*Eucharistie et ses emblèmes*, de M. F. de Lasteyrie, membre honoraire. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

La Compagnie entend ensuite la lecture d'une note de M. Beauvois, associé correspondant à Corberon (Côte-d'Or), sur le *camp retranché de Corberon*. Cette enceinte, ayant la forme d'un quadrilatère entouré de fossés, mesure un peu plus de deux hectares de superficie ; elle est située sur un promontoire qui s'avance au sud-ouest de la forêt de Chamjarley, dans l'étang de ce nom, à 200 mètres de la voie de Chalon-sur-Saône à Langres. M. Beauvois a profité de l'exploitation de cette partie de la forêt, en 1876, pour relever le plan de cette enceinte qui n'avait pas encore été signalée. Il est à souhaiter que des fouilles permettent de déterminer l'époque à laquelle elle peut être attribuée.

Séance du 22 Mai.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Catalogue des objets d'antiquité et de curiosité exposé dans le musée de la Société des Antiquaires de Picardie, in-8°.

La Haute-Marne, revue champenoise. Exemplaire offert par M. H. Bordier, in-4°.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XXXIV, in-8°.

Revue africaine, n° 127, in-8°.

BABEAU (Albert). *Dominique Florentin, sculpteur du* XVI*e siècle*, in-8°.
— *Le recrutement territorial sous l'ancien régime*, in-8°.
— *La construction de l'Hôtel-Dieu de Troyes*, in-8°.
— *Les portraits de deux députés de Troyes au* XV*e et au* XVI*e siècle*, in-8°.
— *L'assemblée d'élection de Bar-sur-Aube*, in-8°.
— *Le château de la Chapelle-Godefroy*, in-8°.
— *L'assemblée d'élection et le bureau intermédiaire de Troyes*, in-8°.
— *Comptes-rendus des travaux de la Société académique de l'Aube, en 1860 et 1877*, in-8°.
— *Le Parlement de Paris à Troyes, en 1787*, in-8°.
— *Le château de Brienne*, in-8°.
— *La population de Troyes au* XVIII*e siècle*, in-8°.
— *L'exhumation de Voltaire*, in-8°.
— *L'Hôtel-Dieu de Troyes au* XVI*e siècle*, in-8°.
— *Notes sur Dominique et Gentil*, in-8°.
JANVIER (A.). *Esquisse biographique sur Jacques Sellier*, in-8°.
LE GRAND (le docteur). *La nouvelle société indo-chinoise, fondée par M. le marquis de Croizier*, in-8°.

Correspondance.

MM. Albert Babeau, de Troyes, et André Storelli, de Blois, présentés, le premier par MM. de Barthélemy et Courajod ; le second, par MM. Aubert et Courajod, posent leur candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Longnon, de Villefosse et Saglio pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres de M. Babeau ; et pour M. Storelli, MM. de Barthélemy, Nicard et Quicherat.

Travaux.

M. Henri Bordier rappelle la communication qu'il a précédemment faite à la Société (*Bulletin*, fév. 1876, p. 74) de dessins originaux exécutés en 1772 d'après les objets d'antiquité que l'on venait alors de découvrir par suite de fouilles

exécutées méthodiquement sur la montagne du Châtelet, près Saint-Dizier (Haute-Marne). Il rappelle en même temps : 1° la note dans laquelle notre confrère, M. Héron de Villefosse (*Ibidem*, p. 160), a déterminé ce qu'étaient devenus, après la mort de l'inventeur, une partie de ces objets et en a signalé plusieurs comme conservés au Musée du Louvre ; 2° une lettre de M. l'abbé Geslin, curé de Fontaines-sur-Marne, le village le plus proche du Châtelet, qui espérait que de nouvelles fouilles pratiquées sur le terrain des anciennes découvertes produiraient encore d'utiles résultats. M. Bordier rend compte à la Société des relations qu'il a entretenues sur ce dernier sujet avec M. l'abbé Geslin qui lui envoya, au mois d'octobre 1876, un mémoire sur les résultats obtenus, mais de la lecture duquel il avait dû conclure que les fouilles nouvelles avaient été à peu près vaines. Le zèle de M. l'abbé Geslin avait été jusqu'à le décider à acquérir, avec ses propres ressources, une portion de terrain, celle qu'il jugeait la plus favorable, afin d'y chercher en toute liberté ; il n'avait été récompensé que par la mise à découvert de trois massifs de maçonnerie alignés symétriquement à 7 mètres l'un de l'autre et qu'on peut, qu'on doit même regarder comme les fondations de trois piles d'un aqueduc détruit, qui, d'après les calculs d'un ingénieur, mesurait au moins 47 mètres d'élévation, et qui conduisait jadis l'eau des hauteurs voisines, sur un parcours de 1600 mètres, à la population gallo-romaine du Châtelet. L'auteur du Mémoire priait les lecteurs de suspendre leur jugement jusqu'à ce qu'il eût pu compléter ses recherches en fouillant encore pendant la belle saison de l'année suivante. M. l'abbé Geslin s'est acquitté de sa promesse et vient de publier, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de la ville de Langres* (1er oct. 1877 et 1er janv. 1878), un récit contenant le résumé de ses efforts. Malheureusement le bilan des découvertes n'en est nullement augmenté. La mise à nu des fondations de plusieurs piles d'un aqueduc antique y est confirmée ; mais pas un objet d'art, pas une inscription, pas une pièce de monnaie, pas un ossement n'a été amené à la lumière par l'honorable investigateur.

M. Henri Bordier croit donc pouvoir déclarer que la réponse à la question qu'il avait désiré soulever est absolument négative et que : *les trésors de la montagne du Châtelet sont entièrement épuisés*. Il termine sa communication en offrant pour la bibliothèque de la Société un exemplaire de la *Revue de la Haute-Marne*, par M. Carnandet, volume fort rare (cette Revue ne se tirait qu'à cent exemplaires) et qui contient une précieuse série d'articles rédigés par M. Pothier, juge de paix (20 articles en 93 colonnes), concernant le Châtelet.

Sur une question faite à ce sujet par M. Quicherat, notre confrère ajoute que les fouilles primitives sont décrites dans les deux brochures publiées, en 1772, par Grignon; les découvertes de la première partie de notre siècle dans celle de l'abbé Phulpin (1840), et les dernières dans le travail de M. Pothier. Avec ces trois travaux et la présente conclusion, l'histoire des antiquités du Châtelet est complète.

M. Alex. Pinchart, associé correspondant étranger, à Bruxelles, communique une ancienne gravure qui lui appartient et qui a fait récemment en Belgique l'objet d'une polémique assez vive entre feu M. Charles de Brou, conservateur des collections artistiques de la maison d'Aremberg, à Bruxelles, et M. Alvin, conservateur en chef de la Bibliothèque royale. Ce dernier établissement possède une épreuve d'une planche découverte en 1859 et représentant, comme celle de M. Pinchart, les grandes armoiries de Bourgogne. Toutes deux sont des épreuves uniques jusqu'ici ; elles ont certainement été exécutées dans les Pays-Bas entre les années 1467 et 1473. L'une est-elle la copie de l'autre, ou sont-elles toutes deux originales ? Tels sont les points sur lesquels M. Pinchart appelle l'attention des membres qui assistent à la séance.

M. Read annonce que, grâce au concours de MM. Bischofsheim et Bamberger, banquiers, on a pu acquérir le terrain, situé rue Monge, dans lequel est enfouie une partie des anciennes arènes de Paris découvertes en 1870.

M. P. Nicard fait connaître qu'il a reçu une lettre du P. Garucci, associé correspondant étranger, dans laquelle cet archéologue lui signale les nouvelles observations faites par lui sur les balles de frondes recueillies en grand nombre dans plusieurs localités d'Italie et qui, à son avis, sont pour la plupart les produits de l'industrie de faussaires plus ou moins habiles.

Le P. Garucci a constaté plusieurs sortes de ces balles épigraphiques falsifiées. Les unes ont été coulées de deux manières différentes; on en trouve qui sont composées de deux parties, coulées séparément et soudées ensuite ensemble. Notre confrère en a vu plusieurs, provenant de Milan, avec la légende ROMA sur chaque face, L-MVTIL., et FERI RVLLVM, ce dernier mot emprunté à un denier de P. Servilius Rullus.

D'autres faussaires ont fondu les balles en une seule pièce; le P. Garucci en possède un certain nombre, provenant d'Ascoli, avec les légendes : PRIMI, L.VIII. — Mais le plus grand nombre des balles dont l'authenticité est contestée sont celles dont les inscriptions ont été obtenues par la compression du métal; il y en a deux variétés : les unes ont deux légendes, les autres n'en portent qu'une et ce sont les plus rares; leur forme est globuleuse et les indices de l'impression par compression sont faciles à constater pour toute personne qui les étudiera avec soin.

Les inscriptions de ces balles ont été empruntées aux exemplaires véritablement antiques, et surtout à l'ouvrage de Minicis, seulement le faussaire ne s'est pas contenté de copier, il a cru devoir multiplier les variétés des légendes déjà publiées. Ainsi l'inscription antique et bien connue FERI. POMP., a donné naissance aux variétés : FRI. TOMP, FERI CASTVM, FERI MIL, : ERI CORN PEL, FERI FONT, FER SIL, FERI OPPRIS, FERI PIV, FERI ATTILIVM. — Les balles fausses portent seules FER pour FERI.

Le P. Garucci signale encore d'autres imitations plus ou moins adroites faites par les faussaires. Ainsi, sur des balles antiques, on a pu déchiffrer : PET. CVLVN OCTAV; le faussaire a créé la variante PET CVLVM SEMPRO; la

légende PET. ASCVLANOS lui a inspiré PET. ASC. Les balles antiques donnent les noms géographiques : ROMA, ITAL, HAT, FIR, ASCLARONON, GAL ; le faussaire a créé les légendes : PIC, NVMANAT, PISAV, MAR, KPOT (en lettres grecques), KVPRA, VITELIA ; dans ce dernier mot l'L est retourné pour lui donner une apparence archaïque.

Minicis décrit une balle portant TREPI, abréviation de *trepidate*, le faussaire a gravé TREPIDAT; quelques exemplaires antiques laissent lire : OPERGI et OPERGIA (pour OPERGIV) ; le faussaire a inventé CAMVR OPERCIA, en deux lignes, remplaçant toujours par un C le G qui semble manquer à son alphabet. Une mauvaise lecture de Borghesi, qui avait cru pouvoir déchiffrer P. RVFVS IMP, a fourni P. RVFV.. IMP au faussaire qui, ne comprenant pas l'inscription C. CAIISARVS VICTORIA LANTONI CALVI(I) PERISTI, a écrit ILAVSKARVS VICTORIA CΛΛTONIA PERISTI, et RVSRIA VICTORIA LΛΛTONI PERISTI.

Notre correspondant, qui a étudié plus de 300 balles de plomb fabriquées à Ascoli et ailleurs, aurait pu relever des fraudes analogues sur 2000 monuments de ce genre.

Séance du 5 Juin.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Academia dei Lincei, 3e série, t. II, 5e fasc. in-4o.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, t. XI, in-8°.

— *de la Société archéologique du Vendômois*, t. XVI, in-8o.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 32e volume, in-8o.

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, t. VI, 6e cah. in-8°.

L'Investigateur, janvier et février 1878, in-8°.

Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 2e série, t. XV, in-8°.

— *de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. IX, 2e partie, in-8°.

Mittheilungen des historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel, 1878, in-4°.

Revue belge de numismatique, t. XXXIV, 2e livraison, in-8°.

— *savoisienne*, XIXe année, janvier à avril 1878, in-4°.

Société de la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1878, nos 3 et 4, in-8°.

AFFRY DE LA MONNOYE (A. D'). *Les jetons de l'échevinage parisien*, in-4°.

ALLMER (A.). *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 1, janvier à mars 1878, in-8°.

BABEAU (Albert). *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, 1787-1792, in-8°.

BRON (Ch. de). *Les grandes armoiries du duc Charles de Bourgogne*, in-8°.

CAUDRON (Julien). *Notice sur les cordes industrielles et de luxe de toutes espèces exposées à l'Exposition universelle de* 1878, in-8°.

CAZALIS DE FONDOUCE (P.). *Les temps préhistoriques dans le sud-est de la France ; l'homme dans la vallée inférieure du Gardon*, in-8°.

— *Les temps préhistoriques dans le sud-est de la France ; allées couvertes de la Provence*, 2 mémoires, in-4°.

— *Derniers temps de l'âge de la pierre polie dans l'Aveyron*, in-4°.

— *Notes sur quelques bornes milliaires de la portion de la voie Domitienne dans le département de l'Hérault*, in-4°.

CHALLE (A.). *Histoire de l'Auxerrois*, in-8°.

GACHARD. *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, t. IV, 1700-1794, in-f°.

LUÇAY (le comte DE). *Les assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de* 1789, in-8°.

— *Angy en Beauvoisis*, in-8°.

— *Le comté de Clermont en Beauvoisis*, in-8°.

RIANT (le comte). *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, fasc. 1 et 2, in-8°.
ROMAN (J.). *Lesdiguières*, in-4°.

Correspondance.

M. le comte de Luçay, présenté par MM. Quicherat et Delisle, et M. Cazalis de Fondouce, présenté par MM. de Saulcy et de Barthélemy, écrivent pour poser leurs candidatures au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Michelant et Longnon pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques de M. de Luçay. Pour M. Cazalis de Fondouce, la commission est composée de MM. Bordier, Quicherat et Le Blant.

Travaux.

La Compagnie décide que le scrutin qui sera ouvert pour élire le successeur de M. le baron de Guilhermy aura lieu le premier mercredi de novembre.

M. Héron de Villefosse présente un Bulletin de la Société niçoise qui contient plusieurs travaux intéressants : un travail de M. de Chambrun de Rosemont, relatif aux études préhistoriques ; un mémoire de MM. René de Lespinasse et de Flamare sur les églises romanes des environs de Nice, et un rapport sur la récente découverte d'un théâtre romain à Vintimille.

M. Mathon, associé correspondant à Beauvais, dépose sur le bureau une série de poteries formant l'histoire des produits céramiques fabriqués à Savignies (Oise). Il rappelle que les grès de Savignies ont été signalés par Rabelais et Bernard Palissy. En 1520, une délibération du chapitre de Beauvais dit que l'on fera présent au roi d'un *buffet* de Savignies. — M. Mathon communique ensuite une plaque émaillée, du XIII[e] siècle, représentant l'Annonciation et ayant servi d'agrafe d'habillement sacerdotal ; enfin quelques tablettes de cire, du XIV[e] siècle, trouvées dans la démolition d'une ancienne église voisine de la cathédrale de Beauvais.

M. de Chambrun de Rosemont, associé correspondant à Nice (Alpes-Maritimes), donne quelques explications sur la découverte récente d'un théâtre romain à Vintimille. Il insiste sur la situation géologique dans laquelle se trouvent ces ruines. Situé au pied d'une falaise dont la date géologique est connue et se rapporte à la période diluvienne, le théâtre est établi sur une plage de formation récente dont l'avancement peut être mesuré ; de plus il est recouvert par une dune dont la date est postérieure au VII[e] siècle. Le groupement de ces divers éléments constitue un ensemble géologico-archéologique où les ruines, se mêlant à des phénomènes naturels, donnent des éclaircissements chronologiques sur des faits et des accidents moins anciens qu'on ne se plaît à le dire.

M. Héron de Villefosse a la parole pour la communication suivante :

« M. l'abbé Grussenmeyer, curé de Mustapha Supérieur, près d'Alger, m'a adressé les copies de quatre inscriptions récemment découvertes dans la province d'Oran. Les pierres ont été transportées au grand séminaire d'Oran.

I.

« L'une d'elles, indubitablement chrétienne, ainsi que le prouvent la formule initiale et le monogramme du Christ, a été trouvée aux environs d'Arzew, au village de *Saint-Leu* (Bettioua).



Memoria Pauli innocentis.

« Ce mot *innocens*, qui se rencontre dans plusieurs autres textes chrétiens à Guelma, Sétif et Orléansville [1], paraît avoir servi à désigner surtout les jeunes enfants. Ainsi dans l'inscription de Guelma conservée au Musée chrétien du Louvre, Matrona, qui est qualifiée *innocens*, avait vécu 18 mois.

« Quant à la formule *Memoria* ou *Memoriae*, au début de l'inscription, en Afrique, elle était en usage à Sétif [2] et dans plusieurs localités de la Maurétanie césarienne : Orléansville [3], Tiaret [4], Hadjar-Roum [5], Arbal [6], Saint-Denis-du-Sig [7] (près d'Arzew), Cherchell [8], Bou-Ismaïl [9] (près d'Alger) et Rusgunia [10] (cap Matifou).

« Ce texte, qui provient également de la Maurétanie césarienne, est gravé sur un grès jaunâtre qui mesure en longueur 0,23, en largeur 0,21. Les lettres ont 0,04.

II.

« La plus importante est également chrétienne. Elle est gravée sur une dalle en grès jaunâtre qui mesure 0,39 de hauteur et 0,56 de largeur ; elle est brisée à droite. Trouvée au village de Lamoricière (Hadjar-er-Roum) [11] :

M]emoria. Julius Germanepa,
ex]milite, cui filie et nepotes fece-
ru]nt domum eternale(m). Vixit
an]nis pl(us) m(inu)s septuaginta ; disc(essit) in p(a)c(e)
di]e quintâ K(a)l(endas) decembres, anno pro(vin)c(iæ) [12]
dx]LIIII

1. Renier, nos 2837, 3436, 3705.
2. Renier, nos 3436, 3441, 3442, 3446, 3447, 3448.
3. Renier, nos 3705, 3706.
4. Renier, nos 3715, 3717 à 3719.
5. Renier, no 3745.
6. Renier, no 3795.
7. Renier, nos 3840, 3841.
8. Renier, no 4026 (*in memoria*), nos 4028, 4029.
9. Renier, no 4059.
10. Renier, no 4066.
11. M. L. Renier (I. A., nos 3737 à 3747) a déjà fait connaître plusieurs inscriptions provenant de ce point.
12. Ou pro(vinciæ) c(æsariensis).



« La restitution de la date est certaine. L'an 544 de la province de Maurétanie césarienne correspond à l'année 584 de notre ère[1].

« On remarquera le singulier cognomen *Germanepa* qui pourrait se traduire *race de scorpion*, comme nous disons : *race de vipère*. Il rentre dans la catégorie de ces noms bizarres adoptés par les premiers chrétiens, termes de mépris que leur jetaient leurs ennemis et dont ils se paraient avec fierté[2]. *Nepa* était un mot africain signifiant scorpion ; ce détail nous est transmis par Festus[3]. Apulée, qui était né en Numidie, à Madaure, met en scène dans ses métamorphoses[4] un certain Barbarus que le peuple appelait le *Scor-*

1. Le n° 3771 du recueil de Renier, trouvé à Tlemcen (Pomaria) et daté de l'an 635 de notre ère, contient aussi des S inclinées, ꝏ.

2. Voir à ce sujet : E. Le Blant, *Recherches sur quelques noms bizarres adoptés par les premiers chrétiens.*

3. Sexti Pompei Festi, *de verborum significatione*, liv. XII. « *Nepa* Afrorum lingua sidus, quod dicitur nostris cancer, vel, ut quidam volunt, *scorpios.* »

4. L. IX. « Nosti quemdam Barbarum, nostræ civitatis decurionem, quem *Scorpionem*, præ morum acritudine, vulgus appellat.

pion, à cause de son humeur aigre et piquante. L'idée de surnommer ainsi un personnage de son roman lui était venue peut-être en entendant employer le même sobriquet en Afrique où cette bête malfaisante était alors, comme aujourd'hui, fort redoutée[1].

La formule *cui filie et nepotes fecerunt domum eternalem* est très-fréquente à *Pomaria* (Tlemcen), c'est-à-dire dans une localité tout à fait voisine d'Hadjar-Roum. Mais les pierres de Tlemcen qui portent cette formule ne présentent aucun caractère évident de christianisme ; elles appartiennent cependant toutes au VIe siècle ou à la première moitié du VIIe siècle[2]. On trouve aussi la forme *domus æterna*, sur plusieurs autres inscriptions funéraires païennes d'Afrique[3] ; on la rencontre également sur des inscriptions païennes dans les Gaules[4] et en Istrie[5] et sur des marbres chrétiens, notamment à Rome[6]. M. L. Renier lui croit une origine sémitique et il appuie son opinion sur le texte même d'une inscription phénicienne trouvée à Malte et publiée par Gesenius[7], dont la formule initiale se traduit ainsi : *Conclave domus æternæ*, chambre (servant) de demeure éternelle. L'auteur des Psaumes dit aussi en parlant des impies : *Et sepulcra eorum, domus illorum in æternum* (XLVIII, 12). Le savant professeur[8] cite à ce propos un passage du *Commentaire de saint Augustin sur le psaume 48*, où il est dit que les riches païens laissent leurs *tentes* seules à leurs héritiers. Il y avait donc un grand

1. Voir ce que dit Aelien sur la crainte que cet animal inspirait aux habitants de l'Afrique, *de naturâ animalium*, VI, 23.

2. De l'année 523 à l'année 652. Cf. Renier, I. A., nos 3760 à 3785.

3. Notamment dans le Belezma (Renier, I. A., 1766 ; 4099); à Lambèse on trouve une formule analogue : *sedes æternæ* (Renier, I. A., n° 378).

4. A Lyon (Spon, *Recherche des antiquités de Lyon*, édit. de L. Renier, p. 110) ; et à Saint-Gilles (Gard), où l'inscription sert de linteau à une des petites portes de l'église (Germer-Durand, *Découvertes archéologiques faites dans le Gard en* 1869, p. 71). M. L. Renier, dans les notes de sa nouvelle édition de Spon, p. 111, indique cette dernière inscription comme étant de Vence, d'après Gruter : c'est une erreur commise par Gruter d'après une fausse indication de Scaliger.

5. A Pola, en Istrie (C. I. L., V, n° 123).

6. De Rossi, *Inscr. christ.*, I, nos 159 et 354.

7. *Scripturæ linguæque Phœniciæ monumenta*, p. 105.

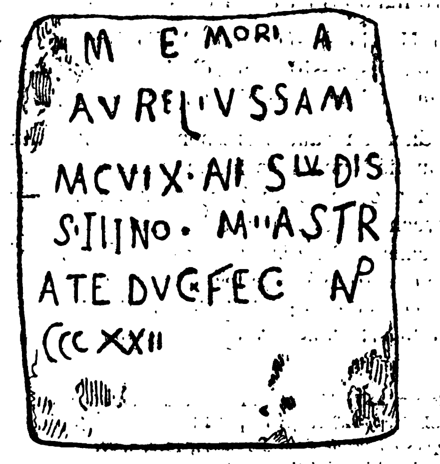
8. L. Renier, à son cours du 21 mai 1877.

nombre de nomades en Afrique du temps de saint Augustin et on comprend qu'ils aient considéré un tombeau de pierre comme une *domus æterna*. Voici du reste ce curieux passage qui nous offre la meilleure explication de cette formule :

« Jam quia ista structa sunt sepulcra, domus sunt sepul-« cra. Nam plerumquè audis divitem dicentem, habeo mar-« moratam domum quam relicturus sum, et non cogito « mihi æternam domum, ubi semper ero. Quandò cogitat « sibi Memoriam marmoratam aut exsculptam facere quasi « de domo æterna cogitat : quasi ibi manebat ille dives. Si « ibi maneret non arderet apud inferos. Ubi maneat spiritus « malè agentis, non ubi ponatur corpus mortale, cogitan-« dum est : *sed domus eorum sepulcra eorum in æternum.* « *Tabernacula eorum in generatione et generationem. Taber-* « *nacula* in quibus temporaliter manserunt : *domus* in qui-« bus quasi in æternum manebunt, id est sepulcra. Taber-« nacula ergo suis dimittunt, ubi manebant cùm viverent, « transeunt quasi ad domos æternas ad sepulcra[1]. »

III.

Longueur, 0,33 ; — largeur, 0,25. Trouvée à Hadjar-er-Roum.



1. Sancti Aurelii Augustini op., edit Benedict., IV, p. 434.

Memoria. Aurelius Sammac. Vix(it) an(n)is quinquaginta quinque. Dis(ces)sit secundâ die no(nas) Mai(as). Astrateduc[1]? fecit, an(n)o (provinciæ) trecentesimo vigesimo secundo.

« Cette inscription, datée de l'année 322 de l'ère de la province de Maurétanie césarienne, appartient par conséquent à l'année 362 de notre ère.

IV.

« Dalle en grès jaune. Largeur, 0,24 ; longueur, 0,33 ; cassures à la première et à la dernière ligne à droite. Trouvée à Hadjar-er-Roum.

D M S
ATILIA INGE////
N A V I X I T A N N
OSLXDIS·VIDVS
NOVEMBRESST.
ACCIV·VICTORMA
RITAI·POS·ANPCC////

Dans *vixit* l'I est plus petit que les autres lettres. A la dernière ligne les lettres A et N sont liées.

D(iis) M(anibus) s(acrum). Atilia Inge[n]na. Vixit annos sexaginta. Dis(cessit) quintâ die idus Novembres. Stacciu(s)? Victor maritai (*sic*) pos(uit), an(no) p(rovinciæ).......

« M. Cherbonneau, correspondant de l'Institut, a récemment publié[2] une inscription d'Hadjar-Roum qui permet d'identifier cette localité avec les *Castra Severiana*, siège d'un évêché à l'époque d'Hunéric[3]. Le même savant a donné, dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone*[4], une notice sur un autel trouvé dans les mêmes ruines d'Hadjar-Roum, portant la dédicace : *Disciplinæ militari.* La rareté de ce genre d'inscriptions m'engage à signaler ici un monument

1. Cf. le nom ASTRE inscrit sur l'autel de Minerve (Le Blant, *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, II, p. 445) et le nom phénicien *Astarte*.
2. *Comptes rendus de l'Ac. des Inscr.*, 1878, p. 29.
3. Morcelli, *Africa christiana*, I, 130.
4. N° 13, p. 54.

analogue, trouvé également en Afrique et dont la copie m'a été donnée, en 1874, par le capitaine Geslin de Bourgogne.

DISCIPLINA
MILITARIS

L'inscription est gravée sur un dé d'autel entouré d'une moulure ; elle a été relevée par cet officier dans les ruines de *Bir-Oum-Ali*, au sud du cercle de Tébessa. »

M. Masquelez, associé correspondant à Saint-Cyr (Seine-et-Oise), adresse la note suivante relative à l'ancien village de Choisy-aux-Bœufs :

« Les travaux exécutés en ce moment pour l'établissement du chemin de fer de grande ceinture ont fait retrouver les restes de constructions importantes, couvrant une étendue assez considérable et prouvant qu'il a existé, entre l'école de Saint-Cyr et l'allée de Choisy, un centre notable de population.

« Il m'a paru intéressant, au point de vue de l'histoire locale, de faire des recherches à ce sujet et, naturellement, après avoir relevé exactement la position de l'emplacement observé, j'ai consulté les cartes : celle de l'état-major ne fournit aucun renseignement ; celle de Cassini ne donne aucun nom, mais on y voit que le terrain qui m'occupe était traversé par une route royale. Enfin, j'ai été assez heureux pour trouver, sur une carte de l'Isle de France, publiée par Tassin en 1634, le nom de Choisy au point correspondant sur le terrain.

« J'ai alors consulté l'ouvrage de Dulaure (*Histoire des environs de Paris*), qui contient les indications suivantes :

« Une route coupait le village de Choisy-aux-Bœufs et se « prolongeait vers les pâturages de la Normandie : c'était, « depuis un temps immémorial, le chemin qu'on faisait « suivre aux bestiaux destinés à l'approvisionnement de « Paris.

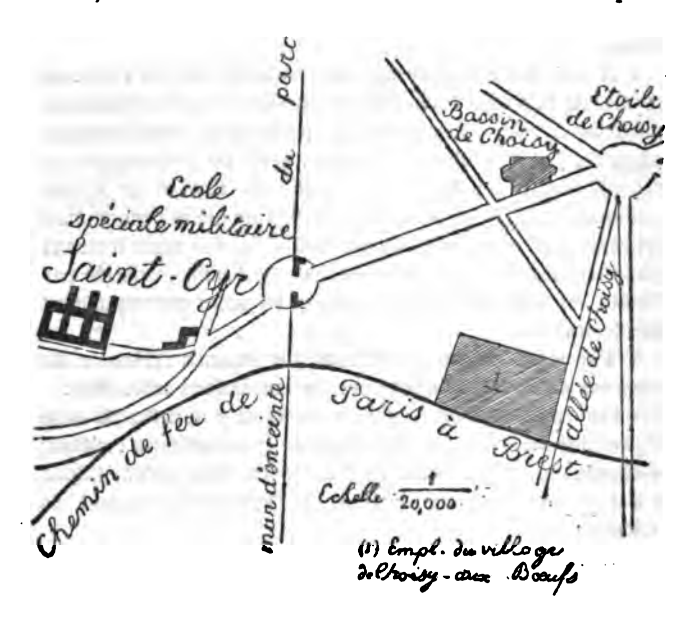
« ..... La plus grande partie des terres qui avaient appar- « tenu au parc jusque-là furent attribuées aux nouveaux jar-

« dins ; et les limites de ceux-ci ayant été portées plus loin,
« celles du parc durent nécessairement aussi être reculées.
« Une nouvelle enceinte comprit donc les villages de Trianon et de Choisy-aux-Bœufs, qui furent alors détruits.
« Les terres des deux villages furent départies aux trois
« fermes de Satory, de Galie et de la Ménagerie. »

« En 1878, l'emplacement dont je m'occupe fait encore partie des terres de la ferme de la Ménagerie. Ajoutons qu'une allée du parc de Versailles, commençant à l'Étoile de Choisy, près du bassin de Choisy et longeant l'emplacement dont il est question, porte le nom d'allée de Choisy.

« De l'ensemble des renseignements que je viens d'indiquer, je me crois autorisé à conclure que les ruines trouvées sont celles de Choisy-aux-Bœufs.

« Ces ruines, dont nous ne connaissons encore qu'une très-faible partie, puisque les fouilles sont encore à leur début, semblent annoncer des constructions assez impor-



tantes et dénotent une certaine aisance chez les habitants : on a trouvé des murs en beaux moellons piqués, un escalier de cave en colimaçon et fort bien construit, un pavage en carreaux de terre cuite de forme hexagonale, des moulures en plâtre, etc.

« Si l'on découvre d'autres débris intéressants, je m'empresserai d'en faire part à la Société. »

Séance du 12 Juin.

Présidence de M. V. Guérin, président.

Travaux.

M. Ed. Aubert présente, de la part de M. Ed. Michel, la cinquième livraison de son ouvrage intitulé : *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais.*

M. Bordier lit un rapport au nom de la commission nommée pour présenter des conclusions sur la candidature de M. Cazalis de Fondouce. On passe au scrutin et le candidat, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est, conformément à l'avis de la commission, proclamé associé correspondant national à Montpellier.

M. A. de Barthélemy demande la parole pour faire la communication suivante :

« Le 1er août 1877, notre confrère M. Fréd. Moreau, en fouillant le cimetière d'Arcy-Sainte-Restitue (Aisne), a découvert une sépulture dont le mobilier mérite d'être signalé à votre attention.

« Cette sépulture, en pleine terre, avait été recouverte à une époque postérieure par une tombe en pierre; elle contenait un squelette près de la tête duquel avait été déposé un flacon en verre; deux riches fibules en bronze doré marquaient la place des épaules; sur la poitrine reposaient deux sortes de pendeloques, l'une en or, terminée par un croissant, l'autre en forme de *bulla*. Autour du cou, et descendant fort bas, un très-long collier composé de 220 perles,

ambre et verre, auquel étaient suspendues, au moyen d'anneaux, passées dans de grossières bélières, 30 monnaies en argent sur lesquelles je reviendrai dans un instant. Aux pieds du squelette, à gauche, étaient deux vases en terre offrant ce détail curieux qu'ils étaient percés de cinq trous fermés chacun par une lentille en verre mastiquée dans la terre; enfin, à droite, on a trouvé un instrument en bronze dont l'usage n'a pas encore été défini; cet objet n'est pas sans analogie avec des instruments en fer découverts par M. de Baye dans le cimetière franc d'Oyes, et par M. H. Baudot dans le cimetière de Charnay. Cet objet, en forme de râcloir ou de hachette à la main, était pourvu d'un manche court terminé soit par un anneau, soit par un petit pommeau.

« Les monnaies portaient les noms d'empereurs romains; en voici l'énumération :

I. *Antonin*. Denier d'argent très-usé, au type du bûcher avec la légende CONSECRATIO. 1 *ex.*

II. *Honorius*. D. N. HONORIVS. P. F. AVG. Tête diadémée à droite. — R/. Croix à branches égales, ancrée, cantonnée de quatre points. 2 ex. variés.



III. *Théodose II.* D. N. THEODOSIVS P. F. AVG. Tête diadémée à droite. — R/. VIRTVS ROMANORVM. L'empereur debout, tenant de la main droite le labarum, de la main gauche une croix. Cette monnaie, représentée par dix exemplaires au moins, offrait quelques variétés; la légende est quelquefois VRTVS ROMANORVM; sur deux exemplaires de petit module, la tête de l'empereur est surmontée d'une dextre bénissante.



IV. *Valentinien III.* D. N. VALENTINIANVS P. F. AVG. Tête diadémée à droite. — R/. VRTVS ROMANORVM. L'empereur debout, à droite, tenant le labarum et une croix chrismée. Sur l'un des huit exemplaires de ce type, la tête impériale est surmontée de la dextre bénissante.



— Même tête et légende. — R/. VRTVS ROMANORVM, femme assise à gauche tenant une Victoire. 4 ex.

V. *Incertaine*. D. N. AϽA...CVS. Tête diadémée à droite. — R/. Légende en désordre dans une couronne formée par un nœud; c'est une copie barbare des deniers portant la mention de *vœux*.

VI. *Id*. Légende en désordre dans laquelle on pourrait à la rigueur trouver des traces du nom de Justin ou de Justinien. R/. Femme assise à gauche, devant une étoile. Il est utile de noter ici que la plupart de ces pièces portent l'indication de l'atelier monétaire de Trèves.

« Ce qui donne à cette découverte un intérêt particulier, c'est que la plupart des types que je viens de décrire étaient restés inédits jusqu'à ce jour ; M. Cohen, que j'ai dû nécessairement consulter, ne les avait pas encore vus. L'examen de ces types donne lieu à plusieurs observations.

« Le revers du denier d'Honorius, sans légende, parfaitement insolite, n'est pas sans analogie avec certains saigas mérovingiens ; on ne peut douter que cette pièce n'ait été frappée longtemps après le temps où régnait l'empereur dont elle porte le nom. Le denier que j'attribue à Théodose II, à cause de la forme incorrecte donnée au mot VRTVS et aussi à cause de la dextre bénissante qui ne paraît qu'au v[e] siècle sur la monnaie impériale, porte un type nouveau. Ordinairement l'empereur tient de la main droite une Victoire, et jamais une croix. Même observation au sujet des deniers de Valentinien III ; des pièces d'or avec des légendes VOT.X MVLT.XX et VOT.XXX. MVLT.XXXX représentent l'empereur ou Rome tenant une croix, mais elle n'est pas chrismée ; jusqu'ici on ne connaissait la légende VIRTVS ROMANORVM qu'avec l'empereur tenant une Victoire, jamais avec Rome assise.

« Nous sommes donc ici en présence de monnaies en argent qui ne semblent pas avoir été frappées par les agents officiels de l'administration de l'Empire ; ce qui les caractérise est la présence de symboles chrétiens.

« Ici deux hypothèses se présentent ; ou ce sont des imitations de la monnaie impériale faites par un des peuples qui envahirent la Gaule et destinées à avoir cours; ou ce sont des pièces fabriquées pour servir d'ornements, peut-

être de talismans. M. Fr. Lenormant, dans son beau travail sur la *Monnaie dans l'antiquité*, a consacré un chapitre aux monnaies destinées à servir de bijoux ; il établit que c'étaient alors des pièces de fantaisie, ou des copies d'espèces retirées de la circulation, afin de ne pas être confondues avec le numéraire courant.

« Des pièces d'argent analogues à celles dont nous nous occupons, mais beaucoup plus barbares, ont été trouvées à Blangy (Seine-Inférieure), par M. de Morgan, à Villedomange (Marne), dans une sépulture franque, dans le cimetière franc d'Envermeux, par l'abbé Cochet, et dans celui de Chelles (Oise), par M. de Roucy ; ces monnaies sont peu communes et jusqu'à ce jour c'est à Arcy-Sainte-Restitue que l'on en a recueilli le plus grand nombre.

« Celles-ci ont été évidemment fabriquées en Gaule, puisqu'elles portent la marque de l'atelier de Trèves ; cependant, comme je crois qu'elles sont bien postérieures à l'époque où les Francs Ripuaires dévastèrent cette ville à laquelle on substitua Arles, vers 413, je suis porté à penser que la marque d'atelier n'est ici que pour compléter l'aspect monétiforme de ces objets destinés à l'ornement.

« Il a déjà été question de la découverte d'Arcy-Sainte-Restitue dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme* (t. VIII, p. 531) ; mais on y arrive à une conclusion bien différente de celle que j'ai à proposer ; on y affirme que la tombe dont nous nous occupons était celle d'un *prêtre payen*; j'avoue qu'il ne m'est pas possible de deviner sur quoi s'appuie cette attribution si précise ; une lame de silex et l'objet indéterminé en forme de hachette ne suffisent pas pour indiquer la tombe d'un prêtre payen ; les lames de silex se trouvent un peu partout, surtout dans la région que M. Fr. Moreau exploite ; la hachette, en fer, s'est rencontrée avec des armes dans des sépultures de guerriers. Je note, il est vrai, un détail curieux, c'est que dans la tombe d'Arcy-Sainte-Restitue il n'y a pas trace d'armes, bien que le mobilier funéraire soit assez riche.

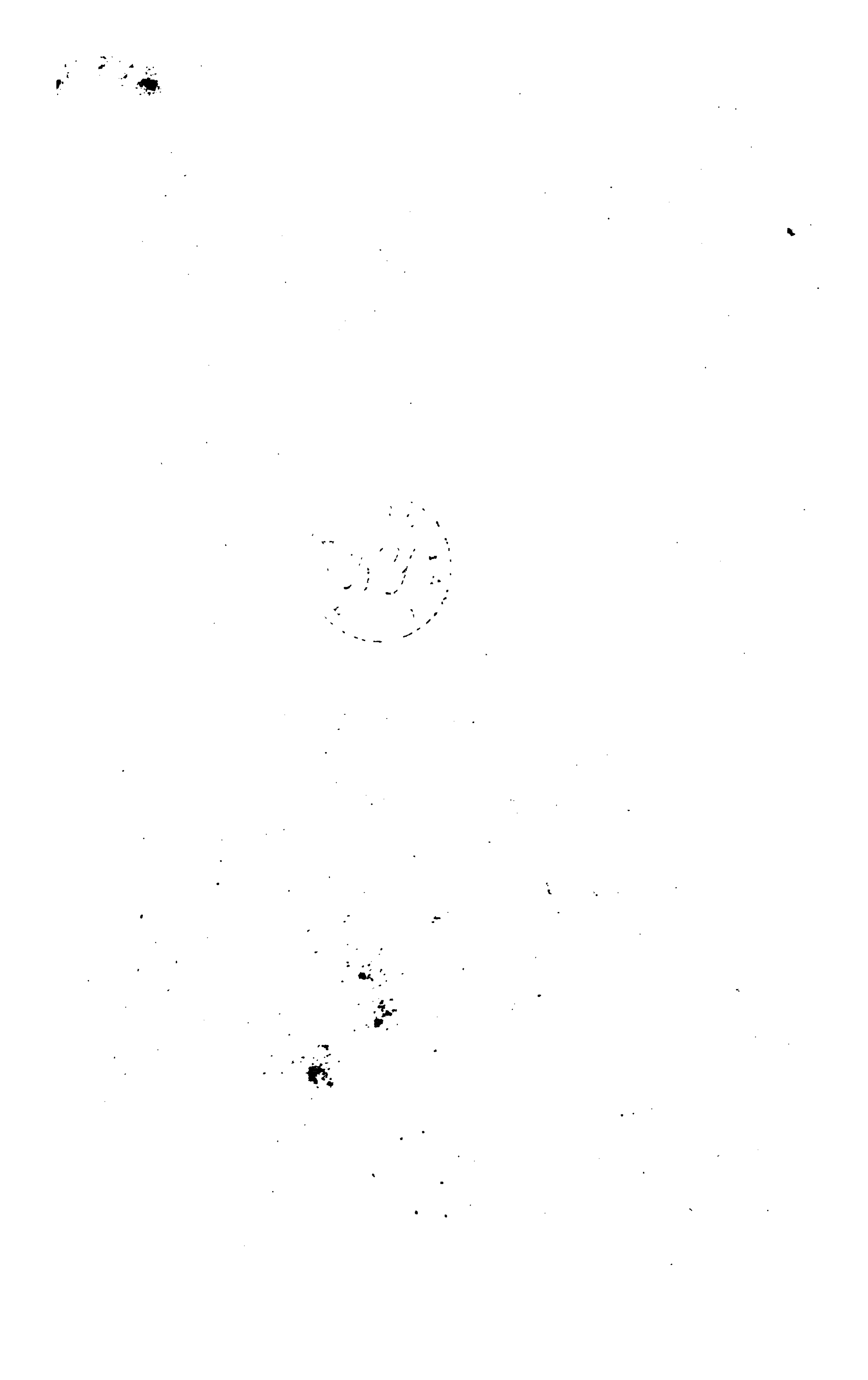
« Cette absence d'armes me fait penser que la sépulture en question a dû contenir la dépouille d'une femme, proba-

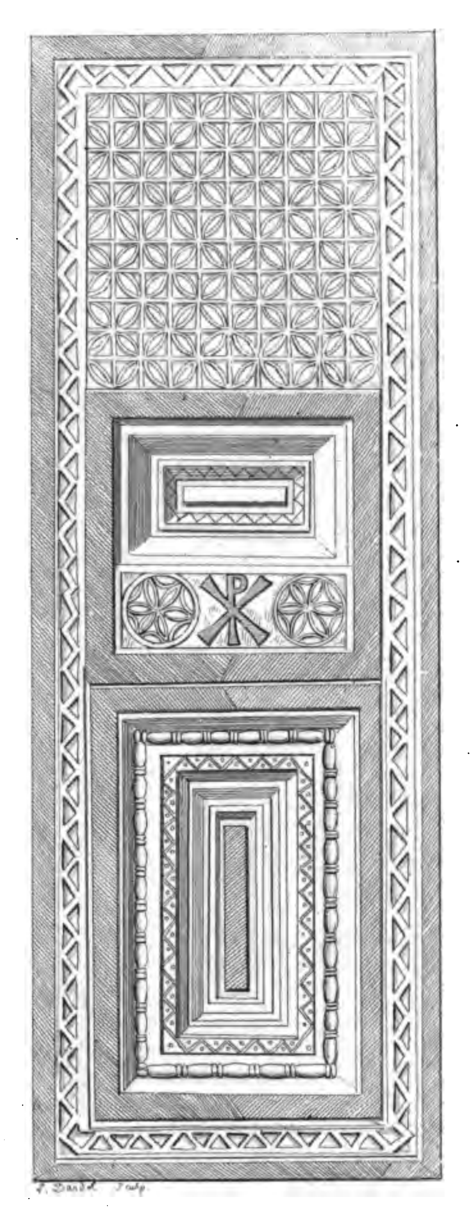
blement la femme ou la fille de quelqu'un de ces chefs francs qui s'étaient établis dans la seconde Belgique depuis la défaite de Syagrius, en 486; on pourrait même croire que la défunte était chrétienne, à voir l'empressement avec lequel elle avait réuni de nombreuses monnaies, frappées avec une idée chrétienne manifeste, dans le but de servir à l'ornementation, au milieu du ve siècle. La hachette en bronze, je le répète, n'a jusqu'ici aucun caractère religieux; quant à la lame en silex, espèce d'amulette, elle n'a pas plus de valeur ici que la pierre polie conservée encore aujourd'hui par plus d'un paysan très bon chrétien, comme préservatif de la foudre. »

M. Quicherat présente à la Société l'empreinte en cire du chaton d'une bague trouvée à Marcenay (Côte-d'Or), sur lequel on voit un monogramme composé des lettres F G O I L. M. Quicherat expose ensuite que dans un mémoire sur l'ancienne configuration du littoral bas-poitevin, composé au milieu du siècle dernier par Charles-Louis Joussemet, alors curé de l'Ile-Dieu, pour servir à l'histoire de La Rochelle du P. Arcèze, mémoire que notre correspondant, M. Benjamin Fillon, a récemment publié (Niort, 1876), on rencontre l'indication de plusieurs pièces d'antiquités qui se trouvaient alors en la possession des collectionneurs du pays. Dans le nombre est mentionnée une passoire d'argent, découverte près d'Arthon, sur le manche de laquelle étaient gravés au pointillé les sigles et le nom L.CERVICATVS.L.D. C'est une inscription votive à ajouter à celles du même genre qui ont été déjà recueillies dans les diverses régions de la Gaule.

M. Nicard rappelle à la Société les démarches qu'elle a déjà faites au sujet des monuments contenus dans les magasins de Saint-Denis. Il pense qu'une nouvelle lettre pourrait être adressée utilement au Ministre de l'instruction publique. La Société décide que le Président écrira au ministre compétent pour appeler de nouveau son attention sur l'état des objets renfermés dans les magasins de Saint-Denis.

M. Héron de Villefosse présente le dessin d'une porte





PORTE D'UN TOMBEAU CHRÉTIEN

(Henchir Zoui, *Province de Constantine*)

Imp. Dumas Vorzet

antique, en pierre, dessin exécuté à 1/10 de l'original. Cette porte, dont l'ornementation présente une certaine parenté avec celle de nos monuments mérovingiens de France, appartient, suivant notre confrère, à la fin du ve siècle de notre ère. Elle a été relevée par lui en Algérie, à *l'Henchir-Zoui*, entre Khenchela et Tebessa (province de Constantine). Elle est décorée d'un monogramme du Christ gravé en creux qui permet de lui attribuer avec certitude une origine chrétienne. C'était une porte en fausse architecture, comme celles qu'on voit encore au Tombeau de la Chrétienne et au Medracen; elle jouait un rôle purement décoratif; elle a appartenu à un tombeau plutôt qu'à une basilique. M. le comte de Vogüé a signalé en Syrie plusieurs portes de tombeaux décorées également du monogramme du Christ, à Hass, à Deir-Sanbil, à Kherbet-Hass (*Syrie centrale*, *Architecture civile et religieuse*, pl. 71, 81 et 83). L'Henchir-Zoui était dans l'antiquité un des points desservis par la voie romaine de Theveste à Mascula (*Itinerar. Antonini*, 33); M. Masqueray y a découvert plusieurs inscriptions qui prouvent que c'était une station militaire importante. On y retrouve des fragments d'architecture de l'époque byzantine qui ont dû appartenir à une basilique chrétienne. Ces ruines sont situées dans le caïdat des Ouled-Rechech, cercle de Khenchela.

M. Prost commence la lecture d'un mémoire sur *le sceau d'une lettre de commune paix* de l'année 1348, relative au pays de Metz et à la Lorraine.

M. Nicard offre de la part de la Société des Antiquaires de Zurich une dissertation de M. C. Dændlicher sur la jeunesse et la vie privée du bourgmestre Hans Waldmann, qui, après avoir combattu glorieusement à Morat et à Nancy, périt sur l'échafaud le 6 avril 1489, à la suite d'une insurrection dans laquelle ses partisans eurent le dessous. On chercherait vainement le nom de cette victime des discordes politiques de son pays dans les diverses biographies publiées en France, quoique Jean Waldmann ait été pensionné du roi.

Le mémoire de M. Dændlicher est très-intéressant à lire, parce qu'il jette de nouvelles et vives lumières sur la vie privée des hommes de la Suisse au xve siècle ; Waldmann avait eu une jeunesse très-agitée ; mais à sa mort il crut pouvoir racheter les fautes de sa vie passée en consacrant dans une église un très-beau vitrail représentant la descente de croix. A la fin de l'année 1845 on a retrouvé, dans la cathédrale de Zurich, le munster où se voit le vitrail en question, la pierre funéraire placée sans doute à l'endroit où reposait le corps de Waldmann avec l'inscription laconique suivante : Ussden 6 Tag Aprellen 1489 ist gerich Hans Waldmann. (*Le sixième jour d'Avril* 1489 *a été exécuté Jean Waldmann.*)

Séance du 19 Juin.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Causeries bretonnes ou Remarques sur la formation de la langue celto-bretonne, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, janvier-mars 1878, in-8°.

— *de la Société niçoise des sciences naturelles et historiques*, 1878, in-8°.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. IX, in-4°.

Revue de l'Art chrétien, t. VIII, 2e série, 2e livr., in-8°.

Leclercq (M. N. J.). *Coutumes des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny*, suppl. in-4°.

Travaux.

M. Guillaume dépose sur le bureau diverses statuettes de bronze antiques trouvées, avec quelques monnaies, à Reims (Marne), à la fin de mai 1878, par les ouvriers de MM. de Tassigny, en creusant les fondations d'une maison au fau-

bourg Saint-Thomas. Les objets découverts étaient enfouis à une profondeur d'environ quatre mètres dans un trou pratiqué dans la craie. Ce sont :

1° Une *Vénus recevant la pomme*, les yeux en argent.

2° Un petit génie ou un Cupidon.

3° Jupiter (?), le pied droit manque.

4° Une figurine de femme à cheval, drapée, coiffée d'un diadème, portant dans la main droite une grappe de raisin et dans la main gauche un serpent. Piédestal rectangulaire.

5° Un priape vêtu d'une tunique.

6° Deux piédestaux qui devaient appartenir à la Vénus et au Jupiter.

7° Un sceptre qui ne paraît s'ajuster à aucune des figures ci-dessus.

8° Quatre pièces de monnaie en argent.

Dix-sept hectares de terrain, voisins du lieu de la trouvaille, ont été vendus par MM. de Tassigny au génie militaire. M. Guillaume pense que la Société pourrait faire utilement une démarche auprès du Ministre de la guerre pour que les fouilles des constructions à élever sur un terrain aussi fécond soient surveillées avec soin. La Société décide que la communication de M. Guillaume fera l'objet d'un mémoire auquel seront jointes des planches reproduisant les statuettes.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau deux fragments de poterie qui ont été découverts en Algérie par le lieutenant Dufour, adjoint au bureau arabe de Constantine. Ils proviennent des ruines de Djimila (l'antique *Cuiculum*), entre Constantine et Sétif.

Le premier est un morceau de vase à couverte rouge qui porte en relief une scène de la légende d'Hercule, scène qu'on rencontre assez rarement, mais qui est cependant bien connue par les peintures de Pompéi et la mosaïque de la villa Albani ; c'est la *délivrance d'Hésione*. La fille de Laomédon est représentée entièrement nue ; de longs cheveux couvrent ses épaules ; déjà sa main droite abaissée est libre tandis que son bras gauche levé est retenu encore au rocher

par la chaîne qui entoure son poignet. A ses pieds le monstre envoyé par Neptune tourne la tête vers Hercule. Le héros est également nu ; une barbe épaisse couvre son visage. Malheureusement les deux bras d'Hercule sont brisés ; mais, d'après le mouvement du corps, il est à croire qu'il brandissait sa massue de la main droite. Cette petite scène est entourée d'un grénetis formant un médaillon d'environ 0,030 de diamètre.

Le second fragment porte un sujet unique ; notre confrère n'en connaît pas d'autre exemple. C'est un débris de lampe représentant *Saturne assis sur un lion*. Le dieu est reconnaissable à son buste barbu et voilé. Déjà plusieurs bas-reliefs de Djimila, de Mons et de Sétif nous l'ont montré accompagné d'une tête de lion, mais c'est la première fois qu'on le rencontre assis sur cet animal, absolument comme la *Virgo cœlestis*, la déesse céleste de Carthage ; il n'est pas étonnant que les Africains lui aient donné le même symbole qu'à leur grande déesse, puisque sur un grand nombre de stèles votives on retrouve associés les noms de la grande dame Tanit et du seigneur Baal-Hammon.

M. Prost termine la lecture de son mémoire sur *le sceau d'une lettre de commune paix* de l'année 1348, relative au pays de Metz et à la Lorraine. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1878.

Séance du 3 Juillet.

Présidence de M. V. Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, 19 juin 1877 au 19 mars 1878, in-4°.

Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXII, XXV, 1re partie; XXVII à XXIX, 1re partie, in-4°.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. VII-VIII, in-4°.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, t. XV, *tables ;* XXII, XXIII, XXIV, *seconde partie ;* XXV et XXVI, 2e *partie*.

Audiat (Louis). *Epigraphie santone et aunisienne*, in-8°.

Corblet (l'abbé). *Des lieux consacrés à l'administration du baptême*, in-8°.

Lacurie (l'abbé). *Statistique monumentale de l'arrondissement de Saintes*, in-8°.

— *Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine*, in-8°.

Maxe-Werly (L.). *Monnaies gauloises inédites*, in-8°.

Travaux.

Le Président annonce la mort de deux associés correspondants de la Société : M. Martin Daussigny, conservateur des Musées de Lyon, et M. Filioux, conservateur du Musée de Guéret.

MM. de Barthélemy, Longnon et de Montaiglon lisent des rapports au nom des commissions désignées pour pré-

senter des conclusions sur les candidatures de MM. Storelli, de Luçay, Babeau et l'abbé Robert. On passe au scrutin, et chacun de ces candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame associés correspondants nationaux : à Blois, M. André Storelli ; à Saint-Agnan (Oise), M. le comte de Luçay; à Troyes, M. Alb. Babeau; à La Ferté-Bernard, M. l'abbé Robert Charles.

M. Guillaume fait connaître qu'en examinant les statuettes trouvées à Reims, dont il a parlé dans la séance précédente, il est arrivé à reconnaitre que les trois figures de Vénus, d'Eros et de Priape se trouvaient fixées sur le même piédestal. M. Heuzey cite des exemples tirés de peintures de Pompéi qui confirment l'hypothèse de M. Guillaume et présente des photographies représentant Priape à côté de Vénus.

M. Héron de Villefosse, au nom de M. l'abbé Hamard, présent à la séance, dépose sur le bureau la copie d'une inscription latine qui vient d'être découverte par cet ecclésiastique sur le territoire même de la paroisse qu'il dirige, à Hermes (Oise).



La pierre qui porte ce texte a été taillée et évidée à l'époque mérovingienne, puis utilisée pour former l'extrémité d'un sarcophage. Il manque le commencement et la fin des lignes pour lesquels notre confrère propose les suppléments suivants :

in·*hon*·DOM·D·I·O·M·E*t*·
her·*sa*X·ET·VIC·RATVM*ag*·
*templu*M·SEX·FABIVS·AS*cle*
*piade*S·MEDIC·D·S·P·F·*c*·

Cette restitution peut se transcrire ainsi :

[*In hon*(*orem*)] dom(us) d(ivinae). J(ovi) O(ptimo) M(aximo) e[*t Her*(*culi*) *Sax*(*ano*)] et vic(anis) Ratum[*ag*(*ensibus*) *templu*]m (?) Sex(tus) Fabius As[*clepiade*]s medic(us) d(e) s(uâ) p(ecuniâ) f(aciendum) [*c*(*uravit*)] [1].

Peut-être après le dernier mot n'y avait-il qu'une feuille de lierre allongée?

Tout l'intérêt du texte se trouve dans la mention des *vicani Ratumagenses*. On sait, en effet, par Ptolémée (II, 8, 11), qu'il existait sur le territoire des Silvanectes une ville du nom de *Ratomagus*. Dans le chapitre consacré à la description de la Gaule Belgique, après avoir cité les *Nervii* et leur ville Βάγακον (Baval), le géographe grec ajoute :

1. Je tiens à justifier mes suppléments. La première ligne ne donne lieu à aucune difficulté. L'E qui la termine peut être le commencement de la conjonction *et* qui appelle nécessairement un autre nom de divinité associé à celui de Jupiter. Il faut que ce nom soit terminé par X. L'abréviation HER·SAX· qu'on trouve dans plusieurs inscriptions du Rhin (Brambach, *C. I. R.*, n[os] 651 et 662) me paraît remplir exactement la lacune d'autant plus qu'Hercule Saxan est souvent associé à Jupiter (Brambach, *C. I. R.*, n[os] 651, 652, 657, 660, 662, 665) et jamais à un autre dieu. On objectera peut-être que les inscriptions en l'honneur d'Hercule Saxan sont spéciales aux bords du Rhin : on en a cependant trouvé trois à Norroy-sous-Prégny (Beaulieu, *Archéol. lorraine*, I, 125) et une autre à Tivoli (Orelli, n° 2006). J'ajouterai que les pierres de l'Oise sont célèbres et qu'il existe près de Hermes, à Angy, Bury, Thury, Mello, Saint-Vast, des carrières considérables de pierres de taille exploitées depuis un temps immémorial ; à la cime même du mont de Hermes il y a de grandes carrières souterraines dont on retire encore de gros moellons. Le redoublement de ET est justifié par plusieurs exemples. A la troisième ligne, au lieu de *templum*, on peut supposer tout aussi bien *porticum* ou *aedem*. [A. H. de V.]

ὑπὸ δὲ τούτους, Σουβάνεκτοι, ὧν πόλις ἀπ᾽ἀνατολῶν τοῦ Σηκοάνα ποταμοῦ, Ρατόμαγος.

« Et sous ceux-ci, les *Subanecti*, dont la ville, située à l'orient du fleuve *Sequana*, est *Ratomagus*.

D'Anville (*Notice de la Gaule*, v. Augustomagus), ne pouvant trouver l'emplacement de cette ville, suppose, pour tourner la difficulté, que le texte de Ptolémée a été altéré et que Ratomagus a été écrit par les copistes à la place d'Augustomagus. Cette solution a paru commode à d'autres géographes qui l'ont également adoptée. Dans un ouvrage récent M. Ernest Desjardins (*Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 452) a protesté avec raison contre cette opinion et a soutenu l'existence du chef-lieu des Silvanectes, d'après Ptolémée. La découverte de cette inscription lui donne tout à fait gain de cause.

Si la position de Hermes ne s'accorde pas complètement avec la situation du *Ratomagus* de Ptolémée, l'inscription prouve au moins que cette dernière ville a existé et elle nous fournit la forme véritable de son nom qui doit être *Ratumagus*.

M. Héron de Villefosse fait ensuite circuler un album sur lequel M. l'abbé Hamard a dessiné un grand nombre d'objets trouvés par lui dans les fouilles du cimetière mérovingien de Hermes. On y remarque une coupe en verre, des vases en terre noire et grise, de nombreuses boucles, les unes en bronze, décorées de gravures au trait, les autres en métal blanc ou en fer, damasquinées d'argent, des plaques et contre-plaques en fer avec clous en bronze, une bague en bronze sur laquelle on distingue les trois lettres N I E, plusieurs fragments de sculpture antique, etc.

M. Nicard fait une seconde lecture du mémoire de M. de Lasteyrie intitulé : *Notice sur quelques représentations allégoriques de l'Eucharistie au sujet de deux vitraux de Saint-Gervais de Paris et de la cathédrale de Berne*. Le mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Clermont-Ganneau, présent à la séance, annonce que l'on vient de découvrir, à Jérusalem, une mosaïque accompagnée d'une inscription tracée en cubes bleus sur deux lignes circulaires. Cette inscription a été copiée, un peu à la hâte, par le frère Liévin pendant le court espace de temps que la mosaïque est restée découverte.

M. Clermont-Ganneau propose ensuite l'interprétation d'une inscription sémitique, jusqu'ici inexpliquée, qui se trouve sur une table à libations, trouvée par M. Mariette au Sérapéum et conservée au Musée du Louvre.

Séance du 10 Juillet.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Academia dei Lincei, 3e série, t. II, fasc. 2, in-4°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1878, in-8°.

— *de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. X, 1re liv., in-8°.

Journal des savants, juin 1878.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. X, 1re partie, in-8°.

Müntz (Eug.). *La renaissance à la cour des papes ;* III, *La sculpture pendant le règne de Pie II*, in-8°.

Travaux.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour faire la communication suivante :

« A la dernière séance de la Société nationale des Antiquaires de France, séance à laquelle j'avais l'honneur d'assister, il a été donné communication d'une inscription latine découverte récemment à Hermes et présentant un vif intérêt pour la géographie de la Gaule.

« Le nom du *vicus Ratumagus* mentionné dans cette inscription m'avait rappelé aussitôt une épitaphe grecque de Syrie, où figure ce même nom topique. Le rapprochement impromptu que je m'étais permis de faire souleva quelques objections, et je ne crus pas devoir insister, n'étant pas assez sûr pour cela de l'exactitude de mes souvenirs. Depuis j'ai vérifié le texte auquel je faisais allusion et j'ai constaté que ce document, perdu au fond de la Syrie, était en parfait accord, non seulement avec l'inscription de Hermes, mais aussi avec le passage de Ptolémée auquel elle sert de commentaire authentique.

« L'inscription en question se trouve encastrée au-dessus de la porte de la mosquée du village arabe de Imtân, l'antique *Mothana*, ville appartenant à l'ancien royaume nabatéen, à la première province romaine d'Arabie.

« Elle a été relevée pour la première fois par M. Wetzstein[1], puis, d'une façon beaucoup plus correcte, par M. Waddington[2].

« La voici telle que la transcrit M. Waddington :

Τεσσερακοντούτης Στρερκορία Γάλλιξ ἐνθάδε κῖτε πόλ(εως) Ῥατομάγου. Μονῶν [ἀ]π'ἐῆς καὶ τὸ μνῆμα τοῦθ', ὡς ὁρᾷς, ἐκ θεμελίων μέχρις ὕψους Φλ. Γεσσίκας ἀνήρ π(ο)τ' ἐξ ἰδίων ἐξετέλεσ[εν] ἀναλώσας δηνάρια μύ(ρια) πενταχισχίλια ἐν ἔτ(ε)ι σλξ'.

« L'interprétation de cette inscription n'est pas exempte de difficultés. Une chose hors de doute c'est que nous avons affaire à l'épitaphe d'une Gauloise, portant le nom singulier de Stercoria et originaire de Ratomagos.

« Ce *Ratomagos* doit-il être considéré comme le même que *Rotomagus* et faut-il admettre, avec M. Waddington, que la défunte était une Rouennaise ?

« Il est permis aujourd'hui d'en douter sérieusement.

« L'identité orthographique entre Ῥατόμαγος et Ratum[agus] est trop complète pour qu'on n'en tienne pas compte. Il est

1. *Ausgewæhlte griechische und lateinische Inschriften*, n° 63 (Mémoires de l'Académie de Berlin, 1863).

2. *Inscriptions grecques et latines de la Syrie* (suite du voyage archéologique de Ph. Le Bas), n° 2036.

curieux de voir, d'autre part, que la Ratomagos des *Subanecti* ou Silvanectes, mentionnée par Ptolémée et qui est incontestablement la Ratumagus de l'inscription de Hermes, est qualifiée de πόλις par le géographe grec, exactement comme dans l'épitaphe de Imtân :

Ὑπὸ δὲ τουτους, (les Nerviens) Σουβάνεκτοι, ὧν πόλις ἀπὸ ἀνατολῶν τοῦ Σεκοάνα ποταμοῦ Ῥατόμαγος κε L'Ϛ.

« L'inscription d'Imtân est d'autant plus intéressante qu'elle contient une date certaine, l'an 237 de l'ère de Bostra, correspondant à l'année 342 de notre ère. »

M. Longnon s'exprime dans les termes suivants au sujet de l'emplacement de *Ratumagus :*

« M. Robert Mowat, qui, depuis la dernière séance de la Société, a communiqué à l'Académie des Inscriptions le monument trouvé par M. l'abbé Hamard, pense que le *Ratomagos* de Ptolémée occupait l'emplacement où se trouve aujourd'hui le village d'Hermes. Cette opinion, qui repose surtout principalement sur la croyance erronée que les *vicani* n'élevaient jamais de monuments hors de leur *vicus* [1], ne me paraît point acceptable, car Hermes n'est situé qu'à quatre lieues au sud-est de Beauvais, ce qui restreindrait considérablement le territoire des *Bellovaci*, l'une des plus puissantes peuplades de la Belgique, et qui, au dire des Rémois, pouvaient mettre sur pied une armée de 100,000 hommes [2]. Supposera-t-on que les Silvanectes, dont César ne parle aucunement, se sont étendus jusqu'au delà de Hermes, dans la direction de Beauvais? Ce n'est guère possible, car la géographie physique permet avec une quasi-certitude de considérer la *civitas Silvanectensium* comme un démembrement de la cité des *Suessiones*, contemporaine de la conquête romaine, et la nouvelle *civitas* n'a jamais dû s'étendre sur la rive droite de l'Oise que n'occupaient pas

1. On a cependant trouvé des monuments portant le nom des *vicani Solimariacenses* à Soulosse (Vosges) dont le vocable gallo-romain, fourni par une inscription du IIIe siècle, était *vicus Soliciae* (voir mon article intitulé : *Solimariaca n'est pas Soulosse*, publié dans la *Revue archéologique*, année 1877, t. II).

2. César, *De bello gallico*, l. II, c. IV.

les *Suessiones*. Il y a donc lieu, ce me semble, d'examiner attentivement les noms des localités de l'ancien diocèse de Senlis pour essayer d'y rencontrer quelque vestige du nom de *Ratomagus*.

« Le nom de *Ratomagus* n'a pas dû être traité autrement que les autres noms de lieux gaulois se terminant par le même suffixe et qui étaient accentués sur l'antépénultième. De même qu'Argenton, Mouzon, Noyon, Riom, Rouen, dérivés d'*Argentomagus*, *Mosomagus*, *Noviomagus*, *Ricomagus*, *Rotomagus*, la forme française du nom de *Ratomagus* devait se terminer par une nasale ; de plus, la chute de la dentale placée entre deux voyelles aurait produit le rapprochement, puis la fusion du *a* et du *o* de *Ratomagus*. En un mot, *Ratomagus* devait finalement produire quelque chose tel que *Rom* ou *Ron*.

« Il n'existe pas de lieu du nom de *Rom* dans l'ancien diocèse de Senlis ni sur ses confins, mais on trouve à l'extrémité nord-est de cette circonscription ecclésiastique le chef-lieu d'une ancienne paroisse, englobée aujourd'hui dans la commune de Fresnoy-la-Rivière, dont le nom orthographié officiellement *Pondron*, serait mieux écrit *Pont-de-Ron*, si l'on s'en rapporte aux titres du XIIe siècle qui le présentent comme une localité d'une importance presque égale alors à celle de Crépy[1], le chef-lieu du comté de

1. Un diplôme du roi Louis VII, en date de 1133, confirme un accord conclu entre le comte de Vermandois et le prieur de Crépy au sujet des marchés de Crépy et de Pondron, — « de mercato Crispiaci et de mercato » *Pontis de Rount* (J. Tardif, *Monuments historiques*, cartons des Rois, p. 226 *a*). En 1466, Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, et Isabeau, sa femme, confirmèrent le don fait par leur prédécesseur à l'église de Saint-Arnould de Crépy, du tonlieu de Crépy et de Pondron, — « totum teloneum castri Crespeii et *Pontis de Rount*. » (*Ibid.*, p. 302 *a*.) En 1219, on retrouve encore en latin la forme *Pons de Roont* (Carlier, *Histoire du Valois*, t. III, pièces just., p. XXXVI). La variante *Pons Rotondus* que fournissent ensuite les documents des dernières années du règne de Philippe-Auguste et ceux du temps de saint Louis (*Recueil des historiens de France*, t. XXIII, p. 649, 655 et 678 ; Carlier, *Histoire du Valois*, t. III, pièces, p. XLII), ne peut être considérée que comme un vulgaire jeu de mots qui ne rend pas compte de la consonne *d* de Pondron. — Le rapprochement que je fais entre le nom gallo-romain de *Ratomagus* et celui de Pont-de-*Roont* ou Pont-de-*Rount* souffre un peu, je l'avoue, de la présence du *t* final, mais il ne faut peut-être pas

Valois ; on a trouvé à Pondron des sépultures de l'époque mérovingienne[1]. Le nom de ce village, dû à l'un des ponts sur lesquels on traversait l'Automne, affluent de l'Oise, ne fait pas connaître sans doute l'emplacement précis de *Ratomagus* ou *Ron*, mais, dans mon hypothèse, il indiquerait la direction dans laquelle on doit chercher l'ancienne ville des Silvanectes soit au nord, soit au sud de l'Automne, sur un vieux chemin dont l'appellation de Pondron révèle l'existence et qui, venant de Crépy, devait rejoindre à Saint-Étienne-lès-Pierrepont la grande voie romaine de Senlis à Soissons qu'indique l'Itinéraire d'Antonin.

« Si l'on admet la corrélation complète de la *civitas Silvanectensium* avec l'ancien diocèse de Senlis, *Ratomagus* ne pourrait être cherché, en poursuivant ma conjecture, qu'au sud de l'Automne, car Pondron est précisément situé aux confins des deux diocèses de Senlis et de Soissons. Or, de ce côté, aucun point ne semble de nature à être proposé pour l'emplacement de *Ratomagus*, et l'on se trouve dans la nécessité de rechercher si le territoire de la *civitas Silvanectensium* a subi quelque diminution dans les premiers siècles du moyen âge.

« Le diocèse de Senlis qui, au siècle dernier, ne comptait guère plus de 70 paroisses, est incomparablement le plus exigu des anciens diocèses de la Gaule, abstraction faite de la province romaine où les *civitates*, multipliées outre mesure, n'avaient parfois qu'un très petit territoire. L'existence de la *civitas Silvanectensium* à l'époque romaine, dans les mêmes conditions territoriales que l'ancien diocèse de Senlis, serait une véritable anomalie pour la Gaule septentrionale.

« Au cours de l'époque carolingienne, le diocèse de Senlis était partagé entre deux pays ou comtés (*pagi*, *comitatus*), le Senlisien et le Valois, — ayant celui-ci Vez, celui-là Sen-

attacher une réelle importance à cette consonne qui, dans des textes français du XIIe siècle, dépare fort souvent la forme régime du mot *dans*, écrite alors *dant* au lieu de *dan*, qui représente le latin *dominus* (voir, entre autres textes, les poèmes de *Garin le Loherain* et d'*Antioche*).

1. E. Woillez, *Répertoire archéologique du départ. de l'Oise*, col. 176.

lis pour chef-lieu. Le Valois comprenait la partie orientale du diocèse de Senlis, mais il s'étendait aussi sur les diocèses de Meaux et de Soissons, bien qu'à l'origine il ait dû dépendre d'un seul diocèse et — si l'on admet cette prémisse — du diocèse de Senlis, car celui-ci, réduit seulement au Senlisien, perdrait le tiers de son territoire déjà si restreint.

« On ne pourra peut-être jamais déterminer les causes du démembrement de la *civitas Silvanectensium* au profit des cités de Soissons et de Meaux. Si la pensée se reporte au partage du royaume de Charibert en 567, partage dans lequel un tiers du territoire de Senlis fut attribué au roi de Soissons, Chilperic, un second tiers à Sigebert auquel obéissait Meaux, et le dernier tiers à Gontran, on est bientôt forcé de constater que ce partage n'eut pas d'effet durable quant au Senlisien[1]. Quoi qu'il en soit, l'extension du Valois sur les diocèses de Soissons et de Meaux, la situation de son primitif chef-lieu, Vez (*Vadum*), dans la première de ces circonscriptions, autorisent, semble-t-il, l'attribution à la *civitas Silvanectensium* de quelques portions des anciens diocèses de Soissons et de Meaux.

« La partie valésienne du diocèse de Meaux est facile à déterminer : on connait, en effet, avec la plus grande certitude la limite commune du *pagus Vadensis* et du *pagus Melcianus*, dont plusieurs localités dites en *Valois* ou en *Mulcien* gardent d'ailleurs le souvenir. Au diocèse de Soissons, on peut également indiquer d'une manière rigoureuse la limite du Valois et de l'Orxois, pays qui, formé d'une partie de la *civitas Suessionum*, tirait son nom de la rivière d'Ourcq et fut uni au comté de Meaux dès la fin du x[e] siècle; mais il est moins aisé de tracer la limite primitive du Valois vers le Soissonnais et de savoir à quel *pagus* appartenait la contrée renfermée entre l'Aisne, l'Oise et la limite septentrionale du diocèse de Senlis, c'est-à-dire l'ancienne forêt de Cuise (*Cotia silva*) ou mieux encore les châtellenies de Compiègne, de Verberie, de Béthisy et de Pierrefonds

1. *Géographie de la Gaule au* VI[e] *siècle*, p. 418.

qui, détachées du comté de Valois ou de celui de Soissons, faisaient partie du domaine des premiers rois capétiens [1].

« En écrivant la *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, je n'ai pas cru pouvoir enlever cette contrée à la *civitas Suessionum ;* cependant je citai deux documents dont le texte a pu être altéré en quelques endroits, mais qu'il serait peut-être excessif de taxer de faux [2] ; ces deux documents, dis-je, en indiquant Compiègne comme l'une des résidences du roi de Paris Childebert, semblent le mettre en dehors du territoire de Soissons, alors le siège royal de Clotaire Ier ; je suis plus disposé aujourd'hui, je l'avoue, à accorder quelque créance à ces deux témoignages qui permettraient d'attribuer le pays entre l'Aisne, l'Oise et le diocèse de Senlis à la *civitas Silvanectensium* et, par conséquent, d'y chercher l'emplacement de *Ratomagus*.

« Le vieux chemin dont je parlais plus haut et qui, partant de Crépy, traversait l'Automne à Pondron, se dirigeait ensuite vers la forêt de Compiègne en passant au hameau de Brassoire, puis en longeant le finage de Pierrefonds à l'est ; il joignait ainsi à Saint-Etienne-lès-Pierrefonds, à une distance de trois lieues au nord-nord-ouest de Pondron, la voie romaine de Senlis à Soissons. C'est à peu près au point de jonction de ces deux voies que se trouvent les importantes ruines d'une localité antique, dont la superficie est évaluée à plus de quatre hectares et qui, au dire des archéologues locaux, aurait été entourée de murailles et de tourelles [3] ; cette localité est indifféremment connue aujourd'hui sous le nom de *Ville des Gaules*, ou sous celui de

1. Une charte de 886 (Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. III, p. 687) constate que les villages de Montigny-l'Engrain (*Montiniacus*), de Say (*Saviacus*), commune de Croutoy et de Hautefontaine (*Alta Fontana*), situés tous trois à l'orient et à peu de distance de la forêt de Compiègne, dépendaient du *pagus Suessionensis*.

2. Le premier de ces documents est un diplôme accordé à Daumer, abbé d'Anille (auj. Saint-Calais), par Childebert Ier ; il est daté de Compiègne et de la douzième année du règne de ce prince. Le second est la Vie de saint Marcoul qui aurait visité le même Childebert à Compiègne. (Voy., p. 401-402 de ma *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, ce que j'ai dit de ces témoignages.)

3. E. Woillez, *Répertoire archéologique du départ. de l'Oise*, coll. 117-118.

Ville de Rome[1] dont on doit rapprocher le vocable de *Chemin de Rome*, attribué, paraît-il, à la partie de la voie romaine qui traverse la forêt entre Saint-Etienne et Béthisy[2]. *Rome* serait-il ici une altération de *Rom*, forme vulgaire que devait revêtir l'ancien nom *Ratomagus*, ou bien n'est-il qu'un nom forgé par les archéologues locaux parallèlement au nom de *Ville des Gaules?* Cette dernière hypothèse paraît plus sensée, mais elle ne contredit pas néanmoins l'identité possible de *Ratomagus* et de la *Ville des Gaules*.

« Les conjectures que nous venons de développer au sujet de l'extension probable des Silvanectes jusqu'à l'Aisne, permettent également aux archéologues de porter leur attention sur d'autres ruines fort importantes aussi, également situées dans la forêt de Compiègne, du côté de Champlieu, à trois lieues sud-ouest de la Ville des Gaules, et aux environs de la voie romaine ; c'est là, du reste, que M. Desjardins propose de retrouver *Ratomagus*[3]. Mais en aucun cas, le *Ratomagus* des Silvanectes ne saurait être cherché à Hermes, et si le nom du *vicus Ratumagus*, mentionné dans l'inscription découverte par M. l'abbé Hamard, devait forcément s'appliquer à Hermes, il faudrait distinguer ce *Ratumagus* du *Ratomagos* que Ptolémée désigne comme la ville des Silvanectes. »

M. Gaidoz fait passer sous les yeux de la compagnie des gravures représentant des inscriptions latines de l'Irlande et il accompagne cette communication de quelques détails. M. Hübner n'a pas jugé à propos de faire entrer ces inscriptions dans son recueil des inscriptions chrétiennes de la Grande-Bretagne, parce que l'Irlande n'a pas fait partie de l'empire romain.

Deux de ces inscriptions sont en caractères épigraphiques et portent, l'une IVVENE DRVVIDES, l'autre FECIT

1. Graves, *Précis historique des cantons du départ. de l'Oise*, canton d'Attichy.

2. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de notre confrère M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour.

3. *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 482.

CVNVRI ; elles sont accompagnées d'inscriptions en caractères oghamiques dont la lecture est douteuse.

Les autres sont en caractères cursifs et sont des inscriptions funéraires, à l'exception d'une qui se compose de l'alphabet latin, gravé sans doute sur la pierre par un des premiers missionnaires chrétiens pour l'instruction de ses néophytes.

La communication de M. Gaidoz est le résumé d'une notice destinée au tome XXXV de la Bibliothèque de l'Ecole des hautes études (volume de Mélanges).

M. de Barthélemy signale à la Société des rapports faits en 1833 et 1834, par feu M. Denis, au sujet de fouilles exécutées à *Nasium* (Meuse) ; on y trouve la description de trois mosaïques, aujourd'hui perdues, qui offraient un certain intérêt. La Société espère que ces documents pourront lui être communiqués de manière à ce qu'un résumé en soit publié dans le Bulletin.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau trois photographies représentant, sous différents aspects, une belle statue de femme qui vient d'être découverte en Algérie. Elle provient des ruines de Djimila, l'ancienne *respublica Cuicultanorum*. Dans une précédente séance, notre confrère a entretenu la compagnie des fouilles faites à *Cuiculum*, entre Constantine et Sétif, par M. le lieutenant Dufour, et a présenté plusieurs objets antiques recueillis dans cette localité. C'est encore à cet officier distingué qu'on doit la découverte de cette remarquable statue. Elle est en marbre blanc, haute de deux mètres, et parfaitement intacte depuis la base du piédestal qui la supporte jusqu'au sommet de la tête. Elle présente une particularité qui fait supposer qu'elle aurait subi une petite restauration dans l'antiquité : au moment de la découverte, il manquait sur la tête une partie du diadème et des bandeaux ; l'espace où devaient être placés ces deux morceaux avait été uni et percé de petits trous pour obtenir l'adhérence du ciment sur le marbre. Les deux morceaux ont été retrouvés intacts à deux mètres de la statue

et replacés sans difficulté. Déterrée dans une construction située au S. O. de l'arc de triomphe, à quelques mètres de la rivière qui traverse les ruines, elle fut d'abord transportée au bordj de Fedj-Mzala par les soins de son heureux inventeur ; elle a été placée depuis à Constantine au palais de la division. C'est une œuvre d'un bon style, laissant loin derrière elle tout ce qu'on trouve ordinairement dans cette partie de la Numidie. De toutes les ruines qui couvrent le sol de nos possessions françaises en Afrique, celles de Cherchell avaient seules fourni jusqu'ici des sculptures d'un mérite réel. La statue de Djimila peut soutenir la comparaison avec les meilleures figures sorties du sol de l'antique *Cæsarea*. Elle est d'une époque moins ancienne que les marbres de Cherchell. La coiffure de cette statue permet de la faire remonter au temps de Marc-Aurèle ; c'est la coiffure que porte Faustine mère sur plusieurs grands bronzes à la légende DIVAE FAVSTINAE : bandeaux de cheveux ondulés, surmontés d'un petit diadème de deux nattes posées en rond sur le sommet de la tête. La figure, qui est certainement un portrait, nous offre les traits d'une femme d'un âge déjà mûr ; il est impossible de penser à Faustine morte à 36 ans. Mais c'est certainement une de ses contemporaines. Sous Marc-Aurèle et Lucius Vérus, Cuicului était en pleine prospérité, à en juger par les inscriptions de ces deux princes qu'on retrouve encore au milieu des ruines. La tête de cette statue est voilée. Sa pose, son ajustement et son attitude autorisent à penser qu'elle représente une femme divinisée, appartenant, à coup sûr, à une grande famille romaine.

M. Clermont-Ganneau présente une inscription provenant de la nécropole de Jaffa, et, à cette occasion, donne des détails sur d'autres inscriptions de la même provenance.

Séance du 17 Juillet.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société impériale archéologique de Russie, t. VIII, in-4°.

Der Geschictsfreund des historischen Vereins der funf Orte Lucern, Uri, Schwyz, Unterwalden, XXXIII° vol. In-8°.

— *Table des volumes* XXI *bis* à XXX, par Brandstetter (J. L.). In-8°.

L'Investigateur, 43° année. In-8°.

Mémoires de la Société académique de l'Aube, t. XLI. In-8°.

Ferk (Franz). *Ueber Druidismus in Noricum*. In-8°.

Correspondance.

MM. le comte de Luçay et Alb. Babeau remercient la Compagnie à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. de Barthélemy lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. de La Boullaye. On passe au scrutin et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame M. de La Boullaye associé correspondant national à Langres (Haute-Marne).

M. Ch. Robert a la parole pour faire la communication suivante :

« M. de Chevarrier, vice-consul à Gabès, l'ancienne Tacape, m'a envoyé il y a quelque temps le résultat d'une de ses courageuses excursions archéologiques dans l'ancien Byzacium. Ce sont deux inscriptions importantes et cinq frag-

ments de moindre valeur dont il m'a chargé de vous offrir les copies. Je ne vous parlerai que des deux inscriptions.

« La première était déjà connue, mais M. de Chevarrier a pu aller en prendre un estampage, qui m'a permis d'en contrôler sûrement la lecture. La voici :

IMP·CAES·AVGVS
TI·F·AVG.VSTVSTRI
POT[ESTATE]XVI
ASPRENAS COS PR
COS VIIVIR EPVLO
NVM VIAM EXCAST
HIBERNIS TACAPES
MVNIENDAM CVRAVIT
LEG· III· AVG·
C......

« M. Ernest Desjardins en a récemment communiqué une copie à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'a commentée au nom de M. Tissot, qui poursuit ses remarquables études sur la topographie de l'Afrique romaine et qui sait tirer des monuments le meilleur parti. La copie ci-dessus, prise sur l'estampage, donne des coupures plus exactes.

« Ce texte, le plus ancien peut-être de l'Afrique après l'inscription de César publiée par M. Victor Guérin[1], est fort intéressant. Les deux premières lignes offrent, en effet, un cursus tout à fait insolite, dans lequel le prince n'est pas désigné par son prénom TI[BERIVS] et où Auguste n'est pas qualifié de divin. L'absence de ces mots avait même fait suspecter l'exactitude de la lecture, mais l'estampage ne laisse aucun doute à ce sujet. Il semble donc qu'à l'époque où ce texte a été gravé, la désignation officielle du nouvel empereur n'était pas encore connue dans les provinces.

« La seconde inscription n'a pas moins de vingt-neuf lignes; fort peu sont complètes, mais elles sont pour la plupart d'une restitution facile :

1. Voy. archéol. dans la régence de Tunis, II, p. 242 (n° 452).

IMP CAES *c. Iulius*
VERVS *maximin*
VS PIVS *felix aug.*
GERMA*nicus m*
AXIMVS SA*rmat*
ICVS MAXI*mus*
DACICVS M*axim*
VS PONTIF*ex max*
IMVS TRIBVNITIA
POTES*tate iii im*
PERATOR *v cos. p. p.*
ET C IVLIVS VERVS
MAXIM*us nobili*
SSIM*us Caesar* PR
INCEPS IVVEN*tutis*
GERMANICVS *ma*
XIMVS SAR*matic*
VS MAXIMVS DACI
CVS MAX*imus po*
NTES VETVSTAT*e c*O
LAPSOS ET *long*
A INCVRIA P......
TVM RE(*stituerunt?*)
ET PROS......
CABILIS.....
IA PERVIVM *com*ME
ANTIBVS REDDERVNT (*sic*)
A TACAPA
XXXVII

« La restauration de routes et de ponts mentionnée dans ce texte fait partie d'un ensemble de travaux du même ordre et exécutés en Afrique sous Maximin ; trois inscriptions relevées par M. Victor Guérin mentionnent en effet la réfection sous ce prince de la grande route intérieure qui reliait Carthage au département des armées, c'est-à-dire à la Numidie ; or ces inscriptions mentionnent la troisième puissance tribunitienne de Maximin et son cinquième imperium, ce qui

correspond à l'année 237 de notre ère[1]. Ce doit être vers la même époque que furent exécutés les travaux de route mentionnés dans le texte retrouvé par M. de Chevarrier. C'est pourquoi j'ai rétabli, aux lignes 10 et 11, la troisième puissance tribunitienne et le cinquième imperium qui lui correspond. »

M. Mazard, associé correspondant à Neuilly, donne communication d'une série de signes que M. J. Parks Harrison, sous-secrétaire de l'Institut anthropologique de Londres, a relevés dans les fouilles du camp de Cisbury (Sussex).

M. Mazard expose d'abord quelques faits généraux sur ces fouilles.

« L'éminent archéologue, le colonel, aujourd'hui général, A. Lane Fox, a fait un premier rapport en 1875 sur l'ancien camp de Cisbury qu'il considère comme pré-romain. Le camp est établi sur l'emplacement d'une exploitation préhistorique de silex, où se fabriquaient également les instruments en pierre, à en juger par les spécimens à l'état d'ébauche qui se rencontrent en grand nombre à la surface du sol.

« Depuis, les explorations du Cisbury ont été continuées par les soins de l'Institut anthropologique; elles ont donné lieu à divers rapports, dont le dernier, celui de M. J. Parks Harrison, qui a suivi lui-même les travaux, est sous les yeux de M. Mazard. Ces explorations ont fait reconnaître une véritable exploitation minière, au moyen de puits plus ou moins profonds creusés dans la formation crayeuse de la contrée et donnant accès à un enchevêtrement de galeries basses, formant un véritable labyrinthe.

« Des rognons de silex d'un aspect différent de ceux du niveau supérieur étaient détachés et disposés le long des parois des galeries ou avaient été transportés au fond des puits, comblés par des éboulements successifs. Il ne pouvait

1. VIAM A KARTHAG | VSQVE AD FINES NVMI | DIAE PROVINC. LONGA | INCVRIA CORRVPTAM | ATQUE DILAPSAM RESTI | TVERVNT (Voyage arch. dans la régence de Tunis, t. I, p. 27; t. II, p. 107 et 149).

y avoir de doute : de même qu'à Brandon dans le Norfolk, à Spiennes en Belgique, ces puits et ces galeries d'extraction de silex avaient pour but de fournir la matière première à un important atelier de fabrication d'armes et d'outils en pierre. On n'en a cependant recueilli que fort peu et très grossiers à l'intérieur, ils étaient accompagnés d'instruments en cornes de cerf qui servaient aux mineurs pour creuser la craie. On a trouvé également des os de divers animaux, des fragments de poteries, une sorte de petit crochet en fer. Un squelette humain a été rencontré en avril 1878 dans un dernier puits, à près de cinq mètres de profondeur.

« L'excavation de ces galeries paraît devoir être reportée à l'âge de la pierre polie et leur exploitation semble s'être prolongée beaucoup plus tard. Elles ont dû servir aussi de cachettes ou de refuges; on ne saurait expliquer autrement ce fait, qu'aboutissant parfois à des chambres plus spacieuses, l'une de ces caves mesure treize pieds anglais sur dix, ces passages soient en général fermés par des murs formés de blocs de craie entassés les uns sur les autres et souvent cimentés par la stalagmite. On remarque en outre des sortes de fenêtres établissant des communications et ménageant une retraite en cas de poursuite.

« Dans l'exploration de ces travaux de mines, M. J. Parks Harrison a fait une découverte à laquelle il attache une importance particulière : celle de signes disposés verticalement, gravés, pense-t-il, avec un outil en silex sur les jambages d'entrée de différentes galeries. Les parties de craie sur lesquelles il les a remarqués ont été enlevées avec soin et ensuite photographiées; il en a soumis les reproductions à des paléographes distingués de l'Angleterre qui ont reconnu que ces signes avaient toute l'apparence de caractères graphiques.

« D'après l'auteur de la découverte, ils auraient beaucoup d'analogie avec certains runes, mais surtout avec des lettres phéniciennes inscrites sur de nombreuses monnaies d'or trouvées dans le voisinage immédiat de Cisbury, sur la côte du Sussex. Ces monnaies, importées d'Espagne, ne remonteraient pas à plus de 250 avant l'ère chrétienne, et il paraît

probable à M. J. Parks Harrison que les signes ont été gravés sur la craie, dans un but qu'il ignore, peut-être comme talisman, à l'imitation des caractères des monnaies.

« Cette appréciation ressort des termes d'une lettre adressée à M. Mazard avec le dessin, fait avec la plus grande exactitude, des principaux signes constatés à Cisbury et des caractères phéniciens similaires en regard.

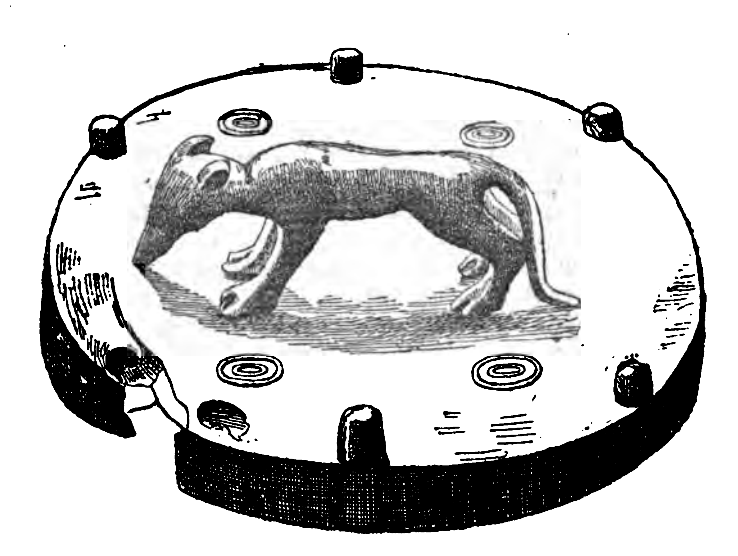
« Si l'examen de cette reproduction confirmait l'opinion du savant anglais, on pourrait en induire ce fait intéressant au point de vue des temps dits préhistoriques : que l'usage des instruments en pierre était encore en vigueur deux siècles et demi avant notre ère dans la Grande-Bretagne. »

M. G. Schlumberger présente à la Société un denier d'argent anonyme et une bulle de plomb provenant de Syrie. Ces deux monuments, entièrement inédits, présentent, le denier surtout, un intérêt capital au point de vue de l'histoire de l'Orient latin. Sur le denier figure identiquement le même édifice d'aspect si particulier qu'on retrouve sur les pièces fort communes du roi Amaury I[er] de Jérusalem et sur les monnaies infiniment plus rares du roi Jean de Brienne, édifice que M. le comte de Vogüé a le premier identifié avec la rotonde du Saint-Sépulcre. Seulement, jusqu'ici on en était réduit à ce sujet à de simples présomptions, tandis que cette fois il n'y a plus de doute possible, car, sur le denier de M. Schlumberger, le monument en question est entouré de la légende en gros caractères + SEPVLCHRI : DOMINI pour (*Moneta*) *Sepulchri Domini*. Mais ce denier n'est pas remarquable à ce point de vue seulement; au revers, qui porte une croix comme tous les deniers syriens contemporains, figure la curieuse légende + DRAGMA ACCONEN. pour *Dragma Acconensis, drachme d'Acre*. C'est la première fois, croit M. Schlumberger, qu'on retrouve sur une monnaie médiévale cette désignation monétaire de *Dragma*, *drachme*. Rappelons qu'on connaissait déjà une monnaie frappée au même atelier de Saint-Jean-d'Acre sous le comte Henri de Champagne, roi titulaire de Jérusalem, avec la légende PVGES D'ACCON, *pougeoise d'Acre*. C'était jusqu'ici, avec le denier de Jaffa publié par M. de Vogüé, la seule monnaie connue frappée par les Francs de Syrie, portant une désignation monétaire. On peut reporter à peu près à la même époque que la pougeoise d'Henri de Champagne le denier anonyme présenté par M. Schlumberger.

La bulle de plomb est du XIII[e] siècle; elle porte les légendes suivantes : au droit : S' IOHANNIS : ABBATIS, *Sigillum Abbatis Johannis*, et au revers : SEPVLCRVM BEATE MARIE, *Sepulchrum Beatæ Mariæ*. Il s'agit ici d'un abbé encore inconnu du monastère de la Vallée-de-Josaphat qui était joint à l'église célèbre connue sous le nom de Tombeau-de-la-Sainte-Vierge ou de Notre-Dame-de-Josaphat. Aucun abbé de ce monastère du nom de Jean n'est désigné dans l'édition

des *Familles d'Outremer* de Du Cange, publiée par M. G. Rey. Mais ce qui fait le principal intérêt de cette bulle, c'est le petit édifice du revers, si clairement désigné par la légende citée plus haut. Cet édifice circulaire, flanqué de deux tourelles terminées par deux petites coupoles presque sphériques, surmonté lui-même d'une grande coupole en dôme, à voûte divisée en renflements séparés par des arêtes courbes allant du sommet à la circonférence, cet édifice, disons-nous, peut être considéré comme l'unique représentation contemporaine, connue, de l'église du *Sépulcre de la Vierge*, reconstruite vers 1150 par les croisés et encore debout aujourd'hui, bien que modifiée par des restaurations successives.

M. Schlumberger présente encore à la Société un grand sceau ou cachet circulaire de 85 millim. de diamètre, en bronze, de l'époque byzantine, récemment acquis par lui. L'artiste a donné à la poignée de ce sceau la forme d'un petit chien, fixé au dessin circulaire, à la fois par la queue,



le museau et les quatre pattes. La partie essentielle du sceau, c'est-à-dire celle destinée à être empreinte dans une matière encore molle, présente une légende circulaire et un grand monogramme central. Les caractères sont profondément creusés dans le métal. La légende circulaire, précédée d'une croix initiale, nous donne le nom du propriétaire : ΟΥΡΦΙΛΑ, évidemment pour ΟΥΛΦΙΛΑ, *Ulfila*, *Ulfilas*, nom goth. Le monogramme central, désignant très-vraisemblablement la profession, n'a pas encore été déchiffré.



M. Quicherat, au nom de M. Tholin, associé correspondant à Agen, offre à la Compagnie un portrait de Scaliger,

reproduit à l'aide de la photochromie par M. Ducos, photographe.

M. Le Blant communique un dé antique découvert en 1877 à Autun et portant des lettres au lieu de points; il rappelle qu'un dé analogue a été trouvé précédemment dans cette ville.

M. Al. Bertrand annonce que les ingénieurs du chemin de fer de l'Est ont découvert à Beaulieu, près de Nogent-sur-Seine, des tombes et des poteries romaines.

M. Carapanos, associé correspondant étranger, communique des objets antiques découverts par lui à Dodone, et signale particulièrement une plaque en bronze portant une inscription faisant mention d'une offrande de Pyrrhus.

M. Gaidoz dépose sur le bureau un trépied en terre employé encore dans quelques localités du département de la Loire-Inférieure. Cet objet, connu sous le nom de *platelle*, sert à repasser le linge.

Séance du 4 Septembre.

Présidence de M. V. Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société philotechnique, t. XXXVIII, in-8°.
Archiv für Oesterreichische Geschichte, t. LIV, 2e partie; LV et LVI, 1re partie, in-8°.
Archives d'Ypres. Documents du XVIe siècle, 1877, in-8°.
Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, t. II, in-4°.
Beitræge zur Kunde Steiermarkischer Geschichtsquellen, XVe année, in-8°.
Bulletin d'archéologie chrétienne, 3e série, 2e année, nos 3 et 4, in-8°.
— *de l'école française d'Athènes*, 2e année, in-8°.
— *de la Société académique de Brest*, 3e série, t. IV, in-8°.

— *de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VII, n° 96, in-8°.
— *de la Société archéologique du Limousin*, t. IV; XI, 2e livr.; XIV, 2e livr., in-8°.
— *de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1878, n° 1 à 3, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 106, in-8°.
— *du Bouquiniste*, nos 493 à 496, in-8°.
Compte-rendu de la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg pour 1875, in-4° et atlas in-f°.
Fontes rerum austriacarum, t. XXXIX, 2e partie; XL, 2e partie, in-8°.
Journal des Savants, juillet 1878, in-4°.
L'Investigateur, mai-juin 1878, in-8°.
Mémoires de l'académie d'Amiens, 3e série, t. IV, in-8°.
— *de l'académie du Gard*, année 1876, in-8°.
— *de l'académie de Caen*, 1878, in-8°.
— *de la Société d'émulation du Doubs*, 5e série, t. II, in-8°.
— *de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes*, t. VI, in-8°.
— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. I et II, in-4°.
Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark, 26e livr., in-8°.
Proceedings of the american philosophical society, t. XVII, n° 100, in-8°.
— *of the Society of antiquaries of London*, nov. 1877 à févr. 1878, in-8°.
Report presented to the Cambridge antiquarian Society at its thirty annual general meeting, mai 1873, in-8°.
Revue africaine, n° 129, in-8°.
Revue historique de l'ancienne langue française et des patois de la France, 1877-1878, in-8°.
Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie des Wissenschaften, philosophisch historische classe, t. LXII à LXVII, in-8°.
ARNAULD (Ch.). *Monuments religieux, militaires et civils des Deux-Sèvres*; 2e édition, in-8°.

Blancard (L.). *Iconographie des sceaux et bulles des Archives du département des Bouches-du-Rhône,* in-4°.
— *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence,* in-8°.
— *Le Millarès*, in-8°.
— *Sur la date et le lieu d'origine du Consulat de la mer*, in-8°.
— *Note sur la lettre de change à Marseille au* XIIIe *siècle,* in-8°.
— *Le testament de Vuadalde, évêque de Marseille*, in-8°.
— *Les chartes de Saint-Germain-lès-Fos,* in-8°.
— *Rapport sur une notice de M. F. Hucher concernant le trésor de Vallon*, in-8°.
Brandt (J.-F.). *Versuch einer monographie der Tichorhinen Nashœrner*, in-4°.
Cienkowski (L.). *Zur morphologie der Bacterien*, in-4°.
Dirks (J.). *Negen-en-veertigste verslag der handlingen von het friesch Genootschap over Geschied, Oudheid en Taalkunde. te Leuwarden*, in-8°.
Dogiel (J.). *Anatomie und physiologie des herzens der larve von Coreltira plumicornis*, in-4°.
Douet d'Arcq (L.). *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI,* 2 vol. in-8°.
Estaintot (Le vicomte d'). *La tombe de Jehan de Bailleul*, in-8°.
— *L'égalité de l'impôt et les cahiers de la noblesse normande en* 1789, in-8°.
Farcy (de). *Le coffret d'ivoire du trésor de la cathédrale de Bayeux*, in-8°.
Favre (L.). *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, in-8°.
— *Histoire politique de l'année* 1877 *en deux parties*, in-8°.
— *La gente poitevin'rie oucque le precez de Jorget et de son vesin et chonsons jeouses*, in-12.
— *Géographie communale du département des Deux-Sèvres*, in-18.
Firdousi Abou'l Kasim. *Le livre des rois*, *traduit et commenté par* J. Mohl, in-f°.

Girardot (le baron de). *Atelier de silex taillés trouvés à Gizoles* (Loiret), in-8°.

Gohl (C.). *Die Rothlange* (*Florideæ*) *des finnischen meerbusens*, in-4°.

Gruber (Dr Wengel). *Monographie ueber das zweigetheilte erste Keilbein der Fusswurzel os cuneiforme. bipartitum tarsi beim Menschen*, in-4°.

Kokscharow (N. von). *Ueber das krystallystem und die winkel des glimmers*, in-4°.

— *Ueber das russische Rothbleierz* (*plomb rouge*), in-4°.

— *Ueber Waluewit*, in-4°.

La Curne de Sainte-Palaye. *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, publié par L. Favre, 4 vol. in-4°.

Mary-Lafon. *Discours prononcé au banquet de l'alliance latine*, 1878, in-8°.

Michel (Albin). *Les roys du Papegay à Nîmes, en l'an* 1300, in-8°.

Michel (Edm.). *Monuments du Gâtinais*, 6e livraison, 15 pl., in-4°.

Müntz (Eug.). *Inventaire des bronzes antiques de la collection du pape Paul II*, 1457-1471, in-8°.

— *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, in-8°.

Pahlen (A. von der). *Monographie der baltisch-silurischen arten der Brachiopoden gattung orthisina,* in-4°.

Quicherat (J.). *La basilique de Fanum, construite par Vitruve*, in-8°.

Salmon (Philippe). *Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne ; époque celtique*, in-8°.

Schiefner (A.). *Ueber pluralbezeichnungen im Tibetischen*, in-4°.

Schmidt (Carl) et Dohrandt (F.). *Wassermenge und suspensions schlamm des Amu-Darja in seinem unterhaufe*, in-4°.

Correspondance.

Le président de l'Académie des sciences, lettres et arts de Modène propose l'échange des publications de cette Compagnie avec celles de la Société des Antiquaires.

M. de La Boullaye adresse ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants.

M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, présenté par MM. Quicherat et Robert, et M. Favre, directeur de la Revue de l'Ouest, à Niort, présenté par MM. de Barthélemy et Aubert, posent leurs candidatures au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. de Villefosse, Demay et Schlumberger pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur la demande de M. Blancard; et, pour M. Favre, MM. de Montaiglon, Saglio et Müntz.

Travaux.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau plusieurs ouvrages offerts à la Société :

1° Au nom de M. Louis Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône. Au milieu de différentes brochures relatives à la numismatique ou à l'histoire de Provence, on remarque une récente étude sur *le polyptique de Vuadalde*, précieux document du IXe siècle; un grand ouvrage, l'*Iconographie des sceaux et bulles* conservés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, consciencieux volume, accompagné de 72 planches où sont reproduits avec une minutieuse exactitude les monuments sigillographiques les plus variés ; l'intérêt que présentent ces sceaux et bulles est encore augmenté par de savants commentaires ; enfin un *Essai sur les monnaies de Charles Ier*, comte de Provence, travail dans lequel M. Blancard est arrivé à résoudre, pour la Provence, le problème si compliqué de la relation de la valeur de la monnaie au XIIIe siècle et de nos jours.

2° Au nom du Révérend Samuel Savage Lewis, bibliothécaire du Corpus Christi College, à Cambridge, associé correspondant étranger de la Société : *Report presented to the Cambridge Antiquarian Society* (mai 19, 1873). Ce volume contient un intéressant travail de notre confrère sur les représentations du *Jupiter Martialis*. M. Héron de Villefosse indique à ce propos deux monuments inédits du midi de la

France qui appartiennent à la même série. Le premier fait partie de la belle collection d'antiquités réunie à Gigondas, par M. E. Raspail. C'est un autel, trouvé à Vaison, sur la face antérieure duquel est sculpté un groupe de deux divinités : *Junon*, tenant la patère et accompagnée du paon, son oiseau ordinaire ; *Jupiter casqué et cuirassé*, les jambes et les pieds nus ; il tient la foudre de la main droite et une roue de la main gauche ; un aigle est à ses pieds, tourné vers lui. Le second monument a été découvert à Séguret (Vaucluse), où il se trouvait, en 1876, chez un paysan. C'est une statue dont la tête manque malheureusement, mais l'*aigle* placé aux pieds permet d'y reconnaître un *Jupiter*. Le dieu est *cuirassé* et porte une grosse armille au bras gauche ; une chlamyde rejetée en arrière couvre les épaules et revient sur la main gauche en passant derrière le coude ; les pieds sont nus. La poitrine est belle et d'une bonne facture ; les jambes malheureusement sont rongées et méconnaissables.

M. Héron de Villefosse ajoute qu'il croit devoir signaler à notre confrère de Cambridge une inscription récemment découverte à Lambèse, au nord du prétorium. Sur un petit autel en pierre on lit ces mots :

DIIS CAM
I

Diis Cami

Est-il permis d'y voir une invocation aux dieux du fleuve *Camus*, qui a donné son nom à Cambridge, et de supposer que ce petit monument a été élevé aux divinités de son pays par un Breton incorporé dans l'armée d'Afrique ?

M. Héron de Villefosse fait ensuite les communications suivantes sur diverses inscriptions antiques :

1° « J'ai reçu de M. Auguste Le Blanc-Bellevaux un estampage de l'inscription de Monceau-le-Comte publiée dans le *Bulletin* de 1877, p. 199, d'après une copie transmise par M. Bulliot. Ce texte est aujourd'hui conservé au musée de

Nevers. D'après l'empreinte qui vient de m'être adressée il faut lire ainsi les trois dernières lignes :

SVBCVRAEIVSFV
ERVNTERGAIBS*os*
*benè m*ER·P*osuerunt*

A l'avant-dernière ligne deux lettres sont enlevées par une cassure. A la dernière on ne reconnaît que le haut des lettres ....ER·P....

« 2° On vient de découvrir à Moind, près Montbrison (Loire), un fragment d'inscription gravé sur une dalle de marbre blanc. Il a été envoyé à notre confrère M. Anatole de Barthélemy, par M. Jeannez, de Roanne :

.......VL · PRISCO
.....MINI · AVG
.......S SEGVSI

Il faut probablement suppléer :
à la 1re ligne : ... *J*]ul(io) Prisco
à la 2e — ... *fla*]mini Aug(usti)
à la 3e — ... *civit*]as Segusi[*avorum*]

On sait qu'il existe à Moind des ruines importantes [1] et qu'on y a découvert, il y a une vingtaine d'années, une colonne milliaire élevée en l'année 237, par les empereurs Maximin et Maxime, et portant l'indication : L·VIIII [2]. Elle est conservée aujourd'hui au musée de Montbrison.

« 3° M. le comte de Cosnac m'a communiqué plusieurs objets recueillis à Mérouville [3] (Eure-et-Loir). L'un d'eux, en marbre noir à veines vertes, ayant la forme des poids byzantins ronds, aplati au sommet et à la base, porte sur le côté l'inscription suivante gravée au pointillé :

ANTIS·GEMELLVS

Antis(tius) Gemellus.

1. Cf. Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 83 et suiv.
2. Aug. Bernard, *Lettre à M. Guillien* (du 22 décembre 1858), p. 7.
3. Sur les objets qui ont été recueillis dans cette localité voir : *Comptes-rendus de la Soc. de Numism.*, t. IV (1873), p. 3.

« 4° D'après un renseignement que je dois à M. le docteur Reboud, l'inscription de Virius (ou Vibius) Martialis publiée dans le *Bulletin* de 1876, p. 87, comme trouvée à El-Milia [1], a été en réalité découverte à *Andelot*, tribu des Beni-Tlilen, entre El-Ma-el-Abiod et El-Milia.

M. Guillaume entretient la Société de la mosaïque trouvée à Reims près de la gare du chemin de fer, qui a été publiée par M. Loriquet. Cette mosaïque avait été de nouveau exhumée pour être exposée aux regards du public le 1er mai dernier.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1878.

Séance du 2 Octobre.

Présidence de M. Aubert, 2e vice-président.

Ouvrages offerts :

Annuaire des Côtes-du-Nord pour 1878, in-32.
Bulletin du Bouquiniste, nos 497 et 498, in-8°.
Der Geschichts freund mittheilungen des historischen Vereins der fünf orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug, XXXIII. vol. in-8°.
Journal des Savants, août 1878, in-4°.
Mélanges historiques, t. II (*coll. des documents inédits publiés par le ministère de l'instruction publique*), in-4°.
Revue de l'art chrétien, juillet-septembre 1878, in-8°.

1. Cette même provenance a été donnée dans l'*Annuaire de la Soc. archéol. de Constantine*, 1875, p. 275.

Société archéologique de Bordeaux, t. IV, 2e fasc., in-8°.
Chauvet et Lièvre. *Les tumulus de la Boixe*, in-8°.
Le Blant (Edm.). *Etudes sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, in-f°.

Correspondance.

La Société de l'Etat de Kansas (Etats-Unis) propose d'échanger ses publications contre celles de la Compagnie.

Travaux.

M. Alex. Bertrand présente le dessin d'une épée et d'un angon trouvés dans le cimetière mérovingien d'Arcis-Sainte-Restitue (Aisne) par M. Moreau, associé correspondant à la Fère-en-Tardenois. La lame de l'épée est longue et la poignée, comme celle de l'épée de Pouan, est décorée de verroteries serties dans des feuilles de métal. L'angon, très bien conservé, a sa pointe et sa douille.

M. l'abbé Baudry, associé correspondant au Bernard (Vendée), ayant envoyé la statuette dont la photographie seule avait été communiquée à la Compagnie (voy. *Bull.* de 1878, p. 73), un nouvel examen est fait de ce monument dans lequel on s'accorde à voir une victoire tenant une couronne, aujourd'hui brisée.

Il est donné lecture d'une note de M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes, sur une question de chronologie de l'histoire antique de l'Irlande. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

Séance du 9 Octobre.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1878, n° 2, in-8°.
— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 133, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, 1er juillet 1878, in-8°.
— *du Bouquiniste*, n° 499, in-8°.
Mémoires de l'Académie de Stanislas, 4e série, t. X, in-8°.
— *de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douay*, 2e série, t. XIII, in-8°.
Revue belge de numismatique, XXXIVe vol., 4e livr., in-8°.
— *épigraphique du Midi*, n° 3, in-8°.
DELAYANT (L.). *Du présidial de La Rochelle*, in-8°.
PALUSTRE (L.). *Le triomphe d'Anne de Montmorency, miniature du* XVIe *siècle*, in-8°.
— *Discours prononcé le* 29 *juin* 1876 *en l'honneur de Gassendi*, in-8°.

Travaux.

M. Rayet présente une plaque estampée et découpée, en terre cuite, qui provient d'Oponte en Locride. Elle est de la même époque que les autres plaques analogues connues jusqu'à ce jour, c'est-à-dire du premier quart du ve siècle avant Jésus-Christ. Elle représente un char traîné par deux griffons, et sur lequel se tiennent, en avant, un jeune homme nu et ailé qui ne peut être qu'Eros; derrière lui, une déesse entièrement vêtue et dans laquelle on reconnaît avec certitude Aphrodite. Le seul détail nouveau à noter, au point de vue mythologique, dans cette représentation, est la présence de griffons, animaux consacrés particulièrement à Apollon, dans une scène du mythe d'Aphrodite.

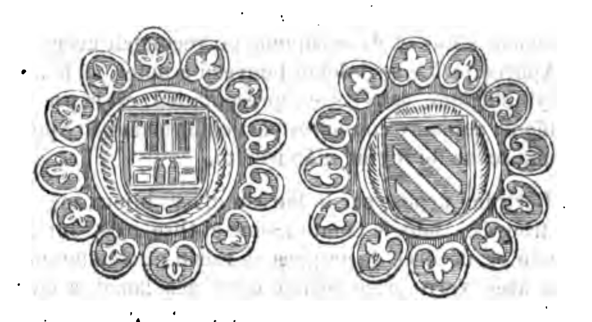
M. Bertrand dépose sur le bureau divers bijoux mérovingiens trouvés à Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise); ce sont : une bague en or, décorée de grappes de raisin et d'étoiles; deux fibules avec verroteries serties dans des lamelles d'or et décorées de filigranes de même métal, portant la représentation d'un poisson, dessiné également en verroteries; une épingle en or dont la tête rappelle le plus beau travail antique.

M. Mazard, associé correspondant, rappelle que dans la

collection de M. Baudot, à Dijon, on voit une boucle en verre, provenant du cimetière de Charnay, analogue à la boucle en cristal de roche signalée par M. Bertrand dans la séance du 13 février dernier.

M. Clermont-Ganneau présente un second exemplaire d'un des deux plombs satiriques, jusqu'ici uniques, publiés par M. Schlumberger dans la *Revue archéologique* (mai 1878, p. 311). Cette médaille appartient au second type gravé dans l'article de M. Schlumberger, et est d'une conservation supérieure. Elle a été recueillie, en 1874, à Naplouse même, par M. Clermont-Ganneau. La pièce est confiée à M. Schlumberger pour qu'il puisse la comparer avec la sienne.

M. Clermont-Ganneau présente ensuite un pommeau de dague médiévale, également recueilli par lui à Naplouse. Ce pommeau offre les plus grandes analogies avec celui qu'a publié M. Schlumberger dans le *Bulletin* (1878, p. 78). Il est en cuivre émaillé et consiste en un disque épais, découpé sur la tranche en dents arrondies. Le nombre des dents est de 12 (deux de moins que celui de M. Schlumberger). On aperçoit l'un des trous d'insertion de la soie.



D'un côté se voit un châtel d'émail bleu ou d'azur, donjonné, avec pont-levis, dans une bordure de croisettes et de fleurons alternés. De l'autre, un écu triangulaire coticé d'un émail indéterminé et d'azur, dans une bordure semblable.

Les bordures sont d'émail rouge, c'est-à-dire, pour parler la langue du blason, de *gueules*. Le châtel est maçonné de gueules. M. Clermont-Ganneau insiste sur le *caractère et la signification héraldiques* de ces figures et de ces émaux ou couleurs. Il suppose que le champ où apparaît aujourd'hui le cuivre dénudé devait être primitivement d'or ou d'argent, mais plus probablement d'or. Il rapproche ce monument, comme disposition, d'un sceau de Girard, vicomte de Tripoli, dessiné dans Paoli (*Codice diplomatico*, I, pl. IV, 40) et où l'on voit, d'un côté, un écu triangulaire chargé de fasces entouré de la légende SGIRA (*sic*) DI VICECOMITIS +, et de l'autre, un châtel donjonné avec la légende CIVITAS TRIPOLIS +, c'est-à-dire l'emblème individuel et l'emblème attributif du personnage, son nom et sa qualité, ou plutôt sa condition, exprimés symboliquement ; en un mot ses armes accompagnées de l'image de la cité dont il était vicomte.

Il est difficile, en l'absence de l'indication du champ héraldique, de lire avec précision l'écu représenté sur ce pommeau de dague, qui a probablement appartenu à quelque seigneur franc, mort en Palestine. On pourrait être tenté de songer aux armes des Crillon (Balbis-Berton) qui portent *coticé d'or et d'azur*. M. Clermont-Ganneau a eu recours, pour cette question, aux lumières de M. U. Robert, de la Bibliothèque nationale, qui ne croit pas l'identification impossible. La famille des Balbis-Berton, originaire de Quiers, en Italie, a eu plusieurs membres qui prirent part aux croisades, notamment : Humbert Ier Balbis-Berton, tué à la prise d'Antioche, 1099 ; Geoffroy-Nicolas Balbis-Berton, porte-étendard d'Amé III, comte de Savoie, à la deuxième croisade ; Humbert II, qui accompagna Louis-le-Jeune, roi de France, en 1148, etc.

M. Clermont-Ganneau signale la présence à Paris d'un troisième monument du même genre qui se trouve actuellement dans la collection de M. Gay, et qui, d'après ses informations personnelles, proviendrait notoirement d'Halep. — M. Maxe-Werly fait remarquer que la collection de

M. Gay renferme plusieurs objets qui se rapprochent, pour la forme ou pour l'ornementation, des deux pommeaux de dagues appartenant à MM. Schlumberger et Clermont-Ganneau.

M. de Marsy, associé correspondant à Compiègne, demande la parole pour faire la communication suivante :

« Depuis quelques années, MM. le marquis de Vogüé, Schlumberger et le comte Riant se sont attachés à rechercher les monuments sigillographiques relatifs à la Terre Sainte à l'époque des croisades[1].

« Il m'est permis d'apporter aujourd'hui mon faible contingent à cette collection, en plaçant sous les yeux des membres de la Société une bulle en plomb de Guillaume Ier, patriarche de Jérusalem de 1130 à 1145. Cette bulle n'est pas entièrement inédite, car Paoli en a donné un croquis dans les planches de son *Codice diplomatico del Sacro Militare Ordine di Malta* (pl. 11, n° 13) ; mais il est difficile de se faire une idée de la finesse d'exécution de ce petit monument, d'après le dessin grossier, je dirais presque la caricature, qui le représente.

« Du Cange consacre quelques lignes à ce personnage dans ses *Lignages d'Outremer*. « Il étoit, dit-il, flamen de « nation et natif de la ville de Mécine ou Meschines. » Il y a là, croyons-nous, une erreur de lecture de la part de l'éditeur ; c'est Malines (Mechlinia) qu'il faut lire.

« Le cartulaire du Saint-Sépulcre, publié par M. de Rozière, renferme seize chartes émanées de Guillaume.

« Ce prélat mourut le 27 septembre 1185. Il fit usage de deux sceaux : le premier est celui que nous possédons et que Paoli figure, d'après un acte de Foulques II, de 1136 (t. II, p. 18) ; le second, qui lui est postérieur, est figuré sous le n° 14, pl. 11, du même ouvrage, d'après un acte de 1143 (t. II, p. 23).

« C'est à l'obligeance de mon ami, le chevalier Hooft de

1. Une communication faite dernièrement par M. Geoffroy, à l'Institut, annonçait la découverte en Sicile, par M. F. Delaborde, de 80 sceaux des croisés.

Iddikinge, que je dois de pouvoir donner à la Société des Antiquaires la primeur de ce monument, qui est appelé à faire prochainement partie de la collection numismatique de La Haye.



Le sceau porte au droit, dans un grenetis, l'effigie du prélat, assis, mitré, bénissant de la main droite et tenant de la gauche une double croix, ou une crosse en forme de T (les boursouflures de métal ne permettant pas d'affirmer). Dans le champ, à droite et à gauche, deux roses, et à droite, au-dessous, un cercle :

Lég. : ✝ SIGILLVM·WILLELMI PATRIARCHE·

Au revers, le sépulcre, en forme de tombeau antique, décoré de trois médaillons circulaires. Un ange, vêtu et nimbé, répond aux trois saintes femmes, qui portent des parfums, en leur montrant le sépulcre vide[1].

Lég. : ✝ SEPVLCRVM DOMINI NOSTRI IHV XRI.

Séance du 16 Octobre.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Journal des Savants, septembre 1878, in-4°.

Gaidoz (H.). *Notice sur les inscriptions latines de l'Irlande*, in-8°.

1. Saint Marc, XVI, 1-6.

Travaux.

M. de Farcy, associé correspondant à Bayeux (Calvados), dépose sur le bureau plusieurs objets de sa collection, savoir : une coupe en bronze, de travail romain, avec son opercule ; un petit génie ailé, en bronze ; un cachet d'oculiste romain, trouvé en 1801 dans les ruines du château de Bayeux ; un torques gaulois, provenant du département de la Seine-Inférieure ; un autre torques, en or, trouvé avec cinq autres au Manoir, près de Bayeux ; des agrafes, boucles et fibules recueillies dans le cimetière frank de Saint-Vigor, près de Bayeux ; une fibule en argent et deux plaques de ceinturon, d'un travail très fin, en cuivre ciselé et incrusté d'argent ; une chaîne en bronze de deux mètres de longueur, terminée, à l'une de ses extrémités, par un crochet, et à l'autre, par un trousseau de trois clefs, provenant de Saint-Vigor.

M. de Farcy fait passer ensuite de nombreux dessins de carreaux émaillés et de débris de tombes en terre cuite, provenant de l'abbaye de Longues ; il adressera à la Société un travail sur ces objets.

M. de Marsy, associé correspondant à Compiègne, signale la découverte faite récemment à Thourotte, près Compiègne, de carreaux émaillés, portant des lettres et des fragments de figures, et dont la réunion forme des pierres tumulaires. Ces monuments datent du XVI[e] siècle ou des premières années du XVII[e].

M. Vallentin, associé correspondant à Montélimart, dépose sur le bureau des petits marteaux en plomb trouvés à Tain (Drôme), ainsi qu'une petite figurine en bronze représentant un animal.

M. l'abbé Balestra, directeur de l'Institut des sourds-muets à Côme (Italie), et membre de la commission pour la conservation des monuments de la province, soumet à la Société, en ces termes, une inscription antique récemment découverte :

« Dans un angle du petit jardin de l'hospice de Saint-

Pantaléon, près de la gare et sur le bord du torrent *Cosia*, a été trouvée une base en marbre blanc, du *Musso* (pays sur le lac de Côme), qui appartenait à un tombeau placé peut-être sur la route qui, de Côme, conduisait à Milan passant par *Camerlata,* où l'on a trouvé beaucoup de tombeaux, surtout depuis deux ans, quand on a construit le nouveau chemin de fer. La base a les dimensions suivantes : largeur, $0^{m}48$, longueur, $0^{m}69$, hauteur totale, $0^{m}23$.

« On remarque à la base inférieure 2 petits trous ronds, à la partie supérieure 4 trous rectangulaires placés deux à deux, à 1/3 de distance des faces latérales, et conservant encore aujourd'hui une partie du plomb qui entourait les 4 *pernes* destinés à réunir une statue ou plutôt un buste placé au-dessus de la base. La face supérieure a un enfoncement dans lequel entrait la partie supérieure du buste ou peut-être d'un *cypus*. Il est probable que cette base était placée au-dessous d'une petite caisse en marbre. — La ville de Côme en possède plusieurs, et presque toutes maintenant n'ont plus leurs convercles, dispersés qu'ils ont été à une époque où l'on avait peu de respect pour ces restes de nos ancêtres.

« Sur la petite urne il y aura eu le nom de la personne à laquelle est dédié le tombeau et de la personne qui l'avait fait faire. Il peut se faire que des études ou des découvertes ultérieures nous fassent découvrir les autres parties de ce tombeau qui, par son originalité, je crois, est d'une grande importance. — En effet, sur les faces de la base qui nous reste ont été sculptés 27 distiques, plus un hexamètre qui finit la poésie ; en tout : 55 vers. Je ne connais pas d'inscription d'une longueur semblable, du moins dans aucun auteur d'épigraphie latine. — Malheureusement notre inscription n'est pas complète ; l'absence de la petite caisse qui contenait les os, les cendres, les vases en poterie et en verre avec les monnaies, chose très commune dans les tombeaux retrouvés surtout dernièrement, dont le Musée de Côme est enrichi, nous laisse ignorer l'époque et la personne à laquelle fait allusion la longue poésie ainsi que celui qui a placé le tombeau et l'inscription.

« Dans toute inscription, il est bien facile de savoir de quel côté il faut commencer; mais celle dont j'ai l'honneur de vous entretenir m'a laissé très longtemps dans un état d'incertitude pénible, ne sachant par où commencer ni par où finir. Je pense qu'auparavant on avait l'intention d'écrire sur le DAT de la base l'inscription divisée en 6 colonnes : 2 colonnes pour chacune des faces les plus larges du parallélipipède, ce qui fait 4; 2 colonnes pour les faces plus petites, ce qui fait 6. Sur la dernière colonne, il aurait fallu placer 10 vers. En effet, au fond de la première colonne, il y a encore une petite ligne sculptée destinée à tracer la ligne où le lapicide aurait dû écrire un vers; mais, vu le petit espace qui restait, il a eu l'idée de ne pas séparer le distique. — Pour une raison quelconque que je n'ai pas su deviner, il a eu recours à un expédient irraisonnable qui a fini par rendre plus difficile la lecture et l'explication de cette inscription.

« A la partie supérieure, il y avait dans le premier projet une corniche qui faisait le tour des 4 faces. Il a coupé la partie de corniche qui faisait le tour des 4 faces, il en a gardé le bâton et sur ce plan incliné il a inscrit 6 vers plus 1 hexamètre qui finit l'inscription; et, quoiqu'il n'y eût pas de raison parce que l'espace était assez grand, les lettres de ces 7 vers sont d'une grandeur presque double des autres qui ont un peu plus de 1 centimètre. Sur le bâton on a voulu écrire le dernier vers, il n'en reste que quelques lettres certaines, mais dont il n'est pas possible de donner une lecture exacte. En tout cas, il reste hors de doute qu'il faut placer à la fin les 7 vers qui sont sur la face inclinée, car ils sont la conclusion de cette composition. — En les plaçant au commencement, nous retrouverons après 3 distiques 1 hexamètre seul; et au contraire, si on place ces vers-là à la fin, tout est dans l'ordre, car nous avons d'autres exemples d'inscriptions en vers qui finissent par un hexamètre.

« Une autre difficulté qui a rendu cette lecture pénible, douteuse en quelques points et incomplète, c'est qu'une partie a été cassée, détachée du marbre lorsque l'on a enlevé

les statues qui étaient au-dessous. On avait fait postérieurement un large canal pour couper la base en deux. Le marbre, étant resté toujours exposé pendant des siècles à toutes les injures du temps et des hommes, a fini par être bien consumé dans certaines parties. Les lettres étant très petites et peu profondes ont, en quelques endroits, disparu; sont illisibles surtout les quatre vers nos 10, 11, 12, 13 qui, je crois, devaient contenir la partie la plus essentielle de cette inscription. Une grande difficulté encore, c'est que le commencement est la partie qui fait le plus défaut, parce que ce qui a été cassé et perdu du marbre correspond précisément au commencement de l'inscription. Ajoutons encore, pour compléter la description de ce reste de tombeau, que le peu d'espace a obligé le lapicide à faire les lettres très petites. Il lui a fallu avoir recours à des *nexes,* à des transpositions sur quelque finale d'un vers à la ligne inférieure. Le lapicide quelquefois s'est trompé, et, après avoir écrit des mots, il les a effacés et en a écrit dans le même espace d'autres, ce qui augmente ainsi la difficulté de la lecture. Quelquefois, quoiqu'il se soit trompé, il a laissé l'erreur, comme dans le mot *dirireres* au lieu de *diriperes.*

« Dans quelques vers enfin bien clairement sculptés, les règles de la prosodie ne sont pas gardées ; ainsi le vers 17, qui est un hexamètre, finit par *notavi sepulchri ;* et le vers 34, qui est un pentamètre, finit par le mot *voluisti tegi.*

« Enfin, je ne suis pas trop sûr dans d'autres endroits, comme par exemple dans les vers :

Circumitu adversi lapides notavi sepulchri.
Quam lana ut surrepta unquam intercepta lateret.

« Maintenant, il me serait difficile, Messieurs, de pouvoir vous exposer une opinion de quelque vraisemblance sur le sujet de cette inscription. — Je commencerai avant tout par vous demander s'il ne faut pas appeler satire, plutôt qu'élégie, une composition dans laquelle on attribue à une femme les épithètes les plus injurieuses, les plus diffamantes. Je serais tenté d'appeler cette pierre : la *base infâme.* Il suffit de jeter un coup d'œil sur les débris qui restent de cette

inscription pour vous en convaincre. La personne qui ici est infamée, est appelée : lâche, malheureuse, barbare, trompeuse, sans foi ni loi, hypocrite, parjure, infidèle, voleuse, impie, capable d'assassiner, sacrilège, pirate, perfide, audacieuse.

« Le but pour lequel a été mise cette inscription, à une personne réelle, du moment qu'il y a ce vers :

> Hic cinis exiguus ossaque parva manent,

le but, dis-je, est celui-ci : pour la déclarer une barbare.

> Ut dignam scythico sidere fama vocet
> Ut te sacrilegam sciret et imperium.

« Dans la satire de Juvénal, qui a pour titre : *le dépôt*, il y a des idées, des pensées, même des phrases assez vraisemblables à celles que nous voyons ici. »

1 ORO·NE LAESERIS V
2 *o*)MNIA·LAETA·TIBI
3 MISERA SPE STIMVLATA
4 ARTES / / / / / / / / EGET
5 *o*)BSECRO / / / DI / / / VERSV
6 *adv*)ERSI·SIDERIS / / ILI / NET
7 RE·SACRA·MISERE·LOCVRA
8 *cru*)DELIS·RVMPERET·EXITII
9 ET·SIC·INSONS FECIT·MEN
10 ARCEAD AVXILIO SPES FVIT IPSA SIBI
11 ET FESSI FERRO TVNC / / / / / / / TVMVLTVS
12 LVE / INVIDIAE
13 *n*)VNC / / / / FRVCTVS EDIS QVEM / / / / / /
14 NEC·FRVCTVS CAPIES NEC MANET VLLA QVIE(*s*
15 *i*)GNAVA INFELIX IAMQ OBLIVISCERE NOST(*ri*
16 HIC·CINIS EXIGVS OSSAQ PARVA MAN(*ent*
17 *c*)IRCVMITV·ADVERSI·LAPIDES·NOTAVI·SEPVLCRI
18 VT·DIGNAM·SCYTHICO·SIDERE·FAMA·VOCET
19 QVM·NOS·DECEPTOS·AD·IVRA·FORVMQ.VOCABAS
20 DVM·VIS·NEC·LEGEM·NEC·MEMINISSE·FIDEM
21 QVAM·TVNC·FINGEBAS·DIVOS·HOMINESQ·VOCANDO
22 CVM·TIBI·NOCTIS·OPEM·LENTA·FEREBAT·ANVS
23 *qu*)AE·COMISSA·TIBI·NISI·NOBIS·SALVA·MANERENT
24 *s*)ED·TVNICAM·ESSE·TVAM·CVM MORERERE VELIS

25 QVAM LANA *ut surrepta unquam*·INTERCEPTA L(*ateret*
26 HEV·NE·FRAGMENTO·ME·VOLVISTI·TEGI
27 AD·GRASSATORES SOLA EST QVIB ORBITA NVMI
28 VOLNERA·QVAE·INTVTER LINQVERE·TECTA·VOLENT
29 DEFVNCTA ET·VITA·IAM·DEPLORATA·SVPREMA
30 VELANTVR·PALLA·CORPORA·FVNEREA
31 AD·MIHI·VIVENTI·TVA·SIC·MISERATIO VENIT
32 VT CASSVS·NOSTRI·SORS.TIBI·PRAEDA·FO(*ret*
33 *i*)LLI A QVO MERVI RES AVRI DE NOMIN(*e*
34 IGNE·DEVM·EFFIGIES·IMPIA·POLLVERIS
35 VT·MEA·CVNTA·DARES·IN VADVM FORTE CREM
36 PRAECIPITIQ·FVGA·CETERA·DIRIRERES (ARES
37 HOSTILES AVDAX·TEMPTARES·DEINDE RAPINAS
38 VT TE SACRILEGAM·SCIRET ET·IMPERIVM
39 SED TVTAM·INLECEBRIS SI NVLLI NOTA M(*aneret*
40 OPTAMVS·CREDAS·AMBIIT·OSSA·TVI
41
42 SERVA
43 AD·TE·PERFI(*dam*
44 PIRATAM·ET·M
45 PERFIDA·TVM.ME
46 ME·SVPER·AVDACI·SED
47 / EM·NON·VESTRA
48 F // ITATEM
49 I·CVNCT //// TIO IVVIT ADEMPTIS
50 / M·ET TANT ///// ESSE TVLIT
51 / MISERO //////// RESSE INIMICA LOQVARIS
52 CVI NVL(*lam* /// ME RELIQID OPEM
53 PERDID(*it* //////// PIACVLA FATI
54 // AS/VM //////// PLACVERE TIBI
55 // I ///////////// ON IICIESM I I

Au vers 22, dans le mot LENTA, les lettres N et T sont liées. Au vers 26 il en est de même dans FRAGMENTO, et au vers 28 dans INTVTER et VOLENT ; au vers 31 les lettres I et T sont liées dans VENIT. Au vers 35 la fin du mot CREM[ARES] est écrit à la suite du vers 36. Au vers 49, dans ADEMPTIS, les lettres TI sont liées.

M. Ch. Read présente une matrice de sceau en bronze, trouvée à la commanderie de Chambeugle, près de Charny

(Yonne). — M. de Farcy propose de lire ainsi la légende : S. IEAN LE FAVCONNIER.

Séance du 6 Novembre.

Présidence de M. Victor GUÉRIN, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, édition française, IIIe série, 2e année, n° 1-2, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e semestre de 1878, in-8°.
— *de la Société archéologique du midi de la France*, 26 mars au 6 août 1878, in-4°.
— *de correspondance hellénique*, juillet 1878, in-8°.
Institut des provinces ; chronique des sociétés savantes, IVe série, 1re année, n° du 15 octobre, in-8°.
Les aïeux de Molière (extr. du *Journal de l'Oise*, sept. 1878), in-8°.
Musée archéologique (*Le*), t. II, 4e livr., in-4°.
Publications de la Société archéologique de Montpellier, nos 35-37, in-4°.
BREMOND D'ARS (A. DE). *Notice sur quelques antiquités celtiques et romaines de la commune de Riec* (Finistère), in-8°.
CORBLET (l'abbé J.). *Une verrière de MM. Bazin au palais du Trocadéro*, in-8°.
RIVETT-CARNAC. *Figure of Buddha recently found at Sarnath*, in-8°.

Correspondance.

M. Corroyer écrit pour maintenir sa candidature à la place de membre résidant vacante en ce moment.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection pour le remplacement de M. Guilhermy, membre résidant décédé. MM. de Montai-

gion et de Villefosse lisent chacun un rapport au nom des commissions désignées pour présenter des conclusions sur les titres scientifiques fournis à l'appui des candidatures de MM. Corroyer et Mowat. On passe au scrutin et, M. Mowat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le réglement, le Président le proclame membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

M. Héron de Villefosse lit ensuite un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres présentés par M. Blancard; on passe au scrutin et, le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président, conformément à l'avis de la Commission, proclame associé correspondant national M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône.

M. G. Schlumberger présente un gobelet d'argent doré extérieurement, exposé au Trocadéro par son propriétaire actuel, M. Ch. Stein. Ce gobelet présente à sa partie supérieure la très intéressante inscription circulaire suivante, écrite en vieil allemand, gravée avec soin, disposée sur trois lignes :

VS GEROLDVS VON SECKEN THOLCHEN IST DIESER BECHER GMACHT SO·I·FRANCZ VON LIGRICZ ERORERT AN DER SCHLACHT BI MONCONTOVR GEMELT GEROLT EIN OBRISTER GVOT·VBER EIN REGIMENT LANCZKNECHT WOLGEMVOT · AM · 3 OCTOBRIS · SAG ICH FIRWAR · IM · 1·5·6·9· IAR

Littéralement : *Du de Gerold de Secken poignard est ce gobelet fait que moi Francz de Ligricz (ai) conquis dans la bataille près Moncontour. Le dit Gerold (était) un colonel brave d'un régiment de lansquenets gais (pleins d'entrain). Au 3 Octobre, dis-je pour véridique (je certifie) de l'an* 1569.

Cette inscription historique fait le principal intérêt de ce gobelet, dont l'exécution n'est cependant pas dépourvue d'un certain mérite artistique. La panse est recouverte d'arabesques délicatement gravées; une main indicatrice placée au commencement de la légende et trois petites têtes

disposées au milieu des arabesques sont d'une gravure moins soignée et paraissent avoir été ajoutées après coup. Sur la base du pied figure une scène mythologique assez finement ciselée ; des tritons et divers monstres marins s'y livrent un combat au milieu des flots de la mer ; on y aperçoit également Europe sur le taureau. Comme indications pouvant présenter de l'intérêt au point de vue des origines, il faut noter sur ce même pied un poinçon d'orfèvre formé des deux lettres S P, et sous le pied deux autres marques gravées, paraissant être des marques de propriétaires ; l'une consiste en un écusson renfermant une sorte de poisson ou d'anguille, ou plutôt de squelette de poisson aux nombreuses arêtes et surmonté des trois lettres A·V·P· ; la seconde, d'un travail plus grossier et qui semble plus récente, est composée des trois lettres F·D·G, ces deux dernières unies en forme de monogramme.

Il est très probable que, la poignée de l'arme de Gérold de Secken étant en argent, ce métal a servi à faire le gobelet en tout ou en partie.

M. Quicherat, qui est allé récemment à Alaise (Doubs), a constaté que, pendant la guerre de 1870, les Prussiens avaient établi des tranchées et une batterie sur ce point. Il communique ensuite à la Société, de la part de M. Borrel, architecte à Moutiers en Tarentaise (Savoie), l'estampage d'une agrafe de bronze trouvée dans une sépulture barbare qui avait été enfouie à peu de profondeur, le long de la voie romaine qui conduisait au Petit-Saint-Bernard.

« La fosse, garnie de dalles brutes, était orientée du sud au nord. Il restait du squelette presque tous les gros ossements et de petits fragments du crâne. Les seuls objets accompagnant le corps étaient l'agrafe et une lame de couteau longue de 17 centimètres, la soie comprise.

« L'agrafe a de longueur totale 12 centimètres. Elle se compose d'une plaque gravée, d'une boucle gravée aussi et d'un ardillon ciselé. Elle appartient à la classe si nombreuse des bijoux dits improprement mérovingiens. La région où elle a été trouvée permet peut-être de la considérer comme un

ouvrage bourguignon. Elle se distingue de ses congénères par sa décoration. Le motif principal est un personnage debout, les bras levés, dans l'attitude du chrétien primitif



en prière. Cette figure s'est déjà rencontrée sur d'autres boucles et aussi grossièrement exécutée qu'elle l'est ici, mais toujours avec l'accompagnement de deux lions qui font du personnage le prophète Daniel. L'ordinaire est aussi que la figure soit posée dans le sens de la largeur de la plaque, et ici elle l'est dans le sens de la longueur. Comme elle est nimbée, l'idée du graveur doit avoir été de représenter un saint. M. Borrel a cru reconnaître des caractères d'écriture dans les traits qui couvrent la traverse et les montants de la boucle. S'il en était ainsi, on pourrait lire les sigles S P deux fois répétés, et en attribuant cette inscription à la plaque, voir dans la figure une représentation de saint Pierre. Mais des semblants de caractères ont servi assez souvent à la décoration mérovingienne pour autoriser à croire que l'on a ici un exemple en plus de cet emploi. »

M. Delisle signale l'existence, dans la Bibliothèque de Lyon, d'un manuscrit décrit inexactement par le catalogue, sous le n° 54, comme étant du IXe siècle et écrit en caractères de l'époque carolingienne. M. Delisle a constaté que ce manuscrit est du VIe siècle et écrit en lettres onciales. Il contient la plus grande partie d'une version latine de la Genèse, de l'Exode et du Deutéronome, antérieure à la traduction de saint Jérôme, connue sous le nom de Vulgate. M. Delisle s'est assuré que la principale lacune du manuscrit de Lyon, portant sur le texte du Lévitique et des Nombres, se trouve comblée par un manuscrit aujourd'hui possédé par lord Ashburnham et acquis par lui à la vente du fonds Libri. La photographie d'une page de ce manuscrit, communiquée par M. Delisle, sera gravée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

M. Courajod présente à la Société le moulage d'un buste d'homme, de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe, qui se trouve dans la deuxième cour de l'École des Beaux-Arts. La Société prie M. Courajod de lui fournir un dessin qui, accompagné d'une note, sera publié dans le Bulletin.

Séance du 13 Novembre.

Présidence de M. Victor Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for nordisk Oldkyndighed og historie udgione af det kongelige nordiske Oldskrift selskab. 1877, livr. 1 à 4 ; 1878, livr. 1. In-8°.

Bulletin du Bouquiniste, n°s 500 et 501. In-8°.

Journal des Savants, oct. 1878. In-4°.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord, nouv. série, 1877. In-8°.

Tillaeg til Aarboger for nordisk Oldkyndighed og historie, 1878. In-8°.

Aubertin (Ch.). *Note sur les sépultures de l'église de Sombernon*. In-8°.

Grouchy (vicomte de) et Travers (Ém.). *Etude sur Nicolas de Grouchy et son fils Timothée de Grouchy, sieur de la Rivière*. In-8°.

Héron de Villefosse (Ant.). *Inscriptions de Thala et de Haidrah (Tunisie)*. In-8°.

Mowat (Rob.). *Discours prononcé le 5 janvier 1878 à la Société de linguistique*. In-8°.

Correspondance.

M. Robert Mowat écrit pour remercier la Compagnie à l'occasion de son admission au nombre des membres titulaires.

Travaux.

M. Alex. Bertrand présente une boucle, de l'époque mérovingienne, décorée de verroteries cloisonnées, et pense qu'il faut y reconnaître un mode d'ornementation particulier à la Septimanie. — M. Ricard, associé correspondant à Montpellier, rappelle qu'il existe des agrafes mérovin-

giennes, trouvées près de Montpellier, qui ont de l'analogie avec l'objet communiqué par M. Bertrand.

M. Ch. Robert présente deux fibules de la même époque; elles sont circulaires, avec cloisons d'or, garnies alternativement de verre rouge et d'une pâte brune qui avait été probablement enduite d'une couleur faisant contraste avec le rouge. Des petites croix, de quelques millimètres, en feuilles d'or frappées, ont été rencontrées en même temps; elles servaient peut-être à décorer une étoffe. — M. Robert communique ensuite un peigne en os, des fragments d'une boîte également en os et l'ardillon d'une fibule en bronze. Tous ces objets ont été trouvés à Luthernay, commune de Bouvancourt (Marne) dans une sablière d'alluvion appartenant à M. Edm. Arnould. Des tombes, orientées de l'est à l'ouest, en pierre venant d'assez loin, ont été ouvertes dans le voisinage; elles ne renfermaient rien.

M. Ch. Read appelle l'attention de la Société sur l'interprétation donnée récemment par M. P. Le Blant d'une inscription gravée sur un chapiteau de l'église Saint-Julien de Brioude; quelques archéologues ont cru y trouver le nom de l'architecte de Saint-Julien ou du sculpteur des cinquante remarquables chapiteaux qui décorent cette collégiale. « Peut-être, dit M. P. Le Blant, cette inscription renferme-t-elle une allusion à quelque légende populaire du moyen âge. Ce chapiteau ne serait-il pas, par exemple, la traduction en pierre d'un trait de la légende de saint Martial, l'évêque de Limoges, découverte dans un vieux manuscrit de l'église de Saint-Martial de Paris, par Thomas Beaulxamis, et publiée par ce religieux carme, à la suite des *Histoires apostoliques* d'Abdias?

« L'auteur de cette vie apocryphe, — édit. 1571, in-8, f° 166, — raconte que saint Martial ayant obligé, par la puissance de ses exorcismes, une bande de démons à sortir d'un gouffre qui leur servait de retraite, il somma l'un d'eux de lui dire son nom. Je m'appelle *Mille Artifex*. — Et pourquoi t'appelles-tu ainsi? continua le saint. — Parce que j'emploie mille ruses, *mille artes*, pour tromper les hommes,

répliqua le démon. Et Martial, ayant demandé à un autre démon comment il s'appelait, en reçut pour réponse qu'il s'appelait *Neptunus*, parce qu'il avait précipité dans le gouffre de l'Enfer un grand nombre d'hommes. Ce dernier démon ayant été amené ensuite à parler de son chef, saint Martial eut la curiosité d'en demander le nom : Il s'appelle *Rixoaldus*, répondit le mauvais esprit. — Et pourquoi porte-t-il ce nom ? demanda encore le saint. Parce qu'il n'aime rien tant que les rixes et les discordes, riposta Neptunus.

« L'on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'analogie singulière qui existe entre les trois personnages du chapiteau de Saint-Julien et les démons *Mille Artifex*, *Neptunus* et *Rixoaldus*. Mais, pour se prononcer et décider entre ces deux interprétations, il serait d'abord nécessaire de déchiffrer la seconde ligne de cette inscription, et nous avouons humblement n'avoir pu en venir à bout. »

M. Héron de Villefosse communique le texte d'une inscription venant de Soulosse :



« L'autel sur lequel elle est gravée vient d'être donné au musée d'Epinal par M. le comte de Melfort. Ce monument avait été transporté, par les soins de M. de Cherrier, ancien sous-préfet de Neufchâteau, dans le parc du château de Bazoilles où on le conservait depuis plusieurs années. C'est là que je l'ai copié.

« Cette inscription a été déjà publiée par L. Beaulieu (*Archéologie lorraine,* t. I, pl. IV, n°s 3 et 4, p. 203), mais d'une façon fort inexacte. Le dessin et la transcription donnés par ce savant sont aussi insuffisants l'un que l'autre. Beaulieu n'avait pas remarqué que la plate-bande même qui sert de base au couronnement de l'autel avait porté primitivement une ligne inscrite, aujourd'hui martelée. Cependant, en regardant la pierre avec soin, on distingue encore les lettres AVG à l'extrémité de cette ligne. Le nom qui apparaît à la ligne suivante est celui d'une impératrice appelée Julia, qualifiée de *mater Augusti.* Il est donc évident que la première ligne devait contenir le nom de son fils. Or la restitution de ce nom devient très facile par suite d'une date inscrite sur les flancs de l'autel. On lit du côté droit (par rapport au spectateur), sur la plate-bande en retour, c'est-à-dire à la hauteur de la ligne martelée :

D·D·IIII·KAL·IVL·

et du côté gauche :

LVPO·ET·MAXIMO·COS·

« Le consulat de Lupus et de Maximus étant de l'année 232, il est évident que le nom impérial martelé à la première ligne est celui d'*Alexandre Sévère*, et que l'impératrice nommée à la seconde ligne est sa mère *Julia Mammaea.*

« Il faut transcrire :

« [*Imp*(*eratori*) *Caes*(*ari*) *M*(*arco*) *Aur*(*elio*) *Severo Alexandro*] Aug(usto) et Jul(iae) Aug(ustae) matri Aug(usti) n(ostri) et castr(orum).

« Genio pagi. Derv(us)[1] ? et Peregri(nus) qui posuer(unt) vico Soliciae.

1. Cf. DERVA (C. I. L. t. III, n°s 3405, 5419). — On peut proposer pour la

« D(e)d(icatum) quarto kal(endas) Jul(ias). Lupo et Maximo co(n)s(ulibus).

« (28 juin 232).

« *Solicia* est l'ancien nom de Soulosse. Ce fait a été mis en lumière par M. Aug. Longnon dans un travail récent[1].

« Jollois, dans son *Mémoire sur les antiquités des Vosges*, cite cette inscription d'une manière très incomplète (p. 64) ; il n'en reproduit que la face latérale gauche (pl. XIX, fig. 8). Une note au crayon de la main de Jollois, écrite sur la marge du manuscrit de son ouvrage, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de notre Compagnie, prouve que l'auteur avait dessiné le monument en entier, mais que ses dessins ont été égarés.

« La dédicace *Genio pagi* se lit sur une autre inscription trouvée également à Soulosse et publiée par Beaulieu (I, pl. IV, n° 9) et par Jollois (p. 64 ; pl. XIX, fig. 11). D'après le dessin de ce dernier, il semble qu'on pourrait proposer pour ce texte la restitution suivante :

MER[*c*]V[*rio et*]
GENIOPAGI

« Le culte de Mercure était fort en honneur à Soulosse, où on a découvert de célèbres pierres sur lesquelles le nom de ce dieu est associé à celui de Rosmerta ; ces textes sont au musée d'Epinal (Laurent, *Catalogue du Musée d'Epinal*, n°s 70, 72, 73). »

troisième ligne une autre lecture qui, si elle était adoptée, donnerait une double importance à l'inscription. Je la donne, sous toutes réserves :

Genio pagi Der(vensis)? Vet(erani) peregri(norum)?.. etc.

La dernière lettre du mot *peregri* arrive au bord de la pierre ; l'espace blanc laissé par le graveur entre ce mot et l'angle de l'autel n'existe pas en réalité. — Sur les confins des départements de la Marne et de la Haute-Marne existe encore un débris de la forêt du Der, *saltus Dervensis*, au milieu de laquelle fut fondée la célèbre abbaye de Monstier-en-Der, qu'on écrit aujourd'hui Montierender dans l'orthographe administrative, *monasterium Dervense*, *monasterium in Dervo* (Hadr. Valesii *Notitia Galliarum*, v° Dervensis ; cf. Jolibois, *La Haute-Marne*, v° Montierender). Il ne serait pas impossible de retrouver le même nom géographique dans une contrée peu éloignée de la forêt du Der.

1. *Solimariaca n'est pas Soulosse* (extr. de la *Revue archéologique*).

M. Héron de Villefosse, rappelant ensuite le sarcophage trouvé à Saïda, dont il a déjà parlé à la séance du 23 janvier dernier (*Bull.* p. 52), complète ainsi sa première communication :

« La scène principale sculptée sur la face antérieure se compose de six personnages. Au centre, un autel carré chargé d'offrandes ; à droite de l'autel, une Ménade en extase, le sein et les bras nus, les cheveux cachés sous un σάκκος, brandit un couteau de la main droite et dans la main gauche abaissée tient un jeune chevreau (?) ; derrière elle un vieux Satyre barbu joue de la double flûte ; à gauche, un jeune Faune nu tient le thyrse et une guirlande ; il est suivi d'une Ménade à moitié nue jouant des crotales. A chacune des extrémités deux jeunes Faunes nus se font pendant, une main ramenée sur la tête et tenant de l'autre, le premier une pyxis, le second un canthare. Sur la face latérale gauche on voit une Ménade jouant du tambourin, groupée avec un Faune ; une panthère est couchée à leurs pieds. La face latérale droite est occupée par un sphinx d'un beau style. Le couvercle en bâtière porte une décoration simulant des écailles. La scène principale se retrouve avec quelques modifications sur plusieurs monuments connus.

« Ce sarcophage porte une inscription grecque négligemment gravée au-dessus de l'autel carré qui occupe le centre de la composition, à peu près à la hauteur du visage de la Ménade. Cette inscription est ainsi conçue :

ΓΗΡΟϹΤΡΑΤЄ
ΓΥΜΝΑϹΙΑΡΧЄ
ΧΑΙΡЄ

Γηρόστρατε γυμνασίαρχε χαῖρε.

« Elle paraît avoir été ajoutée après coup sur le monument. Elle est conçue dans le style ordinaire des inscriptions grecques funéraires de la côte de Syrie. La forme lunaire des Є ne dénote pas une époque ancienne. »

M. Héron de Villefosse fait ensuite la communication suivante :

« M. Engel-Dolfus, associé correspondant de la Société, m'a remis copie de deux inscriptions provenant de l'Italie méridionale. La première a été déjà publiée dans les *Inscriptiones regni Neapolitani latinae* sous le n° 14 ; elle provient de Gerace (Locri). Par suite d'une erreur typographique, corrigée du reste par M. Mommsen dans la table des noms, à la 3e ligne on avait imprimé PHILEMATICVM au lieu de PHILEMATIVM comme le porte la pierre et comme M. Engel l'a copié. — La seconde inscription est, je pense, inédite : elle est conservée à Lacco (île d'Ischia) chez M. Ambrogio Piro et ne figure pas parmi les inscriptions d'Ischia publiées dans le même recueil sous les nos 3513 à 3527. Elle est gravée sur un dé d'autel.

D· M
ALBIAEIRENAT
COMINII
GLYPTVS M ET
MARCELLINA
MATRI
OPTIMAE

« D(iis) M(anibus). Albiae Irenat(i) [ou Irenae]. Cominii, Glyptus m(iles) et Marcellina, matri optimae.

« Les deux Cominius, Glyptus et Marcellina, ont élevé le monument à leur mère. Glyptus était probablement un soldat de marine. »

M. Quicherat présente à la Société, de la part de M. Tholin, associé correspondant à Agen, le moulage d'un bronze trouvé sur la commune de Penne (Lot-et-Garonne) dans un champ dit l'*Abeille*, près du moulin d'*Escoute*. Un laboureur l'a soulevé avec sa charrue dans un sillon où apparurent en même temps des cendres et des ossements.

Ce bronze représente une panthère de 14 centimètres de long qui a sa patte gauche de devant appliquée sur une hure de sanglier. La bête est posée sur un socle en partie

fracturé qui avait, lorsqu'il était entier, la forme d'une amande. Ce socle est creux et percé de trous, indice qu'il s'emboîtait dans un support et y était maintenu par des crampons. On s'accorde généralement à voir dans cette pièce une enseigne, militaire ou religieuse. Elle est aujourd'hui la propriété de M. Lavergne, à Villeneuve-d'Agen.



M. Quicherat fait passer ensuite une attache de vêtement en étain qui lui a été envoyée de Lyon par M. Guigue, archiviste en chef du département du Rhône. Cette pièce provient d'un dragage exécuté récemment dans la Saône, sous le vieux pont de Lyon. Elle consiste en une lame terminée à ses deux bouts par des mordants, comme une ancre de navire. Aux extrémités et au milieu sont des œillets, dont deux seulement sont percés, le troisième n'existant qu'en représentation pour la symétrie. Au moyen des œillets percés, l'objet était cousu sur un bord du vêtement et s'engageait par son bout resté libre dans une boutonnière.

M. Quicherat doute que cet objet soit romain. Le style de la décoration qui couvre la surface entière du bijou annoncerait plutôt, selon lui, le XIIIe siècle.

M. Mazard, associé correspondant à Neuilly (Seine), met

sous les yeux de la Société les dessins de deux vases gaulois et d'un bracelet en bronze que lui a adressés M. Fourdrignier, de Suippes (Marne).

Les deux poteries, beaux spécimens de la céramique gauloise, ont 0^m40 de haut ; elles ont été recueillies par M. Fourdrignier dans deux sépultures anciennement fouillées à Sommepy et à Dampierre-au-Temple (Marne); cette dernière contenait en outre une partie d'une jante en fer, reste d'un char.

L'un de ces vases, de forme turbinée, surmonté d'un col, est orné de bandeaux et de raies circulaires enserrant des dessins en losanges et ressortant en un relief très léger sur lequel a été appliquée une couleur rouge.

L'autre, qui reproduit le type le plus caractéristique des poteries de la Marne, est également décoré de raies circulaires, mais enserrant des chevrons ressortant en rouge et circonscrits par des stries en creux.

Ces deux procédés pour accentuer le décor sont à remarquer.

Dans une fosse à côté, le fouilleur a trouvé les débris de diverses poteries rouges à dessin en noir, une épée (longueur 0^m70), un couteau, une pointe de lance, un rasoir et une force, le tout en fer.

Le bracelet sort d'une sépulture à Saint-Hilaire; elle renfermait d'autres bronzes, ainsi qu'un vase rouge à enroulements noirs.

M. Héron de Villefosse rappelle que M. Léopold Delisle a présenté à la Compagnie les photographies d'un buste en bronze conservé au Musée de Coutances, buste qui a été l'objet d'une longue discussion au Congrès des Sociétés savantes en 1877, et dans lequel plusieurs personnes ont cru voir l'image de l'empereur Hadrien. Notre confrère a combattu cette identification qui lui parait aujourd'hui plus insoutenable que jamais. Le monument en question a été exposé pendant six mois au Trocadéro, et tous ceux qui l'ont examiné avec attention ont pu se convaincre que dans ses parties essentielles il a été entièrement modifié par une

réparation moderne. Tout le haut de la tête, les oreilles et le cou sont modernes. Reste le masque sur lequel on peut facilement suivre les traces des réparations. Les parties antiques se réduisent à une portion du front, les yeux, le nez à peu près en entier, presque toute la joue droite avec la barbe adhérente, la lèvre inférieure et les quelques poils qui en dépendent. Tout le reste est moderne ou retouché. C'est probablement au XVII[e] siècle que ce masque a subi une pareille transformation.

M. Henri Bordier rappelle la coupe d'argent présentée à la dernière séance et fondue, suivant l'inscription qu'elle porte, avec le manche d'un poignard conquis, à la bataille de Moncontour, par Gérold de Secken sur François Ligriez. L'inscription ne dit pas de quel parti était le vainqueur, mais la sobriété de l'ornementation, consistant en de simples arabesques gravées sur le bord de la coupe et un fleuve avec des tritons ciselés autour du pied, donne à penser qu'il était huguenot ; un trophée catholique eût été probablement orné de croix, d'emblèmes, de saintes images. Sans avoir eu le temps encore de relire les récits qu'on a de la bataille, M. Bordier signale dans un travail spécial dont elle a été l'objet (au t. X des mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest) le nom d'un des chefs de l'armée protestante qui commandait un corps de 2,000 reîtres et qui se trouve appelé *Geroldseck*. On ne peut guère douter qu'il ne s'agisse là de Gérold de Secken. Avec un peu de temps, il sera facile de mettre le doigt sur les indications prises à la source qui confirmeront sans doute ce premier renseignement.

M. G. Demay lit, en communication, un mémoire sur l'iconographie des trois personnes divines et des anges, d'après les sceaux.

Séance du 20 Novembre.

Présidence de M. V. Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1878. In-8°.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, XIVe année. In-8°.

Bertolotti (A.). *Artisti subalpini in Roma, nei secoli* XV, XVI *e* XVII. In-4°.

Van Hende (Ed.). *Notice sur Guillaume Le Blant, sr de Houchin*. In-8°.

Correspondance.

M. L. Blancard, associé correspondant à Marseille, adresse ses remerciements à la Compagnie à l'occasion de son admission.

M. P. Nicard signale quelques découvertes faites récemment en Suisse. A Soleure, les débris d'un pont romain en bois, sur l'Aar. — A Oensingen (canton de Soleure), dans le voisinage d'une voie antique et du cimetière, un tombeau de l'époque franco-burgonde renfermant avec un squelette une épée à double tranchant, un poignard d'une longueur peu commune, une agrafe de ceinture, en fer, avec ornements en argent. — A Schwarzenbach (canton de Lucerne), une urne contenant des cendres et une statuette de Mercure, des fragments de vases très élégants. — Dans le canton de Schaffouse, non loin de la chute du Rhin, une caverne dans laquelle on a trouvé un grand nombre de silex travaillés, des fragments de vases celtiques fabriqués au tour et de poteries romaines. — M. Nicard signale aussi les peintures du XVIe siècle découvertes à Bâle et à Berne ; il émet le vœu que quelque archéologue s'impose la tâche de faire l'histoire des peintures antérieures au XVIe siècle qui existent en France, en Suisse et dans l'Europe septentrionale.

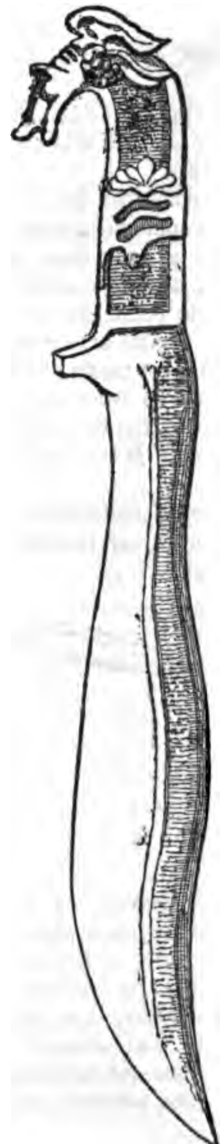
Travaux.

M. Aubert, au nom de M. de Girardot, associé correspondant, signale une balle de fronde en fer trouvée dans les ruines romaines de Triguères (Loiret), et conservée au château de ce nom. Cette balle pèse 47 grammes, elle a 0 m. 07 de circonférence, et porte en creux, d'un côté la marque ΛIIII, de l'autre ΛI ; ce projectile n'est pas régulièrement sphérique. — M. de Girardot adresse aussi le dessin d'une boucle ou affique, du XIII[e] siècle, en cuivre jaune fondu, portant la légende ESSE · CAPVT SANTE IOHANI. M. Quicherat, se fondant sur l'ignorance de l'artisan qui la grava, pense que l'on doit lire : *Ecce caput Sancti Johannis.*

M. Aubert présente ensuite, au nom de M. l'abbé Sauvage, associé correspondant à Ectot-l'Auber (Seine-Inférieure), le dessin, exécuté par M. Lorrain, architecte, d'un sceau du XIII[e] siècle, tiré des archives de l'église Notre-Dame de Caudebec, et appendu à une charte de 1285 par laquelle Jean Le Platrier, clerc, donne une rente à Robert Roussel.



M. Quicherat annonce que la Victoire en bronze communiquée précédemment à la Société, dans la séance du 15 mai dernier, par M. Benjamin Fillon, a été donnée par celui-ci au Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale comme spécimen du travail des derniers temps de la décadence romaine. — M. Quicherat présente ensuite, au nom du même correspondant, une hache celtique, de grande dimension, pesant 2 kilogrammes, récemment acquise par lui de la collection de M. l'abbé Bourgeois.



M. Mazard fait la communication suivante :

« Je regrette de n'avoir pu signaler plus tôt à la Société une panoplie d'armes antiques, envoyée à l'exposition des sciences anthropologiques par le Musée archéologique de Madrid; mais je ne l'ai remarquée que le jour de la fermeture.

« J'ai su depuis que cette panoplie avait vivement attiré l'attention de plusieurs archéologues, notamment de M. A. W. Franks, conservateur au British Museum, dont il serait intéressant de connaître l'opinion à ce sujet. Le Musée britannique posséderait deux spécimens semblables, sauf la garniture qui manque à la représentation que je soumets à la Société. Le Musée d'artillerie de Paris renfermerait aussi une pièce analogue.

« La panoplie se compose des armes suivantes, qui ont été trouvées dans une rivière près de Tolède :

« Six épées en fer, forme de yatagan; une seule a conservé la garniture en bronze doré (?) qui ornait la poignée.

« Divers fers de lances à douille, du type dit feuille de saule, mais infiniment plus longs et plus étroits que les spécimens habituels. Une de ces longues pointes paraît quadrangulaire.

« Des poignards en fer, lame et manche. L'un, très large, affecte la forme d'un triangle presque équilatéral.

« Des pièces en fer, avec anneau de suspension, qui ont dû garnir les fourreaux des épées.

« Enfin un celt en bronze, à ailerons, et muni de deux anneaux.

« Cette dernière pièce militerait en faveur de la haute antiquité des armes auxquelles elle était associée si la trouvaille n'avait pas été faite dans une rivière.

« Les épées sont particulièrement curieuses par leur forme insolite ; une seule a conservé les appliques qui décoraient la poignée, laquelle devait être garnie, ainsi que l'indiquent deux rebords très prononcés, de bois, d'os ou de corne. Ces appliques consistent pour le pommeau en un dragon en bronze qui, à la simple vue, semble artistement fouillé ; le motif de l'applique au-dessous est moins précis. Il est à noter que la garde ne se prononce en avant que du côté interne de la lame ; elle est en fer et fait corps avec l'arme. Peut-on assimiler ce genre d'épée à la *machæra*? il y a certainement sujet à analogie.

« En tout cas, une arme à peu près de cette forme se retrouve sur des vases peints, notamment sur l'amphore bien connue de Nocera du musée de Naples.



« Comme comparaison, et sans vouloir en tirer d'autre conséquence, j'ai placé, à côté de l'épée du Musée archéologique de Madrid, le calque du personnage armé d'une épée semblable. L'analogie est encore plus frappante sur les pièces qui n'ont pas de garniture, le pommeau étant rond comme sur la figure peinte. »

M. Prost termine la seconde lecture de son mémoire sur un sceau de Landfriede du XIVe siècle. — La Société décide le renvoi de ce travail à la Commission des impressions.

Séance du 4 Décembre.

Présidence de M. Victor GUÉRIN, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, du 26 mars au 6 août 1878. In-4°.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. XI, 5e et 6e livr. In-4°.

CHARLES (l'abbé Rob.). *Essai archéologique et historique sur Saint-Georges-de-Raconé et sur Saint-Fraimbault de Gabron (Sarthe)*. In-8°.

CORBLET (l'abbé J.). *Une verrière de MM. Bazin au palais du Trocadéro*. In-8°.

VOULOT (Félix). *Sur un vallum funéraire du Mont Vaudois et sur une caverne sépulcrale à dolmens de Cravanche*. In-8°.

Correspondance.

M. Ed. Aubert, au nom de M. St.-Jos. Siennicki, associé correspondant étranger à Varsovie, fait hommage à la Société d'un volume ayant pour titre : *Recueil des éditions des imprimeurs célèbres de l'Italie, de la France et de la Belgique, conservées dans la bibliothèque de l'Université impériale de Varsovie*. In-8°. M. Aubert appelle l'attention de ses confrères sur cet ouvrage intéressant qui contient des matériaux précieux pour ceux qui s'occupent de la bibliographie

et de l'histoire de l'imprimerie aux XVIe et XVIIe siècles dans l'Europe occidentale. A l'inventaire des éditions des imprimeurs célèbres qui font partie des 300,000 volumes de l'Université de Varsovie, M. Siennicki a ajouté des fac-similés, parfaitement exécutés, des marques d'imprimeurs, des armoiries et des *Ex-libris* les plus remarquables, ainsi que des notes manuscrites que portent ces volumes.

M. F. Voulot, conservateur du musée départemental des Vosges, à Epinal, présenté par MM. de Barthélemy et Longnon, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. de Villefosse, Bertrand et Aubert pour former la commission chargée de rédiger un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Élections.

La Société procède au renouvellement de son bureau et de ses commissions pour l'année 1879 ; ont été élus :

Président : M. L. HEUZEY.

1er Vice-Président : M. Ed. AUBERT.

2e Vice-Président : M. Aug. PROST.

Secrétaire : M. J. GUIFFREY.

Secrétaire-adjoint : M. Edm. SAGLIO.

Trésorier : M. Aug. LONGNON.

Bibliothécaire-archiviste : M. Pol NICARD.

MM. Victor Guérin et Wescher sont élus membres de la Commission des fonds ; MM. A. de Barthélemy et Héron de Villefosse, membres de la Commission des impressions.

Travaux.

M. de Barthélemy, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport concluant à la publication, dans les mémoires de la Compagnie, d'un travail de M. Aug. Prost sur le sceau d'une Landfriede au XIVe siècle ; on passe au scrutin et les propositions de la Commission sont adoptées.

Séance du 11 Décembre.

Présidence de M. V. Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, 1878. In-8°.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 3e année. In-8°.

— *des Commissions royales d'art et d'archéologie* (*Belgique*), XVIIe année, nos 1 à 6. In-8°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 107e livr. In-8°.

Journal des Savants, novembre 1878. In-4°.

L'Investigateur, 44e année, juillet-août 1878. In-4°.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 4e série, t. I. In-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3e série, t. IV. In-8°.

Report presented to the Cambridge antiquarian Society, at its thirty seventh annual general meeting, may 28, 1878. In-8°.

Babeau (Albert). *Le guet et la milice bourgeoise à Troyes*. In-8°.

Bertolotti (A.). *Convenzioni e statuti pell' estirpamento dei Berrovicri e de' Ladri dal Monferrato Canavese, Vercellese e Pavese nei secoli* XIII *e* XIV. In-8°.

— *Statuti minerali della valle di Brasso del secolo* XV. In-8°.

— *Bartolomeo Baronino da Casal Monferrato, architetto in Roma nel secolo* XVI. In-8°.

Bigi (le chev. Quirino). *De gli arrazieri e ricamatori*. In-8°.

Müntz (Eug.). *Inventaire des camées antiques de la collection du pape Jules II*. In-8°.

Voulot (Félix). *Découverte d'un vicus gaulois de l'époque romaine*. In-8°.

— *Note géologique et anthropologique sur le Mont Vaudois et la caverne de Cravanche*. In-4°.

— *Nouvelles découvertes archéologiques dans les Vosges*. In-8°.

Correspondance.

M. Bertolotti, archiviste des archives d'État, à Rome, présenté par MM. Delisle et Renan, sollicite le titre d'associé correspondant étranger. M. le président désigne MM. Müntz, de Montaiglon et Courajod pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. de Barthélemy, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport concluant à l'insertion dans les mémoires de la Société du travail de M. de Lasteyrie sur quelques représentations symboliques des deux espèces de l'eucharistie ; on passe au scrutin, et les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Alex. Bertrand, au nom de M. Tholin, associé correspondant à Agen, présente un casque trouvé, avec d'autres objets antiques, dans un puits.

M. Bertrand, rappelant ensuite la panthère en bronze trouvée à Agen, dont un moulage a été récemment communiqué à la Compagnie, annonce qu'il a retrouvé dans un ouvrage de M. Poggi le dessin d'un petit monument analogue, découvert près de Saverne ; M. Poggi établit que l'on élevait des panthères à Rome ; on rencontre dans le Digeste des textes législatifs, contemporains de Justinien, qui prohibent ce genre d'animaux. La panthère de Saverne, retirée des ruines d'un temple, pourrait avoir servi d'enseigne dans une cérémonie se rapportant au culte de Bacchus.

M. Saglio présente à la Société la lithographie coloriée d'un léopard en bronze, en le rapprochant de celui dont M. Quicherat a montré un moulage, libéralement offert par lui au Musée de Saint-Germain. Ce léopard a été trouvé, en 1856, à Wüstenrod, dans la Prusse rhénane, et a fait l'objet, peu de temps après sa découverte, d'une dissertation spéciale d'un savant antiquaire de Bonn, M. Julius Braun[1].

1. *Der Wüstenroder Leopard, ein römisches Cohortenzeichen*, Bonn, 1857.

Comme celui qui a déjà passé sous les yeux de la Société, celui-ci paraît être l'emblème qui surmontait une enseigne romaine. L'animal avec sa base a, d'après les indications fournies par M. Braun, 4 pouces 3 lignes de long et 3 pouces de haut. Le poids est de 15 onces. La tête et le devant du corps sont pleins, toute la partie postérieure est creuse ; au centre on voit encore le fer au moyen duquel la figure de bronze était adaptée à la hampe. On peut supposer qu'elle était posée sur la surface unie d'une de ces bases en forme de coin ou de billot renversé qui terminent quelques enseignes dans les bas-reliefs de la colonne Trajane et dans d'autres monuments [1] où les emblèmes sont précisément des animaux, aigle, loup, bélier, etc.

Le cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale possède des léopards ou panthères qui ont été publiés au siècle dernier par le comte de Caylus dans son *Recueil d'antiquités* (t. III, pl. LXIV). Bien qu'ils offrent quelque analogie avec les léopards dont il vient d'être parlé et que les savants contemporains de Caylus, tels que l'abbé Barthélemy, Lebeau, Paciaudi, s'accordassent à y voir des enseignes romaines, notre confrère, M. Chabouillet, dans son catalogue du cabinet des antiques, n'a pas cru devoir, et sans doute avec raison, leur laisser cette attribution.

M. Prost entretient de nouveau la Société du monument de Merten ; après une discussion à laquelle prennent part MM. Bordier, Quicherat et Robert, la Compagnie décide qu'un résumé de cette communication et des observations qui l'ont accompagnée sera imprimé dans le Bulletin.

M. Müntz communique à la Société quelques documents sur un médailleur italien du XVe siècle, Cristoforo Geremia de Mantoue. Cet artiste n'était jusqu'ici connu que par la médaille d'Alphonse V d'Aragon († 1458) gravée dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*. Un des contemporains de l'artiste, Raphaël Maffei de Volterra, avait bien

1. Des loups ou louves sont ainsi placés sur des enseignes qui font partie de trophées sculptés, au musée de Berlin. *Archæologische Zeitung*, 1859, pl. CXXVIII.

affirmé que Cristoforo était l'auteur de la médaille ou des médailles représentant le pape Paul II, mais son témoignage semble avoir échappé aux savants qui se sont occupés de l'histoire des médailles italiennes. Il importe de remettre en lumière sa notice qui parut pour la première fois en 1506 dans les *Commentarii urbani*, et qui est ainsi conçue :

« Andreas Cremonen(sis) Pium II iconicum numismate expressit in quem est Campani epigramma. Christoforus autem Mantuanus Paulum II. Lysippus vero ejus nepos adolescens Xistum IIII. Mirumq. in ea domo vel feminas nullo præceptore picturas omnes ab ipsa natura deliniare edoctas cera etiam fingere solitas fuisse. »

Deux documents découverts par M. Müntz, et dont l'un a paru il y a deux ans dans la *Revue archéologique*, viennent donner beaucoup de poids à l'assertion de Raphaël de Volterra. Ils nous montrent que Cristoforo était attaché à la cour pontificale pendant le règne de Paul II et qu'il portait le titre de « familiaris papæ ». L'un de ces documents nous révèle en outre un fait fort important : Cristoforo était lui-même sculpteur et ce fut en cette qualité qu'il restaura, en 1468, la statue équestre de Marc-Aurèle, aujourd'hui placée au Capitole. La somme qu'il reçut pour ce travail était assez considérable pour l'époque : elle s'élevait à 300 florins d'or.

Les personnes s'occupant spécialement de l'étude des médailles de la renaissance décideront la question de savoir s'il faut attribuer à Cristoforo toutes les médailles représentant Paul II, ou seulement quelques-unes d'entre elles. En attendant, il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici le texte des deux documents tirés des archives romaines.

« 1468, 25 juin. Honorabili viro Cristofero de Gieremiis de Mantua s^mi d. n. pape familiari flor. auri de camera trecentos pro parte solutionis eius laborerii et aliarum expensarum pro restauratione equi erei siti in platea sancti Johannis Lateranensis oportunarum. Date Rome, apud sanctum Marcum — die xxv junii M CCCC LXVIII. »

« 25 décembre. Adi xxv di decembre a maestro Hiero-

nimo da Padoa et maestro Christofano de Mantoa famegli di N. S. fiori quatordici, bol. IIII per tanti spesi in reparatione de una camera per loro uso in palaso de Santo Pietro, apare per mandato de di XV de novembre. Flor. XIIII, bol. IIII. »

Il est donné lecture d'une note de M. Moisy, associé correspondant à Lisieux, sur le dicton : *Li doneor de Lisiez:*

« M. Crapelet a le premier, pensons-nous, cherché à déterminer le sens de ce dicton, que l'on rencontre dans un recueil d'adages du XIIIe siècle, connu sous le nom de *Dit de l'Apostoile*. Dans son livre intitulé *Proverbes et Dictons populaires*, publié en 1831, il dit, p. 49 :

« Il a été fait de vaines recherches dans le pays pour retrouver quelques traces de l'origine et de l'existence actuelle de ce dicton. Quant au mot *doneor*, il avait une signification autre que celle de *donneur* et qui est très authentique, c'est celle de *notaire, secrétaire*[1]. La ville de Lisieux avait-elle été remarquée au moyen âge par les notaires ou les scribes qu'elle fournissait ? »

« M. Le Roux de Lincy (*Liv. des Prov. fr.*, I, 358. Paris, Delahaye, 1859) s'est borné, après avoir cité notre dicton, qu'il traduit par *les Donneurs de Lisieux*, à reproduire la note de M. Crapelet, sans y ajouter aucun éclaircissement.

« Enfin l'auteur de l'une des dernières publications concernant l'ancien évêché de Lisieux, abordant à son tour la question, dit que *li doneor de Lisiez* signifie les scribes ou

1. Ce point ne paraît pas parfaitement établi. Il est vrai que Ducange, auquel M. Crapelet a dû emprunter l'interprétation en question, assigne au mot *donaire*, dans son *Gloss. fr.*, le sens de notaire, secrétaire ; mais *donarius*, dans le texte cité par lui en son *Gloss. lat.*, a-t-il bien cette signification ? Nous avons lu attentivement ce texte, et nous croyons pouvoir dire qu'il est permis d'en douter.

Quant à l'autre sens, celui de donneur, libéral, généreux, il ne saurait être mis en doute ; les deux citations suivantes l'établissent :

Li fol large doneor.
Rom. de la Rose, v. 7654.

De terre fu bons maintenere,
Bons chevalier, large donere.
Rom. de Brut, v. 3875.

notaires de Lisieux, lesquels, selon lui, auraient été très renommés au XIIIᵉ siècle.

« Or, il nous a paru utile de ne pas laisser s'accréditer plus longtemps une opinion que nous croyons complètement erronée. Le dicton en question subsiste dans le Lieuvin et dans toute la région environnante. Si le sens qu'il convient de lui donner ne se dégage pas suffisamment de la formule tronquée reproduite dans le *Dit de l'Apostoile*, on le retrouve clair et précis dans le complément de cette formule, conservée par la tradition locale, et que les habitants de nos campagnes restituent ainsi :

« *Ch'est un donneux d'Lisieux ; d'eune main i baille un sou et d'l'aute il en prend deux.* »

« A la fin de janvier 1204, Philippe-Auguste vint mettre le siège devant Lisieux. La ville, comme le reste de la Normandie, était alors sous l'autorité du souverain anglais, non par droit de conquête, mais par droit d'annexion. Bien qu'il tînt sa situation du roi d'Angleterre, son souverain légitime, l'évêque de Lisieux, Jourdain du Hommet, s'empressa de livrer la place au roi de France, comptant bien obtenir de lui plus tard, pour prix de sa soumission, certains droits régaliens dont les monarques anglais avaient toujours contesté l'exercice aux évêques-comtes de Lisieux.

« Ce qu'il avait espéré se réalisa, du moins sembla-t-il le croire. Philippe-Auguste, afin de reconnaître les bons offices de Jourdain du Hommet, lui accorda des *Lettres de souffrance*[1], pour la franchise de la ville et de sa banlieue. Mais le prélat, ayant presque immédiatement donné aux concessions qui venaient de lui être faites une extension beaucoup plus grande que ne l'avait voulue le roi, celui-ci dut lui faire reconnaître, dans un acte daté du mois d'octobre 1204, que les lettres accordées par lui ne pourraient le préjudicier en la teneure de la ville et de la banlieue de Lisieux.

« C'est à ce fait historique, sommes-nous persuadé, qu'il convient de faire remonter l'origine de notre dicton. »

1. L'original de ces Lettres existe aux *Archives nationales*.

M. Héron de Villefosse présente de la part du Rév. Samuel Savage Lewis, associé correspondant étranger à Cambridge, un nouveau fascicule des publications de la Société des Antiquaires de Cambridge ; ce fascicule contient un mémoire fort intéressant sur un ancien calendrier runique, et un travail du Rév. C. W. King sur une statuette antique représentant *Spes Vetus*.

M. l'abbé Paul de Cagny, associé correspondant à Amiens, propose une nouvelle opinion sur l'emplacement du *Vicus Helena* où, dans le milieu du ve siècle, les Francs, sous la conduite de Clodion, furent défaits par Majorien, lieutenant d'Aétius. M. de Cagny rappelle que les auteurs qui ont déjà traité cette question ont proposé Lens, le Vieil-Hesdin et Moncheaux ; avec M. Vincent, il préfère Allaines, à trois kilomètres de Péronne ; le nom même de cette localité, la découverte de nombreux ossements dans la vallée d'Allaines, de flèches en silex, d'armes et de vases gallo-romains ; enfin l'étude des lieux paraissent à notre confrère concorder avec le texte assez laconique de Sidoine Apollinaire. L'importance de l'antique Allaines aurait peu à peu disparu par suite de l'accroissement de Péronne.

M. l'abbé Balestra fait une communication sur les antiquités des environs de la ville de Côme. Après avoir décrit le château et la tour de Varadello ainsi que l'église de San-Campoforo, dont la nef remonte au VIIIe siècle, il signale plusieurs inscriptions conservées dans cette église : l'une grecque, de l'année 401, est la plus ancienne inscription chrétienne du diocèse de Côme ; il l'a retrouvée, il y a 12 ans, dans un arc de la grande nef transversale ; l'autre est de 454. A peu de distance de ce point on a retrouvé, en faisant les travaux du chemin de fer, une grande quantité de tombeaux de l'époque romaine.

Ces petits tombeaux sont formés pour la plupart de cailloux ou de grandes briques placées verticalement et couvertes d'une pierre. Un grand tombeau, qui avait la forme de ceux que l'on voit encore dans la rue des Tombes à Pompéi, a été découvert en présence d'un de nos confrères,

M. Jules de Laurière, lequel assistait aux fouilles. Il contenait une jolie caisse en pierre aulaire fermée par quatre crampons de fer sûrement fixés avec du plomb. Dans cette caisse étaient placés des patères, des vases onguentifères en verre et beaucoup d'autres de différentes formes travaillés d'une manière exquise. A côté des urnes cinéraires on remarquait deux grands compartiments pour des corps humains. On y a recueilli des fragments d'os de la tête montrant clairement qu'ils n'avaient pas été brûlés. La quantité de vases trouvés dans ce tombeau était énorme; beaucoup étaient brûlés; d'autres au contraire étaient colorés en bleu et jaune; plusieurs malheureusement étaient cassés.

A côté des vases il y avait une grande quantité de clous aussi brillants que s'ils avaient été faits le jour même. Près du grand tombeau on a déterré une demi-douzaine d'urnes cinéraires en granit de la vallée de Saint-Jacques près de Chiavel. Une seule urne portait une inscription rappelant une augustale.

Dans le voisinage du chemin de fer, avant d'arriver au pont jeté sur le torrent, se trouve la vieille église de Saint-Pantaléon et l'hospice dans le jardin duquel M. l'abbé Balestra a trouvé la belle inscription latine qu'il a communiquée à une des précédentes séances.

M. l'abbé Balestra fait ensuite remarquer que les historiens de Côme, Tatti, Rovelli, Monti, Cantù, se sont tous trompés en lisant l'inscription qui se trouve dans l'église de Saint-Jean. Ils ont placé en l'année 1169 la destruction de l'île Comacina, tandis que c'est en l'année 1160, comme il faut le lire dans l'inscription. Il a eu la fortune de rectifier le premier cette erreur historique et d'en donner connaissance au ministre de l'instruction publique et à l'historien Cantù, qui regrettait de n'avoir pas eu plus tôt connaissance de ce fait qu'il aurait voulu insérer dans son petit volume sur le lac de Côme.

La basilique du village de Lenno est bâtie sur un monument romain, peut-être des thermes, comme peut amener à

le supposer la présence des tuyaux conducteurs de la chaleur qu'on y a rencontrés.

En remontant le lac de Côme on aperçoit un baptistère intitulé Santa Maria del Tigli, monument du XII[e] siècle dont la tour a été modifiée à l'époque où l'on a voulu placer les grosses cloches. La tour, auparavant, était plus belle qu'aujourd'hui, parce qu'elle présentait vingt-quatre petites colonnes à chaque étage. Le plan était celui de la vraie croix ; en murant les angles rentrants, on a formé au contraire un octogone.

Séance du 18 Décembre.

Présidence de M. V. Guérin, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Academia dei Lincei, anno CCLXXV, 3[e] série, t. II, in-4°.

Bulletin du bouquiniste, n° 504, in-8°.

Mémoires de la Société des sciences, agriculture et des arts de Lille, 4[e] série, t. V, in-8°.

Michelant (H.). *Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société des anciens textes français, le* 29 *mai* 1878, in-8°.

Correspondance.

M. l'abbé Duchesne, ancien membre de l'Ecole française de Rome, présenté par MM. Egger et Perrot, annonce qu'il pose sa candidature à la place de membre résidant devenue vacante par la mort de M. Kœnigswarter. Le président désigne MM. Müntz, Héron de Villefosse et Courajod pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. de Montaiglon lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de

M. Faure ; on passe au scrutin, et M. Faure ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président, conformément à l'avis de la commission, le proclame associé correspondant national à Niort (Deux-Sèvres).

M. Waldemar Schmidt, associé correspondant étranger à Copenhague, demande la parole et s'exprime en ces termes :

« On n'a jamais trouvé en Danemark, dans les nombreux tombeaux remontant à l'âge de la pierre, aucun objet tirant son origine des pays classiques. Mais les tombeaux et les autres gisements de la période suivante, qui est caractérisée par l'emploi du bronze pour des armes et outils tranchants (*l'âge du bronze*), a fourni bon nombre d'objets d'origine classique. La patrie spéciale, le lieu de fabrication de ces objets est inconnu, mais ils présentent des analogies avec les objets d'antiquité découverts en Etrurie. Aucun objet d'origine romaine n'a été trouvé dans les gisements de l'*âge du bronze*.

« La période suivante, qui caractérise par la connaissance du fer l'emploi de ce métal pour armes et outils tranchants, a fourni en revanche des centaines d'objets de provenance romaine, c'est-à-dire fabriqués probablement dans les diverses provinces de l'empire romain. Beaucoup de ces objets sont très rares partout, même dans les États appartenant autrefois à l'empire romain ; il y a même plusieurs objets uniques. Il faut citer spécialement au nombre des objets découverts en Danemark divers vases et autres objets en verre, les vases en bronze sont aussi très intéressants. Les savants, en France, en Angleterre et autre part, qui se sont occupés des études sur l'histoire du verre ou des études sur les bronzes antiques, ont jusqu'ici, presque tous, négligé les objets trouvés en Danemark, et leurs ouvrages présentent par conséquent souvent des lacunes notables.

« La dernière période préhistorique en Danemark, qui correspond à la période mérovingienne et en partie à la période carlovingienne, a aussi fourni quelques objets importés évidemment du midi. »

M. Lefort, associé correspondant à Nohan (Cher), fait la

communication suivante au sujet du milliaire d'Allichamps :

« Messieurs, permettez-moi d'appeler votre attention sur un monument gallo-romain dont la découverte remonte à 1757 et dont la description et le dessin ont été donnés pour la première fois par le comte de Caylus au tome III de son *Recueil d'antiquités*, p. 371 et pl. CII. Je veux parler du milliaire d'Allichamps. Caylus le tient pour un antique avéré; mais il ne paraît pas l'avoir vu lui-même; car, malgré le brevet d'exactitude qu'il décerne aux renseignements et croquis mis à sa disposition par M. Périer, ingénieur des ponts et chaussées du Berry, ni sa description ni son dessin ne sont rigoureusement fidèles. Je vais rétablir avec précision les mesures, l'état présent et l'inscription du monument; j'oserai vous soumettre ensuite divers motifs qui me rendent suspecte son authenticité.

« Le milliaire est un monolithe haut de $1^{m}90$, savoir : $0^{m}52$ de culasse quadrangulaire et $1^{m}38$ de fût arrondi. Chaque côté de la culasse avait une largeur de $0^{m}60$ égale au diamètre du fût ; mais la borne a été tranchée verticalement dans sa partie postérieure (face sud actuelle), de telle sorte que, du nord au sud, le diamètre du fût et, sur les côtés est et ouest, la largeur de la culasse sont ramenés à $0^{m}38$. La surface plane obtenue par la section a été creusée en laissant une marge de $0^{m}10$ sur la culasse et de $0^{m}05$ sur le fût, d'où résulte une ouverture de $1^{m}75$ en hauteur et de $0^{m}40$ en largeur ; encore à $0^{m}08$ de profondeur distingue-t-on de chaque côté une seconde marge de $0^{m}05$ qui réduit la corde de l'évidement à $0^{m}30$; quant à la flèche de la cavité, il est impossible de la déterminer, attendu que l'intérieur a été comblé jusqu'à l'affleurement de la marge en retraite par un blocage de pierres et de mortier. On ne sait à quelle époque et à quelle fin ce remplissage parasite a été effectué ; ceci importe peu d'ailleurs. Seulement les cotes de dimension qui précèdent sont à noter en ce qu'infirmant le préjugé vulgaire dont Caylus s'est fait l'écho, elles excluent l'idée que la borne ait jamais été transformée en tombeau. Dans un cercueil large de $0^{m}30$, on n'aurait pu loger que le cadavre d'un enfant pour lequel on n'aurait pas pris la peine

d'entailler la pierre à la longueur de 1m75. J'estime qu'au lieu d'être adaptée à usage de sépulture, la borne avait reçu une destination beaucoup plus prosaïque, celle d'auge ou de mangeoire à bestiaux comme on en voit dans quelques vieilles auberges et dans les anciennes exploitations rurales.

« La borne est en calcaire du pays, qui se désagrège avec le temps et se perfore d'innombrables cellules. Aussi les lettres de l'inscription gravée au sommet et tracée sur trois lignes ont-elles souffert ; leurs arêtes originairement très nettes sont devenues tantôt irrégulières et rugueuses, tantôt émoussées. Néanmoins l'inscription se lit sans difficulté :

FELICI·AVG·TRIB P COS III
P P PROCOS·AVAR·L·X IIII
MED·L·X II · NER· L·XX V

« Telle est au surplus, sauf absence de points, le texte récemment édité par M. Cartier de Saint-René dans le tome VI des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, années 1875-1876.

« L'abbé Pajonnet, prieur d'Allichamps, qui a exhumé le milliaire enseveli au milieu de tombes gallo-romaines, a lu d'abord, comme il convient, à la fin de la première ligne, le chiffre III ; plus tard, sur les observations de Dom Précieux, il a cru reconnaître que le nombre des consulats indiqué était de quatre [1]. Mais il s'est trompé en consentant cette rectification ; du moins je ne crois pas possible de distinguer trace d'une quatrième unité à la suite des trois qui sont parfaitement apparentes.

« Dans le texte imprimé par le comte de Caylus, les points ont été omis partout où ils se rencontrent, et les deux L de la troisième ligne, visibles à l'œil, sensibles au toucher et remarquables en ce que leur base, comme celle de la même lettre à la seconde ligne, se soude au pied gauche de l'X placé à la suite, ont été travestis en deux I. Mais ces incor-

1. Correspondance de M. Pajonnet, prieur d'Allichamps, avec divers savants (XVIII[e] siècle), publiée par M. le baron de Girardot, dans le tome VI des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1875-1876.

rections ne changent rien au sens de l'inscription qui marque les distances entre la borne et les trois villes de Bourges, de Château-Meillant et de Néris. Ces distances sont respectivement justes ; seulement pour les exprimer par les chiffres XIIII, XII et XV, il faudrait que la *leuga* gallo-romaine eût été de 2 k. 500 m., car Allichamps est à 35 k. environ de Bourges, à 31 k. environ de Château-Meillant et à 63 k. environ de Néris. Or, et Caylus le rappelle lui-même, la *leuga* gallo-romaine était de 1140 toises environ, soit 2 k. 222 m. L'inscription semble donc trahir un rédacteur mieux initié à la topographie des localités qu'aux mesures itinéraires des anciens. N'est-ce pas un premier indice que le milliaire pourrait être apocryphe ?

« Toutefois, si les juges compétents en cette matière le souffrent, supposons à la *leuga* gallo-romaine une élasticité analogue à celle de la lieue de France qui allait de 2,000 toises, soit 3 k. 898 m. (lieue de poste), à 2,280 toises, soit 4 k. 444 m. (lieue commune), sans parler des lieues de pays, différentes selon les provinces. Admettons que suivant les temps et les régions, la *leuga* gallo-romaine ait varié de 2 k. 222 m. à 2 k. 500 m., l'inscription qui confère seule au milliaire son caractère n'en soulève pas moins une grave difficulté. Pour la croire antique, on est obligé de présumer qu'elle a été tronquée. Il faut en effet qu'elle ait perdu une ligne supérieure, au moins, contenant le nom de l'empereur dont les titres sont énoncés sur la première et la deuxième ligne du libellé que nous possédons. Or les trois lignes de ce libellé sont séparées les unes des autres par un espace maximum de 0m03 ; entre le haut des lettres de la première ligne et le sommet actuel de la colonne, il reste au contraire un espace de 0m05 ; il aurait donc existé entre la ligne initiale et les lignes subséquentes un écartement à peu près double de celui qui règne entre ces dernières lignes, c'est-à-dire, dans l'ensemble de l'inscription, une disparate typographique d'autant plus sensible que l'homogénéité de la portion inférieure est plus grande. La nécessité de cette conjecture ôte peut-être quelque vraisemblance à la mutilation prétendue de l'inscription.

« En outre, cette mutilation implique que la colonne ait été décapitée. Cependant, il n'y a nul signe matériel d'une telle amputation. « Pour en faire un tombeau, dit Caylus, « il a fallu couper une des extrémités de la colonne. Le « malheur est tombé sur la partie supérieure. » C'est là suppléer aux preuves intrinsèques qu'il serait nécessaire d'administrer par une assertion purement gratuite. Que le fait ne soit pas impossible, je n'en disconviens point, mais je l'estime improbable. Il est improbable parce que la borne n'a pas été transformée en cercueil et qu'on n'a eu aucun besoin de la couper pour la convertir en mangeoire ; il est improbable parce que dans le cas même où le monolithe eût été trop long pour sa nouvelle affectation, quelle qu'elle fût, on aurait évidemment préféré en rogner la partie la plus lourde et la plus embarrassante ; on aurait pratiqué le retranchement non sur la colonne, mais sur la culasse.

« Vous le voyez, Messieurs, l'authenticité du milliaire d'Allichamps repose tout entière sur une accumulation d'hypothèses qui sont chacune fort contestables. J'en conclus que, jusqu'à démonstration plus topique, cette authenticité doit inspirer un doute sérieux.

« Un problème surgit, à la vérité : si l'inscription est fausse, à quel mystificateur en attribuer l'exécution ? Serait-ce à l'abbé Pajonnet ? Bien que souvent arrêté dans ses fouilles par la modicité de ses ressources, le prieur d'Allichamps refusait d'accepter les secours pécuniaires que lui offraient plusieurs particuliers et notamment le comte de Caylus. « Je les ai toujours regardés, écrivait-il le 7 juin 1774 au « duc de Charost, comme aussi opposés à mon état qu'à « mes désirs[1]. » Une délicatesse si chatouilleuse est excessive et inexplicable, alors qu'il s'agissait, pour l'honorable ecclésiastique, de recevoir non pas une rémunération à son profit personnel, mais un subside destiné à l'accélération de recherches dans l'intérêt de l'archéologie. On est tenté de penser que l'abbé Pajonnet craignait, s'il eût accepté un

1. M. Pajonnet et le duc de Charost, par M. Cartier de Saint-René, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* tome VI, 1875-1876.

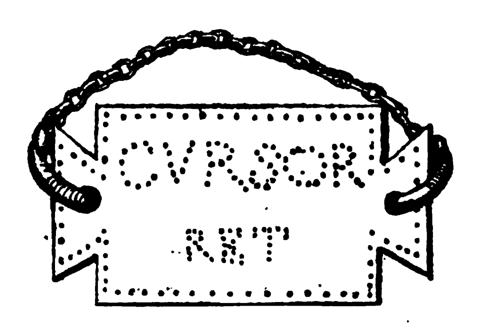
concours financier, d'ouvrir éventuellement à ceux qui le lui auraient fourni un droit de contrôle sur ses opérations, et qu'il tenait à cacher quelque secret. Néanmoins je me ferais scrupule d'exagérer la valeur de ces soupçons. Il est indubitable, au surplus, que, longtemps avant les explorations de l'abbé Pajonnet, les épaves laissées par l'antiquité sur le territoire d'Allichamps avaient été pillées. L'état du cimetière gallo-romain, où les tombes, veuves de leur couvercle, ont fréquemment perdu les ossements qu'elles renfermaient, la rareté et la minime importance des objets rencontrés par hasard avec les cercueils, attestent la rapacité des anciens déprédateurs. Peut-être, après le vandalisme des générations barbares, la curiosité d'érudits au XVIe ou au XVIIe siècle n'a-t-elle pas été étrangère aux spoliations. En ce cas, il ne serait pas inadmissible que le plaisir de contrefaire un milliaire eût alors séduit au fond du Berry quelqu'émule inconnu de Pirro Ligorio. »

M. de Barthélemy fait observer que depuis quelque temps la Commission de la topographie des Gaules étudie ce monument, dont l'authenticité lui semble suspecte. Elle attend, pour prendre une décision, le moulage que fera prochainement faire M. le conservateur du Musée de Saint-Germain. MM. Perrot, Quicherat, Héron de Villefosse et Heuzey présentent des observations à l'appui des conclusions de M. Lefort.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau le dessin d'une petite plaque de bronze portant une inscription gravée au pointillé. Ce dessin lui a été communiqué par notre confrère, M. Anat. de Barthélemy, qui le tient lui-même de M. Henry Brocard, de Langres. Ce monument se compose d'un petit cartel à queues d'aronde muni de deux anneaux et d'une chaînette à suspension. On y lit ces mots :

CVRSOR
RET

Cursor ret(iarius).



C'est le nom d'un gladiateur, *Cursor*, avec l'indication de la classe à laquelle il appartenait. Il n'est pas possible de considérer ce petit objet comme un ex-voto, à cause de l'absence d'un nom de divinité, d'une formule votive. Peut-être était-ce un souvenir, rapporté par un spectateur, d'une représentation dans laquelle ce rétiaire avait figuré, de même qu'aujourd'hui aux courses ou au théâtre les enthousiastes de tel cheval ou de tel acteur en renom achètent à l'entrée la photographie de leur préféré.

Ce petit monument a été découvert à Langres dans les fouilles faites de 1842 à 1855 pour les travaux de la citadelle. Il fait partie de la collection formée par M. Henri Defay.

M. Célestin Port, associé correspondant à Angers, communique, au nom de M. Demoget, architecte, le dessin d'une mosaïque découverte récemment à Angers, sur la place du Ralliement.

M. Mowat signale trois inscriptions romaines découvertes à Paris et déposées depuis longtemps au Musée de Cluny. Elles paraissent avoir échappé à l'attention des épigraphistes et sont très probablement inédites ; il y a donc utilité à les mettre en lumière :

« La première est gravée sur un bloc provenant des travaux exécutés à Notre-Dame et brisé par le milieu ; lon-

gueur 1m10, largeur et épaisseur 0m35. On lit en beaux caractères du premier siècle de notre ère la ligne

//////NARIS·FRATER·VIVOS·F//////

Ce qui peut se restituer ainsi :

Apolli]*naris frater vivos f*[*ecit*].

Cette ligne est précédée d'une autre très endommagée. Sur le bord supérieur de la pierre, on n'aperçoit plus que le pied de quelques lettres avec des lacunes qui rendent la restitution fort difficile. Tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'il s'agit d'un monument funéraire élevé par un personnage, nommé Apollinaris, pour lui-même et pour son frère ou pour sa sœur. *Vivos*, forme archaïque pour *vivus ;* on sait que le nominatif masculin singulier en *os* s'est conservé jusqu'au milieu du premier siècle de notre ère dans un grand nombre de mots dont la désinence est précédée de la lettre *v*. Ainsi, pour citer quelques exemples, ce même mot *vivos* se lit sur une inscription d'Orléans savamment restituée par M. Léon Renier (*Rev. arch.* t. XI, 1865, p. 408), sur six inscriptions de Vienne (Allmer, tome II, p. 158, 172, 497, 534, et tome III, p. 264, 376), sur une de Bavai (Desjardins, *Monum. épigr.* de Bavai, p. 23). Comparez encore les surnoms *Navos* pour *Navus* (*id. ibid.*, p. 16), *Lascivos* pour *Lascivus*, sur une inscription de Bordeaux (Muratori, p. 103, n° 10), et les légendes monétaires DIVOS IVLIOS, DIVOS IVLIVS, DIVOS AVGVSTVS, DIVOS CLAVD. La même notation a été employée pour le premier mot de l'inscription de Paris TARVOS TRIGARANVS, et, comme elle n'a pas été employée pour le deuxième mot, bien qu'il soit tout aussi gaulois que le précédent, on doit en conclure que le graveur de ce texte s'est en réalité conformé à l'orthographe romaine. Nous savons en effet par Quintilien que l'usage antique de changer en *o* le *v* voyelle précédé d'un *v* consonne était encore parfois observé de son temps[1]. »

La deuxième inscription du Musée de Cluny signalée par M. Mowat consiste en un fragment de tablette rectangulaire

1. *Instit. orat.*, lib. I, cap. 7.

en pierre calcaire, avec encadrement à moulures. Il ne reste que le coin supérieur de droite, sur lequel on lit le commencement de deux lignes mutilées :

NV//////
DEO I//////

Le jambage qui suit le mot DEO est sur la cassure de la pierre ; il appartient évidemment à l'initiale d'un nom de divinité masculine, Mars, Neptune, ou plus vraisemblablement Mercure. On pourrait donc se contenter de la lecture *Nu*[*minibus Augustis*], *Deo M*[*ercurio?*].....

La troisième inscription consiste en une tablette de terre cuite, cassée, de couleur rouge brique, pouvant avoir servi d'antéfixe. A l'intérieur d'un encadrement surmonté de deux volutes opposées on lit une fin de ligne ainsi conçue :

//////L·S·ER

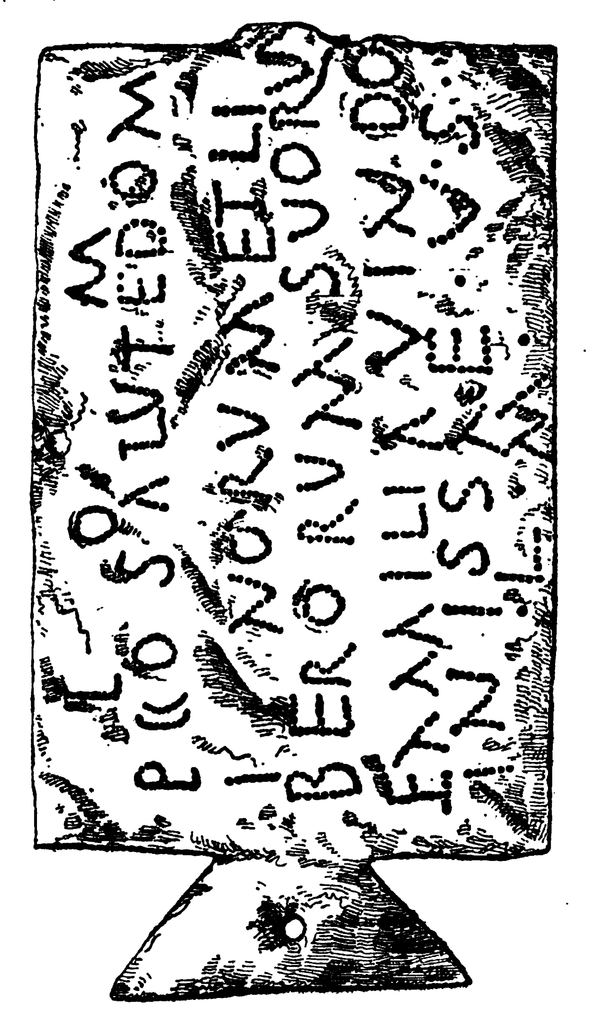
M. Mowat lit ensuite la note suivante au sujet d'une plaque mince, en bronze patiné, communiquée dans la séance du 4 décembre dernier et découverte près de Joinville (Haute-Marne), par M. Jeoffrin, qui a gracieusement consenti à cette communication :

« La plaque mise sous les yeux de mes confrères a la forme d'un cartel accosté de deux queues d'aronde ; elle est, en son état actuel, privée de l'un de ces appendices latéraux, celui de gauche; on remarque des trous de suspension ou d'attache percés, l'un dans la partie supérieure du cartel, l'autre dans l'aileron de droite. Largeur totale de la plaque (aileron compris), 186 millim.; hauteur, 103 millim.

« L'une des faces porte une inscription parfaitement lisible, en caractères estampés au poinçon :

I O M
PRO SALVTEDOM
I NORVM ET LI
BERORVM SVORVM
FAMILIA VINDO
INISSAE · V · S·
·L · M ·

« *I(ovi) O(ptimo) M(aximo), pro salute dominorum et liberorum suorum, familia Vindoinissae v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*



« On voit qu'il s'agit d'un vœu accompli collectivement par la domesticité, *familia*, d'un personnage nommé Vindoinissa, pour la santé des maîtres de la maison et celle de leurs enfants.

« La forme des lettres appartient au IIIe siècle de notre ère ; à la fin de la quatrième ligne, on remarque une ligature entre les lettres V et M, dont une partie a été emportée par la cassure.

« L'emploi de *suorum* pour *eorum* constitue une faute de grammaire dont on a d'autres exemples en épigraphie[1] et qui annonce que le latin populaire de cette époque confondait quelquefois entre eux le pronom et l'adjectif possessif de la 3e personne du pluriel, à peu près comme le français traite le mot *leur*.

« On rencontre dans quelques inscriptions le mot *familia*, tantôt seul[2], comme dans l'ex-voto dont il s'agit, tantôt suivi d'un déterminatif, *urbana*[3] ou *rustica*[4], suivant qu'il est question de la domesticité affectée au service de la maison de ville, ou bien des esclaves attachés aux domaines ruraux; on n'a pas à s'occuper ici des *familia publica*, *familia gladiatoria*, *familia monetalis*, *familia rationis castrensis*.

« Le nom de personne *Vindoinissa* est à rapprocher d'un nom de lieu mentionné par Tacite, *Vindonissa*, dont l'orthographe est confirmée par un texte épigraphique où on lit *Vindonissenses vicani*[5]. M. Quicherat[6] a établi que *Vindonissa* est l'antique dénomination non seulement de Windisch (Suisse), mais aussi celle de différentes localités en France, Vendenesse (Saône-et-Loire), Vandenesse (Nièvre), Vendresse (Ardennes), et Saint-Dizier de Formans (Ain) ; il y faut ajouter sans doute Vandenesse (Côte-d'Or), et Vendresse-et-Troyon (Aisne). Mais le rapprochement précité n'implique pas une assimilation entre les formes *Vindonissa*

1. Gruter, p. 557, n° 6.
2. Gruter, p. 638, n° 4.
3. Orelli-Henzen, nos 2862 et 6283.
4. Orelli-Henzen, n° 6275.
5. Orelli-Henzen, n° 437 = 5026.
6. *Formation française des anciens noms de lieu*, p. 16, 74 et 130.

et *Vindoinissa*, car il faut tenir compte d'une différence essentielle marquée par le *i* qui vient après le *o* dans *Vindoinissa*. On doit donc considérer ce nom comme nouveau dans la nomenclature gauloise; nonobstant la désinence *ae*, il est du genre masculin ; ainsi le veut le sens du texte.

« On connaît du reste un grand nombre de noms gaulois masculins terminés par un *a*, et parmi eux, quelques-uns en *issa ;* tel est *Magissa*, dont le genre masculin est pleinement attesté par le texte épigraphique *patribus Magissa filius f(aciendum) c(uravit)* [1]. Tels sont encore *Inducissa*, *Mogetissa*, *Eluissa* et *Aucissa;* et probablement aussi *Germanissa*, *Tocissa* et *Troucissa*, quoique les textes qui donnent ces trois derniers n'indiquent pas expressément leur genre.

« Toutes ces formes sont remarquables à cause du double *s* qui se retrouve dans *Semissos*, *Aprissus*, *Caprissus*, *Corilissus*, *Vectissus*, *Boduisso*, *Eluisso*, *Ioincissius*, *Toutissia*, *Muntissius*, *Segessa*, *Kanetonnessis*, *Gintussa*, *Medussa*, *Iedussius*, *Cariassis*, *Esdragassis*, *Vesgassis*, *Vescasso*, *Stacassis*. Ce double *s* paraît constituer un suffixe gaulois jusqu'à présent non étudié. Or si l'on observe que les noms *Veliocasses*, *Melissus*, *Melissa*, *Tessius*, *Messilus*, *Messilla*, *Carassounus*, *Carassounius*, correspondent certainement aux formes VELIOCAΘI [2], MELI*DD*VS, TI*DD*I, ΜΕΘΘΙΛΛΟΣ, ME*DD*ILLVS, CARA*DD*OVNA, dans lesquelles le *s* redoublé est remplacé par un double *d* barré, ou par une espèce de *thêta*, on en conclura que ce caractère spécial doit être affecté en propre au suffixe en question, dont le double *s* n'est destiné qu'à représenter approximativement une dentale gauloise, à la fois sifflante et aspirée ; la transcription de cette dentale, inconnue à l'alphabet romain, s'est effectuée le plus souvent au moyen d'un *ss*; mais d'autres fois on a eu recours aux groupes *th*, *ds*, *sd*, *dd ;* c'est ce que prouve la confrontation des formes BV*DD*ARVS, BV*DD*VTI, CA*DD*ARENSES, *D*IRONA, ME*DD*ILLVS, PRV*D*CVS, TEΘΘILLA, TE*DD*IATIVS, avec *Bus-*

1. Brambach, *Corp. inscr. Rhen.*, n° 1780.

2. Ici et dans les lignes suivantes, les Θ représentent des O barrés, et les *D* des D barrés.

sugnata, *Bussulla*, *Cadda*, *Caddus*, *Casdianus*, *Cassignetus*, *Cassianus*, *Garath*[*ounus*], *Sirona*, *Medsilus*, *Messilus*, *Prus-cia*, *Redsatus*, *Redsomarus*, *Ressatus*, *Ressimarus*, *Tessignius*, *Uradsarius* et *Urassia*. Le D barré ou *thêta* gaulois n'est pas localisé dans le nord-est de la Gaule, comme on l'avait supposé d'abord, car les exemples rassemblés ici sont tirés d'inscriptions qui appartiennent au centre et même au midi, Bourges, Périgueux, Vienne. On trouve aussi ce caractère dans des légendes monétaires, AΘHDIACI, KARIΘA, VELIO-CAΘI, ANTEΘ, ADDEDOMAROS, AΘΘIIDO. Une mauvaise lecture de cette dernière légende a donné naissance à une prétendue forme AΘORI, qui avait été mise en circulation par Lelewel (p. 402, pl. VIII, nº 43), et qu'il faut rayer de la nomenclature gauloise, ainsi que l'a fait observer Evans[1].

« La plaque votive qui a fourni le sujet de ces diverses observations a été trouvée en 1875 sur le territoire de Joinville (Haute-Marne), au lieu-dit *aux Rougeaut*, dans une propriété ayant appartenu à M. Laritière. »

M. Mowat termine sa communication en présentant des observations sur un autre nom gaulois nouveau qu'il croit retrouver dans l'inscription du Veyer (Hautes-Alpes), précédemment communiquée à la Société des Antiquaires[2].

T VENNONIVS SM
////RTVLLIFILQVIRI
////////////CIVITATEM

En suppléant au commencement de la deuxième ligne une seule lettre, E, emportée par la cassure du bord de la pierre, il obtient pour lecture T(itus) Vennonius Sm[e]r-tulli fil(ius), ... civitatem.....

Le nom *Smertullus*, ainsi restitué, viendrait s'ajouter à la liste des noms de même famille déjà connus, *Smertus*, *Smer-*

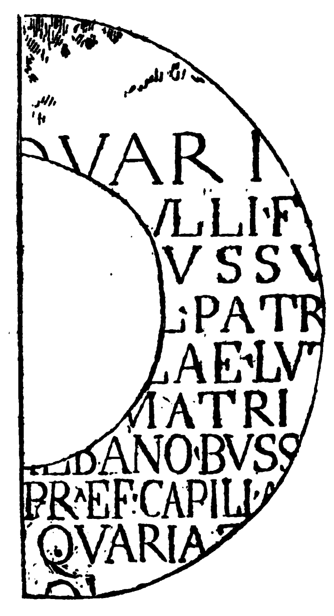
1. *British Coins*, p. 372 : it is needless to remark upon the errors that have resulted from reading the legend ADDEDOM of their coins as AΘORI, as that reading is now universally abandonned (see, for instance, Shakspere's Puck, by W. Bell, vol. 2, p. 140).

2. *Bull. de la Soc. des Ant. de Fr.* 1877, p. 141.

tulitanus, Ate-smertus, Ro-smerta, Σμίρται, Σμερτόριξ, Σμερτο-μάρα. Il est impossible de restituer le reste du texte; tout ce que l'on peut dire, c'est que le mot *civitatem*, venant après l'énonciation des noms et de la filiation du titulaire, occupe la place habituellement réservée à l'indication de sa nationalité ou de son lieu d'origine. Le fragment absent nous aurait sans doute fait connaître un nom géographique ancien.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« J'ai reçu de notre confrère M. Joseph Roman la copie de deux inscriptions relevées par lui dans un hameau du Queyras, nommé *les Escoyères*. Ce hameau fait partie de la commune d'Arvieux, canton d'Aiguilles, arrondissement de Briançon. Les inscriptions copiées par notre confrère forment les linteaux des deux portes de la chapelle de la Madeleine. Voici celle qu'on lit au-dessus de la porte méridionale :



La seconde est placée au-dessus de la porte occidentale :



« Le hameau des Escoyères est situé à 1650 mètres au-dessus du niveau de la mer ; il est donc très probable, comme me le fait remarquer M. Roman, que la chapelle a été construite avec des matériaux trouvés sur place. On ne peut, en effet, y amener un objet un peu lourd qu'à dos de mulet, les chemins étant trop raides pour permettre aux véhicules d'y arriver. Une bête de somme, quelle que soit sa vigueur, ne pourrait pas y transporter à dos une grosse pierre de taille : il s'en suit que les inscriptions ont dû être découvertes dans un rayon peu étendu. Elles ne pouvaient guère descendre des hauteurs voisines où on ne trouve que des rochers inhabités et inaccessibles. Au reste, les blocs sur lesquels elles sont gravées appartiennent à une pierre bleuâtre qui se rencontre près de là.

« Ces inscriptions ne sont pas inédites. Elles ont été déjà publiées en 1848 par M. de Ladoucette[1] qui en a donné une mauvaise interprétation. Il a cru avoir sous les yeux des pierres votives ; dans l'une il a vu le nom de Naebus, dans l'autre celui de Banobus ; cependant il avait reconnu les noms de trois peuples des Alpes. De précieux renseignements accompagnent sa publication :

« Suivant la tradition, elles ont été amenées d'un rocher « voisin qui était couronné par un fort, et l'aspect des « lieux confirme cette croyance : les pierres de taille « avaient près de 1 mètre carré de surface sur 40 centi- « mètres d'épaisseur ; *quatre autres semblables sont au bas « du portail, et si elles ont des inscriptions, celles-ci font face « dans l'intérieur du mur.* »

« Deux fac-similés de ces pierres ont été donnés récemment dans la Revue archéologique[2] par M. Robert Long. Les dessins de ce savant rendent bien l'aspect des monuments, mais, au point de vue de la correction des textes, ils sont certainement moins exacts que les copies de M. Roman.

« Tous deux, ces précédents éditeurs ont inséré en première ligne l'inscription qui surmonte la porte principale de la chapelle. J'ai suivi l'ordre inverse parce que je crois que nos deux pierres sont *les fragments d'une même inscription* et que le linteau de la petite porte appartient à la première partie du texte. Remarquons en effet le surnom *Bussullus* qui se retrouve sur les deux pierres, et les lignes qui, dans chaque fragment, contiennent des noms de peuples. Ces deux lignes demandent un rapprochement qui me paraît devoir être fait de la façon suivante :

1. *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, 3e édition, 1848, p. 188 et 189. — Il y a eu trois éditions de cet ouvrage : en 1820, 1834 et 1848 ; la dernière seulement contient les inscriptions des Escoyères.

2. Juillet 1878. *Lettre à M. Jules Quicherat sur le sens du mot BRIC dans le patois des Alpes.* — Depuis que cette communication a été faite à la Société des Antiquaires, les inscriptions des Escoyères ont été également publiées par M. Allmer : *Rev. épigraph. du Midi de la France*, 1878, p. 50, n° 70 ; et p. 80.

1 . . . . . . Q V A R I. . . . .

2 . . . . . *buss*VLLI·F*il·sibi·et*. .

3 . . . . *b*VSSV*llo* . . . . . .

4 *fi*LPATR*i*

5 *bussul*LAE·LVT*atiae*

6 MATRI

7 . . . . . . ALBANO·BVSS*ulli*·*fi*L·FRATRI

8 . . . . . . PRAEF·CAPILL·A*danatiu*MSAVINCATI

9 *um* . . . . QVARIAT*ium*·*et* BRICIANIORVM

10 . . . . . . O\ . . . . . OBVSSVLLIF·FRATRI

11 . . . . NIAEBVSSVLLIF·SORORI

« A la septième ligne, dans le mot FRATRI, il faut penser que le T lié avec R ou A a été enlevé par le maçon qui a taillé la pierre.

« Ce rapprochement, tout en laissant encore bien des suppléments à chercher, prouve que ces pierres ont appartenu à un seul monument funéraire. Comme l'inscription de Briançon élevée par *T. Parridius Gratus* à lui-même et à tous les siens [1], celle des Escoyères avait été érigée par un personnage, afin de conserver sa propre mémoire et celle de sa famille composée de son père et de sa mère, de deux frères et d'une sœur. Son nom devait être à la première ligne où les lettres sont plus grosses.

« L'intérêt du texte est tout entier dans les lignes 8 et 9, qui contiennent au moins trois noms de peuples. Le commencement de la 8e ligne ne peut se restituer avec certitude ; cependant il est probable que cet *Albanus* [2] avait été tribun légionnaire ou préfet d'une aile de cavalerie avant de devenir *praefectus Capillatorum,* car le grade de préfet de district était un des échelons de la carrière équestre. Dans ce cas il faut supposer qu'un de ces deux titres remplissait le vide du commencement de la 8e ligne, suivi de l'indication du corps où avait servi le personnage.

1. Robert Long, *Lettre citée*, p. 10.

2. On a trouvé à Suse une inscription votive élevée par un M. Lucilius *Albanus* (*C. I. L.*, t. V, n° 7242).

« Après l'abréviation CAPILL· M. Roman indique un point qui n'a pas été signalé par M. Long, puis le commencement d'un A. Si le point était douteux, on pourrait penser que cet A appartient au mot CAPILLA[*torum*]; notre confrère m'affirme qu'il est certain. Il faut donc y voir le commencement d'un autre mot, et je ne puis mieux faire que de songer au nom de peuple *Adanates* qui précède précisément celui des *Savincates* dans l'inscription de l'arc de Suse. Ces deux peuples se trouvent ici placés dans le même ordre, le M qui précède SAVINCATI[*um*] formant la fin du mot A[*danatiu*]M.

« Les *Capillati* sont cités trois fois par Pline : *Alpes, populique Inalpini multis nominibus, sed maximè Capillati*[1]. — *Capillatorumque plura genera ad confinium Ligustici maris*[2]. — *Capillatis, Alpium incolis*, *Galliae comatae*[3].

« Les *Adanates*, les *Savincates* et les *Quariates* sont inscrits sur l'arc de Suse au nombre des peuples du royaume de Cottius[4]. Les premiers sont évidemment les mêmes que les *Edenates* du trophée des Alpes[5]. Les seconds n'étaient encore connus que par l'inscription de Suse, et l'orthographe de leur nom, restée incertaine à cause du déplorable état de cette célèbre inscription, est désormais fixée par notre texte. Il en est de même des troisièmes, les *Quariates* : c'est ici la vraie forme de leur nom confirmée au reste par le texte de Pline[6]. Cependant dans les différentes leçons qui ont été données de ce nom, d'après l'inscription de Suse, on retrouve toujours un D; aussi les auteurs du Corpus (V, 7231) ont-ils adopté la forme QVADIATIVM. On verra, en examinant la photographie que je mets sous les yeux de la Compagnie et qui appartient à notre confrère M. J. de Laurière, combien cette inscription de l'arc de Suse est

1. *H. N.*, l. III, c. 7.
2. *H. N.*, l. III, c. 24.
3. *H. N.*, l. XI, c. 47.
4. *C. I. L.*, t. V, n° 7231.
5. *H. N.*, l. III, c. 24.
6. Regio Oxubiorum Ligaunorumque : super quos Suetri, *Quariates*, Adunicates (*H. N.*, l. III, c. 5).

dégradée : on a pu en établir le texte, mais seulement en examinant les traces laissées sur le marbre par des lettres de bronze qui y étaient encastrées et que des mains barbares ont arrachées depuis longtemps. Les dégâts faits dans le marbre même, pour arriver à desceller les crampons de métal qui retenaient ces lettres, sont tels qu'il n'aurait pas été possible de relever l'inscription si par un heureux hasard elle n'avait été répétée sur les deux faces de l'arc-de-triomphe, de sorte qu'on peut suppléer ce qui manque d'un côté avec ce qui est resté intact de l'autre. Qu'on ajoute à cela la difficulté de vérifier le texte à cause de sa situation, et on comprendra que plusieurs mots ont pu rester incertains malgré les efforts des épigraphistes les plus convaincus, réduits à se servir, pour leur examen, d'un télescope ou d'un échafaudage. Ce dernier moyen, qui n'est pas à la portée de toutes les bourses, fut employé au commencement du siècle par le comte Napione di Cocconato, à qui on doit la meilleure copie. Or, d'après le fac-similé qu'il a publié [1], il n'a pu reconnaître sur la face septentrionale que les lettres QVA//////TIVM ; sur la face méridionale il a lu QVADIATIVM, mais cependant *une lettre est restée douteuse et inachevée dans son dessin*, et c'est précisément le D. Aussi je crois qu'il n'y a pas lieu d'adopter la forme *Quadiates* sans une vérification nouvelle et convaincante.

« Les *Bricianii* correspondent évidemment aux *Brigiani* du trophée des Alpes [2].

« Il y avait à la 9e ligne, avant le mot QVARIAT[*ium*], un autre nom de peuple qu'il est impossible de suppléer.

« On savait déjà par l'inscription de l'arc de Suse que les différentes *civitates* [3] composant le royaume de Cottius

1. *Memorie della Reale Accademia delle scienze di Torino*, XXX (1825), classe di scienze morali... etc., p. 155. *Della iscrizione e dei bassi rilievi dell' arco di Susa*, tav. II.

2. *H. N.*, l. III, c. 24. — Cf. *C. I. L.*, t. V, n° 7817, 29, et Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. II, p. 252.

3. Ce sont les territoires de ces petits peuples alpins qu'il faut entendre par le mot *civitates*. Dans les Alpes chaque vallée formait une communauté distincte.

avaient à leur tête un *praefectus*. Sous Auguste, c'était le souverain lui-même de ce petit pays, devenu l'allié et le vassal de Rome. A sa mort, arrivée sous Néron, le *regnum Cottii* devint une province impériale administrée par un procurateur[1], mais il est probable que le nouvel état de choses ne fut pas immédiatement établi et qu'il y eut une époque de transition pendant laquelle ce pays fut traité plutôt comme un royaume annexé que comme une province réduite, et des représentants spéciaux de l'empereur, appartenant à l'ordre des chevaliers, exercèrent, sous le nom de *praefecti*, la puissance royale et les droits princiers dont l'empereur était le continuateur[2]. On doit croire que ces nouveaux *praefecti* n'avaient pas tout le pouvoir de Cottius, car l'administration des peuples de son royaume avait été partagée après lui entre plusieurs fonctionnaires, ainsi que le prouve le texte des Escoyères dans lequel le *praefectus* n'a sous ses ordres que quatre ou cinq vallées. De plus, l'introduction des *Bricianii* fait croire à un remaniement territorial.

« Des *praefecti* qui paraissent avoir exercé des fonctions analogues se retrouvent dans les Alpes maritimes : PRAEF· CIVITAT IN ALPIB.MARITVMIS[3]. Je crois qu'il faut aussi ranger dans la même catégorie les *praefecti* qu'on rencontre dans les cités des Voconces limitrophes des Alpes Cottiennes[4]. Peut-être faut-il lire : praefectus Aqu[*en*(*sium*)] sur une pierre du musée de Mayence[5]? Il faut signaler également le *prae*(*fectus*) *civitatium Moesiae et Treballiae*[6] et le *prae*(*fectus*) *Roetis Vindolicis vallis Poeninae*[7].

« Ces *praefecti* étaient, à mon sens, des administrateurs

1. Marquardt, *Rœmische Staatsverwaltung*, t. I, p. 127; Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. I, p. 79.
2. Cf. Mommsen, *Rœmisches Staatsrecht*, 2e édit., t. II, p. 236.
3. *C. I. L.*, t. V, n° 1838.
4. A Luc-en-Diois (Drôme) .... praef(ectus) Voco[*ntiorum*] (Herzog, n° 474); — à Vaison .... praefec(tus) Juliensium (Ibid., n° 433).
5. Brambach, n° 1329.
6. *C. I. L.*, t. V, n° 1838.
7. Mommsen, *I. R. N.*, n° 5330.

plutôt militaires que civils, offrant une certaine ressemblance avec nos officiers de bureaux arabes en Algérie. On les rencontre, au premier siècle de l'empire, dans les pays de montagnes, où la population est plus rude, moins civilisée, et où les rigueurs du climat forcent les habitants à émigrer avec leurs troupeaux pendant la mauvaise saison [1]. On trouve des *praefecti* chargés également de commander les populations nomades de l'Afrique, voisines du désert. Une inscription de Kalama [2] mentionne un *praefectus gentis Musulamiorum* [3], et une autre, que j'ai rapportée de Thysdrus et qui fait aujourd'hui partie des collections du Louvre, fait connaître un *praefectus gentis Cinithiorum* [4]. »

1. Cette émigration périodique a lieu encore dans les Alpes.
2. Renier, 2715.
3. Sur les Musulamii, voir Wilmanns, *Ephem. epigr.*, t. II, p. 271 et suiv.
4. Sur les Cinithii, voir Tacite, *Annales*, l. II, c. 52.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1878.

ERRATUM.

M. Héron de Villefosse nous prie d'insérer la rectification suivante :

« Un estampage exécuté par M. F. Voulot, conservateur du Musée d'Épinal, et qui m'a été récemment communiqué, me permet de rectifier la lecture de l'inscription de Soulosse que j'ai donnée dans le présent *Bulletin*, p. 211. A la seconde ligne, au lieu de MATRI comme j'avais cru le lire sur la pierre, il y a certainement MATRE, les lettres TRE formant un monogramme : le T dépasse les autres lettres, R et E sont enchevêtrées et placées du même côté du T, de sorte qu'elles se confondent facilement. J'ajouterai, pour m'excuser, que le jour où j'ai vu ce texte, j'étais pressé par le temps, m'étant arrêté à Neufchâteau entre deux trains pour aller à Bazoille. La pluie tombait avec violence; il m'avait été impossible de faire un estampage et je me trouvais dans des conditions peu favorables pour examiner l'inscription. Il résulte de cette rectification que les noms de l'empereur et de sa mère sont à l'ablatif et qu'il faut lire :

Imp(eratore) Caes(are) M(arco) Aur(elio) Severo Alexandro Aug(usto)
et Jul(iâ) Aug(ustâ) matre Aug(usti) n(ostri) et castr(orum). »

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.